

UNIVERSITE DE PROVENCE - CENTRE D'AIX

1978

STRUCTURE ET VALEUR ENONCIATIVE DE
L'INTERROGATION TOTALE EN FRANÇAIS

tome III



THESE DE DOCTORAT D'ETAT PRESENTEE PAR
ANDREE BORILLO
SOUS LA DIRECTION DE MONSIEUR LE PROFESSEUR
JEAN STEFANINI



TABLE DES MATIÈRES

(Ch. V et VI)

<u>CHAPITRE V - QUELQUES TYPES D'INTERROGATIONS</u>	
<u>OUI NE SONT PAS DES "VRAIES QUESTIONS"</u>	545

I - LES INTERROPOSITIVES	
ET L'ATTENTE DE REPONSE POSITIVE :	
<u>LES QUESTIONS CONFIRM-OUI</u>	547

1. <u>Les questions-reprise</u>	551

2. <u>Les questions-estimatives</u>	552

2.1 Les verbes modalisateurs	552

2.2 Les adverbes modalisateurs	556

2.3 Les formes impersonnelles	559

2.4 Les questions estimatives sans élément de modalisation	560

3. <u>Les questions-attributives</u>	565

II- LES INTERRONEGATIVES	
ET L'ATTENTE DE REPONSE NEGATIVE :	
<u>LES QUESTIONS CONFIRM-NON</u>	570

1. La force illocutoire de l'interronégative.	
<u>Le cadre question-réponse</u>	570

1.1 Les phrases négatives dans l'interrogation indirecte	570

	page
1.2 Les interrrogatives dans l'interrogation directe	577
1.3 Les interrrogatives et les réponses <u>si</u> et <u>non</u>	581
2. <u>Quelques modèles d'interrogatives CONFIRM-NON</u>	587
2.1 Les questions CONFIRM-NON sur le modèle des questions CONFIRM-OUI	588
2.1.1 Les questions-reprise	588
2.1.2 Les questions CONFIRM-NON modalisées	590
2.2 Les interrrogatives non modalisées	594
2.3 L'interrrogative et l'article partitif	603
2.4 L'interrrogative et l'emphase sur la négation	607
2.4.1 Renforcement de la négation par <u>vraiment</u> , <u>absolument</u> , <u>du tout</u> , etc.	607
2.4.2 Renforcement de la négation par <u>même</u>	611
2.4.3 Présence dans l'interrogative d'éléments de polarité négative	612
III - L'INTERROGATION ET L'INTENTION D'INFORMER : <u>LA QUESTION-NOTIFICATIVE</u>	616
1. <u>La question notificative-sondage (tu V que P ?)</u>	616
1.1 La construction postposée	617
1.2 Effet de la négation	619
2. <u>Autre question-notificative</u>	623

IV - L'INTERROGATION

FORMULATION D'ACTES DE LANGAGE INDIRECTS :

<u>LA DEMANDE ET L'OFFRE D'AGIR</u>	626
1. <u>Le cadre question-réponse</u>	626
2. <u>Les actes de langage indirects et l'implication conversationnelle</u>	628
3. <u>L'interrogation comme expression d'actes de langage indirects</u>	633
4. <u>Types d'actes de langage indirects exprimés par l'interrogation : la demande d'agir, l'offre d'agir</u>	638
5. <u>Formes interrogatives de la demande polie d'agir</u>	647
5.1 <u>Caractéristiques des I. demandes d'agir</u>	648
5.2 <u>Comparaison de ces interrogatives et des énoncés impératifs correspondants</u>	653
5.3 <u>Caractère conventionnel des I. demandes d'agir</u>	654
6. <u>Formes interrogatives de la suggestion et de la demande de permission d'agir</u>	657
a) <u>La suggestion d'agir</u>	657
b) <u>La demande de permission d'agir</u>	660

7. Formes interrogatives de l'offre d'agir	664
8. L'interrogation et les énoncés performatifs indirects (hedged performatives)	669
V - <u>LES QUESTIONS-REPLIQUE</u>	674
1. Les questions-écho (O-écho)	676
1.1 Les questions-écho dans le cadre énonciatif /Q? - Q?/	676
1.1.1 Questions-écho ou questions-répétition ?	676
1.1.2 La question-écho, réplique à une interrogation totale	679
1.1.3 La question-écho, réplique à une interrogation partielle	684
1.1.4 Questions-écho simples et attributives	687
1.2 Les questions-écho dans le cadre énonciatif /NQ-Q ?/	688
2. <u>Les questions-suspens (Q-suspens)</u>	691
2.1 Les Q-suspens dans le cadre énonciatif /Q ? - Q ?/	692
2.2 Les Q-suspens dans le cadre énonciatif /NQ - Q ?/	698

3. <u>Les questions reformulées</u>	700
<u>CHAPITRE VI - LES QUESTIONS RHÉTORIQUES</u>	702
a) La question rhétorique et le cadre question-réponse	704
b) La question rhétorique et l'implication pragmatique liée à la modalité interrogative	713
I - LA QUESTION RHÉTORIQUE <u>DANS SA FORME INTERROPOSITIVE</u>	719
1. Quelques structures verbales <u>caractéristiques des questions rhétoriques</u>	722
1.1 Les verbes normatifs	724
a) Conditions de temps	728
b) L'emploi d'adverbes d'intensité ou de haut degré	729
1.2 Les verbes d'opinion (<u>croire, penser, se figurer, s'imaginer</u>)	732
a) Conditions de temps	738
b) Les indices de personnes	742
c) Le contenu propositionnel de la complétive	745
d) Le contenu propositionnel de la complétive	

1.3 Les verbes volitifs	747
1.4 L'expression de la réalité possible et de l'existence	751
1.5 Autres types de structures verbales	757
1.6 La construction interrogative partielle	760
1.7 La construction "si vous croyez que ..."	765
2. Quelques types d'adverbes <u>favorisant l'interprétation de question rhétorique</u>	768
2.1 Les expressions adverbiales <u>après tout, tout bien considéré, au fond, etc.</u>	768
2.2 Les adverbes <u>grandement, sincèrement, etc.</u>	770
2.3 Le rôle des adverbes <u>par hasard, peut-être, sans doute</u>	773
3. La question rhétorique <u>et les effets de quantification</u>	781
3.1 Les adjectifs de conformité et le sens intensif : <u>tel, pareil, etc.</u>	781
a) <u>Tel, pareil, semblable</u> dans les constructions déclaratives	782
b) <u>Tel, pareil, semblable</u> dans les interrogatives	785
c) Les adverbes <u>ainsi, de la sorte, comme ça</u>	787
3.2 Les éléments d'intensité et de quantification. <u>Si, tellement, tant</u>	789

a) Construction dans les phrases déclaratives	789
b) Construction dans les interpositives	793
3.3 Les éléments de comparaison :	
<u>plus, aussi, autant</u> , etc.	795
a) Construction dans les phrases déclaratives	796
b) Construction dans les interpositives	798
c) Les comparatifs et l'interprétation de degré maximum	801
d) La qualité de degré maximum et l'interprétation de question rhétorique	804
3.4 Autres éléments de qualification :	
La quantité minimum et les expressions de polarité négative	805
a) Le superlatif comme mode de qualification existentielle	806
b) Les éléments de polarité négative	808
c) <u>Seul, seulement</u>	816
d) Le degré minimum et l'interprétation de question rhétorique	820
II - LA QUESTION RHETORIQUE	
<u>DANS SA FORME INTERRONEGATIVE</u>	824
1. Réserves sur le parallélisme des questions rhétoriques positives et des questions rhétoriques négatives	824
2. Les interrrogatives et l'attente de réponse positive : les questions CONFIRM-SI	831

2.1 Quelques types particuliers d'interronégatives CONFIRM-SI	831
2.2 Les questions CONFIRM-SI, appel à la confirmation de vérité	837
3. Quelques modèles d'interronégatives CONFIRM-SI	839
3.1 Les constructions "standard"	839
a) Le mode conditionnel	841
b) Le renforcement de la valeur de supposition	846
c) L'emploi de l'article partitif <u>de</u>	847
3.2 Les constructions postposées	849
3.3 Les questions-soutien	852
4. Caractéristiques structurales des interrondégatives CONFIRM-SI	856
4.1 Les éléments de polarité positive et négative	856
4.2 Les constructions interrogatives avec <u>n'est-ce pas que</u>	862
4.3 Hypothèse sur la structure des interrondégatives CONFIRM-SI	864
<u>CONCLUSION</u>	867

CHAPITRE V : Quelques types d'interrogations

qui ne sont pas de "vraies questions".

Nous avons suggéré au chap. IV § I une distinction opératoire des vraies questions, c'est-à-dire des véritables demandes d'information. Elle peut se résumer essentiellement à deux traits :

1) la possibilité d'établir un lien paraphrastique entre les deux constructions, interrogative simple et interrogative disjonctive négative.

2) la possibilité de répondre à la question indifféremment par oui ou par non - ou éventuellement par les modalisateurs d'assertion leur servant de substitut - sans qu'il y ait l'idée d'une confirmation ou d'une infirmation, idée matérialisée par l'ajout d'expressions d'assentiment : effectivement, en effet, c'est cela même etc.. ou de dissentiment : au contraire, c'est faux, justement pas, etc...

Il existe bon nombre de formes interrogatives dont on sait qu'elles ne sont pas équivalentes à l'interrogation disjonctive correspondante et auxquelles par conséquent on sait attribuer un sens autre que celui d'une véritable demande d'information. A quoi est lié ce savoir ? Est-ce que la structure de la phrase possède dans ce cas certains traits qui déterminent l'interprétation que l'on sait lui donner ou bien arrive-t-on à se fonder sur le seul contexte de discours ? Si certains traits existent dans l'énoncé lui-même, est-ce qu'ils sont uniquement de nature intonative ou est-ce qu'ils renvoient également à des propriétés syntaxiques de la phrase ou à des propriétés sémantiques de certains de ses éléments ?

Nous laisserons largement de côté ici le problème de l'intonation dont nous reconnaissons le rôle capital dans la détermination de la valeur illocutoire des interrogations, pour nous intéresser essentiellement aux

facteurs syntaxiques et sémantiques qui sont susceptibles de caractériser la phrase lorsque celle-ci est perçue comme autre chose qu'une véritable question. C'est afin de les déterminer, de les caractériser et de les différencier que nous nous proposons d'examiner ici quelques types d'interrogations qui selon les deux critères ci-dessus ne sont pas à considérer comme de vraies questions. 1 - les demandes de confirmation positive - 2 - les demandes de confirmation négative 3 - les questions notificatives (ou questions annonces) 4 - les demandes d'agir 5 - les questions-réplique. Nous laisserons pour un autre chapitre - chapitre VI - les formes interrogatives connues sous le nom de questions rhétoriques.

V.1 - Les interpositives et l'attente de réponse positive : les questions CONFIRM - OUI.

Dans un premier temps, pour définir sommairement ce type de question, nous donnerons les grandes lignes de la stratégie discursive qui la sous-tend et par là même de la relation qui doit exister entre la question et la réponse qui est censée lui convenir. Le schéma énonciatif qui théoriquement correspond à une question CONFIRM - OUI et à sa réponse est assez simple : le locuteur présente interrogativement une proposition en ayant dans l'idée que la valeur de cette proposition est positive. Cette opinion peut aller de la simple présomption à la très forte conviction, mais elle reste suffisamment empreinte de doute ou d'indétermination pour que le locuteur cherche à s'assurer de la vérité positive de cette proposition. Cette assurance il l'attend de son interlocuteur sous la forme d'une réponse assertive positive - oui ou tout autre élément de remplacement que nous avons vu au chap. IV précédent. On dira par conséquent que l'interlocuteur fournit une réponse

appropriée à ce type de question CONFIRM OUI si cette réponse correspond à l'attente du locuteur donc, en l'occurrence, si elle est un oui de confirmation.

Oui à lui seul n'indique pas la confirmation. Il est une particule assertive qui représente la valeur positive de la proposition soumise à l'interrogation mais sans indiquer s'il s'agit d'une réponse réellement informative ou simplement d'une ratification. Pour marquer de manière explicite que le oui de la réponse est un oui de confirmation ou d'assentiment, il faut le faire suivre d'éléments d'appréciation, dans certains cas d'adverbes comme absolument, parfaitement etc... d'expressions comme c'est évident c'est l'évidence même, c'est cela (même) (cf. chap. IV Annexe 3).

(a) je suppose que tu as envie de sortir ? oui, effectivement.

(b) Tu estimes que c'est dangereux ? oui, parfaitement.

Ceci bien évidemment correspond à ce que devrait être théoriquement le cadre énonciatif de la question CONFIRM-OUI. Cela ne signifie pas que dans la pratique il y ait nécessairement une adéquation exacte à ce schéma. Par exemple il est tout à fait possible qu'une question CONFIRM-OUI reçoive une réponse négative; sans parler des situations où elle s'attire une réplique équivalent à un refus de répondre :

Ton coude saigne, tu es donc tombé ? R	{	Mais non, je me suis cogné Ne te préoccupe pas, ce n'est rien.

Dans le cas d'une réponse négative, on peut également manifester qu'elle ne correspond pas à l'attente contenue dans l'interrogation, car il existe une manière explicite de formuler son désaccord ou son dissentiment, c'est d'accompagner le non de la réponse d'éléments d'infirmité, par exemple d'adverbes comme au contraire, bien au contraire, absolument pas, etc.. d'expressions comme tu te trompes, tu as tort, c'est faux, je ne suis pas d'accord etc.. (cf. Chap. IV Annexe 3).

(a) Je suppose que tu as envie de sortir ? non, tu te trompes

(b) Tu estimes que c'est dangereux ? non, au contraire.

En ce qui concerne la caractérisation de la question elle-même, il est assez difficile de donner des indications précises à partir desquelles pourraient être définies des règles stables et généralisables, capables de distinguer parmi les interrogations totales celles possédant cette force illocutoire de demande de confirmation.

Prenons tout d'abord la structure syntaxique de l'interrogation interprétable comme une question CONFIRM-OUI. Bien qu'on ne puisse poser ceci comme une véritable règle, la forme la plus courante pour ce type d'interrogation est incontestablement la construction Intonative (cf chap III § I.3.). On peut en comprendre la raison : des trois formes possibles en français la construction Intonative est celle qui est le plus faiblement marquée sur le plan formel. Elle est donc plus facile que les autres à adapter à des situations où le questionnement est à mi-chemin entre une véritable demande et une affirmation. Dans la question CONFIRM-OUI, en effet, la phrase est une demande, en ce sens qu'elle suppose une réponse de la part de celui à qui elle s'adresse, mais en même temps elle n'est pas véritablement une requête d'information car le contenu de l'interrogation a pour le locuteur un statut pratiquement acquis d'assertion.

Il serait faux cependant de croire que la construction intonative interpropositive conduit nécessairement à une interprétation de question CONFIRM-OUI. Elle peut très bien s'interpréter dans un sens tout à fait neutre i.e. comme la version tronquée d'une interrogation disjonctive; (a) ci-dessous peut très bien s'interpréter comme (b) :

(a) Il reste du pain ?

(b) Il reste du pain ou pas ?

Egalement elle peut s'interpréter comme une question rhétorique, c'est-à-dire traduire une opinion négative déjà formée chez le locuteur et que celui-ci veut voir adoptée par celui à qui il s'adresse ; (a) ci-dessous peut s'interpréter comme (b) :

(a) Tu crois que cela m'intéresse ?

(b) Cela ne m'intéresse pas.

Il serait donc simpliste de vouloir considérer l'interrogation intonative comme une forme hybride entre le questionnement et l'affirmation. C'est vrai qu'elle assure pratiquement à elle seule l'expression des questions CONFIRM-OUI, mais en dehors de cette spécialisation, son éventail de possibilités d'emploi est presque aussi large que celui des interrogations Inversées et Est-ce que. On trouve d'ailleurs cette idée chez Damourette et Pichon t. IV p. 325 "Nous ne croyons pas qu'on puisse dire que ce mode d'interrogation sollicite une réponse affirmative. La mélodie et la cadence dans lesquelles la phrase aura été proférée sollicitent, selon le cas, tel ou tel genre de réponse".

C'est sans doute pour cela, parce que la forme Intonative de l'interrogation n'est pas un élément suffisant pour caractériser la question CONFIRM-OUI parmi les différentes catégories d'interrogatives, qu'il faut faire appel à d'autres facteurs qui renforcent la détermination formelle de l'interrogation ou qui, à la limite même, conviennent exclusivement à des énoncés qui sont nécessairement des questions CONFIRM-OUI.

Parmi les énoncés qui sont de manière explicite des questions CONFIRM-OUI, nous avons relevé tout d'abord une forme de construction qui a été étudiée au chap III : les questions-reprise; ensuite deux types d'interrogation moins bien définies formellement mais comportant des éléments de caractérisation précis : les questions estimatives et les questions attributives. Ces deux types de question un peu différentes à la fois par leur forme et par ce qu'elles infèrent des dispositions et des intentions de celui qui les énonce, ont été signalées lors de la présentation de deux structures de constructions postposées - structure (5) et structure (4) - constructions qui réapparaîtront ici comme des formes possibles de l'une ou de l'autre de ces questions.

1. Les questions-reprise.

Il est inutile de reprendre ici la description de ce type de question CONFIRM-OUI qui a été présentée au chap. III § II comme l'une des constructions non-standard de l'interrogation directe totale. Le fait qu'une telle interrogation ait la force illocutoire d'une demande de confirmation est une conséquence directe de la manière dont se construit l'énoncé : sa première composante, une phrase déclarative de valeur assertive est reprise sous forme interrogative afin qu'une confirmation soit donnée par l'interlocuteur du bien-fondé de cette affirmation. C'est bien là la forme la plus explicite et l'expression la plus directe de la demande de confirmation, qu'il s'agisse d'ailleurs d'une confirmation positive CONFIRM-OUI ou d'une confirmation négative CONFIRM-NON que nous examinerons plus loin au § II.2 avec les interrrogatives. La question reprise sous toutes ses formes est donc par excellence l'expression de l'attente confirmative.

2. Les questions estimatives.

Etant donné que du point de vue syntaxique, les éléments de caractérisation de ces questions relèvent de catégories différentes, nous avons préféré distinguer plusieurs types de constructions. Mais comme aussi bien sur le plan illocutoire ces constructions en viennent à exprimer la même sorte de question dite estimative, il ne sera pas nécessaire de répéter pour chacune des formes, en quoi consiste le sens et la portée de l'interrogation, nous l'indiquerons simplement pour la première construction.

2.1. Les verbes modalisateurs : la construction je V que P ?

Pour mieux définir la question estimative sur le plan illocutoire, il faut ajouter quelques précisions au schéma énonciatif esquissé pour la question CONFIRM-OUI et en particulier sur l'appréciation et les motivations du locuteur lorsqu'il produit son énoncé. Dans la construction de forme Je V que P ? V est un verbe de modalisation assertive appartenant au groupe déjà répertorié en Annexe 4 du chap IV. Son emploi dans la séquence je V exprime l'attitude du locuteur vis-à-vis de la proposition qu'il énonce. Cette attitude, on le sait d'après le sémantisme de ces verbes, est de considérer la proposition vraie sans pouvoir ou vouloir véritablement l'affirmer. L'objectif de l'interrogation est précisément de provoquer une réponse qui soit une confirmation de ce que le locuteur lui-même croit ou sait.

Parmi ces questions estimatives je V que P ? on peut établir des distinctions sur la base de traits spécifiques des verbes qui les composent. Ces verbes légèrement différents à la fois sur le plan syntaxique et

sémantique, les verbes assertifs faibles (groupe I de l'Annexe 1 du chap. III) et les verbes sémi-factifs (groupe II de l'Annexe 1 de ce même chapitre), ont été déjà présentés et amplement décrits au chap. III et IV. Nous ne ferons donc que rappeler ici certaines de leurs propriétés. Avec les premiers, la question estimative a plutôt un caractère d'hypothèse - question conjecturale -, avec les seconds elle révèle plutôt l'expérience d'une réalité ou d'une vérité - question constative. (En ce qui concerne l'hypothèse, il s'agit d'hypothèses ayant un degré de vraisemblance déjà assez élevé et non d'hypothèses irrecevables ou absurdes comme ce sera le cas dans les questions rhétoriques de formes interpositive que nous verrons au chap. VI § I). Pour ce qui est de leur construction, ces deux variétés de questions estimatives ne présentent pas des différences telles qu'il soit nécessaire d'en faire une étude séparée:

(a) Je suppose que tu as faim ? oui, en effet.

(b) J'ai entendu dire que tu partais ? oui, c'est vrai.

On peut s'étonner de voir ces constructions traitées comme des questions car sous cette même forme, avec une intonation différente, elles possèdent un statut de phrase déclarative :

(c) Je suppose que tu as faim.

(d) J'ai entendu dire que tu partais.

Seule l'intonation diffère dans la question estimative indiquant que le locuteur n'assume véritablement la responsabilité de l'assertion de la proposition mais laisse ce soin à l'interlocuteur. Selon les verbes, l'intonation interrogative introduit une distance plus ou moins grande entre assertion modalisée et demande de confirmation:

- (a) Je suppose que tu es de mon avis ?
- (b) Il me semble que tu es de mon avis ?
- (c) Je crois que tu es de mon avis ?

A la forme positive, on l'a vu, les verbes semi-factifs sont plus affirmatifs que les verbes assertifs faible (par ex. voir, noter plus que supposer, estimer), mais là encore, il y a des différences à l'intérieur même des verbes de ce groupe. Avec un verbe d'appréciation aussi net que je vois la demande de confirmation est toute symbolique ; avec je sens, je perçois etc.: elle peut être déjà plus authentique.

De toute manière, je V que P ? n'est pas la seule configuration de construction modalisée utilisée pour l'expression d'une question estimative; elle est peut être même l'une des moins représentatives de ce type de question.

a) La configuration de construction postposée: P, je V ? (structure

⑤ indiquée au chap III § I.3)

- (a) Tu es de mon avis, je suppose ?
- (b) Tu es guéri, je vois ?

La construction postposée ne modifie pas sensiblement les différences perçues sur la valeur interrogative de la phrase. Là encore, l'effet dépend du sémantisme du verbe qui induit une valeur assertive plus ou moins forte sur la proposition. Cependant d'une manière générale la force interrogative semble plus nette dans la construction postposée, car c'est la proposition elle-même qui est le lieu de focalisation - c'est elle qui reçoit l'accentuation la plus forte - le verbe modalisateur constituant quant à lui une clause évaluative.

Parmi ces verbes modalisateurs qui ont tous la possibilité d'être placés sous la forme je V en postposition, certains peuvent également entrer dans une expression adverbiale fonctionnant comme une incise : à ce que je vois, d'après ce que j'ai remarqué, à ce qu'il paraît, etc.. (on remarque que que je sache s'emploie uniquement après une proposition négative).

(c) Tu es guéri, à ce que je vois ?

Cette construction est elle-même assez proche d'un autre type d'incise qui, elle, prend la forme d'une proposition conditionnelle soit positive, soit négative : si je me souviens bien, si j'ai bien compris, si je ne me trompe, si je ne m'abuse etc...

(d) Tu as été malade, si je me souviens bien ?

D'une certaine manière, ces verbes modalisateurs entrent au même titre que d'autres catégories grammaticales dans les incises dont la fonction est d'indiquer l'attitude du locuteur vis-à-vis de la proposition et que pour cette raison nous pourrions appeler incises estimatives. Cependant des expressions comme à mon sentiment, à mon avis, selon moi, à mon point de vue, etc.. accompagnent des assertions et non des interrogations. Elles expriment davantage un jugement qu'une simple croyance :

(e) tu es guéri, selon moi.

(f) * tu es guéri, selon moi ?

b) La configuration de question-reprise.

Ces mêmes verbes modalisateurs introduisent des phrases qui peuvent être reprises par la particule si ou non (cf. ch III § II.1.4) ou par n'est-ce pas, pas vrai :

(a) Je suppose que tu es de mon avis, non ? R. oui, tout à fait.

(b) Je sens que tu as envie de partir, non ? R. oui, tu as raison.

Cette reprise s'applique à la phrase, que le verbe modalisateur soit son introducteur comme en (a) et (b) ci-dessus, ou en position postposée comme en (c) et (d) :

(e) Tu es de mon avis, je suppose, non ? R. Oui, tout à fait

(d) tu as envis de partir, je sens, non ? R. oui, tu as raison.

Il est d'ailleurs à noter que les incises verbales ou non verbales que nous mentionnions plus haut acceptent, tout comme les verbes postposés, l'ajout de la question-reprise :

(e) Tu es guéri, à ce que je vois, non ?

(f) Tu as été malade, si je me souviens bien, non ?

Dans cette nouvelle configuration la phrase modalisée reprend son statut de phrase déclarative, l'intonation interrogative se déplaçant alors sur la particule en finale. On peut voir ceci au fait que des expressions comme selon moi, d'après moi qui induisent des assertions, sont acceptables avec la question reprise :

(g) Tu es malade, selon moi, non ?

Cependant qu'elle ait un statut interrogatif en a) ou déclaratif en b) la phrase comportant ces verbes modalisateurs garde approximativement le même sens. La demande de confirmation est simplement plus explicitée lorsque la particule est présente, i.e. dans la question-reprise.

2.2. Les adverbess modalisateurs.

Comme on l'a vu au chap. IV § III, les éléments de modalisation

peuvent être également des adverbes et parmi eux certains peuvent caractériser de manière explicite une interrogation ayant valeur de question estimative ; ils apparaissent aussi bien dans des questions conjecturales : probablement, peut être, sans doute etc.. que dans des questions constatives : visiblement, apparemment, manifestement etc.. Pour ces adverbes, on ne peut pas poser la même structure de base que pour les verbes modalisateurs ~ structure (5) chap III § I 3 - dans la mesure où tous n'ont pas la propriété d'introduire une complétive. Cependant ceux qui ont cette possibilité ont un comportement et une fonction assez comparable à ceux des verbes, même si par rapport à ces derniers ils manifestent une liberté de déplacement beaucoup plus grande dans la phrase :

- (a) Probablement que tu as envie de partir ? R. oui, c'est vrai.
- (b) Tu as envie de partir. probablement ? R. Oui, c'est vrai.
- (c) Tu as probablement envie de partir ? R. oui, c'est vrai.

Tous les adverbes modalisateurs dont les propriétés ont été données au chap III § III ne sont pas également compatibles avec une interrogation de type question-estimative. Pour les questions conjecturales ce sont surtout les adverbes localisables en position médiane sur l'axe positif représentant la modalité épistémique qui sont le plus naturellement admis dans la phrase (comme on l'a indiqué au chap IV § IV 7.1., les adverbes modalisateurs se regroupent essentiellement sur les positions 2 et 3 de l'axe positif tandis que les adjectifs occupent les positions 1, 2, et 3). On pourrait admettre à la rigueur quelques adverbes de la position 3, ceux qui sémantiquement sont les moins assertifs. Mais bien qu'ils comportent un léger degré d'incertitude, leur présence donne déjà un poids trop affirmatif à la phrase pour qu'elle soit réellement perçue comme une question :

(d) Bien sûr, tu as détesté ce film (?) R, oui, en effet

(e) Certainement, tu as envie de partir (?) R, oui, c'est exact.

Pour ces questions constatives, on irait jusqu'à admettre évidemment, bien entendu etc., mais là aussi leur présence dans une phrase atténuerait la force interrogative marquée par l'intonation. Comme les adverbes précédents, ils donnent à l'énoncé un statut très proche de l'assertion :

(f) Evidemment, tu as perdu mon livre (?)

(g) Bien entendu, tu es d'accord (?)

La question-estimative marquée par un adverbe modalisateur peut également prendre la forme de question-reprise quelle que soit la position de l'adverbe dans la phrase :

(a) Probablement que tu as hâte de partir, non ?

(b) Tu es préoccupé, visiblement, non ?

Il semblerait que l'ajout de la question-reprise facilite l'emploi des adverbes dont le caractère trop assertif rend peu vraisemblable le schéma intonatif de la question estimative. Prolongée par la question-reprise, la phrase devient plus naturelle :

(c) Bien sûr, tu as détesté le film, non ?

(d) Evidemment, tu as perdu mon livre, non ?

Ceci se comprend puisque dans ce cas, la proposition est une phrase déclarative de valeur assertive. Ces adverbes sont donc tout à fait à leur place dans ce nouveau contexte.

2.3. Les formes impersonnelles.

Comme on l'a vu au chap. IV § IV et V, il existe d'autres agents de modalisation que les verbes et les adverbes. Leur trait commun est de se construire à la forme impersonnelle il est Adj, il y a (un+des) N, c'est un N, etc.. (cf. Annexe 5 et 9 du chap IV). De la même façon que les verbes et les adverbes, ces expressions peuvent donner à l'interrogation Intonative une valeur de question estimative. Mais, d'une part, avec la plupart d'entre elles, l'interrogation Intonative n'est pas la seule forme possible, elles sont également compatibles avec la forme Inversée ou Est-ce que :

(a) Il est possible que tu le rencontres ?

(b) Est-il possible que tu le rencontres ?

(Cette possibilité existe lorsque l'expression de modalisation ne contient pas d'éléments marquant l'intervention d'un locuteur ; par exemple on ne pourrait pas dire ~~*me paraît-il~~ ... ? * Est-ce mon intuition..?)

D'autre part, ces trois formes étant possibles, la forme intonative ne renvoie pas nécessairement à une question-estimative. Cette interprétation reste une possibilité parmi d'autres - parmi lesquelles la véritable demande d'information ne préjugeant pas de la valeur de la réponse - Dans ce cas donc seuls l'intonation et le contexte de discours permettent de faire la différence ; une phrase comme (c) peut très bien être une véritable demande d'information (question neutre).

(c) Il y a quelques chances qu'il réussisse ?

A moins que certains éléments ne viennent renforcer l'interprétation de demande de confirmation, un adverbe par exemple :

(d) Il y a bien quelques chances qu'il réussisse ? Oui, en effet.

2.4. Les questions estimatives sans élément de modalisation.

La présence d'un élément de modalisation, verbal ou adverbial, n'est pas nécessaire pour que l'interrogation prenne le sens d'une hypothèse probable ou d'une présomption fondée sur l'observation, le raisonnement, etc.. En dehors même de ces interrogations modalisées - de construction post-posée ou non post-posée, avec ou sans question-reprise - il existe des phrases interrogatives qui sont à interpréter comme des questions estimatives, même si l'opinion du locuteur n'y est pas vraiment exprimée. Cette valeur illocutoire peut être volontairement suggérée par le locuteur par l'ajout de certains adverbes; dans d'autres cas, c'est la seule valeur possible qui puisse être affectée à la phrase étant donné la présence de certains éléments incompatibles avec une question neutre.

a) Les éléments d'appui de la question CONFIRM-OUÏ.

- Les adverbes d'inférence.

Bien qu'elles ne constituent pas de véritables constatations, certaines phrases interrogatives en suggèrent l'idée par la seule présence d'un adverbe exprimant la conséquence déductive : alors, donc, ainsi, ainsi donc ...

Voici quelques exemples cités par Damourette et Pichon :

(a) Tu es donc d'accord avec eux ?

(b) Elle est toute nue, alors ?

(c) Alors, nous allons voir les Esquimaux ?

(d) Ta femme, ton beau-frère, te laissent ainsi la bride sur le cou ?

Remarque :

Certains grammairiens citent également bien (E. Fromaigeat 1938 p. 12) Cependant son emploi étant très diversifié, il est difficile de faire de cet adverbe la marque absolue d'une valeur illocutoire de question-estimative. Dans certains cas, c'est vrai, sa présence semble infléchir vers cette interprétation :

(e) Il y a bien quelques chances qu'il réussisse ?

(f) Tu as bien dit que c'était terminé ?

Cependant on verra que la présence de cet adverbe peut également avoir l'effet contraire et suggérer un doute sur la valeur positive de la proposition, un peu à la manière de vraiment (cf. chap. VI § I.1).

(g) Tu es bien sûr de ce que tu avances ?

(h) Tu es vraiment sûr de ce que tu avances ?

Avec donc - peut être parce que cet adverbe donne un sens fortement déductif à l'énoncé - il est à noter que l'interrogation peut se construire assez facilement à la forme Inversée ou Est-ce que tout en gardant la valeur de question constative :

(i) As-tu donc peur de moi ?

(j) Est-ce qu'il est donc trop tard pour y aller ?

Cependant ces adverbes ne sont pas à eux seuls des garanties suffisantes. Leur présence dans une phrase détermine généralement une interprétation de question-estimative constative, mais il peut y avoir des cas où la conjonction de certains facteurs arrive à signifier précisément l'inverse de ce que normalement ils suggèrent - ce phénomène touchant d'ailleurs également certains adverbes modalisateurs (cf. chap. VI § I.1.2.)

(k) Crois-tu donc que je vais te féliciter ?

(l) Tu te figures sans doute que je vais te féliciter ?

- les adverbess de restriction.

En fonction de légèress variations de sens, il peut y avoir des adverbess qui marquent d'une manière plus spécifique l'appel à la confirmation - on verra que c'est également le cas pour la confirmation négative. On peut indiquer des adverbess comme au moins, tout de même, malgré tout mais il y en a certainement d'autres :

(a) Tu as fermé la porte, au moins ?

(b) Tu as pensé à moi, tout de même ?

Ces adverbess n'ont pas leur place exactement dans les mêmes phrases. Avec au moins la proposition constitue l'hypothèse minimum que peut envisager le locuteur et que par conséquent il estime être plausible (ou pourrait remplacer au moins dans (a) par je suppose, j'espère, etc..) Tout de même évoque davantage une restriction liée à l'interlocuteur et à sa possibilité d'agir, mais que le locuteur ne considère pas suffisante pour invalider la proposition qu'il énonce. Cependant si ces adverbess renforcent l'interrogation Intonative dans un sens de question-estimative conjecturale, ils peuvent apparaître également dans des formes Inversées ou Est-ce que, et dans ce cas il n'est pas du tout sûr qu'il y ait attente de confirmation :

(c) Est-ce que tu as fermé la porte, au moins ?

(d) Est-ce que tu as pensé à moi, tout de même ?

Cela signifie donc qu'à eux seuls ces adverbess ne suffisent pas à infléchir une interrogation dans le sens d'une question de confirmation.

Tout comme les adverbes d'inférence ils ont un rôle d'appui, de renforcement, d'une interprétation déjà déterminée par d'autres éléments tels que l'intonation et le contexte de discours, etc...

b) Les adverbes de polarité positive : rarement, passablement, plutôt, faiblement, peu, assez (au sens de passablement), modérément, etc..

Ils existe des éléments qui n'acceptent pas de se construire avec une négation à la forme déclarative (on dit qu'ils sont polarisés positivement, cf. chap VI. § 1.3.4.) En général cette contrainte n'existe pas à la forme interrogative. On peut comparer par exemple (a), (b) et (c) ci-dessous :

(a) * La séance n'est pas déjà terminée.

(b) Est-ce que la séance n'est pas déjà terminée ?

(c) Est-ce que la séance est déjà terminée ?

Cependant parmi ces éléments - que nous verrons plus en détail au chap. VI § II - il y a un certain nombre d'adverbes qui acceptent plus difficilement d'entrer dans une interpropositive lorsqu'elle n'est pas Intonative :

(d) Tu as rarement vu Jean ces jours-ci ?

(e) ? As-tu rarement vu Jean ces jours-ci ?

(f) Tu es peu intéressé par ce qui se passe ?

(g) ? Est-tu peu intéressé par ce qui se passe ?

Ce sont pour la plupart des adverbes d'intensité exprimant la quantité faible ou relativement faible, c'est-à-dire des adverbes que l'on peut localiser aux degrés inférieurs de l'échelle des valeurs quantitatives ou intensives.

-				+
Jamais	rarement	quelquefois	souvent	toujours
rien	peu	assez	beaucoup	tout
nul	faiblement	modérément	fortement	
	à peine	passablement		

La construction Inversée interpositive contenant un de ces adverbes de faible intensité n'est pas réellement incorrecte, elle est simplement peu naturelle. En effet, le plus souvent cette construction a un sens d'une véritable demande d'information et dans ce cas, lorsqu'on pose une question concernant un degré d'intensité ou de quantité, on n'interroge pas sur le degré localisé au bas de l'échelle et allant vers la quantité nulle, mais au contraire sur les degrés tendant vers la quantité élevée. Au lieu de (e) et (f) on dira :

(h) As-tu souvent vu Jean ces jours-ci ?

(i) Es-tu quelque peu intéressé par ce qui se passe ?

De ce fait, lorsqu'on emploie ces adverbes dans une interrogation, elle est en général à la forme interrogative et n'a pas la force illocutoire d'une véritable question mais plutôt d'une question constative ou déductive. Les phrases (d) et (f) ci-dessus pourraient avoir la même réponse que (j) et (k) :

(j) Tu as rarement vu Jean ces jours-ci, je suppose ? R. oui, en effet

(k) Tu es peu intéressé par ce qui se passe, on dirait ? R. oui, en effet.

3. Les questions-attributives.

Ces questions également interprétables comme des questions CONFIRM-OUI ont un certain nombre de traits qui les apparentent et en même temps les distinguent des précédentes, les questions-estimatives. Le trait qui les apparente est essentiellement l'utilisation des mêmes verbes modalisateurs - cf. Annexe 4 du Chap. IV - donc la possibilité des mêmes constructions, postposée et non postposée, avec ou sans question-reprise etc..; mais ce qui fait la différence, c'est que ces verbes ne sont pas employés à la première mais à la deuxième personne ; parfois, mais plus rarement, à la troisième.

- (a) Tu as le sentiment qu'il va gagner ?
- (b) Il estime que tout sera terminé demain ?
- (c) Ça va se gâter, tu sens ?

Ce changement de personne induit un changement de la valeur illocutoire de l'interrogation. Dans le cas de la question attributive, le locuteur ne propose pas son point de vue en essayant de la faire valider par son interlocuteur, mais au contraire il "attribue" une opinion ou un savoir à quelqu'un, généralement à son interlocuteur et essaie d'obtenir de ce dernier la confirmation verbale de ce qui reste encore pour lui une présomption, une intuition. Pour ce type de question, le oui de confirmation peut être renforcé ou tout simplement remplacé par les mêmes expressions que précédemment pour la question estimative : en effet, effectivement etc... mais également par des adverbes comme absolument, parfaitement, tout à fait, etc... des expressions comme c'est évident, c'est cela même, c'est l'évidence même, parbleu ! etc...

- (c) Tu crains qu'il ne se venge ? R. oui, effectivement
- (d) Tu estimes qu'il a raison ? R. absolument

Remarque

Pour montrer la différence qu'introduit le changement de personne sur la construction on peut signaler que les incises qui paraissent les plus proches et les plus naturelles dans les questions estimatives deviennent à la deuxième personne assez contestables :

(d)? Il va gagner, à ce que tu crois ?

(e)? C'est dangereux, d'après ce que tu as noté ?

Par contre les expressions qui semblent ponctuer une assertion lorsqu'elles impliquent la première personne sont ici tout à fait admises avec l'intonation interrogative pour constituer une question attributive :

(f) Il va gagner, selon toi ?

(g) C'est dangereux, à ton avis ?

En plus des verbes modalisateurs utilisés pour la question-estimative - verbes donnés en Annexe 4 du Chap. III - la question-attributive se construit également avec une autre catégorie de verbes, les verbes de communication verbale : dire, annoncer, demander, suggérer, déclarer, etc...

(a) Tu dis qu'il va pleuvoir ?

(b) Tu prétends qu'il est trop tard ?

Nous retrouvons en fait ici, dans une construction différente, les verbes de la liste donnée en Annexe 1 du Chap. III. Il s'agit des verbes du groupe III participant à un type de construction postposée décrite au § I.1.4. de ce même chapitre - structure (4). En effet, tout comme la question-estimative, et peut-être d'une manière plus courante encore, la question-attributive s'exprime également sous la forme d'une construction postposée :

(c) Il va pleuvoir, tu dis ?

(d) Il est trop tard, tu prétends ?

En effet, la construction postposée semble plus fréquemment employée lorsqu'on cherche la confirmation de la valeur de la proposition et non la confirmation du dire ou du penser. La réponse ci-dessous paraît mieux se coupler à l'énoncé (f) qu'à (e) :

(e) Tu estimes qu'il a raison ?	} R. oui, c'est évident
(f) Il a raison, tu estimes ?	

Nous l'avons dit lors de la présentation de cette construction au Chap. III, ce type d'interrogation a très souvent le statut de question-réplique . On peut préciser que cela vaut à la fois pour la forme postposée et non-postposée car, du point de vue du sens, ces deux formes ne présentent pas plus de différences s'agissant de la question-attributive qu'elles n'en présentent pour la question-estimative (cf. § 2.1. ci-dessus.). Entre (a) et (b) d'une part et (c) et (d) d'autre part, nous ne pensons pas qu'il y ait autre chose qu'un déplacement d'accentuation marquant le déplacement de la focalisation, la première fois sur tu V, la seconde fois sur la proposition elle-même. Une question attributive peut donc sous ses différentes formes avoir une fonction de question-réplique , (cf. § V de ce chapitre). En effet, elle peut être formulée dans une situation de discours où elle constitue une réplique à un énoncé déjà produit, pour le faire préciser, pour l'informer, marquer sa surprise, etc.. On verra que la question-réplique peut être la répétition de tout ou partie d'un énoncé qui précède (on lui donne alors le nom de question écho), ou plus librement une reformulation de cet énoncé, dans sa forme ou dans son contenu. Dans les deux cas, elle peut éventuellement se présenter sous la forme d'une question-attributive. Nous donnerons un exemple pour les deux cas : l'un où il y a répétition littérale, l'autre où il est seulement fait référence au

sens d'un énoncé antérieur. (Nous verrons plus en détail les différentes formes de la question-réplique au § V ci-dessous).

Question attributive A. Il fait froid

écho B. Tu dis qu'il fait froid ?

Question attributive A. Je dois rentrer chercher un tricot

reformulée B. Tu trouves qu'il fait froid ?

Dans cette fonction de question-réplique (cf tableau §V suivant), la question-attributive n'est pas toujours une question CONFIRM-OUI. En effet qu'il s'agisse de la question-écho ou de la question-reformulée, l'accentuation et le contexte de discours peuvent faire d'une même phrase deux énoncés de sens différent : un énoncé exprimant la surprise ou plus nettement le dissentiment :

(a) Tu trouves qu'il fait froid ? moi, je ne trouve pas

ou au contraire un énoncé cherchant à faire préciser le sens de la proposition pour améliorer la compréhension :

(b) Pourquoi ? tu trouves qu'il fait froid ?

(ces deux phrases (a) et (b) pourraient être des versions explicitées de la réponse B ci-dessus).

Cette diversité dans la valeur illocutoire existe aussi bien pour la construction postposée que non-postposée. Avec une intonation et une accentuation différentes la phrase B1 variante de la réponse B ci-dessus aurait les deux sens indiqués (a) et (b):

B1 - Il fait froid, tu trouves ?

Par conséquent, dire qu'une question-attributive est une question CONFIRM-OUÏ n'est pas inexact, mais il faut tout de suite préciser que des facteurs intonatifs et des données énonciatives peuvent modifier la valeur illocutoire de la question au point qu'on ne peut parler que d'un sens possible parmi d'autres. A moins bien sûr que des éléments particuliers ne viennent renforcer ce sens de demande de confirmation. Comme pour la question-estimative il peut s'agir d'éléments lexicaux - des adverbes comme donc, ainsi, alors, etc...

(b) Ainsi tu trouves qu'il fait froid ?

(c) Tu as donc le sentiment qu'il va gagner ?

Cependant les mêmes réserves peuvent être faites ici que nous faisons pour les questions-estimatives. La présence de ces adverbes peut tout aussi bien marquer un sens de question rhétorique:

(d) Tu crois donc qu'il va gagner ?

Une phrase comme (d) peut très bien signifier : ne crois pas qu'il va gagner (cf. Chap. VI, § I.1).

- Un autre élément de renforcement du sens de question-attributive peut être la modification de la construction par l'ajout d'une question-reprise qui on le sait, constitue la garantie d'une demande de confirmation :

(e) Tu trouves qu'il fait froid, non ?

(f) Tu as le sentiment qu'il va gagner, n'est-ce pas ?

Mais là nous retrouvons le cas général : question-attributive ou pas, la question-reprise assure systématiquement à la phrase la valeur illocutoire d'une demande de confirmation.

V.II. Les interrrogatives et l'attente de réponse négative : les questions

CONFIRM-NON

1. La force illocutoire de l'interrrogative. Le cadre question-réponse.

1.1. Les phrases négatives dans l'interrogation indirecte.

On l'a dit à propos des interrogations indirectes (Chap. II, § 1), interroger sur la valeur positive ou négative d'une proposition ne constitue pas toujours un acte neutre de demande d'information mais exprime plutôt un choix délibéré du locuteur qui indique ainsi ce qu'il estime être vrai. Ceci vaut spécialement pour l'interrogation négative qui semble posséder un caractère marqué par rapport à l'interrogation positive.

(a) Je me demande si Jean est malade.

(b) Je me demande si Jean n'est pas malade.

Théoriquement ces deux phrases devraient véhiculer le même sens, puisqu'elles dérivent toutes deux d'une même structure disjointe dont elles constituent les membres complémentaires. L'une et l'autre devrait pouvoir être paraphrasée par :

(c) Je me demande si Jean est malade ou pas.

Or s'il est vrai qu'on emploie assez naturellement (a) avec le sens de (c)-dans ce cas la réduction n'entraîne aucune modification de sens par rapport à la phrase toute entière-il n'en va pas de même avec (b) qu'on a du mal à interpréter comme une mise en question neutre entre valeur positive et valeur négative. (b) marquerait plutôt la tendance du locuteur à considérer comme plus probable ou plausible la première des deux valeurs, la valeur positive. En effet, tout se passe comme si l'expression de la mise en doute de la valeur négative revenait à affecter quelque probabilité à la valeur inverse, la valeur positive. Ainsi la phrase (b) par sa formulation même

informe sur l'opinion du locuteur; elle a le sens de :

(d) J'ai dans l'idée que Jean est malade.

Cette orientation dans l'interprétation du sens de la question est loin d'être aussi nette lorsque la proposition interrogative n'inclut pas de négation. Il faudrait sans doute l'addition d'éléments autres que syntaxiques - intonation, contexte de discours etc... - pour que l'on attribue à la proposition la valeur de vérité inverse. Ainsi (a), que nous reprenons ci-dessous, n'oriente pas précisément vers le sens de (e) :

(a) Je me demande si Jean est malade.

(e) J'ai dans l'idée que Jean n'est pas malade.

Pour que ce sens (e) soit perçu, il faudrait soit une accentuation forte, éventuellement avec pause, sur Je me demande (f), soit un contexte de discours précisant cette orientation, (g), (ici, par exemple, on note l'importance de l'adversatif mais).

(f) Je me demande / si Jean est malade.

(g) ..On met ceci sur le compte de la maladie, mais je me demande si Jean est malade.

Remarque :

Ceci n'est pas aussi net dans tous les cas de construction indirecte. Avec certains verbes la différence est moindre, par exemple avec ignorer : j'ignore s'il n'est pas revenu; cependant il suffit de remplacer ignorer par ne pas savoir et l'orientation est déjà perceptible .. ; je ne sais pas s'il n'est pas revenu peut avoir le sens de j'ai l'impression qu'il est revenu. L'orientation s'accuse, semble-t-il, lorsque le verbe exprime

la quête de savoir : chercher, vouloir savoir, chercher à découvrir, calculer, etc...(se demander est pris ici comme exemple représentatif de ces verbes).

Pour tenter d'expliquer cette différence de sens entre les deux types de construction indirecte, positive et négative, on peut dire que dans le processus de dérivation de la phrase interrogative indirecte $N_o V \text{ si } P_1$ ou neg P_1 , tendant à la suppression de l'un des termes de la disjonction, le fait de supprimer la proposition positive au lieu de la proposition négative constitue une perturbation de l'ordre naturel des choses. En effet, on pourrait imaginer qu'il existe une symétrie totale dans la structure disjonctive et que l'on puisse avoir d'une manière naturelle si P_1 ou neg P_1 . Or cela n'est pas tout à fait exact. La première, on le sait, est normalement adoptée alors que la seconde est très rare, parfois même à la limite de l'acceptable, et ceci quel que soit le verbe. On peut voir ceci dans les couples suivants :

- (a) Je ne sais pas si j'irai ou non
 (b) ? Je ne sais pas si je n'irai pas ou $\left. \begin{array}{l} \text{oui} \\ \text{si} \end{array} \right\}$

(b) est peut-être mieux acceptée si une pause est marquée avant ou, ponctuant l'évaluation du pour et du contre. De même avec :

- (c) Dis moi si, oui ou non, tu as choisi.
 (d) ? Dis-moi si, non ou $\left\{ \begin{array}{l} \text{oui} \\ \text{si} \end{array} \right\}$, tu as choisi.

On peut voir d'ailleurs que cet ordre positif - négatif se retrouve dans des constructions autres qu'interrogatives, les concessives par exemple :

(e) Que tu protestes ou non, je le ferai.

(f) ? Que tu ne proteste pas ou $\left\{ \begin{smallmatrix} \text{oui} \\ \text{si} \end{smallmatrix} \right\}$, je le ferai.

Dans ces divers cas, le placement de la proposition négative en première position fait généralement effet d'une maladresse, ou alors signale une mise en relief très délibérée sur le positif. Dans l'ordre normal, l'opération de réduction de la structure disjonctive concerne la proposition qui vient en premier, la phrase positive. De la deuxième phrase on ne retient que l'élément différentiel, la négation, à moins que cet élément lui-même ne soit complètement supprimé (sans doute du fait de son caractère obligé donc récupérable); les trois étapes sont rappelées ci-dessous :

1 - Je ne sais pas si j'irai ou si je n'irai pas.

2 - Je ne sais pas si j'irai ou pas.

3 - Je ne sais pas si j'irai.

La règle de réduction renseigne sur l'ordre des phrases dans le couple puisque c'est toujours la première phrase qui est conservée, la deuxième étant réduite précisément parcequ'il y a répétition des éléments lexicaux. (Dans les interrogatives alternatives si P_1 ou P_2 la réduction n'est pas totale puisque les termes sont différents mais cela ne concerne pas le problème ici).

Ce fonctionnement de la règle ne signifie pas que la réduction ne puisse s'opérer sur les phrases placées dans l'ordre inverse 1- négative 2 - positive. La règle peut s'appliquer également dans ce cas comme le montrent les exemples suivants d'interrogation directe dans lesquels la réduction s'est arrêtée à l'étape 2-:

(a) Alors, tu n'es pas convaincu ou si ?

(b) D'après toi, il n'est pas parti ou si ?

Il faut cependant indiquer que cette forme d'interrogative directe est plus rarement attestée que celle opérée sur l'ordre inverse, même si elle est plus acceptable que pour les interrogatives indirectes où la disjonction .. si P neg ou si, on l'a dit, passe difficilement. Là, on a de préférence une phrase dont la réduction est poussée jusqu'à la dernière étape (suppression du deuxième membre).

(a) Je ne sais pas s'il n'est pas parti.

(b) Je me demande si Jean n'est pas malade.

Mais alors, la phrase suggère, comme on vient de le dire, un sens beaucoup plus orienté que la phrase positive correspondante. On peut se demander s'il n'y a pas là un phénomène de "filtrage sémantique". A partir de la même structure de base, selon que la dérivation se fait à partir de l'ordre habituel des phrases ou à partir de l'ordre moins habituel, on obtient une interprétation plus neutre ou plus marquée. Dans le premier cas, la phrase peut conserver approximativement le sens de la structure de base qui pose une alternatives réelle des valeurs, tandis que dans le second la phrase ne traduit plus tout à fait l'alternative mais déjà l'indication du choix d'une valeur. Comme nous l'avons indiqué, nous avons pris là volontairement des exemples de verbes avec lesquels la différence est clairement perceptible. Avec ces verbes qui expriment l'idée d'un jugement mal formé, d'un désir ou d'une recherche de savoir, il est difficile de ne pas interpréter la phrase négative qu'ils introduisent, avec une valeur de sens positive. Or cette façon indirecte de suggérer la vérité d'une proposition en questionnant la vérité de sa valeur inverse est encore plus évidente avec les verbes de certitude employés à la forme négative. Certains d'entre eux se construisent soit avec si, soit avec que (être certain, être sûr, savoir etc...) d'autres

personne, etc... Sans ces contraintes de modalité, l'interprétation peut aussi bien s'orienter vers la valeur négative :

- (a) Il faudra savoir si l'horaire n'est pas modifié.
- (b) On veut savoir si tu n'as pas compris.
- (c) Tu me feras savoir si la lettre n'est pas arrivée.

Si l'on compare ces phrases avec celles construites avec se demander ne pas savoir, précédemment, on voit qu'elles ne s'interprètent pas avec l'orientation de valeur positive que les premières suggéraient fortement. Non seulement on n'associe pas la phrase à l'idée de valeur positive mais au contraire, on serait tenté de reconstruire la proposition avec une valeur négative. Dans ce cas, on a tendance à interpréter l'interrogative indirecte comme si elle était construite avec un verbe de communication : dire, communiquer, informer etc...

- (a) Tu me diras si tu n'as pas compris.
- (b) tu m'indiqueras si la lettre n'est pas arrivée.

On sait qu' avec ces verbes la construction interrogative suggère assez souvent un sens assez proche de celui de la construction conditionnelle correspondante. Le sens de (a) et (b) ci-dessus peut être rapproché de celui de (c) et (d) :

- (c) Si tu n'as pas compris, tu me le diras.
- (d) Si la lettre n'est pas arrivée, tu me le feras savoir.

(Ceci avait déjà été signalé au chap. I § 4.1.1.)

Si l'on retient les cas où la construction interrogative négative oriente vers un sens positif, ce qui constitue un cas fréquent, on peut

comprendre pourquoi on a parfois l'impression que la présence de la négation ne porte pas à conséquence et que la même phrase sans négation pourrait être comprise avec le même sens. Ceci tient précisément comme on vient de le voir à la non symétrie des deux constructions. Comme la construction avec la phrase positive peut être interprétée avec une valeur positive, son sens rejoint alors celui de la construction négative qui elle s'interprète avec une valeur positive:

(a) Vérifie	{	s'il n'est pas chez lui s'il est chez lui.
(b) Regarde	{	s'il ne dort pas s'il dort

Ainsi on a souvent l'impression que l'emploi de l'une ou l'autre phrase n'entraîne qu'une très légère différence de sens. C'est ce que D. Gaatone (1975) indique par exemple lorsqu'il dit p. 211 "l'opposition formelle positif/négatif ne fait pas intervenir de changement essentiel dans le contenu du message... Pas de différence entre positif et négatif dans la phrase : "son cocher, le regardant, lui demanda s'il ne lui était pas arrivé de malheur".

1.2. Les interrônégatives dans l'interrogation directe.

La remarque de D. Gaatone vaut aussi bien pour les interrogatives directes. Il dit, toujours p. 211 ; "Les phrases "est-il venu ? ou "n'est-il pas venu ?" auront comme réponses positives oui, il est venu et si, il est venu où oui et si ne sont que des variantes contextuelles, dépourvues de toute valeur distinctive comme le montre la suite de la réponse".

Cependant, à notre avis, la situation de l'interrogation directe est un peu plus complexe, car il est moins facile de dire qu'une interrogation négative suggère toujours le sens d'une réponse positive et donc qu'elle s'utilise essentiellement comme une question rhétorique. D'une manière assez courante, en interrogation directe, une phrase interpropositive peut s'employer avec le même sens que la phrase disjonctive correspondante formée des deux propositions positive et négative données en alternative. Ainsi la phrase (a) est assez naturellement perçue avec le sens de (b), c'est à dire comme une véritable question:

(a) Est-ce qu'il y a une lettre pour moi ? R. $\left. \begin{array}{l} \text{oui} \\ \text{non} \end{array} \right\}$

(b) Est-ce qu'il y a une lettre pour moi ou pas ?

Bien sûr, ceci n'est pas toujours vrai. De nombreux facteurs peuvent intervenir qui font varier l'interprétation : sans parler du rôle important des marques intonatives ou du contexte de discours, on a vu que des facteurs comme la forme syntaxique de l'interrogation, la présence d'éléments de moralisation, l'action de certains effets de quantification conditionnent la production d'énoncés renvoyant à des actes de langage différents. Cependant il est également courant que l'on puisse rapporter une interpropositive à un sens de véritable question. Comme pour les interrogatives indirectes, ceci semblerait indiquer que la suppression pure et simple du terme négatif dans la construction disjonctive peut ne pas affecter le sens du questionnement. L'emploi de la proposition positive est admis comme un raccourci de la forme complète.

Or on constate qu'il n'en est pas de même lorsque la suppression ne laisse subsister que la phrase négative. On peut s'en convaincre si l'on compare

aux deux phrases précédentes la phrase (c) :

(c) Est-ce que vous n'avez pas une lettre pour moi ?

Bien que l'interrogation ait trait à la même proposition, du fait de la présence de la négation, la phrase (c) n'est pas neutre comme peut l'être la phrase (a). L'interronégative marque la tendance du locuteur à supposer vraie la valeur positive de la proposition et non sa valeur négative. L'interrogation ne consiste plus exactement à s'informer sur la vérité de la proposition - chacune des deux valeurs ayant une égale possibilité d'être vraie -, mais plutôt à demander la confirmation de la valeur, ici la valeur positive, considérée comme la plus probable pour celui qui interroge. La négation marque en quelque sorte le caractère orienté de l'interrogation, sauf dans de rares cas que nous verrons lors de l'examen détaillé des interronégatives.

On pourrait donc considérer qu'il s'est développé une sorte de spécialisation dans l'emploi des deux formes interrogatives - l'interropositive étant la forme tronquée habituelle de l'interrogation disjonctive pourrait garder son sens de véritable question, l'interronégative n'ayant pas ce même usage et focalisant plus précisément le questionnement sur la valeur négative de la proposition deviendrait la forme habituelle de la demande de confirmation de sa valeur inverse, positive. Ainsi l'interro-négative serait toujours une question rhétorique.

Cependant ces deux emplois caractérisés sont loin d'être systématiques et même sont loin de constituer la règle générale. On l'a vu au § V.I, avec l'interropositive, il est toujours possible que cette interrogation traduise un sentiment d'incertitude, une attitude de mise en doute et s'apparente alors aux formes propositionnelles indiquées plus haut je ne

sais pas si P, je doute que P et même je ne crois pas que P. Dans ce cas elle ne fonctionne plus comme une véritable question mais comme la contre-partie positive de l'interronégative. Des signes particuliers viennent en général marquer cet emploi, mais ainsi qu'on a pu le constater, leur présence n'est pas indispensable pour que soit reconnue à l'interrogation la valeur d'une déclarative négative.

A l'inverse, si le but de l'interronégative est généralement de faire confirmer la valeur positive de la proposition concernée, cet emploi n'est pas toujours attesté. Il peut y avoir des cas où l'interrogation a d'autres motifs, d'autres visées que la demande de confirmation positive. Mais alors, comme pour l'interpositive dans sa fonction de question rhétorique, des conditions particulières - concernant la construction, l'intonation, le sens etc - peuvent se manifester pour différencier cet emploi marqué, différent de la fonction plus courante qui pour l'interronégative est précisément celle de question rhétorique. Ainsi donc tout comme pour l'interpositive on peut faire correspondre à l'interronégative une réponse appropriée positive, si, ou négative, non, et non pas seulement une réponse appropriée positive. On peut mieux voir ceci si l'on ajoute à si ou non des éléments qui soulignent la confirmation positive ou négative. Avec si, des adverbes comme effectivement, parfaitement, précisément etc.. ou des termes exprimant la justesse de vue : vous avez raison, très juste, tout juste etc... (il y aurait également exact employé comme adverbe, relevant d'un registre de langue familier) cf. dap. IV anexe 3)

(a) Est-ce que tu n'as pas une lettre pour moi ? si, effectivement.

La plupart de ces termes peuvent s'employer seuls comme réponse :

(b) Est-ce que nous ne nous sommes pas déjà rencontrés ? Très juste
Parfaitement

Certains d'entre eux s'emploient également avec un non de confirmation, par exemple effectivement, mais de par la nature de l'interrogation (cf §2 infra) la confirmation négative s'accompagne d'un commentaire plus spécifique se rapportant à la perception, au savoir, etc.. tu le vois bien, comme tu le vois, tu le sais bien, etc... (cf. chap IV Annexe 3)

(c) tu n'as pas fini ? R.	non, effectivement
	non, tu le vois bien
	comme tu le vois

Parallèlement, lorsque la réponse n'est pas celle qui est suggérée par l'interrogation, le si d'information peut être amplifié par un commentaire: au contraire, tu te trompes, tu fais erreur, ou une contre-question marquant l'étonnement :

(d) tu n'as pas fini ? R.	si, au contraire
	si, tu te trompes

(e) tu n'as pas fini ? R. si, qu'est-ce qui te fait croire cela

Comme nous le verrons plus loin, le non d'information peut s'accompagner de ce même type de commentaire :

(f) Est-ce que nous ne nous sommes pas rencontrés ? non, vous faites erreur.

1.3. L'interrogation négative et les réponses si et non.

Nous rappelons que le double système de réponse - ou plutôt de réplique car réponse est peut-être trop étroitement lié à l'idée de question -

n'existe en français que pour l'affirmation. Il se matérialise par l'emploi différencié de deux formes si et oui, fondé sur la présence ou l'absence d'une négation dans la phrase à laquelle se rapporte la réplique.

a) Dans un dialogue où le premier terme est une phrase déclarative ou impérative, la fonction de si est d'affirmer le contraire de ce qui est exprimé dans cette phrase :

A. Ce fruit n'est pas mûr	B. si
A. Ne ferme pas la porte !	B. si

Le si du locuteur B est à comprendre comme ce fruit est mûr dans la phrase (a), comme je ferme(rai) la porte dans (b). Autrement dit, il exprime l'affirmation positive de la proposition qui dans les deux cas est envisagée négativement, assertion négative pour (a), injonction négative pour (b). Si marque donc l'infirmité ou la contradiction.

Par rapport à si, oui (on l'a vu au chap §I) traduit la reprise affirmative de la proposition énoncée qui, au mode assertif ou injonctif, est envisagée positivement. A l'inverse de si, il marque la confirmation:

A. Ce fruit est mûr	B. oui
A. Ferme la porte	B. oui

Non quant à lui représente soit l'infirmité, soit la confirmation. Sa valeur dépend de la portée positive ou négative de la phrase à laquelle il sert de réplique :

A. Ce fruit n'est pas mûr	B. non (confirmation)
A. Ce fruit est mûr	B. non (infirmité)

Pour des phrases déclaratives et impératives, le schéma des répliques est donc le suivant :

	confirmation	infirmation
phrase positive	oui	non
phrase négative	non	si

b) dans le cas des phrases interrogatives le schéma est moins simple. L'emploi de oui et si est assez bien caractérisé car il est toujours conditionné par la forme respectivement positive et négative de l'interrogation. Comme nous l'avons indiqué au chap. IV § II, oui répond à une interrogation de forme positive, si à une interrogation de forme négative :

(a) Est-ce que ce fruit est mûr ? R. oui (il l'est)

(b) Est-ce que ce fruit n'est pas mûr ? R. si (il l'est)

Cependant cette différence de forme cache ce que les réponses peuvent avoir quelquefois de comparable en ce qui concerne leur sens.

D'une manière générale, oui donné en réponse à une interpositive, n'est pas considéré comme une confirmation mais simplement comme l'affirmation de la proposition sur laquelle porte l'interrogation. Cependant il peut prendre un sens confirmatif si l'interpositive a une tendance affirmative, par exemple si sa valeur illocutoire est celle d'une invitation, d'une suggestion d'une constatation, etc.. (cf ch VI §) Oui a alors le sens d'un acquiescement, d'une approbation, d'une convergence de vue :

(a) Tu viens avec moi ? R. Oui, volontiers

(b) Tu joues au tennis maintenant ? R. Oui, comme tu le vois.

Mais alors si l'on parle d'un sens confirmatif pour oui, il faut également parler d'un sens infirmatif lorsque comme réponse, il va à l'encontre de ce que suggère l'interrogation. C'est le cas par exemple où il répond à une question rhétorique:

(a) Est-ce bien le moment de parler de cela ? R. | mais oui
| oui, même si cela
| ne te plaît pas

(b) Est-ce tellement urgent ? R. | mais oui
| oui, tu devrais le savoir.

Même s'il ne s'agit pas véritablement d'une infirmation, on peut dire que oui représente dans ces dialogues une réponse non conforme à ce que laisse entendre l'interrogation.

- Inversement, dans un couple question-réponse où la question est une interrrogative, si ne doit pas être automatiquement assimilé à une infirmation. Il peut avoir ce sens dans les dialogues où l'interronégative suggère une réponse négative, comme dans (c) et (d) ci-dessous :

(c) Tu n'as pas encore terminé ? R. | mais si
| mais si voyons !

(d) Tu n'as pas assez mangé ? R. | mais si
| si, au contraire j'ai trop mangé.

Cependant dans son emploi le plus courant, l'interronégative suggère au contraire la vérité de la valeur positive de la proposition. Si exprime alors l'adhésion aux vues du locuteur, la confirmation de cette vérité :

(e) Est-ce que nous ne nous sommes pas déjà vus ? R.

si
si, c'est juste.

(f) Est-ce que tu n'avais pas promis de venir ? R.

si
si, tu as raison.

Ainsi, oui et si peuvent être tous les deux employés pour exprimer soit la convergence, soit la divergence par rapport à ce que laisse entendre la question. C'est pourquoi, lorsque la forme de l'interrogation est moins importante que la force illocutoire qui la sous-tend, on observe que le sens des deux réponses n'est pas très éloigné. On peut comparer par exemple les dialogues (a) et (b) ci-dessous dans lesquels aux questions formulées différemment mais exprimant toutes les deux une offre, viennent répondre un oui et un si d'acceptation.

(a) Tu veux du café ? R. Oui, je veux bien.

(b) Tu ne veux pas du café ? R. si, je veux bien.

- Si l'emploi de si et oui est conditionné par la forme de l'interrogation, il n'en va pas de même pour non que l'on trouve indifféremment comme réponse à une interpositive ou à une interrrogative. Dans le premier cas, il peut être une réponse neutre si l'interrogation est elle-même neutre i.e. non biaisée (a), ou une réponse conforme à ce qui est attendu si l'interrogation est une question rhétorique (b). Dans le deuxième cas - avec une interrrogative - il peut être soit une réponse qui va dans le sens de la réponse attendue (c), soit au contraire une réponse qui déçoit cette attente (Les commentaires sont ajoutés pour marquer la valeur d'information ou de confirmation).

(a) Est-ce que le train est arrivé ? R. non

(b) Est-ce bien le moment de parler de cela ? R. non, effectivement.

(c) Tu n'es pas encore parti ? R. non, effectivement.

(d) Est-ce que nous ne sommes pas déjà vus ? R. non, vous faites erreur.

Du fait de ces emplois multiples, les distributions de oui, si, non dans le couple question-réponse, ne sont pas tout à fait celles qui ont été indiquées dans le schéma déclaratif ou impératif. On a plutôt un schéma de dialogue du type suivant :

forme interrogative	réponse attendue	confirmation	infirmation
interpropositive	positive négative	oui non	non oui
interronégative	positive négative	si non	non si

Si l'on s'intéresse à l'interronégative, il apparaît donc que si et non représentent les deux réponses possibles, réponse affirmative pour si, réponse négative pour non, mais on voit qu'il n'est pas possible d'assimiler, comme pour les phrases déclaratives et impératives, la notion de réponse affirmative / négative à la notion de confirmation / infirmation. Comme on peut le voir dans le schéma ci-dessus, chacune des deux réponses peut avoir une valeur soit confirmative, soit infirmative selon que l'affirmation ou la négation correspond ou ne correspond pas à l'attente de l'interrogation exprimée. On voit que si s'interprète comme une confirmation dans le cas où la déclarative qu'il représente correspond à l'assertion positive de la proposition, comme une infirmation dans le cas où elle correspond à l'assertion négative de cette même proposition.

Dans l'étude des interrrogatives qui va suivre, on va s'intéresser

plus particulièrement à la valeur confirmative de non, c'est-à-dire examiner les interrrogatives lorsqu'elles suggèrent une réponse non - questions CONFIRM-NON. Nous chercherons notamment à mettre en correspondance cette valeur illocutoire de l'interrrogative avec des propriétés syntaxiques et sémantiques des phrases auxquelles cette valeur de question est attribuée.

2. Quelques modèles d'interrrogatives CONFIRM-NON

Sous sa forme d'interrogation Intonative, l'interrrogative peut être très proche d'une déclarative négative exprimant une constatation, une hypothèse, une déduction, etc... L'intonation interrogative est alors une manière de laisser à l'interlocuteur le soin ou la responsabilité d'expliquer la valeur de vérité de la proposition (Ch. IV, § I). Du point de vue syntaxique, rien ne sépare l'interrogation de l'assertion; seule diffère la courbe intonative de la phrase :

(a) Tu n'as pas encore terminé ?

(b) Tu n'es pas parti ?

Comme on le sait, ceci n'est pas propre à l'interrrogative. Le même effet de sens est apparu avec les formes interpositives au § I précédent :

(c) Tu t'es décidé à venir ?

(d) Tu es déjà de retour ?

(e) Tu fumes maintenant ?

Cependant avec l'interpositive cette portée significative de l'interrogation Intonative n'est qu'une possibilité parmi d'autres. Cette forme Intonative peut également correspondre à une véritable demande informative ou au contraire à une question rhétorique (cf. Chap. VI, § I). Au contraire

avec l'interronégative, l'interrogation Intonative représente l'un des rares cas où il n'y a pas suggestion de la valeur positive de la proposition. En effet, à la différence des interpositives qui dans un grand nombre de cas peuvent rester neutres, i.e. ne pas supposer l'une des deux valeurs de réponse, les interrrogatives ne sont jamais équivalentes à des interrogatives disjonctives. Si elles n'appellent pas à une confirmation positive - c'est le cas le plus fréquent - elles appellent à une confirmation négative, (cf. (a) et (b) ci-dessus).

Bien sûr, cela ne signifie pas que la réponse dans ce cas ne puisse pas être positive. On peut par exemple répondre à la phrase (a) ci-dessus par un si qui déçoit l'attente suggérée dans la question. On peut expliciter cette inadéquation par une expression comme (bien) au contraire, tu te trompes, etc.

(a) Tu n'as pas faim ? R. Si, au contraire

Alors que s'il y avait confirmation, il y aurait une expression marquant l'approbation ou la justesse de vue du locuteur :

(b) Tu n'as pas faim ? R. Non, c'est exact

Dans la pratique, la construction interrrogative Intonative appliquée à la phrase toute entière peut très bien constituer, telle quelle, une question CONFIRM-NON, cependant très souvent l'invitation à la confirmation négative est plus précisément marquée par des constructions syntaxiques ou appuyée par des éléments lexicaux particuliers; quelquefois sur le modèle des questions CONFIRM-OUI mais également suivant des règles plus spécifiques.

2.1. Les questions CONFIRM-NON sur le modèle des questions CONFIRM-OUI

2.1.1. Les questions-reprise

Sous cette forme, la demande de confirmation négative opère exactement dans les mêmes conditions que la demande de confirmation positive : une phrase déclarative négative suivie par la particule si invite l'interlocuteur à donner son assentiment sur le contenu de la proposition (cf. Chap. III, § II.1.):

(a) Ce n'est pas grave, si ? R. non, c'est évident

(b) Tu n'es pas fâché, si ? R. non, bien entendu

La particule si peut être remplacée par d'autres éléments : n'est-ce pas, pas vrai, hein qui eux s'expriment indifféremment après une proposition positive ou négative (cf. Chap. III, § II.2):

(c) Ce n'est pas grave, n'est-ce pas ? R. non, en effet

(d) C'est grave, n'est-ce pas ? R. oui, en effet

Cependant dans ces configurations on ne peut pas vraiment parler d'interrogative négative puisque l'interrogation se concentre sur la particule placée en finale, la phrase elle-même étant à considérer comme une déclarative. C'est un peu moins clair avec n'est-ce pas dont on ne peut dire avec précision s'il est une partie postposée de la phrase qui précède ou la partie tronquée d'une deuxième phrase parataxiquement liée à la première (cf. Chap. III, § II.2.). On ne pourrait pas par exemple employer très naturellement n'est-ce pas avec des incises assertives comme selon moi, à mon avis etc... (cf. I.2.1. ci-dessus)

(e)? Ce n'est pas grave, à mon avis, n'est-ce pas ?

(f) Ce n'est pas grave, à mon avis, si ?

L'interrogation est toutefois moins nette que dans le cas où la phrase est ponctuée par des expressions comme dis, dis-moi etc...

(g) Ce n'est pas dangereux, dis ? R. non, je peux te l'assurer

Dans d'autres circonstances une telle phrase pourrait prendre une forme Est-ce que ou Inversée, mais il est vrai qu'avec cette dernière elle prendrait alors un sens de confirmation positive :

(h) N'est-ce pas dangereux, dis ? R. Si, tu as raison

2.2.2. Les questions CONFIRM-NON modalisées.

Les observations faites sur les questions CONFIRM-OUI modalisées aux § I.2. et I.3 précédents pourraient être reprises point par point pour les interrrogatives. La présence de la négation ne change rien aux possibilités de construction qui ont été décrites pour ces interrogations. On retrouve donc avec les interrrogatives considérées comme des questions CONFIRM-NON la même répartition entre questions-estimatives et questions-attributives, chacun des deux types pouvant recevoir différentes catégories d'éléments modalisateurs et pouvant être soumis à des variations de construction - postposée ou non-postposée, avec ou sans question-reprise etc... Nous ne ferons qu'illustrer ces possibilités en donnant des exemples de ces diverses constructions déjà présentées aux § I.2. et § I.3. pour les interpositives modalisées.

a) Les questions estimatives CONFIRM-NON :

. Les verbes modalisateurs dans la construction : je V que neg P ?

(a) Je suppose que tu n'es pas pressé ? R. non, effectivement

(b) Je sens que tu n'es pas bien réveillé ? R. non, effectivement

Nous rappellerons rapidement que parmi les verbes modalisateurs qui entrent dans les questions estimatives, une partie des verbes assertifs faibles ont des propriétés particulières vis-à-vis de la négation. Il s'agit des verbes

rassemblés dans le groupe Ia de l'Annexe 1 du Chap. III : croire, penser, trouver, avoir l'impression etc...

Ces quelques verbes ont non seulement la possibilité de s'employer normalement en postposition après l'interronégative, mais également ils peuvent être le point d'application de l'interrogation négative. Ceci sans que l'énoncé subisse un changement de sens notable : en (c) et (d) ci-dessous non signifie dans les deux cas je n'ai pas faim:

(c) Tu n'as pas faim, je pense ? Non, tu as raison

(d) Je ne pense pas que tu aies faim ? Non, tu as raison

Les propriétés de ces quelques verbes vis-à-vis de la négation ont été présentées au Chap. IV § IV.4, dans un cadre plus large que la simple question CONFIRM-NON. Nous ne faisons que mentionner ici le caractère de transparence qu'ils manifestent dans cette construction où le déplacement de la portée de la négation ne change pas le sens de l'interrogation. Ceci est moins net pour les verbes du groupe Ib appartenant à la même catégorie des verbes assertifs faibles pour lesquels la négation du verbe n'entraîne pas nécessairement la négation de la proposition complétive. (f) n'est que l'un des sens possibles de (e) :

(e) Je n'imagine pas que tu sois inquiet ?

(f) Tu n'es pas inquiet, j'imagine ?

Pour cette raison, une phrase comme (e) est assez mal admise comme demande de confirmation s'appliquant à la complétive. La réponse donnée ci-dessous semble mieux s'appliquer au verbe modalisateur qu'à la proposition qu'il introduit.

Il en serait de même avec supposer (f) :

(e) Je n'imagine pas que tu sois inquiet ? R. ? non, effectivement

(f) Je ne suppose pas que tu sois inquiet ? R. ? non, effectivement

De même, les verbes semi-factifs des questions constatatives confèrent un sens différent à l'énoncé selon que la complétive est à l'indicatif ou au subjonctif :

(g) Je n'ai pas noté que tu avais maigri ? R. non, effectivement.

(h) Je n'ai pas noté que tu aies maigri ? R. non, effectivement

En (g), la réponse s'applique davantage au contenu de la phrase introductrice qu'à la complétive et pour cette raison paraît assez curieuse : non, effectivement, tu n'as pas noté que j'avais maigri. En (h) en revanche, la réponse paraît plus naturelle car elle s'applique au contenu de la complétive : non, effectivement, je n'ai pas maigri.

. Dans les constructions postposées le problème ne se pose pas puisque la négation ne peut accompagner le verbe en finale (cf. Chap. IV, § IV.4) et c'est bien la phrase négative qui est l'objet de l'interrogation :

(a) * Tu as faim, je ne pense pas ?

(b) Tu n'as pas faim, je pense ? R. non, pas faim du tout

(c) Tu n'es pas pressé, je suppose ? R. non, pas pressé du tout

(d) Tu n'es pas bien réveillé, je sens ? R. non, pas très bien

. Les constructions postposées avec question-reprise sont soumises à la même contrainte. Le verbe ne peut pas être à la forme négative :

(a) * Tu as changé, je ne trouve pas, si ?

(b) Tu n'as pas changé, je trouve, si ? R. non, pas beaucoup

(c) Tu n'es pas très bien réveillé, je sens, si ? R. non, pas très bien

Avec les verbes semi-factifs cette construction est d'autant mieux admise que le verbe laisse une marge de flou dans l'appréciation. Ainsi dans (c) le verbe sentir est mieux reçu que voir et surtout savoir en (d) et (e) :

(d) Tu n'es pas bien réveillé, je vois, si ?

(e) ? Tu n'es pas satisfait, je sais, si ?

. Les adverbes de modalisation se comportent eux-aussi de la même manière avec les questions-estimatives qu'elles soient positives ou négatives (cf. § I.2.2. ci-dessus).

(a) Probablement que tu n'as pas vu le panneau ? R. non, en effet

(b) Tu n'as probablement pas vu le panneau ? R. non, en effet

Cette forme peut être également combinée avec une question-reprise :

(c) Probablement que tu n'as pas vu le panneau, si ? R. non, en effet

b) Les questions attributives CONFIRM-NON.

Les mêmes observations peuvent être faites concernant les questions-attributives CONFIRM-NON. Les mêmes verbes de communication verbale (tu dis, tu prétends, tu affirmes, etc...) et d'opinion (tu estimes, tu supposes, tu penses, etc...) marquent explicitement l'attente de confirmation du locuteur sur ce qu'a dit ou sur ce que pense son interlocuteur - ou parfois même mais plus rarement, une tierce personne. Ces verbes peuvent être postposés de sorte que dans chacun des cas deux constructions sont possibles :

(a) Tu dis qu'il ne viendra pas ?

(b) Il ne viendra pas, tu dis ?

(c) Tu estimes qu'il n'a pas raison ?

(d) Il n'a pas raison, tu estimes ?

De même que pour les interrogatives positives, il n'est pas dit que ces constructions soient toujours des questions CONFIRM-NON, elles peuvent au contraire traduire une attitude polémique et exprimer la désapprobation, ex. Tu estimes qu'il n'a pas raison, moi j'estime que si. Cependant lorsqu'elles veulent être des questions-attributives, la forme postposée paraît mieux convenir ; elle traduit mieux l'attente de confirmation relative à la valeur de la proposition. On peut voir ceci à la meilleure adéquation de la réponse confirmative dans ce cas :

(c) Tu estimes qu'il n'a pas raison ? R. non, c'est évident

(d) Il n'a pas raison, tu estimes ? R. non, c'est évident

2.2. Les interrrogatives non modalisées.

Bien qu'on ne puisse poser ceci comme une véritable règle, la forme la plus courante de la question CONFIRM-NON non modalisée est incontestablement la construction Intonative (cf. Chap. III, § I). Les phrases (a) (b) et (c) ci-dessous peuvent toutes les trois représenter une question rhétorique, c'est à dire suggérer la valeur inverse de la proposition (cf. Chap. VI, § II), mais (a) et dans une moindre mesure (b) peuvent également être comprises comme la version atténuée d'une constatation :

(a) Tu n'es pas d'accord ?

(b) Est-ce que tu n'es pas d'accord ?

(c) N'es-tu pas d'accord ?

Il serait difficile de répondre à (c) par non, effectivement alors que ce serait tout à fait possible pour (a) et même pour (b).

Comme nous l'avons déjà dit pour l'interpropositive, des trois formes possibles, la construction Intonative est celle qui est la plus faiblement marquée sur le plan formel, donc celle qui s'adapte le plus facilement à des situations énonciatives où l'interrogation est à mi-chemin entre une demande et une affirmation. Dans la demande de confirmation, l'énoncé est une interrogation en ce sens qu'il suppose et même qu'il appelle une réponse de la part de celui à qui il s'adresse, mais en même temps le locuteur s'est déjà forgé une opinion sur la valeur de la proposition sur la base de sa perception, de son raisonnement, de sa mémoire, etc... Dans son rôle de question CONFIRM-NON la phrase (a) ci-dessus n'est pas équivalente à (d) :

(d) Tu n'es pas d'accord ou si ?

Toutefois la construction intonative utilisée dans une interronégative ne conduit pas nécessairement à une interprétation de déclaration négative. Elle peut très bien, on le verra, s'interpréter comme une déclarative affirmative lorsque par son intonation et par son contenu, elle suppose au contraire une opinion positive chez le locuteur. Dans la réponse, cette opinion peut être corroborée comme en (d), contredite comme en (e) :

(d) Tu n'as pas envie d'aller au cinéma ? R. Si, tu le sais bien

(e) Tu ne te moques pas de moi ? R. non, il ne faut pas croire cela

Il serait donc trop simpliste de poser deux grandes catégories d'interronégatives : d'un côté les constructions Inversée et Est-ce que qui s'utiliseraient lorsqu'on voudrait infirmer la valeur négative de la proposition, donc confirmer sa valeur positive, d'un autre côté les constructions Intonatives qui sur la même base appelleraient la confirmation de la valeur négative. Si l'on considère l'usage, on observe que schématiquement on s'oriente vers ce partage mais il n'est en aucune manière possible de proposer ceci comme une règle (Nous donnerons d'autres exemples - ou plutôt des contre-exemples - pour confirmer ceci au Chap. VI, § II).

Puisque la forme syntaxique n'est pas un élément suffisant pour distinguer les deux types d'interronégatives, on peut essayer de dégager quelques traits de construction mettant en évidence leur différence d'emploi. Par exemple, pour marquer de manière explicite le caractère constatif de l'interrogation, il n'est pas rare que l'interronégative intonative s'accompagne d'un adverbe exprimant la conséquence déductive, la conclusion tirée d'un raisonnement : alors, donc, ainsi, ainsi donc, etc...

(a) Ainsi tu n'as pas faim ?

(b) Tu n'es donc pas parti ?

Avec ces adverbess les constructions Inversées et Est-ce que qui étaient simplement moins appropriées deviennent pratiquement inacceptables sauf avec donc qui reste, lui, compatible avec ces constructions :

- (c) ? * Ainsi n'as-tu pas faim ?
- (d) * Est-ce qu'ainsi tu n'as pas faim ?
- (e) N'as-tu donc pas faim ?

Dans le cas particulier de donc, la structure de la phrase est très importante. Selon que l'interrogative est Intonative ou Inversée, elle suggère une confirmation différente :

- (f) N'as-tu donc pas honte ? (je pense que tu as honte)
- (g) Tu n'as donc pas honte ? (je vois que tu n'as pas honte)

Ainsi on peut considérer que la présence tout à fait admise de ces adverbess dans la construction intonative la confirme dans son rôle de semi-assertion, semi-interrogation de valeur négative.

Il en serait de même si au lieu d'un adverbe, on ajoutait l'expression que je sache. Son statut est à mi-chemin entre celui de proposition adverbiale incidente et de verbe postposé que l'on pourrait tenir comme dérivé de la structure : je ne V pas que P → neg P, que je V :

- (a) Je ne sache pas qu'il ait réussi
- (b) Il n'a pas réussi, que je sache

Cette expression ne s'employant en postposition qu'avec une phrase négative, on sait que sa présence dans une phrase interrogative marque l'appel à la confirmation négative :

- (c) Il n'a pas réussi, que je sache ? Non, c'est vrai, il n'a pas réussi

L'interronégative peut être autre chose que la version atténuée d'une constatation. Comme on l'a indiqué, elle peut exprimer l'hypothèse probable, le souhait :

(a) Tu n'es pas fâché ?

(b) Tu n'auras pas peur ?

Ou alors elle peut signifier tout simplement le questionnement sur la proposition négative. Une phrase comme (b) ci-dessus pourrait avoir une formulation plus explicite avec (c) :

(c) Tu n'as pas faim ?

(d) Tu n'as pas faim, c'est vrai ?

On le voit, le questionnement n'est pas neutre ; la proposition négative est posée comme le cas le plus probable, mais on veut s'assurer de la vérité de cette valeur [Neg P], est-il vrai ?

Ces deux situations assez proches, expliquent assez bien le genre hybride de cette interro-négative : par son intonation, elle sollicite une affirmation qu'elle ne formule pas elle-même, mais en même temps cette affirmation est déjà contenue dans la construction qui est celle d'une déclarative. En fonction des légères variations de sens, il peut y avoir dans la phrase des éléments qui marquent d'une manière plus spécifique l'appel à la confirmation négative. (Ces mêmes éléments sont d'ailleurs également présents dans la situation inverse i.e. dans le cas de la question CONFIRM-NON).

- on trouve par exemple des adverbes comme tout de même, au moins :

(a) Tu n'es pas malade au moins ?

(b) Tu n'es pas à plaindre tout de même ?

Ces deux adverbes n'ont pas leur place exactement dans les mêmes phrases. Au moins évoque plutôt le souhait ou l'hypothèse (en (a) on pourrait sous-entendre j'espère, je suppose etc...), tout de même plutôt le jugement, le raisonnement. Il semble avoir un peu la même fonction que au fond, tout bien considéré etc... mentionné pour la question rhétorique de forme interrogative. Il fait appel au jugement réfléchi, au sentiment raisonné qui par sa nature même devrait conduire l'interlocuteur à formuler la bonne réponse c'est-à-dire celle qu'attend le locuteur.

On peut mentionner également l'emploi de l'expression aller + infinitif (aller ici n'est pas verbe de mouvement mais l'auxiliaire du futur).

(c) Tu ne vas pas recommencer à pleurnicher ?

(d) Tu ne vas pas tomber malade maintenant ?

En fait d'interrogation, nous sommes, semble-t-il, à la frontière entre interrogation et injonction. L'emploi de l'expression aller + infinitif témoigne d'ailleurs du caractère injonctif de l'énoncé que l'on pourrait d'une manière plus catégorique reformuler dans certains cas à l'aide d'un impératif ; par exemple dans le cas de (e) et (f) :

(e) Ne recommence pas à pleurnicher !

(f) Ne va pas tomber malade maintenant !

Dans un autre type de phrase très proche par son sens la forme aller + infinitif est remplacée par le futur :

(g) Tu ne me diras pas que tu es fatigué ?

(h) Tu ne prétendras pas que tu as besoin d'argent ?

En résumé, on peut faire un certain nombre de remarques sur cette forme interrogative négative, finalement si peu interrogative, dans sa forme comme dans son sens.

- Tout d'abord, du point de vue de sa structure, il est clair que la forme la plus attestée est la construction intonative. Si l'on essaie d'imposer la construction inversée, l'interrogation change de sens, elle devient un appel à la confirmation positive.

(a) N'es-tu pas à plaindre tout de même ? R. si, effectivement.

(b) Ne vas-tu pas tomber malade maintenant ? R. si, probablement.

Avec la construction Est-ce que l'orientation est moins claire. Dans certains cas, pour l'interrogation de sens constatif par exemple, il semble que son emploi ne soit pas possible, peut-être parce que nous sommes là trop proche de l'assertion. Par contre, dans le cas où il y a spéculation sur la vérité de la proposition négative, on ne voit pas que l'interrogation change nécessairement de sens avec Est-ce que. Elle peut s'interpréter comme un appel à la confirmation négative:

(c) Est-ce que tu n'as pas compris ? R. non, rien du tout

(d) Est-ce que tu n'as pas mangé ? R. non, comme tu le vois

Dans ce cas, Est-ce que joue sur la phrase négative un peu à la manière d'un prédicat : Est-ce que [tu n'as pas mangé] comme le feraient par exemple est-il vrai, est-ce le cas etc... L'interrogative devient ici comme à la forme intonative, une invitation à se prononcer sur la proposition négative que l'on croit vraie. Les phrases (c) et (d) s'interprètent un peu comme (e) et (f) :

(e) Est-ce vrai que tu n'as pas compris ?

(f) Est-ce le cas que tu n'as pas mangé ?

- Si certaines de ces phrases peuvent être au futur, il ne semble pas qu'elles acceptent de la même manière le conditionnel. Les deux phrases ci-dessous suggèrent une interprétation de déclarative positive - (a) est une demande de confirmation, (b) une question rhétorique:

(a) Tu n'aurais pas envie d'aller au cinéma ?

(b) Tu ne te moquerais pas de moi ?

L'emploi du conditionnel n'est pas d'un emploi très étendu dans les interronégatives interprétables avec un sens positif. Comme on le verra au chap VI §II , il s'emploie essentiellement comme une variante lorsqu'on fait la supposition de la valeur positive de la proposition:

(c) Tu n'as pas pris mon journal ?

(d) Tu n'aurais pas pris mon journal ?

Cette phrase comme les précédentes d'ailleurs, (a) et (b), envisage comme hypothèse probable la proposition positive correspondante : Je (suppose + pense + imagine) que tu as pris mon journal.

Pour renforcer l'idée de supposition exprimée par le conditionnel, on peut introduire dans ces phrases l'adverbe par hasard. Comme on le mentionnera dans les questions rhétoriques de forme interpositive (chap VI § I ci-après) cet adverbe signale généralement un fait hypothétique : si par hasard

je me trompais... si par hasard quelqu'un passait par là... Couplé à certains verbes dans une interpositive, il tend à faire supposer vraie la proposition négative correspondante :

(e) Crois-tu par hasard que je sois aveugle ?

(f) Voudrais-tu par hasard que je te plaigne ?

Dans les interronégatives, on le trouve au contraire dans les phrases où la supposition va dans un sens positif et plus particulièrement dans celles où la supposition est plus explicitement marquée par le conditionnel :

(g) Tu n'as pas envie d'aller au cinéma, par hasard ?

(h) Tu n'aurais pas envie d'aller au cinéma par hasard ?

Or si l'on essaie de modifier la phrase (a) ci-dessous à la façon des phrases (g) et (h) on peut voir qu'elle perd totalement son sens négatif et qu'elle n'admet plus la présence des adverbess ainsi, alors etc..L'ajout d'une réponse négative devient pratiquement impossible (a') :

(a) Tu n'as pas faim ? R. non, effectivement

(a1) Tu n'aurais pas faim par hasard ? R. ✗ non, effectivement

(a2) ✗ Ainsi tu n'aurais pas faim par hasard ?

Quant aux constructions avec aller + infinitif elles deviendraient simplement inacceptables :

(b) Tu ne vas pas m'abandonner ? R. non, ne crains rien

(b1) ✗ Tu n'irais pas m'abandonner ?

Une possibilité pour le conditionnel d'apparaître serait de transformer l'interronégative en une interrogation postposée construite avec je

suppose, j'espère, etc., et à condition que la phrase ne comporte pas d'éléments incompatibles avec ce mode, comme aller + infinitif par exemple :

(c) Tu ne m'abandonnerais pas, j'espère ?

(d) Je ne serais pas seul, je suppose ?

- Si l'on fait le couplage question-réponse pour ces interrrogatives, il est bien évident que la réponse suggérée est du type négatif. Une réponse qui prendrait la forme si serait la matérialisation d'une infirmation. Bien que son emploi soit jugé familier (cf. Grevisse § 869) on a une manière de marquer cette différence de sens de si en le renforçant : si fait, si justement, que si (si fait s'emploie encore de manière très courante dans certaines régions, comme le signale justement Damanette et Pichon § 2173).

(j) Tu n'es pas à plaindre tout de même ? R. que si !

(k) Tu ne vas pas m'abandonner maintenant ? R. si fait !

On ne peut nier que ce type d'interrrogative est très proche à la fois par le sens et par la forme de la question-reprise construite avec si. On peut voir que toutes les phrases qui ont été données comme exemple pourraient sans changer de sens prendre la forme neg P, si ? Par exemple :

(l) Tu n'es pas à plaindre tout de même, si ? R. non, effectivement.

Ceci nous laisse penser que les deux formes de phrases ne sont pas si différentes du point de vue de la construction. Dans un cas, la construction se décompose selon les deux modalités : modalité déclarative négative pour la proposition interrogative pour la particule si représentant l'appel à la confirmation ; dans l'autre cas au contraire la construction est plus synthétique : c'est sur la même proposition que sont rassemblés simultanément l'expression de l'affirmation négative qu'elle traduit et la marque intonative de l'interrogation dont elle est le support. Vu sous cet angle, on s'explique

mieux le statut hybride de ce type de phrase qui contient de fait les deux modalités déclarative et interrogative. Cette situation n'est pas particulière aux interrrogatives, elle vaut également pour certaines interpositives qu'il est possible de comprendre comme des questions-reprise construites avec non :

(a) Tu es sans doute au courant ? R. oui, effectivement.

(b) Tu es sans doute au courant, non ? R. oui, effectivement.

2.3. L'interronégative et l'article partitif de.

A la forme déclarative négative les déterminants partitifs du de la et indéfinis un, des sont remplacés par de lorsqu'ils font partie du complément direct du verbe :

(a) Il ne boit pas de café.

Il n'a pas d'amis.

Il n'a pas acheté de voiture.

Cette modification ne serait pas possible si le complément avait un sens adversatif :

(b) Il ne boit pas du café mais du thé.

Ceci vaut également pour la forme interrrogative :

(c) Tu ne prends pas de café ?

Tu n'as pas d'amis ?

Tu n'as pas acheté de voiture ?

Cependant dans l'interrogation il semble que l'on puisse également employer les formes du, de la, un, des sans qu'il y ait la contrainte du

sens adversatif.

(d) Tu ne prends pas du café ?

Tu n'as pas des amis ?

Tu n'as pas acheté une voiture ?

Dans les deux cas, le sens de l'interrogation n'est pas tout à fait le même ; l'énoncé des deux séries de phrases (c) et (d) ne correspond pas aux mêmes instances de discours. Ainsi, si quelqu'un interroge avec l'idée que la réponse sera affirmative, il emploiera plutôt des déterminants non partitifs (d) alors que s'il pose la question pour confirmer la valeur négative de la proposition, il emploie de préférence la forme partitive (c). A partir de phrases hors contexte, il est peut-être difficile de mettre ceci en évidence mais on peut confirmer l'une et l'autre des deux orientations en introduisant certains facteurs que l'on sait liés à chacune d'elle. On sait par exemple que la construction conditionnelle ou inversée ne convient pas à l'interrogation qui appelle la confirmation négative et que les adverbes comme ainsi, que je sache, etc. ne conviennent pas à l'interrogation qui appelle la confirmation positive :

(e) Tu ne chercherais pas du travail ? R. si, effectivement.

(f) * Tu ne chercherais pas de travail ? R. si, effectivement.

(g) Tu ne cherches pas de travail que je sache ? non, effectivement.

(h) Tu ne cherches pas du travail que je sache ? non, effectivement.

Pour (h) la phrase est correcte mais le complément prend un sens adversatif qu'il n'a pas en (g). (h) sous-entend c'est autre chose que du travail que tu cherches.

Si, comme nous le suggérons, l'emploi de de à la place des partitifs et des indéfinis n'est pas complètement indépendant de la portée que l'on veut donner à l'interrogation, il semble qu'il y ait également une corrélation entre cet emploi et le type de construction interrogative dans laquelle est formulée la question. On l'a vu précédemment, une spécialisation assez nette paraît se dessiner entre l'interrogative Intonative utilisée lorsqu'il s'agit d'une confirmation négative et la construction Inversée pratiquement incompatible avec cette orientation de sens. Pour ce qui est de l'interrogative Est-ce que elle semble avoir une spécialisation moindre et peut servir de formulation aux deux types de discours.

Ainsi la conjonction de la forme Inversée et du partitif du, de la ou de l'indéfini marquent d'une manière assez nette en (a) un type d'interrogation CONFIRM-SI. Au contraire la conjonction de la forme intonative et du déterminant de, en (b), renvoie au deuxième type CONFIRM-NON. Une combinaison inverse de ces facteurs conduit à produire, nous semble-t-il, des énoncés moins naturels si l'on se place dans la perspective de ces deux acceptions ; (c) semble moins orienté que (a) vers une confirmation positive ; quant à (d), la présence de l'indéfini un en fait une demande de confirmation positive :

(a) N'avez-vous pas noté une différence ? R. si, effectivement.

(b) Vous n'avez pas noté de différence ? R. non, aucune.

(c) N'avez-vous pas noté de différence ?

? (d) Vous n'avez pas noté une différence ?

Cependant il n'est pas sûr que dans la pratique cette répartition de de d'une part, de du, de la, un, des d'autre part, soit aussi régulière que ce qui est indiqué ici. Il vaut peut-être mieux parler de tendance que de véritable règle, comme le souligne D. Gaatone (1971 p. 116) "L'usage est hésitant

également dans le cas des questions négatives (directes et indirectes) dont le sens implicite est souvent positif et où par conséquent on s'attendrait plutôt à trouver l'article plein". Il illustre ce propos de deux exemples tous deux à interpréter avec une orientation de valeur positive mais dans lesquels il y a aussi bien des que de :

Avec d'autres, n'avais-je pas des causeries plus étendues ?

N'y aura-t-il pas eu d'erreur commise ?

Peut-on dire ici que la forme inversée de l'interrogative assure à elle seule l'interprétation voulue ? Rien n'est moins sûr... En fait, si l'on comprend ces interrogations avec un sens de valeur positive, c'est essentiellement comme une conséquence de la portée significative des phrases. A cette signification participent des facteurs aussi différents que le sémantisme des éléments lexicaux, le temps du verbe, la nature des déictiques de personne, la présence de certains éléments modaux etc.. et peut-être aussi, sur la base d'un choix plus délibéré, la construction interrogative de la phrase et la nature du déterminant dans le syntagme nominal complément. Il y a de plus un facteur très important dont nous avons choisi de ne pas parler, qui est l'intonation avec laquelle la phrase est prononcée. Si deux phrases comme (a) et (b) ci-dessous, sont dites et comprises avec un sens différent, cette différence est peut-être fonction de leur structure syntaxique mais également de la courbe intonative par laquelle on peut décrire la prononciation de chacune :

(a) N'es-tu pas fatigué ?

(b) Tu n'es pas fatigué ?

En exagérant un peu la différence on pourrait dire que (a) et (b) ont

respectivement le sens de (c) et (d) :

(c) N'est-il pas vrai que tu es fatigué ?

(d) Est-il vrai que tu n'es pas fatigué ?

2.4. L'interrogation négative et l'emphase sur la négation.

Nous utilisons volontairement ici le terme très général d'"emphase" pour regrouper plusieurs exemples de constructions dans lesquelles l'interrogation négative est marquée explicitement dans sa valeur de CONFIRM-NON par la présence d'éléments qui, effectivement, n'apparaîtraient pas dans le cas où elle aurait une valeur de CONFIRM-SI.

2.4.1 Renforcement de la négation par les adverbes vraiment, absolument, du tout, etc..

Le rapprochement de ces adverbes n'a pour but ici que de montrer le rôle comparable qu'ils jouent par rapport à la négation ; on sait qu'ils ont par ailleurs des propriétés différentes.

a) Absolument, vraiment (ainsi que d'autres adverbes moins fréquents : carrément, franchement etc..) sont généralement employés avec ne...pas comme éléments de renforcement et d'insistance de la valeur négative de la proposition :

(a) Il n'a absolument pas compris.

(b) Je n'ai vraiment pas faim

Ces adverbes s'utilisent par ailleurs dans une proposition positive comme déterminants de verbe, d'adjectif, etc.. pour exprimer l'intensité à son plus haut degré. (cf. ch. VI § I.1.1.) :

(a) Je suis absolument obligé de partir.

(b) J'ai absolument besoin de vous parler.

Si l'on ne considère que leur emploi dans une phrase interrrogative, ces adverbes peuvent accompagner la négation mais à condition que l'interrogation ne soit pas un appel à la confirmation positive. Par exemple, dans une phrase comme (a) ci dessous, comprise comme une CONFIRM-SI, ne ... pas ne saurait être renforcé par l'un de ces adverbes car l'interronégative serait alors à interpréter comme une CONFIRM-NON et pour cette valeur illocutoire la forme Intonative (c) conviendrait mieux que la forme Inversée (b) :

- (a) N'es-tu pas responsable de ceci ? R. si, effectivement.
- ? (b) N'es-tu absolument pas responsable de ceci ? R. non, en effet
- (c) Tu n'es absolument pas responsable de ceci ? R. non, en effet.

Remarque

Dire que l'interronégative est à interpréter comme une CONFIRM-NON est une sorte de formule en raccourci. Une formulation plus exacte serait de dire qu'il y a chez le locuteur la présomption d'une proposition déclarative négative que l'interrogation vise à faire vérifier, donc d'une certaine manière à faire confirmer. Par exemple dans la phrase (c) ci-dessus, il adhère probablement à la proposition : "Tu n'es pas responsable de ceci", mais interroge pour s'assurer pleinement de sa vérité. La situation serait identique avec une proposition positive :

- (d) Tu es absolument sûr de ce que tu avances ?

Il y a évidemment un autre emploi de ces adverbes absolument, vraiment etc... qui est d'intensifier le doute, lorsqu'on donne au questionnement la valeur d'une question rhétorique (cf. chap VI § I 1.1.)

- (e) Est-ce vraiment si urgent ?

En réalité, le phénomène n'est pas totalement différent dans les deux cas. Par leur effet d'insistance, ces adverbes changent la signification même de ce que représente l'acte d'interroger. Ce qui est en cause ce n'est plus la vérité de la proposition en terme tranché de valeur positive ou négative, mais plus subtilement la vérité en terme de degré, relatif ou absolu. La visée est de dégager une vérité sur laquelle ne doit subsister aucun doute, aucune arrière-pensée. Ainsi dans l'interronégative ce n'est pas tellement la valeur positive ou négative de la proposition qui est en jeu, mais, celle-ci étant acquise, il s'agit de tester la vérité de ce qui s'y exprime. Par la présence même de ces adverbes, l'interronégative Intonative reste donc une interrogation cherchant à faire confirmer une proposition elle-même négative. Il serait assez difficile de donner une réponse CONFIRM-SI à une phrase comme (c) déjà citée :

(c) Tu n'es absolument pas responsable de ceci ? *R. Si, effectivement.

- b) Quant à : du tout qui a pu signifier autrefois absolument, complètement, il ne s'emploie aujourd'hui qu'avec la négation. "Ce syntagme servait autrefois à renforcer ne .. il ne renforce plus aujourd'hui que ne... pas ou ne.. rien." (R. Le Bidois 1971 p. 658). Dans une phrase déclarative on ne le trouve effectivement qu'au voisinage d'une négation : cela ne fait rien du tout ; cela ne me plaît pas du tout ; etc... ou dans un contexte négatif j'ignorais qu'il eût du tout envie d'y aller ; il part sans du tout savoir où il va ; etc.. On le range par conséquent parmi ce qu'il est convenu d'appeler les éléments de polarité négative (cf. chap VI § 1.3.4. pour une liste représentative de ces éléments et des détails sur cette notion). Cependant à la différence de la plupart des éléments de ce type qui n'ont pas cette contrainte de négation dans une phrase à la forme interrogative, du tout s'emploie très mal dans une interrogation positive. On lui préfère un indéfini comme

quelque peu, un peu, etc...

(a) * As-tu du tout de chagrin ?

(b) As-tu un peu de chagrin ?

Remarque :

La règle n'est pas absolue car il semble que dans certains dialectes on accepte des phrases comme :

(c) As-tu du tout pensé à ce qu'il allait arriver ?

(d) Etes-vous du tout intéressé par cette affaire ?

En ce qui concerne les interrogatives de forme négative, l'emploi de du tout semble bien limité aux questions CONFIRM-NON c'est-à-dire aux interrrogatives Intonatives. Si l'on compare les deux phrases (e) et (f) ci-dessous, la première peut s'interpréter comme une CONFIRM-SI alors que la seconde (f) traduit une demande plus spécifique sur la vérité de la proposition négative que le locuteur accepte globalement, mais que par son insistance il veut faire confirmer. La confirmation négative convient dans ce cas et non la confirmation positive :

(e) Tu n'es pas tenté par ce voyage ? R. Si, en effet.

(f) Tu n'es pas du tout tenté par ce voyage ? R. $\left\{ \begin{array}{l} * \text{ si, en effet} \\ \text{non, pas du tout.} \end{array} \right.$

Ainsi, comme absolument ou vraiment, du tout trouve sa place dans une interrogative de forme Intonative ou à la rigueur Est-ce que, mais difficilement dans une interrrogative Inversée, comme on peut s'en rendre compte avec (g). Pour cette phrase (g), il y a une sorte de contradiction : par sa forme Inversée elle tend à être une CONFIRM-SI, mais alors on préférerait formuler l'interrogation sous la forme (h), c'est à dire avec un

indéfini positif:

(g) ? N'es-tu pas du tout tenté par ce voyage ?

(h) N'es-tu pas quelque peu tenté par ce voyage ?

Une corrélation semble donc se manifester entre une mise à la forme interrrogative et l'emploi de ces adverbes vraiment, absolument, du tout qui renforcent l'idée d'un appel à la confirmation de la valeur négative de la proposition déclarative correspondante.

2.4.2. Renforcement de la négation par même.

La présence de même tout comme celle des adverbes du tout, absolument etc.. spécifie le caractère CONFIRM-NON de l'interrrogative. Une phrase comme (a) ci-dessous qui selon le contexte de discours et l'intonation pourrait aussi bien relever de l'un ou de l'autre type ne peut être qu'une CONFIRM-NON dès lors qu'elle contient un indicateur de degré comme même, (b) :

(a) Tu n'as pas lu ce livre ?

(b) Tu n'as même pas lu ce livre ?

Dans une phrase comme (b) la visée de l'interrogation est moins de faire préciser à l'interlocuteur la valeur de vérité négative de la proposition correspondante que de manifester sa surprise à propos de cette proposition que l'on tient pour négative. Même (on le verra au chap VI § I) couplé avec ne...pas marque le degré minimum auquel on peut rapporter un objet, une qualité, une action etc... indiquant par là ce à quoi on pourrait normalement s'attendre. En mentionnant ou en faisant confirmer que ce degré minimum n'est pas atteint, on exprime indirectement c'est-à-dire on "signifie" sa surprise, son incrédulité voire même sa réprobation sur ce qui constitue

le contenu propositionnel négatif de l'énoncé.

La présence de cet élément même - comme par ailleurs absolument, du tout - dont le rôle est de renforcer la négation portant sur un constituant de la phrase montre bien que la portée de la négation arrive jusqu'à l'intérieur de la phrase. Ces éléments sont importants pour déterminer le statut CONFIRM-NON de l'interronégative, car en ce qui concerne l'interronégative de valeur CONFIRM-SI c'est précisément là que se trouve le problème : la négation ne semble pas avoir la possibilité de s'appliquer à des éléments à l'intérieur de la phrase, un peu comme si sa portée s'étendait à la phrase toute entière mais sans pouvoir y pénétrer, cf (chap VI § II).

2.4.3. Présence dans l'interronégative d'éléments de polarité négative.

L'adverbe du tout n'est qu'un exemple particulier de ce que peut être plus généralement le comportement des éléments de polarité négative lorsqu'ils sont pris dans une interronégative; (ces éléments seront présentés plus en détail au chapitre VI § II.4.1 . Nous n'utiliserons ici que deux ou trois exemples).

Ces éléments de polarité négative peuvent entrer dans une interrogative, mais ils n'y sont vraiment acceptables que lorsque cette interrogation manifeste un sentiment d'incrédulité de la part du locuteur et traduit une invitation à fournir une réponse négative ; il s'agit alors d'une question rhétorique :

- (a) M'a-t-on accordé la moindre attention ? R. non, je le reconnais.
- (b) As-tu compris un traître mot à ce discours ? R. non, effectivement.

Ces éléments de polarité négative qui, on le sait, ne sont pas

acceptables dans une déclarative positive, entrent difficilement dans une interrrogative lorsque celle-ci est une CONFIRM-SI.

*? (c) Ne lui a-t-on pas accordé la moindre attention ? R. si, effectivement.

* ?(d) N'as-tu pas compris un traître mot de ce discours ? R. si, effectivement.

Par contre, si l'interronégative est de type CONFIRM-NON, ces éléments polarisés sont tout à fait acceptables, mais dans ce cas la forme interrrogative est intonative - ou à la rigueur de forme Est-ce que.

(e) On ne lui a pas accordé la moindre attention ? R. non, rien.

(f) Tu n'as pas compris un traître mot du discours ? R. non, rien du tout

Dans les phrases (e) et (f), l'interrogation ne met pas en cause la valeur négative de la proposition déclarative correspondante, mais porte sur la quantification de degré minimum contenue dans le prédicat. En interrogeant sur ce degré minimum le locuteur s'assure de manière inférentielle qu'une négation pure et simple serait tout aussi appropriée: s'il n'y a pas eu la moindre attention, cela signifie qu'il n'y a eu aucune attention. Si l'on ne comprend pas un traître mot cela signifie qu'on ne comprend rien, etc. Ainsi donc, spécifier le degré minimum est une manière détournée de signifier que l'on se refuse à toute vérité approximative et que l'on tient à ce qu'il n'y ait aucune erreur d'interprétation possible.

On a pu dire (cf. Borkin 1971) que cet emploi des éléments de polarité négative dans une demande d'une confirmation négative pouvait s'expliquer de la manière suivante :

Les éléments polarisés négativement peuvent s'employer dans une interronégative CONFIRM NON parce que ce qui compte, ce n'est pas tant la forme de l'interrogation elle-même que la forme de la proposition déclarative correspondante, que l'on croit vraie et que par conséquent on attend et on suggère comme réponse. Puisque dans ce cas, la proposition jugée vraie est la proposition négative, les éléments polarisés négativement sont acceptés alors qu'ils ne peuvent l'être dans l'interronégative appelant une réponse positive (question rhétorique chap. VI § II) .

On peut, nous semble-t-il, expliquer le phénomène d'une manière plus factuelle encore, en se fondant uniquement sur la construction de l'interro-négative et en examinant ce que représente l'insertion de la négation pour le sens de la phrase: Nous prendrons comme exemple les éléments de polarité négative un peu particuliers que sont les adjectifs et pronoms indéfinis quelque, quelqu'un etc... car c'est avec eux que le jeu de la négation apparaît le plus nettement.

Suivant qu'ils apparaissent en contexte positif ou négatif, la forme de ces adjectifs et pronoms indéfinis diffère : quelque -ne... aucun, quelque chose - ne ... rien, quelqu'un - ne... personne, etc... A la forme déclarative :

- (a) Je n'ai eu aucun ennui.
- * (b) Je n'ai pas eu quelque ennui.
- (c) Je n'attends personne.
- * (d) Je n'attends pas quelqu'un.

La construction de (d) est possible lorsqu'il y a un effet contrastif:

(e) Je n'attends pas quelqu'un, j'attends que le feu passe au vert.

A la forme interrrogative, l'emploi d'un adjectif ou d'un pronom de forme négative est accepté s'il s'agit d'une CONFIRM-NON, c'est à dire si l'interrogation n'est pas Inversée :

(a) Tu n'as eu aucun ennui ? R. non, absolument aucun

(b) Tu n'attends personne ? R. non, vraiment personne

(c) * ? N'attends-tu personne ?

Une question comme (c) semble bizarre : on ne sait s'il faut l'interpréter comme une CONFIRM-NON ou une CONFIRM-SI, car il y a contradiction entre la forme interrogative et la nature de l'indéfini.

Si l'on veut incorporer l'indéfini dans une CONFIRM-SI, il faut alors employer l'élément de valeur positive avec ne... pas. Dans ce cas, la forme Inversée est tout à fait possible :

(d) Tu n'as pas eu quelque ennui ? R. Si, effectivement.

(e) Tu n'attends pas quelqu'un ? R. Si, précisément.

(f) N'as-tu pas eu quelques ennuis ? R. Si, effectivement.

Comme on le voit, la différence dans les deux types d'interrogatives peut être expliquée en terme de portée de négation ; dans celle que nous appelons CONFIRM-NON la négation intérieure à la proposition touche l'indéfini tandis que dans l'autre que nous verrons plus en détail au chap. VI § II) la négation n'arrive pas à le modifier, car sa portée n'atteint pas l'intérieur de la phrase.

En ce qui concerne l'interronégative qui nous intéresse ici - CONFIRM NON - si la modification que subit l'indéfini confirme l'application de la

négarion sur un élément appartenant à la phrase, l'interrogation quant à elle n'est pas négative, tout simplement elle s'applique à une phrase négative. On pourrait représenter la structure de la question CONFIRM-NON par oui [neg P] ?

tandis que celle de la question CONFIRM SI par non [P] ? On pourrait encore représenter cette différence en introduisant la particule matérialisant l'interrogation:

- 1 - est-ce que [neg P] ?
- 2 - est-ce que ne pas [P] ?

V.III - L'interrogation et l'intention d'informer : la question notifiative.

Nous présenterons deux types d'interrogation qui bien que formellement proches de certaines CONFIRM-OUI et CONFIRM-NON ont cependant une valeur illocutoire particulière. Dans un cas, le locuteur en demandant à son interlocuteur s'il connaît une information, vise en fait à la lui communiquer, dans l'autre en demandant s'il lui a déjà communiqué une information, en réalité il la lui communique ; il s'agit de fait d'un acte indirect de parole utilisant le verbe performatif d'une manière un peu singulière.

1. La question notifiative, sondage : tu V que P ?

Tout d'abord, on constate que lorsque ce type d'interrogation est interprété comme une question notifiative, elle peut être indifféremment positive ou négative et de plus, elle peut indifféremment se construire à la forme Intonative, Inversée ou Est-ce que. Dès lors, il est manifeste que ce type de question ne se fonde pas sur la construction syntaxique de l'interrogation mais sur la classe des verbes qui entrent dans sa composition. Il s'agit d'une classe bien définie de verbes, les verbes semi-factifs que nous avons étudiés par ailleurs et dont la liste est donnée en Annexe des chap. III et IV, c'est-

à-dire des verbes comme savoir, voir, entendre, remarquer, se souvenir, etc. :

- (a) Tu as remarqué que la vitre est cassée ?
- (b) As-tu remarqué que la vitre est cassée ?
- (c) N'as-tu pas remarqué que la vitre est cassée ?

La forme interrogative de (a) pourrait être par la nature même du verbe introducteur une demande de confirmation positive (question-attributive cf. § I.3 précédent), mais cette interprétation ne serait pas possible pour la forme inversée de (b) et (c). Or ces trois phrases peuvent avoir une même valeur illocutoire, celle d'être la communication d'une information, la mise au courant d'un fait, d'un événement, etc.. La différence sur le fond ne serait pas très grande si l'on disait :

(d) Je te $\left\{ \begin{array}{l} \text{fais remarquer} \\ \text{signale} \end{array} \right\}$ que la vitre est cassée.

1.1. La construction post posée.

Ces verbes semi-factifs ont la caractéristique de pouvoir admettre une construction post posée qui par sa forme et ses propriétés s'apparente d'une certaine manière à la question-reprise. Il s'agit de la structure ② présentée au chap. III I.1.2.

Comme schéma de construction, l'énoncé se compose d'une phrase déclarative et d'une reprise interrogative comportant cette phrase. Cependant la reprise ne concerne pas directement sa valeur positive ou négative comme dans la question-reprise mais le savoir de l'interlocuteur la concernant :

- (a) La vitre est cassée, tu as remarqué ?
- (b) La vitre est cassée. Tu as remarqué que la vitre est cassée ?

Autre différence avec la question-reprise, cette séquence interrogative peut être à la forme positive ou négative sans que ceci entraîne un changement de sens sensible dans l'interprétation:

(c) La vitre est cassée, tu n'as pas remarqué ?

De la même manière, la proposition déclarative peut être à la forme positive ou négative; cela n'entraîne aucune modification sur la construction:

(d) La vitre n'est pas propre, tu as remarqué ?

Comme on l'a vu au chap. III §II cette double forme de construction que nous avons appelée construction 2a et 2b ne s'applique qu'aux verbes semi-factifs. Pour d'autres verbes, comme certains assertifs faibles par exemple, elle n'est recevable qu'à la forme négative :

(d) Il va encore pleuvoir, tu ne crois pas ?

On ne dirait pas de la même façon avec une proposition déclarative en position initiale :

* (e) Il va encore pleuvoir, tu crois ?

Toujours au chap. III § II, on a indiqué que, préposée ou postposée, la séquence interrogative peut être à la forme Intonative, Inversée ou Est-ce que, et ce, qu'elle soit interpositive ou interrrogative :

(a) Il manque une vitre, est-ce que tu as remarqué ?

(b) Il manque une vitre, n'as-tu pas remarqué ?

Cependant la séquence interrogative n'est pas un simple appendice sans objet. Sa présence indique qu'en dehors de la mise au courant, une part est faite au sondage des connaissances de l'interlocuteur. Par exemple, en réplique à la phrase (a) et (b) ci-dessus l'interlocuteur peut soit faire un commentaire

sur la proposition déclarative, soit répondre à la question concernant sa prise de conscience :

(d) La vitre est cassée, tu n'as pas remarqué ? R. Ah, dommage !

La vitre est cassée, tu n'as pas remarqué ? R. si, je sais.

Ce déplacement de la focalisation sur la proposition déclarative ou sur la reprise interrogative n'est pas indépendant de la construction de la phrase. Si l'on privilégie l'aspect assertif de l'énoncé, on présente la question dans la version postposée, ici (d), et les deux types de réponses paraissent également plausibles ; au contraire si l'on privilégie l'aspect sondage, on présentera la question dans une version Tu V que P ?. Dans ce cas la réponse qui convient le mieux est celle où le locuteur se met en scène (g):

(f) Tu n'as pas remarqué que la vitre est cassée R. ? Ah, dommage !

(g) Tu n'as pas remarqué que la vitre est cassé R. Si, je sais.

Dans ce type de question notificative il y a, semble t-il des cas fréquents de neutralisation entre si et oui, en réponse à la forme interrogative négative. Pour (e) et (g) ci-dessus la réponse si, je sais pourrait être aussi bien oui, je sais indiquant par là même que l'intérêt réside davantage dans la possession de l'information que dans la manière dont elle a été acquise.

1.2. Effet de la négation.

On l'a vu au chap. IV § 4.6., ces verbes semi-factifs qui se définissent par des propriétés syntaxiques assez bien établies forment un groupe homogène sur le plan sémantique. Ce sont des verbes de perception généralement employés au passé composé ou des verbes exprimant le savoir, la connaissance, la prise de conscience, etc. employés eux au présent.

Une partition a été faite distinguant d'une part les verbes positifs savoir, se rappeler, se souvenir, se rendre compte etc., d'autre part les verbes négatifs oublier ignorer etc., (cf Annexe 6 et 8 du chap IV). Or on voit que cette distinction réapparaît dans les constructions interrogatives du type de celles que nous présentons ici, car les verbes négatif semblent avoir une plasticité moindre lors des modifications qu'on peut faire subir à la phrase : dans la construction post-posée ils apparaissent difficilement à la forme positive (a) et à la forme négative l'interrogation est de préférence intonative (b) :

- (a) Nous avons rendez-vous à 9 heures ? Est-ce que tu oublies ?
 (b) Nous avons rendez-vous à 9 heures, } tu n'oublies pas ?
 } *? est-ce que tu n'oublies pas?

Il y a bien la forme (c) mais dans ce cas il n'y aurait pas interrogation mais simplement constatation ou conjecture. (c) pourrait être paraphrasée par (d):

- (c) Nous avons rendez-vous à 9 heures, tu oublies.
 (d) Nous avons rendez-vous à 9 heures, tu oublies, on dirait.

Toujours avec ces verbes négatifs, dans les constructions avec complétive les équivalences ne se maintiennent pas entre forme Inversée, Est-ce que, Intonative. De fait, les correspondances entre interpositives et interrogatives sont parfois problématiques :

- (a) Oublies-tu que nous avons rendez-vous à 9 heures ?
 (b) N'oublies-tu pas que nous avons rendez-vous à 9 heures ?
 (c) Tu oublies que nous avons rendez-vous à 9 heures ?
 (d) Tu n'oublies pas que nous avons rendez-vous à 9 heures ?

Les phrases (a) et (c) diffèrent légèrement entre elles du fait de la forme Inversée ou Intonative de l'interrogation, la première tendant davantage vers une question neutre, la seconde représentant à la limite une constatation. Mais leur différence est moins sensible que celle entre (b) et (d). La première ne peut être qu'une CONFIRM-SI alors que la seconde est plus naturellement une CONFIRM-NON.

En (b), on insinue que l'interlocuteur oublie, tandis qu'en (d) la conviction ou l'espoir est exprimé qu'il n'oublie pas. On pourrait dire :

(e) Tu n'oublies pas, j'espère, que nous avons rendez-vous à 9 heures.

Ceci serait encore plus net avec un verbe comme ignorer qui donnerait un sens différent à la phrase, à la forme Inversée et à la forme Intonative :

(f) Ignores-tu que les bureaux ferment à 6 heures ?

(g) Tu ignores que les bureaux ferment à 6 heures ?

Cependant même avec les constructions avec complétive ces différences pour sensibles qu'elles soient, n'affectent pas d'une manière radicale le sens global de la phrase qui reste fondamentalement un énoncé dont l'objectif premier est d'apporter une information. Par exemple, pour les phrases ci-dessus, quelle que soit la conviction du locuteur sur la défaillance de mémoire de son interlocuteur, cela ne modifie pas la stabilité de la proposition déclarative ;

"nous avons rendez vous à 9 heures" demeure vrai dans tous les cas (a), (b), (c) etc....

Ces verbes semi-factifs, aussi bien à la forme tu V ? ou tu neg V ? acquièrent un véritable statut de parenthétiques. De la position post-posée, il passent à une position préposée où même à l'insertion pure et simple sans

que leur statut change :

Il fait plus froid, tu ne sens pas ?

Tu ne sens pas ? Il fait plus froid.

On pourrait faire varier le verbe et avec ce même type de phrase dire : tu as senti ?, tu as vu ? tu n'as pas remarqué ? as-tu noté ? tu n'es pas noté ? etc.. Globalement le sens de la phrase n'en serait pas altéré, si ce n'est que l'on ne ferait pas référence aux mêmes mécanismes du savoir - perception sensorielle, mémoire, etc.. - pour faire admettre l'assertion par celui à qui l'on s'adresse et que l'on prend à témoin plus qu'on ne l'interroge. De là, la fonction purement phatique que prennent ces petites phrases qui très souvent entre-coupent le discours et dont le rôle essentiel est de maintenir le contact avec l'interlocuteur, lui donner l'impression de le faire participer : vois-tu ? tu ne sais pas ? tu sais ? tu vois ? etc. Dans ce rôle ils ne sont pas tellement différents d'expressions comme n'est ce pas ? pas vrai ? etc... que nous avons mentionnées au chap. III § 1'.2.

Ce type de question notifiative, sous sa forme interpositive ou interrrogative, est très fréquente dans le discours courant, alors qu'elle ne touche qu'une toute petite classe de verbes - les verbes semi-factifs et plus particulièrement même ceux qui ont une valeur positive. Ceci sans doute parce qu'elle est une forme d'expression qui atténue ce qu'une affirmation aurait parfois de trop intervenant ou de trop incisif. (Ce même phénomène se retrouvera avec les demandes d'agir où l'interrogation atténue ce que l'impératif a de trop directif et de trop brutal, cf § IV suivant)

2. La question notificative, forme voilée d'un énoncé performatif :
je (neg) V que P ?

Un autre petit groupe de verbes peut être utilisé à la manière des verbes semi-factifs positifs pour ponctuer le dire et affaiblir ce qu'il aurait de trop direct ou de trop tranché, il s'agit de quelques verbes de communication parmi les plus courants : dire, prévenir, annoncer, etc.. Cette fois la construction de la phrase interrogative n'est pas à la deuxième personne, comme pour les verbes semi-factifs, mais à la première. Elle peut être à l'une des trois formes Intonative, Inversée, Est-ce que mais comme toujours la forme intonative est d'un registre plus familier. Le verbe, lui, doit être au passé composé :

(a) Je t'ai dit que je partais demain ?

(b) Vous ai-je annoncé que Jean allait se marier ?

Ces deux constructions interrogatives s'emploient comme versions atténuées de la forme déclarative correspondante :

(e) Je te dis (=apprends) que je pars demain.

(f) Je vous annonce que Jean va se marier.

On pourrait considérer cette forme d'expression comme le pendant de la question notificative faisant intervenir les verbes semi-factifs : dans cette dernière, la focalisation se fait sur le destinataire et l'état de ses connaissances, ici au contraire elle se fait sur le locuteur et son énonciation. Une différence peut-être : les deux formes n'appartiennent pas au même registre de langue. La deuxième, indirectement performative, nous paraît relever d'un désir de minimiser l'impact de l'information donnée ou alors d'une conformité à un code de politesse à la limite du cérémonieux, ces deux aspects n'étant peut-être pas indépendants, d'ailleurs. De toute manière, elle reste connotée du point de vue énonciatif par rapport à la question notificative du premier

type qui, elle, appartient au contraire au langage familier et très spontané.

Du point de vue de la stratégie discursive, ce deuxième type de question notificative serait d'une certaine manière à rapprocher d'interrogations reconnues comme des demandes d'agir que nous verrons au § IV suivant qui traduisent des actes verbaux comme l'ordre, la requête, la suggestion etc.) Comme elles, elles constituent des actes indirects de parole, c'est à dire parviennent à signifier par une voie indirecte et non par la voie explicitement performative. L'expression je V qui par sa simple formulation assertive possède la valeur d'un acte, peut l'avoir également mais de manière indirecte si cette formulation est interrogative: (cf § IV. 8 infra)

(a) Ne t'ai-je pas demandé de fermer la porte ?

Cependant on observe là aussi une différence car les deux constructions interpositive et interrrogative, possibles avec les verbes de notification: dire, prévenir, annoncer ne le sont pas avec les autres verbes performatifs de requête ou d'offre. Les phrases (a) et (b) ou (c) et (d) ci-dessous n'ont absolument pas le même sens - elles seraient même de sens inverse - alors que (e) ou (f) sont à interpréter de manière pratiquement identique.

(a) Ne t'ai-je pas demandé de fermer la porte ?

(b) T'ai-je demandé de fermer la porte ?

(c) Ne t'ai-je pas offert de te raccompagner ?

(d) t'ai-je offert de te raccompagner ?

{ (e) Ne t'ai-je pas dit que je partais demain ?

{ (f) T'ai-je dit que je partais demain ?

Peut-être donc faut-il considérer cette forme voilée de l'énoncé performatif comme un cas intermédiaire entre deux types d'interrogation -

l'une que nous venons de présenter, utilisant les verbes semi-factifs, l'autre que nous verrons au § IV, mettant en jeu des verbes performatifs. Car en définitive, il n'y a pas une si grande différence dans le rôle que remplit la forme interrogative dans ces divers types de constructions. Alors que jusqu'ici on a vu l'interrogation comme une modalité à travers laquelle s'exprime la recherche d'un savoir ou du moins l'invitation à la confirmation ou à l'infir-
 mation d'une vérité dont on ne peut pas - ou dont on ne veut pas - assumer soi-même l'assertion, l'interrogation devient plus nettement ici un artifice d'expression: elle dissimule à peine la valeur déclarative de l'énoncé qui est en réalité constatif ou performatif. Le locuteur n'attend rien ou presque rien d'informatif de son interlocuteur, c'est lui au contraire qui l'informe. Dans les deux types de questions-notificatives, la séquence interrogative As-tu vu que P ? As-tu noté que P ? ou bien ne t'ai-je pas dit que P ? t'ai-je dit que P ? joue un rôle tout à fait annexe par rapport au contenu propositionnel de la phrase qu'elle introduit et qui constitue l'essentiel de l'énoncé. Ce rôle est celui d'amortir, d'atténuer le caractère trop tranché, trop direct de cet énoncé. Il en sera de même, nous allons le voir, dans ce que nous avons appelé la demande d'agir où l'interrogation a pour principale fonction d'atténuer la force illocutoire d'actes verbaux qui sur un plan psychologique ou social peuvent être considérés comme trop directifs ou importuns.

Une petite différence est cependant à faire entre interrogation positive et interrogation négative, car celle-ci peut selon certaines conditions, dues au contexte de discours mais également à la présence d'éléments d'insistance dans la phrase, être tenue pour version très atténuée de la forme déclarative. Ceci se comprend car l'interronégative étant normalement orientée, dans ce cas elle oriente vers une interprétation d'affirmation positive.

Ne t'ai-je pas déjà dit que je n'aimais pas ce désordre ?

V.IV.L'interrogation, formulation d'actes de langage indirects : la demande et l'offre d'agir.

Il existe des interrogations, positives ou négatives, qui ne traduisent pas véritablement l'acte de langage de questionnement. Leur visée est moins de provoquer de la part de l'interlocuteur une réponse verbale concernant la valeur de vérité de la proposition énoncée qu'une réponse l'engageant à effectuer une action ou à accepter qu'elle soit effectuée. (A la limite, il n'est pas nécessaire qu'il y ait réponse verbale, le comportement ou l'attitude du destinataire étant suffisants pour constituer en eux-mêmes une réponse, mais nous examinerons ici les cas où ce support verbal existe). Voici quelques exemples de ces phrases interrogatives :

- (a) Tu pourrais fermer la porte ?
- (b) Tu ne veux pas fermer la porte ?
- (c) Veux-tu une tasse de café ?

Notre propos est de décrire assez brièvement les caractéristiques principales des phrases ainsi détournées d'une fonction interrogative purement informative et tout d'abord d'indiquer les modifications que cette nouvelle valeur illocutoire induit sur le schéma énonciatif dans lequel nous avons choisi d'étudier l'interrogation, le cadre question-réponse.

1.Le cadre question-réponse

Le changement le plus immédiatement perceptible est dans la nature même de la réponse. Pour ce qui est de l'interrogation, il n'apparaît pas au premier abord de faits marquants indiquant clairement qu'il existe des contraintes syntaxiques sur la construction de la phrase. Nous verrons que dans certains cas des contraintes existent mais dans l'ensemble les diverses formes interrogatives - Intonatives, Inversées et Est-ce que - sont acceptables. Bien sûr, dans la

pratique, la construction Intonative se révèle plus courante mais comme on a déjà pu l'indiquer - par exemple au chap. III § I - cette préférence est générale et non particulière à ce type de question. On ne peut donc pas se baser sur la forme syntaxique de l'interrogation pour caractériser sa valeur illocutoire et indiquer si elle traduit une demande d'agir plutôt qu'une demande d'information. Ceci est aussi vrai pour les interpositives que pour les interrrogatives. Par exemple, une interrogation traduisant une demande d'agir peut très bien s'exprimer sous ces différentes formes :

- (a) Ne pourrais-tu pas fermer la porte ?
- (b) Pourrais-tu fermer la porte ?
- (c) Est-ce que tu pourrais fermer la porte ?

Pour ce qui est de la réponse, la valeur illocutoire de l'interrogation fait qu'elle ne peut se réduire à l'assertion oui ou non : il faut lui ajouter ou lui substituer l'expression de consentement ou de refus à ce qu'est la visée de l'acte verbal : exécuter une action, accepter une offre, donner une permission etc... Suivant ce qui est en jeu, les formules de consentement et de refus sont de formes différentes. Par exemple pour le consentement, on ne peut pas employer indifféremment : (c'est) d'accord, assurément, certainement, compris, volontiers, je veux bien, entendu, avec plaisir, avec joie, de grand coeur, etc... D'autant que consentement et refus n'ont pas à être explicitement exprimés : ils peuvent être contenus dans une formule de politesse - par exemple pour une offre : merci, je te remercie - ou encore dans une réponse qui renvoie directement au résultat attendu - par exemple pour un ordre : tout de suite, j'y vais, immédiatement, voici, tenez, etc... Quelle que soit la forme qui traduit le consentement ou le refus, la mention de oui, si, non n'est pas nécessairement à inclure dans la réponse:

- (a) Ne pourrais-tu pas fermer la porte ? R. (Si), tout de suite
- (b) Pourrais-tu fermer la porte ? R. (Oui), tout de suite

role" sera également employé.)

Nous abordons ici un problème qui à lui seul pourrait faire l'objet d'un développement de plusieurs chapitres, car il est au centre de débats théoriques amorcés et menés depuis quelques années, qui se poursuivent aujourd'hui sous des formes de plus en plus complexes et sophistiquées. Ce problème est celui des actes de langage et plus particulièrement des actes de langage indirects dont le statut est à définir non seulement sur le plan syntaxique et sémantique, mais également et avant tout peut-être, par rapport au phénomène de l'énonciation. De nombreuses études ont été publiées sur le sujet, inspirées au départ de points de vue et de propositions émises par des philosophes du langage (J.L. Austin, F. Strawson, J. Searle, H.P. Grice etc...) mais en s'appuyant sur des argumentations d'ordre linguistique i.e. mettant en jeu des données et des règles relevant de la syntaxe et de la sémantique. Un certain nombre de ces études seront citées dans le bref résumé qui sera fait de ces problèmes à propos de l'interrogation, mais on peut se reporter à l'ouvrage de P. Cole et J. Morgan (1975) pour avoir une vue d'ensemble des questions, tout à la fois diverses et complémentaires qui se posent encore aujourd'hui dans ce domaine.

Au centre des problèmes débattus dans le traitement des actes de langage indirects, revient d'une manière ou d'une autre la notion d'implication conversationnelle et la place et le statut à lui réserver dans la description de faits linguistiques - en particulier dans la description du sens des phrases. Par exemple, la question se pose de savoir jusqu'à quel point on peut faire intervenir cette notion dans l'explication des phénomènes linguistiques, de savoir comment on peut contrôler et mesurer ses effets dans l'interprétation que l'on est capable de donner à des énoncés qui ne signifient pas directement ce qu'ils expriment.

- Implication conversationnelle et "sens non naturel" :

Une implication de type nouveau a été proposée par Grice dans "Logic and

Conversation" (1968) mais cette notion était déjà contenue sous un aspect différent dans son article "Meaning" (1957). (Nous traduisons son terme d'"implicature" par "implication conversationnelle" ou "implication pragmatique" pour lever toute ambiguïté sur le terme "implication" en français). En effet si nous comprenons la définition que Grice donne de ce qu'il appelle le sens non naturel - "non natural meaning", en abrégé "meaning_{nn}" - il semble qu'il s'y dégage deux idées-force, tributaires l'une de l'autre :

1 - Un énoncé peut ne pas être l'expression littérale - naturelle - du message que le locuteur veut transmettre à son destinataire. Celui-ci doit procéder à un raisonnement inférentiel pour comprendre ce que le locuteur veut lui signifier, car :

2 - L'énoncé est produit avec une intention que le locuteur veut faire comprendre à son destinataire, intention dont il sait qu'elle sera reconnue par lui. "We may say that "A meant_{nn} something by x" is roughly equivalent to "A uttered x with the intention of inducing a belief by means of the recognition of this intention" (Grice 1957).

Ainsi on peut voir que l'intention du locuteur i.e. la force illocutoire qu'il met dans son énoncé ne suffit pas. Il faut qu'il arrive à faire reconnaître cette intention à son interlocuteur ; il faut qu'il sache que son interlocuteur donnera la bonne interprétation à ce qu'il dit. Comment le locuteur arrive-t-il à faire le bon pronostic ? Autrement dit, comment sait-il que la force illocutoire dont il charge son énoncé sera reconnue, comprise par le destinataire ?

Il a pour lui deux facteurs essentiels qui lui permettent de se faire comprendre :

- tout d'abord il y a l'énoncé lui-même. N'importe quel énoncé ne peut être l'expression de l'intention du locuteur lorsqu'il ne dit pas explicitement

ce qu'il veut signifier. Pour qu'il ait identification d'un sens non naturel le locuteur doit produire un énoncé qu'il sait pouvoir être reconnu par le destinataire comme une expression de son intention de signifier. Par exemple, le locuteur peut raisonnablement s'attendre à être compris s'il utilise un énoncé considéré conventionnellement - i.e. non seulement par lui-même mais par la communauté linguistique à laquelle il appartient - comme pouvant exprimer l'intention en question. Etant donné que le raisonnement inférentiel que le destinataire est censé faire a obligatoirement comme base de départ l'énoncé émis par le locuteur, il faut que cet énoncé ait des propriétés telles qu'il reconnaisse en lui une forme possible de ce que le locuteur tente de lui communiquer de manière indirecte.

- En même temps, il y a la situation de discours. Un énoncé ne pourra pas être reconnu comme l'expression d'une intention précise du locuteur, même s'il a des traits qui font qu'on lui reconnaît cette possibilité, s'il n'est pas émis dans des circonstances appropriées c'est-à-dire si la situation de discours ne se prête pas à cette interprétation.

Comment cette explication des conditions dans lesquelles un énoncé peut s'utiliser avec un sens non naturel peut-elle faire comprendre ce que l'on entend par implication conversationnelle ? En fait, les deux notions sont étroitement liées, surtout si l'on examine la seconde dans des situations bien précises. L'implication conversationnelle se fonde sur le principe général qu'un énoncé - une phrase, un discours - peut "impliquer", "suggérer", "signifier" autre chose que ce qu'il "dit" littéralement : ce qui est signifié ne correspond pas à ce qui est dit (Pour des exemples concrets cf. Grice 1968). Or les mécanismes à travers lesquels on peut juger s'il y a implication conversationnelle ou non - i.e. s'il s'agit du sens "conventionnel" ou "non conventionnel" de l'énoncé - sont bien les mêmes que pour l'appréciation du sens non naturel : Pour qu'il y ait implication conversationnelle, il faut que l'on puisse reconnaître qu'un énoncé pourvu d'un sens conventionnel n'est pas utilisé par le locuteur avec ce

sens là. Il faut d'abord être capable de juger que le sens conventionnel est inapproprié et ensuite être capable de reconnaître le sens que le locuteur a voulu lui donner. Donc comme pour le sens non naturel il faut être capable de déterminer l'intention du locuteur, savoir qu'il n'a pas voulu donner à son énoncé son sens naturel (conventionnel). Parmi les éléments susceptibles de guider le destinataire dans la reconnaissance de l'intention du locuteur et de l'aider dans l'interprétation de son message il y a comme pour le sens non naturel :

- La situation de discours, le contexte dans lequel l'énoncé est produit. Il faut poser qu'il existe une certaine cohérence dans la suite des propos qu'échangent normalement les protagonistes d'un dialogue. C'est surtout ce premier aspect que Grice développe lorsqu'il présente ce qu'il appelle le principe de Coopération (Coopérative principle) et les maximes qui s'y rattachent (1968). A travers l'examen de l'application de ces maximes dans le discours, on doit pouvoir reconnaître si le principe général de coopération a été ou non observé et de là inférer la présence d'une implication conversationnelle dans l'énoncé.

- Mais pour aider à la reconnaissance de cette implication conversationnelle, il y a également l'énoncé lui même (Grice n'en parle qu'à la fin de son exposé et d'une manière peu claire à notre avis), énoncé qui par certains de ses traits doit pouvoir aider au raisonnement inférentiel du destinataire. En effet dans beaucoup de cas, bien qu'au départ l'implication conversationnelle ne fasse pas partie du sens de l'expression à travers laquelle elle est véhiculée (cf. Grice 1968), la reconnaissance de cette implication est facilitée si l'expression en question est conventionnellement réservée à cet usage. Ceci semble bien être le cas pour les actes de langage indirects dont le fonctionnement ne peut s'expliquer que sur la base d'un certain type d'implication conversationnelle.

En effet, en ce qui concerne les actes indirects de langage, c'est à la fois le contexte de discours et le caractère "conventionalisé" de l'énoncé qui permettent de déterminer l'intention du locuteur, la force illocutoire qu'il a voulu donner

à son acte de langage. Cette force illocutoire n'est pas clairement exprimée, elle revêt des formes de phrase qui ne "signifient" pas ce que normalement on attend d'elles. Cependant celles-ci ne sont pas le fruit du hasard ni du point de vue sémantique, ni du point de vue syntaxique :

1- On peut inférer un lien logique entre elles et l'acte illocutoire qu'elles représentent.

2- Parmi toutes les constructions de phrases pour lesquelles ce lien logique pourrait être établi, seul un petit nombre d'entre elles sont utilisées pour représenter l'acte illocutoire en question. Par convention i.e. d'après l'usage, elles seules sont interprétées comme des actes de langage indirect même si sémantiquement on peut leur trouver des paraphrases, tout à fait acceptables.

Ce sont ces deux points que nous voudrions maintenant développer en prenant comme exemple les constructions interrogatives totales.

3. L'interrogation comme expression d'actes de langage indirects.

La demande, la sollicitation, l'offre etc... d'agir, qu'il conviendra de distinguer à un niveau de description plus détaillé, constituent des actes de langage direct tout à fait individualisés lorsqu'elles s'expriment à travers un verbe performatif utilisé dans les conditions voulues: Je te Vprésent que P, Je te demande de fermer la porte, je t'offre de partager mon déjeuner. etc... On peut encore les exprimer, quoique d'une manière un peu moins spécifiée, en employant le mode impératif. Ainsi une phrase comme viens t'asseoir! peut être selon la situation de discours et l'intonation donnée, un ordre ou une invitation.

Cependant leur formulation ne se réduit pas à ces deux tours. On parle d'acte de langage indirect lorsque la mention explicite du verbe performatif ou l'emploi du mode approprié sont remplacés par l'assertion ou par l'interrogation de propositions exprimant certaines des conditions jugées nécessaires à la réali-

sation de cet acte. "Each type of illocutionary act has a set of conditions that are necessary for the successful and felicitous performance of the act" (Searle 1975 p.71). Ces conditions, J. Austin les appelle "felicity conditions" (J. Austin 1965), de même que Searle. Nous préférons utiliser ici le terme de "conditions intrinsèques" emprunté à J. Heringer (1972), car il a l'avantage d'être moins connoté que le précédent qui évoque trop précisément les distinctions établies par Austin (1962).

Les conditions intrinsèques représentent donc un ensemble de conditions qui "définissent" l'acte de langage c'est-à-dire matérialisent les divers traits qui lui donnent sa spécificité sémantique et stipulent les détails de la situation créée par son énonciation, pour qu'il y ait réalisation effective de ce qu'il est : un acte verbal. Ces conditions prennent en compte divers facteurs :

1 - Les traits attachés à l'acte lui même : le fait qu'il renvoie à un temps présent, passé, futur ; le fait qu'il engage l'un ou d'autre des deux protagonistes et que cet engagement soit librement consenti ou à l'inverse qu'il implique une contrainte ; le fait qu'il suppose une action matérielle ou simplement un comportement, une réaction etc...

2 - Les dispositions du locuteur qui par définition sous-tendent l'acte de langage c'est-à-dire son intention en l'exprimant : son vouloir, son désir, ou selon le cas son rôle passif (acceptation, permission) ; son appréciation de l'effet qui doit en découler (il peut le juger bon ou mauvais pour lui-même ou pour son interlocuteur, etc...).

3 - Les dispositions du destinataire qui doivent préexister ou se révéler au moment de l'énonciation, pour que l'acte de langage ait des chances de se réaliser : son bon vouloir, son désir ou son accord, sa capacité, son besoin etc..

Ces conditions forment en quelque sorte les tenants et aboutissants de l'acte de langage et de sa force illocutoire. On pose comme règle générale

(cf. J. Searle 1975, D. Gordon et G. Lakoff 1971, J. Heringer 1972) le principe de l'implication pragmatique (ou conversationnelle) suivant : un acte illocutoire peut être réalisé de manière indirecte si l'on affirme ou si l'on interroge l'une de ces conditions qui sont attachées à sa définition ou à sa réalisation. Ainsi au lieu d'utiliser la tournure performative (a) ou l'impératif (b) on peut exprimer un ordre sous la forme (c), (d), (e) etc...

actes de langage directs	{	(a) Je te demande de fermer la porte
		(b) Ferme la porte !
actes de langage indirect	{	(c) Je veux que tu fermes la porte
		(d) Veux-tu fermer la porte ?
		(e) Vas-tu fermer la porte ?

Un certain nombre de questions se posent lorsqu'on veut expliquer précisément la manière dont les énoncées (c), (d), (e) ci-dessus sont interprétables avec la valeur illocutoire de (a) et (b). Plusieurs propositions ont été faites, engageant chaque fois des prises de position importantes sur le plan théorique, car elles font intervenir des règles qui parce qu'elles déterminent l'action réciproque de propriétés sémantiques et syntaxiques sont bien obligées de se forger au départ soit sur la structure syntaxique, soit sur la structure logique des phrases.

La notion d'implication conversationnelle proposée par Grice a été exploitée tout d'abord par Gordon et Lakoff (1971) qui l'ont développée dans le cadre de la grammaire générative sous le nom de "postulats de conversation". Un type de postulats de conversation qu'ils proposent, basé sur ce qu'ils appellent les conditions de sincérité fournit à partir d'un énoncé A ayant une certaine structure, une force illocutoire qui ne correspond pas au sens que définit la structure syntaxique et sémantique de la phrase. Cette force illocutoire peut être déterminée grâce à une règle d'implication conversationnelle. Par exemple :

ASK (a,b, CAN [b, Q]) * $\longrightarrow$ Request (a,b,Q)

Si a demande à b si b peut exécuter Q, cela peut signifier que a requiert de b qu'il exécute Q. L'astérisque indique qu'il y a deux sens : un sens littéral correspondant à une vraie question - demande d'information - et un sens impliqué conversationnellement qui est la demande d'agir (request). Ce deuxième sens n'est pris en compte que si l'énoncé n'a pas son sens littéral, ce que le destinataire doit pouvoir apprécier d'après le contexte de discours dans lequel il est émis. "In this case, the conversationally implied meaning (the request) can be conveyed only if the literal meaning (the question) is not intended to be conveyed and if the hearer assumes that it isn't. (1971 p. 65)

(a) Peux-tu porter ce sac ?

La phrase (a) est ambiguë. Elle peut avoir son sens littéral de demande d'information ou un sens dérivé par implication conversationnelle de demande d'agir si le contexte de discours s'y prête. Cette stratégie de dérivation du sens d'une phrase par des règles traduisant un effet d'implication conversationnelle devrait permettre de résoudre certains problèmes. Elle devrait pouvoir expliquer par exemple comment certains énoncés sont ambigus, par exemple (a) ci-dessus, alors que d'autres ne le sont pas :

(b) Peux-tu me porter le sac, s'il te plaît ?

Le fait qu'il y ait s'il te plaît dans la phrase lève toute ambiguïté : l'énoncé ne peut plus être une demande d'information mais seulement une demande d'agir. Gordon et Lakoff proposent alors ce qu'ils appellent des "règles transdérivationnelles". Ces règles sont conditionnées non par la forme grammaticale de surface de la phrase mais par le sens que la phrase acquiert par implication. En effet ces règles ne s'appliquent que si la phrase a reçu l'interprétation que le contexte et les postulats de conversation ont déterminée pour elle (cf. Gordon et Lakoff 1971 p. 73). Par exemple, si l'on reprend la phrase (b), l'introduction

de s'il te plait serait soumise à une condition : que le contexte et l'implication conversationnelle ait sur la base de sa structure logique, donné à la phrase un sens de demande d'agir. Ainsi l'introduction de s'il te plait est possible pour plusieurs constructions de phrases, dont la structure logique diffère mais auxquelles une implication conversationnelle a donné une valeur illocutoire identique (cf. les postulats de conversation concernant la demande d'agir *ibid.* p.65).

(c) Veux-tu porter mon sac, s'il te plait ?

(d) Tu portes mon sac, s'il te plait ?

(e) Je veux que tu portes mon sac, s'il te plait.

Ces trois phrases sont des demandes d'action ayant reçu le sens Request (a,b,Q) : je te demande de porter mon sac.

Dans cette perspective, il faut donc poser qu'il existe une interaction entre l'application des postulats de conversation et l'application des règles transdérivationnelles puisque le sens dérivé par implication a une influence déterminante sur la forme de surface de la phrase : c'est à partir de lui que certaines formes sont possibles ou impossibles. Le jeu de cette interaction ne semble pas très clair et l'on peut se demander si d'une certaine manière, on ne tombe pas là dans un cercle vicieux. Mais comme de toute manière, d'autres critiques assez convaincantes ont été faites de cette approche (cf. en particulier J. Heringer 1972, J. Sadock 1974, G. Green 1975) nous ne la reprendrons pas dans ses détails ici.

La notion d'implication conversationnelle a été exploitée d'une manière un peu différente par d'autres linguistes. Par exemple pour Heringer (1972), les liens existants entre deux énoncés l'un représentant un acte de langage direct, l'autre un acte de langage indirect, sont des liens purement sémantiques attachés à l'acte illocutoire que tous deux expriment. En présentant un acte illocutoire comme un faisceau de conditions qui définissent en même temps son sens, sa force illocutoire, les conditions de son emploi etc., on peut établir un lien sémanti-

que entre l'énonciation explicite de l'acte illocutoire et la formulation de l'une des conditions qui participent à sa définition. Par exemple les phrases (a) et (b) ci-dessous peuvent être l'expression du même acte illocutoire car la seconde (b) formule l'une des conditions intrinsèques de cet acte et par là-même l'énonce indirectement : parmi les conditions de réalisation attachées à la demande d'agir il y a la condition suivante "le destinataire est capable de réaliser l'action" (volitional act) (cf. 1972 p. 20).

(a) Je te demande de porter mon sac

(b) Peux-tu porter mon sac ?

Nous verrons que cette règle générale n'est pas suffisante pour expliquer les diverses contraintes syntaxiques et sémantiques auxquelles sont soumises ces formulations (cf. § 5.3.), mais c'est en suivant les grandes lignes de cette approche que nous tenterons de décrire les énoncés interrogatifs ayant valeur d'actes de langage indirects.

4. Types d'actes illocutoires exprimés par l'interrogation.

Les actes illocutoires ont été définis et caractérisés selon les mêmes critères qui à l'origine ont servi à caractériser les verbes performatifs (cf. J.L. Austin 1962). C'est par l'extension de la notion de verbe performatif que J.L. Austin lui-même, puis à sa suite J. Searle, Z. Vendler, J. Heringer, B. Fraser, etc... en sont venus à la notion d'actes illocutoires pour l'expression desquels l'énoncé performatif représente une forme privilégiée certes mais tout à fait singulière. Comme les verbes performatifs, les actes illocutoires sont définis en fonction de la force qui les sous-tend, c'est-à-dire en fonction de l'intention avec laquelle le locuteur les énonce et de l'effet qu'il veut produire par leur énonciation. (Pour une classification raisonnée des actes illocutoires cf. J. Searle 1976). En procédant à l'acte de langage, le locuteur doit faire comprendre son intention à son destinataire afin que celui-ci puisse avoir en

retour le comportement ou la réaction escomptés. (La reconnaissance de l'intention est, on l'a vu, à la base même de la définition du sens non naturel - meaning_{nn} - de Grice et par conséquent devient l'un des ressorts essentiels de l'implication conversationnelle si l'intention de signification n'est pas clairement explicitée.)

Selon les auteurs, les différentes intentions que le locuteur peut exprimer directement ou indirectement par un acte de langage sont dénombrées et regroupées en un certain nombre de classes. En général, on s'entend à reconnaître cinq grandes classes d'actes illocutoires (cf. J.L. Austin, J. Searle, Z. Vendler), mais il peut être utile d'en distinguer davantage (B. Fraser (1975) va par exemple jusqu'à huit types de performatifs "vernaculaires").

La demande et l'offre d'agir sont deux types d'actes de langage que l'interrogation est à même d'exprimer indirectement.

a) La demande d'agir. Elle ne renvoie pas à une catégorie bien définie car un certain nombre de paramètres peuvent varier, modifiant assez sensiblement sa force illocutoire. Pour regrouper les verbes performatifs qui en rendent compte J.L. Austin avait proposé la grande classe des exercitifs ; mais sans doute jugée trop hétérogène, cette classe a été par la suite décomposée en catégories plus fines. Malheureusement ces catégorisations n'ont pas une portée générale car les critères retenus dépendent très souvent d'objectifs particuliers de description. Z. Vendler (1970) distingue, par exemple, parmi les exercitifs une sous-catégorie ("weak exercitives") qui comprend des verbes comme permettre, accepter, tolérer pour lesquels l'action en jeu "ne vient pas de l'initiative du locuteur mais plutôt se fait avec son accord". La classification de Searle (1976) isole une grande classe d'actes illocutoires, les "directifs" qui représentent "des tentatives de la part du locuteur de faire faire quelque chose à l'interlocuteur". Cependant dans cette classe entrent aussi bien des verbes d'interrogation que des verbes d'ordre, des verbes de permission que des verbes de défi (défier quelqu'un de faire quelque chose). La classification présentée par

B. Fraser (1974) nous semble plus appropriées pour les distinctions qui nous intéressent ici. Parmi les cinq classes de verbes "qui sont utilisés pour des actes illocutoires tendant à changer le monde" (p. 149) il distingue la classe des verbes de demande (requesting) et des verbes de suggestion (suggesting) qu'il distingue, à juste titre nous semble-t-il, par le fait qu'avec les premiers le locuteur marque simplement son désir de voir l'interlocuteur agir en fonction de ce qui lui est demandé, avec les seconds, il marque son désir de voir l'interlocuteur comprendre l'intérêt qu'il aurait à effectuer cette action. En effet, si dans les deux cas il s'agit bien d'une action à effectuer, des verbes comme demander, ordonner, exiger, etc... supposent que l'action doit être vraiment effectuée pour que le locuteur soit satisfait tandis que des verbes comme suggérer, recommander, conseiller etc... incitent simplement le destinataire à considérer sa mise à effet :

(a) Je te demande de fermer la fenêtre

(b) Je te suggère de fermer la fenêtre

En (b) la mise à exécution de l'action reste en quelque sorte liée à l'appréciation de l'interlocuteur qui doit se convaincre de l'avantage qu'il y aurait à la faire.

Cependant cette distinction tranchée entre les deux types d'actes illocutoires - demande et suggestion - ne suffit pas à mettre à jour les divers aspects de la demande d'agir. Parfois même cette distinction n'est pas très nette et si l'on n'avait pas d'autres critères que ceux que nous avons présentés, il ne serait pas très facile de séparer certaines expressions de demande polie et de suggestion. Par exemple, les phrases (c) et (d) ci-dessous peuvent exprimer l'une ou l'autre :

(c) Il faudrait laver ces vitres.

(d) Vous feriez mieux de revenir demain.

A la limite, le sens du verbe performatif peut être ambigu. Suggérer peut avoir un caractère directif :

(e) Je suggère que vous commenciez tout de suite

Ainsi en même temps que l'on fait une distinction entre demande et suggestion, il faut considérer qu'au sein de la grande classe que nous appelons demande d'agir on peut établir des gradations concernant la force de pression que l'acte illocutoire exprime. Ainsi exiger, commander sont plus "pressants" que demander lui-même plus "pressant" que proposer.

Or on constate que cette notion de pression, attachée à la définition du sens des verbes va de pair avec un autre facteur dont on ne saurait dire s'il est sémantique ou s'il joue simplement un rôle dans l'acte d'énonciation, mais dont il faut tenir compte dans la caractérisation d'un acte de langage; c'est le statut relatif des deux protagonistes, locuteur et destinataire. (Ces deux facteurs sont d'ailleurs liés dans la classification générale que présente Searle 1976). En effet, la force avec laquelle une demande s'exprime peut dépendre du rapport d'autorité que locuteur et interlocuteur entretiennent entre eux, car de là découle l'obligation plus ou moins grande pour le destinataire d'exécuter l'action, le caractère plus ou moins directif de l'acte illocutoire etc...

On peut, semble-t-il, s'accorder à distinguer trois situations où statut des protagonistes et force de la demande sont dans une relation d'interdépendance. Ces situations peuvent être matérialisées par des verbes performatifs qui ainsi se répartissent selon trois groupes :

- Les verbes d'ordre qui correspondent à une situation où le locuteur est dans une position de domination (ou du moins en position d'agir autoritairement) enjoindre, ordonner, exiger, commander, etc...

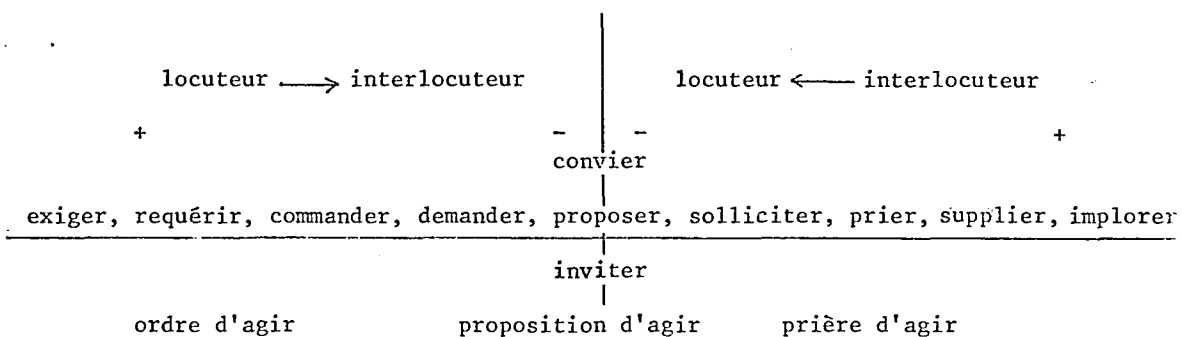
- Les verbes de sollicitation qui correspondent à une situation où le locuteur est ou feint d'être dans une position d'infériorité. Deux cas différents sont à envisager car dans le sollicitation, il peut y avoir de la part du locuteur

le souhait que le destinataire accomplisse l'action demandée ou au contraire le souhait d'accomplir lui-même cette action. Dans ce deuxième cas il s'agit d'une demande de permission. Nous distinguerons donc dans la sollicitation :

1) la prière d'agir, 2) la demande de permission. Pour la prière d'agir : les verbes performatifs sont solliciter, prier, implorer, supplier etc... alors que pour la demande de permission il n'y a pas de verbe correspondant à cette force illocutoire en français il faut employer des périphrases telles que : je te demande la permission, je sollicite l'autorisation etc...

- Les verbes de proposition enfin, correspondent à une situation où locuteur et destinataire sont dans une relation non autoritaire : proposer (mais ce verbe est ambigu), convier, inviter à etc... Dans ce cas, l'acte illocutoire peut traduire des intentions plus désintéressées : intérêt, bienveillance, sollicitude, etc... et ainsi se rapprocher de la suggestion d'agir : suggérer, conseiller, préconiser, recommander au point parfois de se confondre avec elle au niveau verbal (cf. § 6 infra).

A l'intérieur même des deux premières situations, on peut considérer qu'il y a une gradation, que les verbes marquent des rapports plus ou moins autoritaires ou au contraire plus ou moins soumis. On peut voir ceci aux nuances qu'expriment par exemple demander par rapport à exiger; solliciter par rapport à implorer. Ces différences peuvent être présentées schématiquement en plaçant sur un axe un certain nombre de verbes performatifs exprimant la demande d'agir : d'une part l'ordre d'autre part la prière. (Nous laisserons hors de cette schématisation la demande de permission et la suggestion d'agir, mais à un degré de généralisation plus grand on pourrait regrouper la première avec la prière d'agir, la seconde avec la proposition d'agir).



(L'orientation de la flèche indique le sens dans lequel s'exerce la relation d'autorité, le + et le - indiquent la force de pression de la demande ou de la prière).

Nous ne prétendons pas que ces distinctions basées sur la force de pression et sur le statut relatif des protagonistes puissent pour tous les verbes performatifs exprimant la demande d'agir, être mis en correspondance avec un ensemble de propriétés syntaxiques ou sémantiques stables. La catégorisation est à la fois trop élémentaire et trop partielle : en effet on ne peut pas considérer que cette partition en trois catégories vaille pour l'ensemble des verbes qui explicitent les actes de langage concernant la demande d'agir. On peut déjà voir que certains verbes auraient besoin de critères supplémentaires (persuader, recommander, revendiquer etc...) ou manifestent une ambiguïté selon le contexte dans lesquels ils s'emploient (demander peut avoir le sens d'ordonner ou de solliciter).

Néanmoins si cette sous-catégorisation en Ordres, Sollicitations, Propositions ne se révèle ni très précise, ni très utilisable dans l'absolu, elle a l'intérêt de nous éclairer sur certains types de variations perceptibles dans la formulation des actes de langage indirects correspondants, et en particulier sur les conditions d'utilisation de la modalité interrogative. En effet il semble bien y avoir une corrélation entre la force de pression de la demande et l'expression utilisée lorsqu'elle s'énonce indirectement. Ainsi s'il s'agit d'un acte

verbal tout en haut de la gamme des Ordres, il n'existe pratiquement pas de procédé indirect d'expression. Apparemment pour être efficace, l'ordre autoritaire doit être directement transmis par un verbe performatif ou par le mode impératif :

- (a) Je vous ordonne de sortir
- (b) J'exige que vous parliez
- (c) Sortez !

Par contre si l'ordre est très atténué ou se veut très poli, il utilise très couramment des formes d'expression indirectes parmi lesquelles l'interrogation :

- (a) Voulez-vous fermer la fenêtre ?
- (b) Pouvez-vous fermer la fenêtre ?

De la même façon, la sollicitation, où la domination s'exerce en sens inverse - le locuteur pense, ou fait comme s'il pensait que son statut est inférieur à celui du destinataire - utilise au maximum les procédés indirects d'expression parmi lesquels également l'interrogation. Cependant dès que la force de pression s'accuse - aussi bien pour la prière d'agir que pour la demande de permission - l'acte de langage indirect fait place à la sollicitation directe : énoncé performatif et mode impératif. Par exemple (a) et (b) ci-dessous n'ont pas l'insistance de (c) et (d) :

- (a) Pourriez-vous m'aider ?
- (b) Puis-je partir ?
- (c) Aidez-moi, je vous en conjure.
- (d) Laissez-moi, je vous en supplie.

Le mode interrogatif apparaît en fait comme une forme d'expression qui convient à la fois à l'ordre atténué et à la sollicitation mesurée.

Quant à la proposition, peu pressante et peu directive, elle n'a aucun mal à s'exprimer indirectement, aussi bien par le biais de l'assertion que de l'interrogation, étant donné qu'elle soumet plus qu'elle n'impose :

(a) Tu pourrais m'accompagner

(b) Tu ne m'accompagnes pas ?

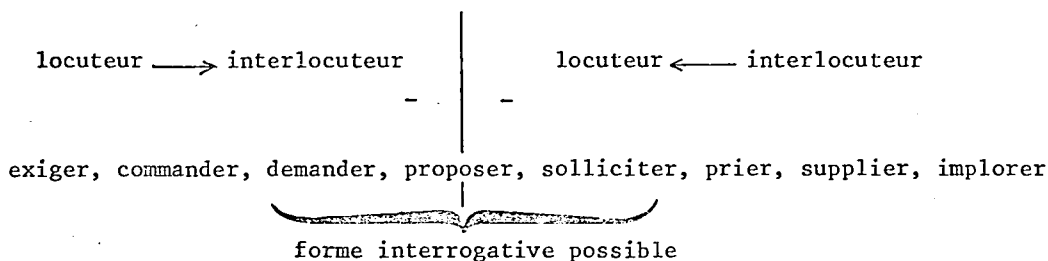
Il en est de même pour la suggestion dont les traits sémantiques et illocutoires sont assez proches :

(c) Il serait bon que vous preniez un peu de repos

(d) Ne serait-il pas bon que vous preniez un peu de repos ?

On verra que ce n'est pas un hasard si la forme interro-négative est naturellement adoptée pour la proposition et la suggestion.)

Ainsi par rapport à l'axe que nous avons établi précédemment concernant les verbes performatifs de la "demande d'agir" et à travers eux les actes de langage se rapportant à cette force illocutoire, on peut voir à quelles zones on peut faire correspondre l'interrogation comme expression d'actes de langage indirects :



Dans l'étude que nous ferons des formes interrogatives qui correspondent à ces actes de langage, nous regrouperons dans une même catégorie demande, proposition et prière d'agir que l'interrogation est susceptible de traduire, sous le nom de demande polie (le terme demande est ambigu; il peut convenir pour les deux types d'intervention qui précisément parce qu'elles sont toutes deux au bas de la gamme des relations "non-égalitaires" arrivent à se rejoindre.

L'ambiguïté du terme n'est donc peut être pas un accident de la langue). Nous ferons ensuite quelques observations sur la demande de permission et sur la suggestion qui chacune comporte des traits particuliers par rapport à la demande d'agir telle que nous l'entendons dans la demande polie.

b) L'offre. Elle est généralement rangée parmi les actes promissifs (ou commissifs). Ces actes de langage se distinguent des précédents essentiellement par le fait que l'action en cause doit être accomplie par le locuteur ou en d'autres termes que le locuteur demande de faire l'action qu'il énonce. Mais comme ceci est le cas également de la demande de permission, on peut considérer qu'il n'y a pas une véritable rupture entre les divers actes illocutoires se rapportant à l'accomplissement d'une action; ils tendraient au contraire à former des séries complémentaires ou naturellement enchaînées.

Sur l'ensemble des actes promissifs, on peut établir des gradations selon que l'offre d'accomplir l'action engage plus ou moins fortement le locuteur vis-à-vis de celui à qui il parle, par exemple : offrir, se proposer de, s'engager à etc...

-	+
_____ offrir de, se proposer de, promettre, s'engager, jurer	

L'offre est à ranger parmi les promissifs qui engagent le moins le locuteur - offre et proposition ne sont d'ailleurs pas très différents sur ce point. C'est pour ces promissifs là que l'acte illocutoire indirect peut être formulé sous forme soit affirmative, soit interrogative :

(a) Je veux bien vous accompagner

(b) Puis-je vous accompagner ?

Lorsque l'engagement est plus fort l'interrogation n'est plus possible. On ne voit pas par exemple quel énoncé interrogatif pourrait correspondre à la promesse ou au serment.

5. Les formes interrogatives de la demande polie d'agir.

Nous avons indiqué que le questionnement sur les conditions intrinsèques de l'acte illocutoire est une formulation possible de cet acte. Pour la demande d'agir, le questionnement n'est possible que lorsque la demande n'exerce pas une très forte pression. (Commandement et supplication ne semblent pas compatibles avec cette modalité d'expression). Vus sous l'angle des rapports entre protagonistes, les énoncés interrogatifs correspondent aux situations où la contrainte est la moins forte. Si l'on voulait formuler ceci en termes de stratégie de discours, on pourrait dire qu'on emploie un énoncé interrogatif lorsqu'on essaie de ne pas donner l'impression d'une autorité trop appuyée, ou symétriquement lorsqu'on veut marquer que l'on est dans une position d'obligation vis-à-vis de celui à qui l'on s'adresse. Ces deux types de motivation nous sont familières car elles sont le fondement même des règles de politesse que socialement, nous sommes supposé appliquer. On peut très bien ramener l'emploi des énoncés interrogatifs pour la demande d'agir à l'exercice d'un code de politesse convenu. Cette fonction est le propre des actes de langage indirects en général, mais elle caractérise plus particulièrement encore ceux dont la formulation est interrogative. En effet, lorsque dans la gamme des actes illocutoires qui nous concernent ici, on peut réaliser indirectement l'acte de langage soit par l'assertion, soit par l'interrogation des conditions intrinsèques correspondantes, l'interrogation est un moyen d'expression plus détourné, donc plus déférent que l'assertion (même si, comme on le verra, dans quelques cas l'atténuation est vraiment minime).

(a) Vous pouvez commencer à tout ranger.

(b) Pouvez-vous commencer à tout ranger ?

Les conditions intrinsèques que l'on pose pour la demande d'agir ont trait comme pour tout acte illocutoire à trois facteurs essentiels : la caractérisation de l'action, les motivations du locuteur, les dispositions du destinataire. Nous résumerons brièvement ici les conditions qui sont le plus habituelle-

ment associées à cet acte de langage (cf. Heringer 1972, Searle 1975, Gordon et Lakoff 1971, etc...)

- 1) Le "non accompli" de l'action qui prévoit un futur de l'action
- 2) Le "vouloir" du locuteur de voir l'action réalisée par le destinataire
- 3) La "capacité" du destinataire à exécuter l'action
- 4) Le "bon vouloir" du destinataire à exécuter l'action

Toutes ces conditions peuvent être questionnées sauf 2) concernant le "vouloir" du locuteur de voir l'action se réaliser. Ceci n'est qu'une conséquence particulière de la règle générale que nous avons déjà indiquée pour l'interrogation. Il est toujours insolite de voir le locuteur interroger sur ce qu'il est censé connaître mieux que personne, ce qu'il éprouve ou ce qu'il pense (ses intentions, ses désirs, ses réactions affectives etc...). Inversement, la condition 4) ne peut pas être assertée pour le même type de raison : le locuteur ne peut se prononcer affirmativement sur l'état psychologique ou sur les dispositions mentales du destinataire.

Donc, correspondant aux conditions 1), 3) et 4) on aura trois types de phrases interrogatives, toutes avec le sujet à la deuxième personne :

- (a) Tu ferme(ra)s la fenêtre ?
- (b) Peux-tu fermer la fenêtre ?
- (c) Veux-tu fermer la fenêtre ?

5.1. Caractéristiques des phrases interrogatives, demandes d'agir.

1 - Ajout de formules de politesse : Ces interrogations sont couramment accompagnées de formules de politesse qui atténuent ce que la demande pourrait conserver de trop directif : s'il te plaît, je te prie, etc...

- (a) Tu fermes la fenêtre, s'il te plaît ?
- (b) Peux-tu fermer la fenêtre, s'il te plaît ?

(c) Veux-tu fermer la fenêtre, je te prie ?

La position finale n'est pas obligatoire pour ces formules qui peuvent également être placées en tête ou intercalées dans la phrase. (D'autres formules comme pour l'amour du ciel, je t'en supplie, de grâce etc... marquent une insistance normalement peu compatible avec le mode interrogatif, mais peuvent s'employer précisément pour obtenir cet effet).

2 - Construction des phrases interrogatives : Les trois formes d'interrogation sont possibles, cependant on peut préciser que pour l'interrogation se rapportant au non-accompli de l'action, où le présent et le futur sont possibles, (a), une légère différence semble exister entre l'emploi de la construction Intonative et celui de la construction Inversée ou Est-ce que. Très souvent ces constructions sont à corrélérer avec une intention particulière du locuteur : la demande sans être vraiment impérative traduit un état psychologique d'irritation et d'impatience de voir l'action réalisée. Ceci est accentué par le fait que l'interrogation s'accompagne alors d'éléments de renforcement - particules oui, non, oui ou non des questions-soutien (ch. III § II.1.1), adverbess d'intensification à la fin, finalement, etc - ou encore témoigne de l'application d'une opération de mise en relief :

(a) Est-ce que tu fermes la fenêtre, oui ?

(b) Est-ce que tu fermes la fenêtre, à la fin ?

(c) Est-ce que tu la fermes, cette fenêtre ?

Cela ne signifie pas que la forme intonative ne puisse pas traduire cette force illocutoire lorsque ces mêmes conditions sont réunies. Ainsi les phrases suivantes traduisent de la même manière l'impatience, l'irritation du locuteur :

(d) Tu fermes la fenêtre, oui ?

(e) Tu la fermes, cette fenêtre ?

Dans ce cas l'usage de aller + infinitif est préféré au futur simple :

(f) Tu vas fermer la fenêtre, oui ?

Cependant l'interrogation Intonative s'utilise également de manière tout à fait neutre pour formuler une simple demande d'agir. (g) et (h) ci-dessous ne traduisent aucune irritation et pourraient très bien s'accompagner d'une formule de politesse :

(g) Tu m'achètes le journal, (s'il te plait) ?

(h) Tu me rapportes des cigarettes ?

3 - Le temps du verbe : Il ne peut être au passé puisqu'il s'agit d'une action à accomplir. Généralement donc le temps utilisé est le présent ou le futur. Le futur contrairement à aller + infinitif affaiblit la force de la demande, mais celle-ci à un caractère moins contraignant encore si le verbe est au conditionnel. On observe par exemple que la mise au conditionnel du verbe de la proposition - en dehors de pouvoir et vouloir - est plus naturelle pour la prière d'agir que pour la demande (comparer (a) et (b) ci-dessous):

? (a) Tu ferais la fenêtre ?

(b) Tu irais m'acheter le journal

(c) Pourrais-tu fermer la fenêtre ?

(d) Voudrais-tu fermer la fenêtre

(a) serait déjà plus acceptable dans une version où elle apparaîtrait comme la demande d'un service :

(e) Tu ferais la fenêtre pour moi ?

On a voulu expliquer l'emploi de ces conditionnels par la présence d'une si-phrase qui aurait été effacée (J. Searle 1975), phrase qui serait très vraisemblablement dans ce cas l'une des formules de politesse : s'il te plait,

si tu veux bien, qui effectivement peuvent être considérées comme l'expression de conditions liées à l'exécution de l'action. Cependant, cette explication ne nous paraît pas très convaincante. D'une part, on peut trouver d'autres expressions que des si-phrases avec le conditionnel, ex. je te prie. Par ailleurs, ces formules paraissent trop stéréotypées pour pouvoir jouer le rôle d'une proposition conditionnelle par rapport à la phrase qui précède ; puisque le conditionnel s'emploie sur le verbe, il faudrait normalement appliquer la concordance des temps : s'il te plaisait, si tu voulais bien, etc... Or avec ces phrases, la formule de politesse garde sa forme invariable : s'il te plaît, je te prie :

(a) Tu irais m'acheter le journal, je te prie ?

(b) Tu m'apporterais une tasse de café, s'il te plaît ?

En fait, le conditionnel dans ces demandes ressemble fort à celui que l'on trouve dans d'autres types d'interrogations, dans les questions rhétoriques par exemple. Il n'exprime pas la conséquence d'un fait supposé ou d'une condition, mais une hypothèse que l'on envisage, que l'on considère comme impossible (cf. ch. IV § I.1.3.). Ainsi on peut interpréter de la même manière le conditionnel dans les phrases (a) et (b) ci-dessus et dans les phrases suivantes :

(c) Tu voudrais (peut-être) que je te plaigne ?

(d) Tu n'aurais pas pris mon journal ?

Il est d'ailleurs à noter qu'un adverbe comme peut-être, qui est très souvent associé avec ce type de conditionnel est également possible ici pour les demandes. (Pour l'emploi de cet adverbe dans les interrogations, cf. chap. VI § I.1.2.)

(e) Tu pourrais peut-être fermer la fenêtre ?

(f) Tu irais peut-être m'acheter des cigarettes ?

4 - La forme interrónégative : Il y a assez peu de différence à employer la forme interro-négative ou interro-positive :

- (a) Tu ne fermes pas la fenêtre ?
- (b) Tu ne veux pas fermer la fenêtre ?
- (c) Tu ne peux pas fermer la fenêtre ?

Comme pour l'interro-positive, l'ajout des formules de politesse s'il te plaît, je te prie etc... donnent à la demande un caractère moins contraignant :

- (d) Tu ne veux pas fermer la fenêtre, s'il te plaît ?

De même l'emploi du conditionnel :

- (a) Tu ne pourrais pas fermer la fenêtre ?
- (b) Tu ne voudrais pas fermer la fenêtre ?
- (c) Tu n'irais pas m'acheter des cigarettes ?

Les interrogations envisageant l'accomplissement de l'action transmettent le même type de connotation affective - impatience, irritation etc... avec aller + infinitif :

- (a) Tu ne vas pas me laisser tranquille, non ?
- (b) Tu ne vas pas t'arrêter, à la fin ?

Ainsi, rien ne semble distinguer l'emploi de l'interro-négative pour la formulation indirecte de la demande polie, si ce n'est peut-être qu'elle marque une atténuation encore plus grande dans la force de la demande. Elle apparaît comme une adresse encore plus détournée, qui évoque dans certains cas la possibilité ou l'éventualité de l'action plus que sa réalisation effective. Ainsi c'est l'interrónégative qui s'emploie le plus souvent comme expression de la simple proposition, de l'incitation ou de l'invitation à agir dont on a vu le

caractère très peu contraignant (§ 4.1. cidessus).

(a) Tu ne me dis pas bonjour ?

(b) Tu ne m'embrasses pas ?

Dans ce cas, ne s'agissant pas véritablement d'une demande d'agir, il est assez peu courant d'ajouter une formule de politesse s'il te plaît, etc... Nous sommes là dans une situation énonciative très proche de la suggestion que nous verrons au § 6 suivant.

5.2. Comparaison des caractéristiques syntactico-sémantiques de ces interrogatives et des énoncés impératifs correspondants.

Prenons l'exemple que nous avons utilisé tout au long des descriptions précédentes et mettons-le à la forme impérative :

(a) Ferme la fenêtre !

Si l'on examine les propriétés syntaxiques de cette construction, on constate qu'elles sont à peu près les mêmes que celles mentionnées pour les interrogatives. Tout d'abord 1) la personne du verbe qui lorsqu'il s'agit d'un ordre est également la deuxième personne, 2) l'emploi des formules de politesse qui n'est pas limité aux interrogatives de demande polie mais s'étend aux demandes plus directement énoncées sous forme impérative. Là aussi leur rôle est d'atténuer le caractère autoritaire de l'ordre :

(b) Ferme la fenêtre, s'il te plaît !

(c) Fais moins de bruit, je te prie !

3) le temps du verbe morphologiquement au présent se réfère également à un futur ou un futur immédiat que l'on peut traduire comme dans les interrogatives par aller + infinitif :

(d) Va fermer la fenêtre, s'il te plaît !

4) Enfin, il existe une construction de l'impératif qui révèle plus précisément encore la parenté sémantique de deux formes d'expression. Il s'agit d'un impératif qui se prolonge ou plutôt qui est repris par une interrogation, (a), interrogation qui existe indépendamment de l'impératif sous la forme, (b) :

(a) Ferme la fenêtre, veux-tu ?

(b) Veux-tu fermer la fenêtre ?

A la différence des questions-reprise examinées au chap. III § II.2., celle-ci ne se rattache pas à une phrase déclarative mais à une phrase impérative. Cependant on peut considérer qu'il s'agit de la même manière d'une relation parataxique entre deux phrases, la seconde étant amputée de la partie reprenant les termes de la première :

(c) Ferme la fenêtre, veux-tu fermer la fenêtre ?

Le caractère autoritaire de l'ordre est adouci par sa reprise sous la forme d'une interrogation qui fait intervenir l'acceptation - le bon vouloir - du destinataire de l'exécution de l'action demandée. La juxtaposition possible des deux phrases est une indication de leur parenté sur le plan illocutoire. De la même façon que dans les questions-reprise courantes la juxtaposition de la phrase déclarative et de l'interrogative donne à cette dernière la force illocutoire d'une confirmation de même valeur, de même ici la juxtaposition de la phrase impérative et l'interrogative confirme que celle-ci possède la force illocutoire d'une demande.

5.3. Le caractère conventionnel des interrogatives exprimant la demande polie.

Une question se pose au sujet de la forme dans laquelle les conditions intrinsèques de la demande d'agir peuvent être évoquées - que ce soit de manière assertive ou interrogative. Comme nous venons de la voir, le présent ou le futur

marquent le temps de la réalisation de l'action; vouloir et pouvoir, le bon vouloir et la capacité du destinataire à effectuer l'action exprimée par le contenu propositionnel de la phrase qui suit . Vouloir peut être remplacé par des expressions verbales telles que avoir l'obligeance, avoir l'amabilité, ou des formules stéréotypées telles que être assez aimable pour, être assez bon pour, lorsque les situations de discours requièrent une plus grande démonstration de politesse. (Toutes ces expressions s'emploient en général au conditionnel, marquée accentuée de politesse par rapport au présent.) Mais à part ces variantes très codées, on peut se demander pourquoi il est possible d'employer vouloir et pouvoir et non des expressions ayant la même valeur sémantique : vouloir et non être désireux, avoir envie, être d'accord, etc... pouvoir et non être capable de, être à même de , avoir la possibilité de etc... ?

En effet, des phrases comme (a) et (b) ci-dessous n'ont pas la force illocutoire de demandes d'agir mais celle de demandes d'information (vraies questions). L'objectif recherché est uniquement une réponse verbale d'acquiescement ou dénégation.

(a) As-tu envie de fermer la fenêtre ?

(b) Es-tu capable de fermer la fenêtre ?

Une manière de mettre en évidence la différence de sens est par exemple d'ajouter à ces phrases des formules qui normalement peuvent accompagner les demandes d'agir : s'il te plaît, je te prie. On peut constater que le résultat n'est pas très satisfaisant :

(c) As-tu envie de fermer la fenêtre, s'il te plaît ?

(d) Es-tu capable de fermer la fenêtre, s'il te plaît ?

(Le fait d'ajouter s'il te plaît force évidemment au maximum dans le sens d'une demande d'agir mais ces phrases seront tout de même jugées insolites dans cet emploi.)

L'explication de cette sélection des formes possibles pour représenter la demande polie d'agir rejoint ce que nous disions au § 2. Il existe des facteurs grâce auxquels on sait reconnaître si une phrase a son sens "naturel" ou son sens "non naturel". A la situation de discours que le destinataire doit savoir interpréter s'ajoutent les caractéristiques formelles de l'énoncé. Pour que l'intention du locuteur soit reconnue i.e. qu'il soit capable d'inférer une relation logique entre l'énoncé et l'acte illocutoire qu'il représente, il faut que l'énoncé soit conforme à certains prototypes. Il y a pour un acte illocutoire donné des formes de phrases conversationnellement admises, i.e. admises par convention par l'usage, pour servir de formulation à l'acte de langage indirect correspondant. (Les conventions ont aussi leurs règles car il semble que le choix privilégie certains types de phrases; voir ce qu'en dit J. Searle 1975 p. 74). Ainsi tout en ayant une base sémantique justifiée - les conditions intrinsèques définissant l'acte illocutoire qu'elles traduisent - syntaxiquement, ces phrases en arrivent à fonctionner comme des expressions idiomatiques. Pour ce qui concerne plus précisément les phrases interrogatives, seuls certains énoncés et certaines constructions sont à même de rendre compte d'actes illocutoires autres que la demande d'information, tandis que ce rôle ne peut être rempli par d'autres phrases pourtant considérées comme des équivalents sémantiques.

Bien sûr, dans leur sens "naturel" ces phrases interrogatives peuvent être des demandes d'information au même titre que celles dont elles sont légitimement les paraphrases, mais leur forme - même les désigne pour remplir la fonction d'actes de langage d'une force illocutoire différente si le contexte de discours et/ou la présence d'éléments spécifiques orientent vers ce sens.

Ceci est vrai des formes interrogatives correspondant à la demande d'agir mais peut être généralisé pour l'ensemble des formes que nous verrons aux § 6 et 7 suivants.

6. Les formes interrogatives de la suggestion et de la demande de permission d'agir

a) La suggestion d'agir.

Les conditions ne sont guère différentes en ce qui concerne les mécanismes généraux réglant les possibilités d'exprimer indirectement la force illocutoire de la suggestion. Ce qui diffère c'est, nous l'avons vu, la force illocutoire elle-même : le caractère non directif de l'acte de langage et surtout le fait qu'il n'y a pas réellement demande d'agir. Le locuteur signale simplement l'intérêt que présente l'action mentionnée. Cette appréciation du locuteur peut être présentée sous la forme d'une condition intrinsèque caractéristique d'actes tels que suggérer, conseiller, préconiser, recommander etc... (Là aussi on peut percevoir une gradation dans l'insistance que met le locuteur à peser sur la décision du destinataire). Cette condition peut être du type :

• Le locuteur pense que l'accomplissement de l'action présente un intérêt ou un avantage.

L'acte illocutoire indirect peut être réalisé à travers l'assertion ou l'interrogation de cette condition :

- (a) Tu ferais bien de prendre un parapluie
- (b) Il serait bon que tu viennes avec moi
- (c) Ne ferais-tu pas bien de prendre un parapluie ?
- (d) Ne serait-il pas bon que tu viennes avec moi ?

Les expressions conventionnellement utilisées pour la suggestion, le conseil, etc... sont tu ferais bien, il vaudrait mieux, il serait bon, vous auriez intérêt, mais également falloir et devoir au conditionnel : il faudrait, tu devrais (D'ailleurs, comme on peut le voir, toutes ces expressions s'emploient au conditionnel dont on sait qu'il signale l'éventualité de l'accomplissement de l'action et atténue le caractère directif de l'intervention.)

Si l'on examine les formes interrogatives employées, on note que l'interrogation doit être à la forme négative. Avec les phrases données ci-dessus, on peut voir qu'une interrogation positive non seulement n'aurait pas le sens d'une suggestion d'agir mais deviendrait même peu acceptable au conditionnel :

? (e) Ferais-tu bien de prendre un parapluie ?

? (f) Serait-il bon que tu viennes avec moi ?

De même avec devoir et falloir on peut dire :

(a) Ne faudrait-il pas fermer cette fenêtre ?

(b) Ne devrais-tu pas te reposer un peu ?

mais l'interpositive ne conviendrait pas. Avec certaines phrases cependant il est possible de donner à l'interpositive au conditionnel le sens d'une question rhétorique positive i.e. le sens d'une question dont on attend une réponse négative (cf. chap. VI § I)

(c) Faudrait-il se plier à tous ses caprices ?

(d) Devrais-tu céder à chaque instant ?

Si l'on perçoit là quelque chose qui ressemble à une suggestion d'agir, il s'agit bien d'une injonction négative et non positive : nous n'avons pas à nous plier..

On a d'autres moyens que l'interronégative pour exprimer indirectement la suggestion d'agir, c'est par l'usage de l'interrogation partielle: Pourquoi neg P ?

(a) Pourquoi tu ne manges pas ?

(b) Pourquoi ne te reposes-tu pas un peu ?

Ce type d'interrogation a été décrit en détail et discuté par G. Green (1973) pour l'anglais. Nous ne ferons que la mentionner ici. Cette manière indirecte de suggérer se trouve en français soit sous la forme (a) ou (b) indiquées

ci-dessus, soit avec un sens un peu différent sous la forme (c) et (d). Dans ce cas l'accomplissement de l'action inclut le locuteur :

(c) Pourquoi ne pas s'offrir quelques vacances ?

(d) Pourquoi ne pas partir tout de suite ?

Dans une forme plus directe on retrouve ces phrases à l'impératif à la première personne du pluriel ; mais là ces énoncés ne sont plus tellement des suggestions, mais plutôt des propositions d'agir. On peut le voir au fait que l'on peut ajouter une formule de politesse (s'il te plaît par exemple) :

(a) Offrons-nous quelques vacances !

(b) Partons tout de suite !

Nous sommes plus proche de la suggestion avec un autre type de construction interrogative à la forme conditionnelle Si P ? (la première personne du singulier est alors possible) :

(a) Si j'appelais un taxi ?

(b) Si nous partions tout de suite ?

"Cette tournure, disent Damourette et Pichon, procède de la syntaxe des propositions hypothétiques. Il s'agit d'une hypothèse restée en suspens" (§ 1403). C'est également l'opinion de F. Brunot qui parle "d'hypothèse avec un ton de question" (p. 567) et donne l'exemple intéressant de cette construction au présent et à la troisième personne de politesse :

(c) Si Monsieur veut bien s'asseoir un peu ?

En fait cette "hypothèse restée en suspens" peut être considérée comme la forme tronquée d'une construction interrogative dont la forme complète pourrait être : que dirais-tu si P ?

(d) Que dirais-tu si j'appelais un taxi ?

Ceci nous est suggéré par le fait que lorsque l'objet de la suggestion n'est pas représenté par une construction de phrase mais par un syntagme nominal, elle s'exprime sous cette même forme :

(a) Que dirais-tu d'une promenade en bateau ?

(b) Que dirais-tu d'un bon café ?

Une étude plus détaillée serait nécessaire pour rendre compte de toutes les manières que l'on a de formuler les actes de langage indirects que nous avons regroupés sous la dénomination générale de suggestion d'agir pour leur donner une étiquette commune. Il est évident que ce terme recouvre toute une gamme d'actes illocutoires à la fois proches et différents, dont les nuances se retrouvent dans les diverses constructions et expressions plus ou moins idiomatiques qui servent à les formuler. Les constructions interrogatives ont cependant un certain nombre de traits qui permettent de considérer les actes illocutoires auxquelles elles correspondent comme un groupe assez bien séparé des demandes d'agir :

1 - On ne peut les accompagner d'une formule de politesse de type s'il te plaît, je te prie.

2 - Si l'on utilise l'interrogation totale elle ne peut être qu'à la forme interrrogative.

3 - Les réponses les plus naturelles qu'on trouve à leur associer sont : d'accord, très bien, entendu, volontiers i.e. des réponses marquant l'assentiment sur la perspective de l'action plutôt que sur sa réalisation immédiate comme le marquent des réponses à la demande d'agir : tout de suite, voici, voilà qui est fait, etc...

b) La demande de permission d'agir

Nous avons encore ici une demande d'agir mais les conditions intrinsè-

ques de l'acte de langage différent en ceci que l'action à accomplir doit l'être par le locuteur et non par le destinataire. Comme pour la demande d'agir la force de pression est variable, elle va de la sollicitation, à la prière, à la supplication etc... et la relation d'autorité qui se manifeste s'exerce comme pour la prière d'agir dans le sens locuteur ← destinataire. Cet acte illocutoire a donc à la fois des traits de la prière d'agir dont nous avons vu les principales caractéristiques au § 5.1. et des traits de l'offre d'agir que nous verrons au § 7. On peut très brièvement résumer les conditions intrinsèques qui sous-tendent cet acte de langage.

- 1) L'accomplissement futur de l'action dont il est fait mention.
- 2) Le désir du locuteur d'accomplir l'action
- 3) La possibilité - permission - pour le locuteur d'accomplir l'action
- 4) Le bon vouloir du destinataire de voir l'action accompli par le locuteur.

On pourrait ajouter une condition supplémentaire, d'ordre à la fois objectif et subjectif car elle concerne la possibilité matérielle qu'a l'action de s'accomplir - absence de contre-indication, d'empêchements divers, etc. - et l'appréciation de cette possibilité par le destinataire. On pourrait la formuler ainsi : "satisfaction des conditions de réalisation de l'action". Cependant il n'est pas sûr qu'une interrogation portant sur cette condition ne soit pas à considérer comme une demande d'information et très indirectement seulement comme une demande de permission d'agir :

Vois-tu un inconvénient à ce que je parte quelques jours ? Non, aucun

Les conditions 1), 3), 4) peuvent être questionnées mais à la différence de la demande d'agir, pour 1) et 3) l'interrogation doit être à la première personne :

- (a) J'irai à la plage demain ?
- (b) Je peux partir maintenant ?
- (c) Tu veux bien que j'y aille ?
- (d) Tu me laisses partir maintenant ?

Une simple interrogation au futur comme (a) est assez rare - on peut l'entendre cependant chez un enfant - elle est généralement précisée par le verbe pouvoir : je pourrai aller à la plage demain ? qui marque la demande de permission.

• Caractéristiques de ces phrases interrogatives.

On retrouve pour ces constructions la plupart des caractéristiques des demandes d'agir mais à celles-ci s'ajoutent quelques propriétés que nous aurons dans les offres d'agir (§ 7 infra).

1 - Ajout de formules de politesse. Les mêmes formules sont utilisables pour appuyer la demande de permission et la prière d'agir.

- (a) Je peux utiliser votre téléphone, s'il vous plaît ?

2 - Construction des phrases interrogatives. Les trois formes Interrogative, Inversée, Est-ce que sont possibles. (Seul peut-être vouloir bien qui s'emploie difficilement à la forme inversée):

- (a) Tu veux bien que je m'absente pendant quelques jours ?
- (b) Puis-je fumer ?

3 - Le temps du verbe. Le conditionnel s'emploie autant que le présent et le futur - sauf pour vouloir bien avec lequel il est assez rare. Le sens de ce conditionnel est celui d'une hypothèse, d'une éventualité possible. Il est donc ici aussi une manière détournée d'adresser la demande :

- (a) Tu me laisserais partir quelques jours ?

(b) Je pourrais avoir un verre d'eau ?

4 - La construction interrogative. Comme nous l'avons déjà indiqué au § II de ce chapitre l'interronégative constitue l'une des tournures les plus courantes pour l'expression de la demande de confirmation positive (également de la demande de confirmation négative mais par le biais de constructions différentes). Or dans la demande de permission le but de l'interrogation est précisément d'obtenir le consentement de celui à qui l'on s'adresse, son accord pour que l'action puisse s'effectuer. L'interronégative est donc toute indiquée pour formuler cette demande :

(a) Ne pourrais-je pas m'asseoir un moment ici ?

5 - La mise en correspondance avec l'impératif. Il est assez rare d'employer l'impératif pour la demande de permission car il est jugé trop directif. Cependant lorsque l'interrogation se fait à la deuxième personne - condition 4) - on peut très bien trouver une correspondance avec une forme impérative ; comme vouloir bien n'a pas de construction impérative, la mise en correspondance apparaît plutôt avec laisser :

(a) Tu me laisses partir quelques jours ?

(b) Laisse-moi partir quelques jours, s'il te plaît.

C'est également avec laisser que l'on peut avoir une forme impérative avec question-reprise tu veux bien ? :

(c) Laisse-moi partir quelques jours, tu veux bien ?

sans question-reprise la même phrase peut apparaître sous la forme :

(d) Tu veux bien me laisser partir quelques jours ?

Cette question-reprise n'est pas seulement possible avec un impératif mais également avec une phrase déclarative comme pour l'offre d'agir (cf. § 7 suivant)

(e) Je vais partir quelques jours, tu veux bien ?

6 - Une autre différence avec la demande d'agir concerne la nature des réponses qui s'appliquent à la demande de permission. Ces réponses ressemblent davantage à celles qui s'emploient pour la suggestion ou pour l'offre d'agir. Comme elles, elles expriment l'assentiment, l'accord et non l'engagement à une action. Les réponses les plus usuelles sont donc celles déjà indiquées pour la suggestion: volontiers, d'accord, très bien etc.. mais également quelques réponses plus spécifiques : c'est entendu, c'est accepté, oui, vous pouvez, faites, comment donc ! et (pour les réponses négatives : rien à faire, en aucun cas, etc...)

7. Les formes interrogatives de l'offre d'agir.

Il y a de fortes ressemblances dans la formulation de l'offre et de la demande de permission d'agir. C'est compréhensible car une manière polie de proposer de faire quelque chose pour quelqu'un est de lui présenter l'offre non pas comme une initiative qui ne tiendrait pas compte de son désir de voir l'action se réaliser, mais au contraire comme une demande de permission d'agir dans le sens où il le désire. Ainsi du point de vue de la construction, il n'y a pas grande différence entre les deux phrases suivantes :

(a) Puis-je vous aider ?

(b) Puis-je fumer ?

La différence tient essentiellement au contenu sémantique de la proposition : dans le premier cas l'action mentionnée correspond au désir ou à l'attente du destinataire - l'objectif du locuteur est de lui être agréable, utile, secourable, etc... - tandis que dans (b) la demande prend essentiellement en compte le désir, l'intérêt du locuteur.

Les conditions intrinsèques caractéristiques de l'offre d'agir sont essentiellement:

- 1) l'accomplissement futur de l'action,
- 2) le désir du locuteur d'accomplir l'action,
- 3) le sentiment du locuteur que l'action est bénéfique pour le destinataire,
- 4) le désir ou l'acceptation du destinataire de voir l'action s'accomplir.

Les conditions 1) et 4) présentées sous forme interrogative traduisent indirectement l'offre d'agir :

- (a) Je vous accompagne ?
- (b) Voulez-vous que je vous accompagne ?

Une condition supplémentaire peut être ajoutée qui serait la condition 3) de la demande de permission d'agir (ici condition 5) :

5) La possibilité - permission - pour le locuteur d'accomplir l'action. Cette condition est en quelque sorte la matérialisation de ce que nous disions plus haut. Celui qui fait la proposition prend la précaution de présenter son offre comme une demande de permission d'agir. Cette condition, lorsqu'elle sous-tend d'autres actes de langage que la véritable demande de permission, comme ici l'offre, n'est pas une condition essentielle pour la réalisation de l'acte de langage ; elle apparaît plutôt comme une condition de politesse : demander la permission est toujours le signe d'une situation de dépendance, d'un sentiment d'obligation, donc constitue une marque de déférence vis-à-vis du destinataire.

- (a) Permettez-moi de vous aider.
- (b) Puis-je vous aider ?

D'autres conditions de politesse peuvent être mentionnées. Elles ne se rapportent pas tant à la "permission" du destinataire de laisser l'action s'effectuer qu'aux sentiments qu'éprouve le locuteur de pouvoir effectuer l'action

- honneur, privilège, plaisir, etc... Sous forme interrogative, la formulation de ces conditions donne lieu à des expressions stéréotypées jugées très cérémonieuses : avoir le privilège, avoir l'honneur, avoir le bonheur etc...

Aurai-je le plaisir de vous accompagner ?

Ainsi donc il existe beaucoup de points communs entre la demande de permission d'agir et l'offre d'agir. Cependant on peut voir à certaines propriétés de construction de l'acte de langage indirect de l'offre -ici pour les phrases interrogatives par exemple- que les deux actes illocutoires ont également des traits différents.

1 - Les formules de politesse s'il te plaît, je te prie ne conviennent pas à l'offre :

? * (a) Je te sers un café, s'il te plaît ?

? * (b) Puis-je t'être utile, s'il te plaît ?

2 - Les temps employés sont essentiellement le présent et le conditionnel (le futur s'emploie surtout dans les formules de politesse stéréotypées). Le conditionnel est d'un usage très courant avec pouvoir et vouloir et ses variantes plus faibles : plaire, aimer, etc...

(a) Ça te plairait que je t'emmène avec moi ?

(b) Tu aimerais un café ?

3 - La forme interrrogative est également possible pour toutes ces phrases. Son utilisation n'entraîne pas une grande différence pour l'acte verbal, si ce n'est que l'offre y apparaît encore plus détournée donc plus discrète :

(a) Ne voulez-vous pas que je vous accompagne ?

(b) Ne pourrais-je pas vous aider ?

(c) Tu ne prendrais pas un café ?

4 - L'interrogation avec vouloir (bien) peut apparaître sous la forme d'une construction postposée mais à la différence de la demande d'agir, la reprise tu veux (bien) ? n'accompagne pas une phrase impérative mais une phrase déclarative :

(a) Tu veux bien que je t'accompagne ?

(b) Je t'accompagne, tu veux bien ?

On peut considérer cette construction comme la forme normale de la question-reprise où l'interrogation est constituée par la répétition de la première phrase sous forme modalisée. (Les questions postposées examinées au chap. III § III étaient de type épistémique ; celle-ci est de type volitif).

(c) Je t'accompagne. Tu veux bien que je t'accompagne ?

Une autre manière de poser la question serait d'employer la forme interrrogative :

(d) Tu ne veux pas que je t'accompagne ?

(e) Je t'accompagne, tu ne veux pas ?

(d) est ambigu. Selon le contexte du discours et l'intonation, la phrase peut être soit une interrogative CONFIRM NON (cf. ch. V § II supra), soit une interrogative CONFIRM SI (cf. chap. VI § II). Dans le premier cas, il ne s'agirait pas d'une offre mais simplement d'une constatation. Pour (e) au contraire, du fait que la phrase déclarative est en tête, il s'agit simplement d'une offre sous la forme d'une demande de confirmation positive (CONFIRM SI).

5 - Enfin si l'on examine les réponses qui sont généralement compatibles avec de telles interrogations, on constate que certaines sont les mêmes que pour la suggestion et la demande de permission : volontiers, d'accord, tu peux, etc... mais il existe aussi des réponses spécifiques, exprimant à la fois le consentement et le remerciement : merci, avec plaisir, avec joie, etc... (mais

on l'a vu, merci peut être également une formule de politesse accompagnant le refus non, merci)

On peut présenter les principales ressemblances et les dissemblances des quatre types d'actes de langage indirects qui viennent d'être présentés sous la forme d'un tableau récapitulatif sommaire :

	demande polie d'agir	suggestion d'agir	demande permis. d'agir	offre d'agir
form. politesse "s'il te plaît"	oui	-	oui	-
interropositive	oui	-	oui	oui
personne du verbe 1)	2ème	2ème	1ère	1ère
temps du verbe	prés.fut.(cond.)	prés. condit.	prés.fut.condit.	prés. condit.
interronégative	oui	oui	oui	oui
postposition	impératif, tu veux (bien) ?	-	déclarative, tu veux bien ? impératif, tu veux bien ?	déclarative, tu veux bien ?
type de réponse	I, II	II	II, III	II, III, IV

1) cela ne concerne pas pouvoir et vouloir qui ont un comportement très régulier : vouloir toujours à la 2ème personne, pouvoir à la première ou à la seconde, selon qu'il a le sens de permission ou de capacité.

Les réponses ont été réparties en quatre groupes selon leur couplage possible avec les divers actes illocutoires. (Nous les avons réunies au Chap. IV, Annexe 10).

- I : tout de suite, immédiatement, (à vos ordres), voici, tenez, voilà qui est fait,
- II : volontiers, d'accord, entendu, très bien, je ne demande pas mieux, je veux bien
- III : faites, c'est entendu, vous pouvez, comment donc !, à votre guise, évidemment,
comme il vous plaira, (refus : en aucun cas, rien à faire etc...)
- IV : merci, avec plaisir, avec joie, je vous remercie,

D'après ce tableau, on voit que l'interronégative a un éventail de possibilités plus ouvert que l'interpositive. Non seulement elle peut s'utiliser comme l'interpositive pour la demande polie, l'offre, la demande de permission, mais également pour la suggestion. Ses possibilités plus étendues s'expliquent à notre avis par le fait que dans tous ces actes illocutoires, l'interronégative est de type CONFIRM SI ; en d'autres termes, elle fait appel à l'assentiment positif de l'interlocuteur. Celui-ci dans sa réponse doit reprendre à son compte l'affirmation de la proposition énoncée en même temps qu'il s'engage à faire l'action, ou qu'il accepte son éventualité ou sa réalisation. Les énoncés qui peuvent apparaître sous forme interrondégative sont plus nombreux car sous cette forme les conditions sur lesquelles l'interlocuteur peut se prononcer sont à la fois les conditions concernant ses propres dispositions et celles concernant l'action requise, proposée ou suggérée. Au contraire, sous forme interpositive, l'énoncé ne peut être une demande de confirmation positive et l'interlocuteur ne se prononce alors que sur ses propres dispositions :

- (a) Tu ne peux pas me prêter ton disque ? Si, bien sûr, prends-le !
- (b) Ne faudrait-il pas s'y mettre tout de suite ? Si, effectivement, commençons !

8 - L'interrogation et les énoncés performatifs indirects.

Nous mentionnerons une utilisation de l'interrogation qui nous paraît être à mi-chemin entre l'expression d'actes de langages directs et indirects. L'acte de langage directement exprimé prend la forme d'un énoncé performatif : Je te

demande..., je te suggère..., je t'offre... mais il est dit qu'une phrase possède effectivement une valeur performative si des conditions de personne, de temps, de mode sont strictement respectées (première personne du présent de l'indicatif etc...). Or on s'aperçoit que les conditions ne sont pas aussi strictes. Un énoncé peut rester performatif même si des modifications de temps et de mode lui sont appliquées. Par exemple, on peut adresser une demande ou une suggestion en utilisant le verbe performatif approprié au conditionnel et non au présent :

(a) Je suggèrerais que nous y allions ensemble

(b) Je vous demanderais de faire moins de bruit

On peut également adjoindre au verbe performatif un verbe modal, devoir ou pouvoir suivant le cas :

(a) Je dois vous prévenir que l'eau n'est pas potable

(b) Je peux vous garantir que ces oeufs sont frais

Ces énoncés performatifs connus sous le nom de "hedged performatives" (cf. B. Fraser 1975) marquent littéralement l'obligation ou la capacité du locuteur d'accomplir l'acte verbal indiqué par le verbe performatif, mais en réalité ils doivent être interprétés comme la réalisation pure et simple de cet acte de langage. Cette interprétation repose sur l'implication conversationnelle de type suivant : dire qu'on a l'obligation de faire quelque chose peut signifier qu'on se soumet à cette obligation, dire qu'on peut faire quelque chose peut signifier que l'on fait usage de cette possibilité, etc.. Cependant ce raisonnement inférentiel n'est possible que dans certaines conditions : le choix du verbe performatif, les contraintes syntaxiques et sémantiques attachées à la phrase doivent être appropriées. Par exemple, la phrase (c) n'a pas la force performative de (d) :

(c) Je dois vous promettre que je le ferai

(d) Je peux vous promettre que je le ferai

L'emploi de ces verbes modaux peut se faire à la forme déclarative comme le montrent les exemples cités, mais également à la forme interrogative :

(a) Puis-je vous demander de fermer la fenêtre ?

(b) Puis-je vous offrir de vous accompagner ?

Nous retrouvons là des formes interrogatives très voisines de celles mentionnées pour la demande et l'offre d'agir exprimées sous forme indirecte, à ceci près cependant que le verbe pouvoir ne s'applique pas à la possibilité (capacité ou permission) du locuteur ou du destinataire d'effectuer l'action qu'exprime le contenu propositionnel de la phrase - on aurait dans ce cas Peux-tu fermer la fenêtre ?, Puis-je vous accompagner ? - mais s'applique à la possibilité - permission - qu'a le locuteur de réaliser son acte de langage - pure formule de politesse évidemment. Ainsi tous les verbes performatifs correspondant aux actes illocutoires que nous avons pu représenter par des énoncés interrogatifs peuvent être introduits par un verbe exprimant une demande de permission : pouvoir, au présent et même au conditionnel :

(a) Pourrais-je vous demander de fermer la fenêtre ?

(b) Puis-je vous offrir de vous raccompagner ?

On use encore de verbes ou d'expressions idiomatiques traduisant l'obligation ou le respect du locuteur vis-à-vis de son interlocuteur, que le code de politesse conduit parfois à utiliser mais qui peuvent également fonctionner comme de véritables stéréotypes :

(a) Aurai-je l'honneur de vous offrir...

(b) Oserai-je vous avouer que ...

(c) M'est-il permis de vous faire remarquer que ...

Enfin une autre modification que peut subir une phrase performative est l'application de l'interrogation négative et ce, quelle que soit la catégorie

du verbe performatif qui introduit la phrase. Si nous nous en tenons aux grandes classes de verbes performatifs qui sont le plus couramment distinguées, on peut voir que l'interrogative peut conserver la force illocutoire de la proposition pour une demande, une offre, une promesse, une question, etc...

(a) Ne t'ai-je pas demandé de fermer la porte ?

(b) Ne t'ai-je pas demandé où nous allons ?

(c) Ne t'ai-je pas conseillé de tout me dire ?

Ces phrases ont un emploi assez particulier en ce sens qu'elles constituent des actes illocutoires seulement si l'action dont il est question dans la proposition n'a pas été effectuée. Si l'action a été faite, la phrase n'est plus alors qu'un commentaire, une remise en mémoire d'un fait passé etc.. Une manière de mettre en évidence le non accompli de l'action est d'ajouter déjà :

(d) Ne vous ai-je pas déjà demandé de m'apporter ce dossier ?

(e) Ne t'ai-je pas déjà offert d'y aller à ta place ?

Dans ce cas, il s'agit bien d'une réitération de demande d'agir, (d), ou d'offre (e). La réponse à de telles questions ne peut se limiter à oui ou non, elle doit se conformer à ce que l'on attend normalement d'une demande ou d'une offre. Pour (d), par exemple, on pourrait imaginer : si, tenez, le voici ; pour (e), si je te remercie, mais je ne peux accepter. (Nous reparlerons de cette interrogation négative au Chap. VI, II).

En conclusion, on peut dire que lorsqu'il est présenté sous forme interrogative l'acte illocutoire perd généralement son caractère incisif : la demande devient moins directive, moins pressante, l'offre moins embarrassante. L'une et l'autre présentées de manière interrogative s'avèrent moins contraignantes car elles laissent la possibilité à celui à qui elles s'adressent de ne pas s'engager, de ne pas accepter ou du moins de trouver une esquivé, une raison de refus.

On comprend donc qu'elles soient considérées comme plus déférentes, plus courtoises que les formes affirmatives correspondantes. En outre, lorsque interpositive et interronégative sont toutes deux possibles - l'interpositive étant, nous l'avons vu, d'un emploi plus limité - la légère différence que l'on peut percevoir entre les deux formes peut s'analyser comme un effet d'atténuation : la forme négative donne à l'acte de langage un caractère encore plus allusif que la forme positive. Cependant il est assez délicat de mettre vraiment ceci en évidence sur les exemples pris hors contexte tels que ceux que nous avons pu fournir dans notre description. Pour pouvoir l'affirmer, il faudrait disposer de véritables dialogues.

V.V. Les questions-réplique.

Dans un dialogue, une phrase énoncée par un locuteur peut être reprise par un autre participant - le plus souvent par celui à qui la phrase s'adresse - sous forme interrogative (cette interrogation traduit des intentions différentes, qu'il sera intéressant de signaler car d'elles dépendent en grande partie ses caractéristiques formelles). En général, quand on évoque ce type de question, on pense en tout premier lieu à ce qu'il est convenu d'appeler les questions-écho, c'est à dire des questions qui reprennent textuellement l'énoncé qui précède. Celui-ci peut-être lui-même interrogatif :

(a) A. A quoi penses-tu ?

B. A quoi je pense ? à une chose prodigieuse...

ou il peut avoir un caractère déclaratif ou impératif :

(b) A. Va me poster cette lettre.

B. Que j'aïlle te poster cette lettre ?

Nous examinerons plus en détail au § 1 ces questions-écho dans leurs diverses formes, mais auparavant nous voudrions indiquer qu'elles ne représentent qu'un type de questions-réplique parmi d'autres. Nous en avons déjà mentionné une autre sorte lors de la présentation des questions-attributives (cf ch V §1.3) les questions reformulées. Nous y joindrons un troisième type, celui de questions-réplique marquant l'indétermination sur un segment de la phrase énoncée : les questions-suspens. Comme dans chacun des trois cas il peut s'agir d'une question simple ou au contraire construite sur le modèle d'une question attributive, on a déjà un nombre plus grand de possibilités, possibilités qui se multiplient encore si l'on fait une différence, et formellement elle existe, entre les questions-réplique répondant à une question, cadre /Q ?-Q ?/, et les autres, cadre /NQ - Q ?/. Pour donner une idée d'ensemble et ordonner le plan de description, nous présentons les divers types de questions-réplique dans un tableau où elles sont illustrées par des exemples :

Q - réplique cadre énonciatif	Q - écho	Q - suspens	Q - reformulée
Q₁ totale <u>Q - simple</u> Q₁ partielle / Q ? - Q ? / Q₁ totale <u>Q attributive</u> Q₁ partielle	A. Tu connais Paul ? B. Si je connais Paul ? A. Qu'as-tu fait hier ? B. Ce que j'ai fait hier ?	A. Tu connais Paul ? B. Si je connais <u>qui</u> ? Qu'as-tu fait hier ? Ce que j'ai fait <u>quand</u> ?	A. tu connais Paul ? B. Si je le connais bien ? Qu'as-tu fait hier ? Hier soir ?
	B. Tu demandes si j'ai vu... ? B. Tu demandes ce que j'ai... ?	B. Tu demandes si j'ai vu qui ? B. Tu demandes ce que ... ?	B. Tu veux dire si je le .. ? B. Tu veux dire hier soir ?
Q - simple / NQ - Q ? / Q - attributive	A. Je t'ai vu hier. B. Tu m'as vu hier ? A. Va--en ! B. Que je m'en aille ?	A. Je t'ai vu hier B. Tu m'as vu où ?	A. Je t'ai vu hier B. Hier soir ?
	B. Tu dis que tu m'as vu hier ? B. Tu veux que je m'en aille ?	B. Où dis-tu que tu m'as vu ?	B. Tu veux dire que tu m'as vu..

1 - Les questions-écho. (Q-écho)

1.1. Les questions-écho dans le cadre énonciatif /Q ? - Q ?/

Il faut peut-être distinguer tout d'abord les questions-écho de la simple répétition de la phrase interrogative qui précède. Si l'on essaie de le faire, deux cas un peu différents apparaissent, le premier assez clair, le second nettement moins tranché, pour lequel en définitive on hésite à dire s'il s'agit d'une question-écho ou pas.

1.1.1. Questions-écho ou questions-répétition ?

a) Le premier cas est celui de la répétition de l'interrogation qui précède, renforcée par la particule oui ou par un adverbe ou une phrase marquant le bien-fondé du questionnement : en effet, évidemment, c'est juste, etc...

(a) A. Qu'arriverait-il si tu refusais ?

B. Oui, qu'arriverait-il si je refusais ?

(b) A. Est-ce bien prudent ?

B. En effet, est-ce bien prudent ?

Le deuxième locuteur reprend à son compte l'interrogation du premier, pour marquer qu'il partage sa perplexité (a) ou sans doute (b). (b) est, dans ce cas particulier, une question rhétorique orientant vers la valeur négative de la proposition aussi bien pour B que pour A (ce n'est pas prudent), mais la situation serait identique s'il s'agissait d'une vraie question :

(c) A. Aurai-je assez d'argent ?

B. C'est juste, auras-tu assez d'argent ?

Il n'est pas nécessaire pour B de répéter la question ; il peut se contenter de dire oui, c'est juste, oui, effectivement. Dans ce cas, il faut

comprendre que la confirmation s'applique non pas au contenu de l'énoncé, mais au fait de l'énonciation. On pourrait l'expliciter par les commentaires suivants :

(d) B. Oui, tu as raison de poser la question.

B. Oui, bonne question.

Ce type de question, qui n'a pas reçu de nom, nous semble-t-il, n'est pas à considérer comme une question-écho, car elle n'en a ni les caractéristiques formelles, ni la valeur énonciative, que nous verrons aux § suivants.

b) Il y a également un autre type d'interrogation dont on ne peut vraiment dire si elle est une question-écho ou une simple question répétitive. Elle aussi reprend exactement la forme d'une interrogation précédente, mais cette fois pour y répondre ou du moins pour la considérer :

(a) A. Est-ce que tu as envie de venir ?

B. Est-ce que j'ai envie de venir ? $\left\{ \begin{array}{l} \text{non, pas vraiment.} \\ \text{j'hésite.} \end{array} \right.$

Comme pour la question répétitive précédente, la reproduction n'est pas totale, puisque le locuteur B reprend l'interrogation à son compte avant d'y répondre ou de donner son sentiment (tu → je). Pour nous, ce type d'interrogation est à ranger dans ce que nous avons appelé les questions délibératives (chap. III § I.3.2). Ici, il s'agit d'un cas un peu particulier, puisque l'interrogation se trouve dans un cadre /Q ? - Q ?/, mais sans question préalable, on peut avoir également le même type de construction :

(b) Est-ce qu'il viendra ? Je me demande.

(c) Est-ce que je vais accepter ? je me pose la question.

Lorsqu'une telle interrogation se trouve dans un cadre /Q ? - Q ?/, i.e. en réponse à une première question, généralement elle reproduit la forme interrogative de celle-ci - Inversée ou Est-ce que - mais elle peut également prendre la forme jugée caractéristique de la question-écho, si P ? :

(d) A. As-tu envie de venir ?

B. { Ai-je envie de venir ? Je ne sais pas encore,
Si j'ai envie de venir ? Je ne sais pas encore,

Le trait que l'on pourrait tenir comme distinctif de ce type de question par rapport à la question-écho, serait essentiellement le fait que l'interrogation ici est normalement suivie d'une réponse du même locuteur ou d'un commentaire délibératoire qui en tient lieu. Cependant il n'est pas sûr que ceci soit un trait obligatoire, si bien qu'on est tenté de dire qu'il s'agit tout de même d'une question-écho (comme on peut le voir, ce deuxième cas est moins net que le premier).

Les questions-écho, "questions élevées à la puissance 2" selon l'expression de O. Jespersen (1924), ont en commun un certain nombre de traits, même si le cadre énonciatif dans lequel elles apparaissent comporte des différences - par exemple le fait que Q puisse être une question totale ou une question partielle ;

a - Il y a inversion des indices de personnes si celles-ci représentent le locuteur et le destinataire (1ère et 2ème personne),

b - Il y a impossibilité d'inversion sujet clitique-verbe, sauf si l'on considère que les questions délibératives postposées, mentionnées ci-dessus, sont à considérer comme des questions écho, car celles-ci peuvent reprendre telle quelle la forme Inversée ou Est-ce que de l'interrogation précédente,

c - L'intonation doit être ascendante en finale, même si l'interrogation commence par un mot interrogatif et devrait de ce fait être descendante,

d - Lorsque par sa valeur illocutoire la question-écho appelle une réponse, celle-ci est de type oui/non même pour la question partielle pour laquelle

cette réponse est généralement impossible.

On peut voir l'application de ces conditions sur les exemples d'interrogation totale (a) et partielle (b) suivants :

(a) A. Est-ce que je te dérange ?

B. Si tu me déranges ?

A. Oui.

(b) A. Qu'as-tu rencontré ce matin ?

B. Qui j'ai rencontré ce matin ?

A. Oui.

1.1.2 La question-écho, réplique à une interrogation totale.

a) Si P ?

(a) A. Je te dérange ?

B. Si tu me déranges ?

Cette forme interrogative est généralement considérée comme une construction indirecte amputée d'une phrase matrice que l'on peut aisément reconstituer : Tu (me) demandes si P ?, tu veux savoir si P ? Cette explication, donnée par la plupart des grammairiens (cf Le Bidois 1967 § 835, Renchon 1967 p. 105, etc), est d'ailleurs corroborée par plusieurs faits :

- L'intonation ascendante sur la phrase si P ?. Elle est explicable si l'on fait précéder cette séquence d'une phrase interrogative, même si celle-ci est nécessairement de forme Intonative :

(c) Tu (me) demandes si tu me déranges ?

- La possibilité d'avoir la construction postposée si P ? tu (me) demandes ?, construction que nous avons traitée au chap. III, II comme une forme

possible des questions-attributives (chap V I.3). Par son sens, elle est non seulement proche de (c) mais également de (a) ci-dessus :

(d) Si tu me déranges ? tu (me) demandes ?

- Le oui ou non que l'interrogation si P ? peut à son tour susciter. oui est l'expression d'une confirmation qui renvoie à tu me demandes, tu veux savoir, et non au contenu de la proposition P ; il peut en effet s'accompagner d'un commentaire qui explicite le fait ou les raisons du questionnement :

(e) A. Je te dérange ?

B. Si tu me déranges ?

A. Oui, $\left\{ \begin{array}{l} \text{c'est ce que je te demande} \\ \text{dis-le moi.} \end{array} \right.$

Cependant, le fait que l'on réponde oui à la question-écho dépend de la valeur illocutoire de celle-ci. En effet, il y a au moins deux sens que veut exprimer si P ?

- Si P ? peut être une demande de précision. B ayant mal entendu ou mal compris la question, la reprend pour en faire confirmer la teneur par A. La Q-écho a alors la valeur illocutoire de demande de confirmation des questions CONFIRM-OUI (cf ch. V.I), auxquelles appartient la question-attributive dont on peut considérer Si P ? comme la forme tronquée. Dans ce cas, la réponse donnée, oui ou un équivalent confirmatif, correspond tout à fait à ce que veut signifier Si P ? On verra que cette valeur illocutoire n'est pas propre à la question-écho ; on la trouve associée, et même plus couramment encore, à la question reformulée et à la question-suspens.

- Si P ? est plus généralement une question rhétorique. En réalité sous sa forme interrogative, Si P ? a valeur d'une affirmation, et même d'une affirmation appuyée : "it generally implies that it was superfluous to ask" dit Jespersen

(1924). Elle est aussi proche d'une exclamation que d'une interrogation - nous l'indiquerons par ?! - On pourrait traduire son sens par: évidemment que P !
assurément que P !

(a) A. Tu sais nager ?

B. Si je sais nager ?! (= évidemment que je sais nager !)

Qu'une construction comme Si P ? puisse avoir la signification d'une affirmation très catégorique n'a rien de mystérieux si l'on reconstruit la phrase initiale tu demandes si P ?. Nous sommes là en présence d'une interpositive ayant valeur de question rhétorique, c'est-à-dire une interrogation qui recouvre en réalité une injonction ou une affirmation négative (cf chap VI § I), injonction qui porte évidemment ici sur la phrase matrice effacée tu me demandes,

(b) B. Tu me demandes si je sais nager ?

(c) B. Ne me demande pas si je sais nager .

Cette injonction peut apparaître de manière plus détournée dans des expressions comme :

(d) B. Comment peux-tu me demander si je sais nager ?

(e) B. Est-ce bien la peine de me demander si je sais nager ?

Si la Q-écho a ce sens d'affirmation catégorique, on comprend bien qu'il n'est pas pertinent pour A de donner à son tour une réponse affirmative ou négative. La Q-écho non seulement n'appelle aucune confirmation sur la première interrogation, mais elle souligne avec véhémence son caractère superflu,

(f) A. Tu sais nager ?

B. Si je sais nager ?!

? * A. Oui.

De plus, comme pour les questions partielles que nous verrons plus loin, il y a sans doute une différence d'intonation dans les Q-écho ayant ces deux valeurs illocutoires différentes.

b) Les formes Inversée et Est-ce que

A cette forme Si P ? des Q-écho, nous ajouterons, en conservant le doute déjà exprimé sur son statut, les constructions Inversées et Est-ce que de la question-délibérative postposée que nous avons présentée au § 1.1. précédent. Dans ce cas, la construction de la Q-écho peut être la reproduction de celle de l'interrogation qui précède. Par exemple, en réponse à A ci-dessous on peut avoir B₁ également B₂ peut-être mais moins naturellement.

(a) A. As-tu envie de venir ?

B₁. Ai-je envie de venir ? j'hésite.

? B₂. Est-ce que j'ai envie de venir ? j'hésite.

Comment expliquer qu'il y ait ici la possibilité d'avoir la forme Inversée ou Est-ce que ? Telles quelles ces phrases ne peuvent être considérées comme précédemment, comme la forme tronquée d'une interrogative indirecte introduite par Tu me demandes ou tu veux savoir ; on ne peut pas dire :

(b) * Tu me demandes si ai-je envie de venir ?

* Tu me demandes si est-ce que j'ai envie de venir ?

Par contre, on peut trouver une autre dérivation à ces phrases; dire que la réponse B₁ donnée en (a) ci-dessus est la forme incomplète de la construction postposée P ? Tu V, construction qui correspond à la structure (4) (présentée au chap III, II § 1.1.4. et 2.1.) et qu'on a interprétée comme une question-attributive (cf. chap V § 1.3). Pour (a) la construction complète de la Q-écho serait :

(c) Ai-je envie de venir, tu demandes ? j'hésite.

Cette structure (4) P, tu V, on le rappelle brièvement, est considérée comme le résultat d'une opération appliquée sur la phrase tu V que P ? ou tu V si P ? afin de mettre clairement en relief P, partie essentielle sur laquelle porte l'interrogation, la phrase matrice tu V étant alors considéré comme un commentaire sur le dire ou l'opinion de celui à qui elle s'adresse :

Tu prétends qu'il viendra ?

(d)

Il viendra, tu prétends ?

Tu demandes s'il viendra ?

(e)

Est-ce qu'il viendra, tu demandes ?

Parmi les verbes qui entrent dans cette structure (4), on se souvient que tu (me) demandes, tu veux savoir ~ et ses variantes tu tiens à savoir, tu cherches à savoir, tu aimerais savoir etc... sont les seuls à pouvoir se construire avec une interrogative Inversée ou Est-ce que (cf groupe III Annexe 1 du chap III).

Ce qui complique les choses dans la question-écho de forme Inversée ou Est-ce que, c'est le fait qu'il y a combinaison de deux constructions, l'une correspondant à la question-attributive, l'autre à la question-délibérative. Etant donné la manière dont leur formation respective s'effectue, elles ne sont pas incompatibles. Si nous reprenons l'exemple (c) ci-dessus, on peut la décomposer en deux phrases :

(c₁) Ai-je envie de venir, tu demandes ?

(c₂) Ai-je envie de venir ? J'hésite.

(c₁) question-attributive, est composée d'une seule phrase dont

la répartition des constituants a été modifiée, (c₂) question-délibérative, est constituée, elle, de deux phrases, la seconde étant la forme réduite d'une interrogation indirecte où l'interrogative identique à la première a été supprimée :

(c₂) Ai-je envie de venir ? J'hésite [si j'ai envie de venir]

Les deux phrases (c₁) et (c₂) peuvent se combiner pour donner (c), qui après suppression de Tu demandes prend la forme de (a) que nous répétons ici :

(a) Ai-je envie de venir ? j'hésite,

1.1.3 La question-écho, réplique à une question partielle.

Les mêmes règles sont applicables pour la construction de la Q-écho répondant à une question partielle ; ici aussi la phrase peut être considérée comme la forme réduite de la construction indirecte : Tu me demandes qu-élément P ? On le voit tout particulièrement à la modification de l'interrogatif que devenant ce que dans l'interrogative indirecte :

(a) A. Qu'as-tu fait ?

B. Ce que j'ai fait ?

(b) A. Où vas-tu ?

B. Où je vais ?

Nous nous contenterons de faire quelques remarques sur ces Q-écho partielles, d'indiquer leurs traits les plus marquants :

a) L'inversion sujet clitique-verbe. L'absence d'inversion se comprend si l'on considère l'interrogation comme une construction indirecte introduite par Tu demandes, tu veux savoir. On sait que l'inversion SUJ-CL-INV

ne peut s'appliquer aux phrases enchâssées (cf chap II § 3.2) ; par contre l'inversion stylistique est toujours possible :

(c) A. Où va Paul ?

B. Où va Paul ?

Cependant il y a deux formes de Q-écho qui ne sont pas explicables par une dérivation à partir de Tu (me) demandes qu-P et ce précisément pour des raisons tenant au phénomène de l'inversion sujet clitique-verbe.

- Dans un premier cas, c'est le premier énoncé Q ? qui ne comporte pas d'inversion sujet clitique-verbe; l'élément interrogatif n'étant pas en tête de phrase, l'inversion ne peut avoir lieu :

(d) A. ça sert à quoi ?

B. ça sert à quoi ?

Dans ce couple, il n'y a pas une grande différence entre la première question et la Q-écho. Le seul trait qui les distingue est l'accentuation plus forte et l'intonation plus ascendante sur l'élément interrogatif.

- Le deuxième cas, plus fréquent peut-être que pour l'interrogation totale, est celui où une Q-écho partielle reprend telle quelle la première interrogation dans sa forme Inversée ou Est-ce que, et ce sans qu'il y ait accompagnement d'une réponse ou d'un commentaire :

(e) A. A qui as-tu prêté mon livre ?

B. { A qui j'ai prêté ton livre ?
A qui ai-je prêté ton livre ?

Là aussi la différence entre la première question et la Q-écho réside dans leur schéma accentuel et intonatif ; pour la Q-écho, double intonation montante et accentuation plus forte sur le segment de phrase qui fait problème ; (en (e) cela pourrait être aussi bien à qui que ton livre).

Ces deux particularités dans une Q-écho interrogatif absent de l'initiale de phrase et Inversion du sujet clitique et du verbe, ne sont pas explicables par une dérivation de la construction interrogative indirecte Tu demandes si P ? puisque ni l'un ni l'autre des deux phénomènes ne sont possibles dans cette construction. Il faut donc, comme pour les Q-écho succédant à une I. totale, les dériver de la construction postposée correspondante qui, elle, permet à la phrase d'avoir les traits d'une interrogation directe.

(d) B. ça sert à quoi, tu demandes ?

(e) B. A qui ai-je prêté ton livre, tu demandes ?

b) La valeur illocutoire de l'interrogation. Comme dans la Q-écho répondant à une I. totale, plusieurs significations peuvent être voulues par la répétition de l'interrogation partielle:

- La Q-écho peut traduire une mauvaise compréhension de la part de l'interlocuteur et fonctionner comme une demande de confirmation. Si c'est le cas, le premier locuteur peut répondre affirmativement ou négativement, oui ou non réponse qui montre bien qu'il s'agit d'une interrogative totale et non partielle :

(a) A. A qui dois-je m'adresser ?

B. A qui vous devez vous adresser ?

A. Oui (c'est que je vous demande)

- La Q-écho peut également traduire la surprise, l'indignation, l'impatience etc... sentiments suscités par l'incongruité de la question posée, dans l'esprit de celui à qui elle s'adresse:

(b) A. Qu'as-tu fait ce matin ?

B. Ce que j'ai fait ce matin ?

La réponse de B dans sa forme complète : Tu me demandes ce que j'ai fait ce matin ? constitue le même type de question rhétorique que celui mentionné pour l'interrogation totale (§ 1.2.1 ci dessus), c'est à dire une injonction négative (c) ou une protestation indignée qui doit être comprise comme Tu le sais bien !

(c) B. Tu n'as pas à me demander ce que j'ai fait ce matin !

(d) B. Comment peux-tu me demander ce que j'ai fait ce matin ?

Il y a semble-t-il une différence d'intonation dans les Q-écho ayant ces deux valeurs illocutoires différentes. P. Delattre (1967) qui le généralise à tous les cas d'énoncés - déclaration, question, ordre, exclamation etc.. dit : "Si quelqu'un répète ce qu'il vient de s'entendre dire et si au lieu d'employer la même intonation que le locuteur il emploie... une courbe de continuation, c'est pour exprimer un sentiment d'objection, de résistance, d'incompréhension.. Si au lieu d'employer la courbe continuative, l'auditeur emploie la courbe de question.... il exprime à la fois le doute et l'indignation "(p.338) Les deux exemples sont effectivement différents :

A. Quand partirez-vous ? B. Quand partirez-vous ?

A. Quand partirez-vous ? B. Quand partirez vous ?

1.1.4 Questions-écho simples et attributives.

Si l'on considère l'ensemble des Q-écho compatibles avec le cadre énonciatif /Q ? - Q ?/ on voit que questions simples et questions attributives sont en réalité les formes plus ou moins achevées d'une même construction. Dans cette construction, l'élément qui fait de l'énoncé une "interrogation" est la séquence Tu V : Tu demandes, tu veux savoir etc... - commentaire sur l'acte de langage que vient de réaliser le premier locuteur. On l'a dit pour l'explication du passage de l'interrogation indirecte à l'interrogation directe (cf chap III, I), la redondance qu'introduit une telle séquence lors de l'énonciation d'une phrase

qu'elle accompagne la condamne à sa suppression. La redondance ici n'est pas par rapport à l'acte de langage en train de se réaliser comme pour je demande mais par rapport à l'acte de langage qui vient à peine de se réaliser ; il est encore trop présent pour qu'on ait besoin de le qualifier. Ainsi donc, dans un cadre énonciatif précis /Q ?-Q ?/, il n'y a pas grande différence du point de vue illocutoire de dire : Si P ? ou tu demandes si P ?; qu-P ? ou tu demandes qu-P ? Dans le premier cas, on dira qu'il s'agit d'une Q-écho simple, dans le deuxième d'une Q-écho commentée de type attributif. Ce deuxième type de Q-écho ayant la possibilité d'avoir une construction postposée, Est-ce que P, tu demandes ? et qu- P, tu demandes ? les Q-écho empruntent également cette forme, ce qui avec la suppression de tu demandes ? conduit à des interrogations ayant la structure d'interrogatives directes, sans en avoir l'intonation.

2ème énoncé 1er énoncé	Q-écho attributives	Q-écho simples
I totales	Tu demandes si P ? (Est-ce que) P, tu demandes ?	Si P ? (Est-ce-que) P ?
I partielles	Tu demandes qu-P ? Qu-P (inversion), tu demandes ?	qu- P ? I.indirecte qu-P (inversion)I.directe

1.2. Les Q-écho dans le cadre énonciatif /NQ-Q ?/

La Q-écho s'applique ici à un énoncé déclaratif ou jussif et non interrogatif. Si la première phrase a une valeur déclarative, la Q-écho est une interrogative totale qui ne peut avoir qu'une construction intonative :

(a) A. Je t'ai vu hier

B. Tu m'as vu hier ?

* B. Est-ce que tu m'as vu hier ?

La construction ne peut-être qu'Intonative car elle fonctionne comme une question CONFIRM-OUÏ (cf chap V § I). Syntaxiquement, elle figure une demande sur ce qui vient d'être dit, demande qui peut être explicitée par l'ajout de : tu dis, tu viens de dire, etc... Cette séquence peut fonctionner comme phrase matrice :

(b) B. Tu dis que tu m'as vu hier ?

Mais elle peut également être postposée (structure ④ du chap III, II § I.1.4 et 2.1.) :

(c) B. Tu m'as vu hier, tu dis ?

Nous retrouvons donc là les conditions de construction de la question-attributive dont nous avons parlé précédemment. La différence porte uniquement sur le verbe ; dire, prétendre, affirmer, etc... remplacent demander si vouloir, savoir si, etc... lorsque l'acte de langage dont il est fait mention est une affirmation constative; vouloir, demander que, ordonner lorsqu'il s'agit d'une demande d'agir. Ainsi, ici aussi la forme sous laquelle apparaît la Q-écho s'explique par la construction plus large à laquelle elle doit être rapportée. P ? doit être considéré comme la forme dérivée de la question attributive tu dis que P ?; que P subj ? de la question attributive tu veux que P subj, de même que si P ? et qu-P ont été considérées comme les formes dérivées de tu demandes $\left\{ \begin{array}{l} \text{si} \\ \text{qu-} \end{array} \right\} P ?$

Une fois ce parallélisme de construction établi, on peut décrire les Q-échos du cadre énonciatif /NQ - Q ?/ exactement dans les mêmes termes que celles du cadre /Q ? - Q ?/. Elles peuvent traduire les mêmes forces illocutoires : être des demandes de précision et des appels à la confirmation du dire ou de l'ordre, Tu as bien dit que P ? Tu m'as bien demandé que P ? ou être des questions rhétoriques marquant la surprise, l'indignation etc... : comment peux tu dire que P ? comment veux tu que P ? Les deux interprétations peuvent être données aux Q-échos de (d) et (e) ci-dessous :

(d) A. Tu as triché .

B. J'ai triché ?

(e) A. mets ce chapeau!

B. Que je mette ce chapeau ?

Des différences d'accentuation et d'intonation devraient accompagner la différence de force illocutoire dont se charge l'interrogation. Si l'on se reporte aux conclusions données par Delattre, aux deux interprétations doivent respectivement correspondre une "courbe de continuation" et une "courbe de question".

B. J'ai triché ? (je ne comprends pas ce que tu veux dire)

B. J'ai triché ? (Comment oses-tu dire cela ?)

Ainsi, de même que pour les Q-écho du cadre /Q ?-Q ?/ il s'agit là aussi de formes plus ou moins achevées d'une même construction. Questions attributives ou questions simples sont produites selon qu'il y a ou non formulation d'un commentaire sur l'acte de langage : tu dis que ... tu veux que...

Dans cette présentation, nous n'avons mentionné que les cas où la Q-écho reprend en totalité la phrase qui précède s'augmentant même d'un commentaire sur l'acte de langage, sous la forme tu V. Or, il est très courant que la répétition se restreigne à une partie seulement de la phrase, celle qui fait problème pour l'interlocuteur (soit qu'il ne l'ait pas comprise - manifestation de doute ou d'incompréhension, soit qu'il ne l'accepte pas - manifestation de reproche, d'indignation). On obtient dans ce cas des constructions elliptiques ; la répétition de l'ensemble de la phrase étant inutile, la Q-écho reprend uniquement le segment sur lequel l'accentuation et l'intonation sont à leur point maximum, caractéristiques qui sont reprises telles quelles dans l'ellipse :

(a) A. Qui as-tu rencontré ce matin ?

B. Ce matin ?

(b) A. Tu as triché .

B. Triché ?

De ce fait, il est évident que les questions-écho peuvent revêtir des formes innombrables et comme elles retiennent de la phrase qui précède, parfois un, parfois plusieurs, parfois l'ensemble des éléments qui la constituent, leur signification peut également être très variée. Mais ceci renvoie au problème plus général des ellipses...

2 - Les questions-suspens (Q-suspens)

Ces questions diffèrent des Q-écho par le fait que le deuxième locuteur ne reprend pas, telle quelle ou sous forme attributive, la phrase interrogative, déclarative ou impérative déjà énoncée, mais substitue un élément interrogatif à un ou plusieurs constituants :

(a) A. Tu as vu Paul hier ?

B. Si j'ai vu qui ?

(b) A. J'ai vu Paul hier soir.

B. Tu as vu qui hier soir ?

Dans ces énoncés, le maximum de l'accentuation et de l'intonation sont donnés au qu-élément nouvellement inséré dans la phrase ; si cet élément n'est pas en finale comme en (a) ci-dessus, la courbe intonative de la phrase comporte deux "montées", la première plus marquée que la seconde (b).

Pour ce qui est de la construction des phrases, les mêmes conditions valent pour les Q-écho et les Q-suspens, il faut voir ces dernières comme les formes complètes ou abrégées des constructions : Tu demandes si P ?

Tu demandes qu- P ?, tu dis que P, tu veux que P ? selon qu'il s'agit de questions-réplique entrant dans le cadre /Q? - Q?/ ou /NQ - Q ?/.

. Egalement, les mêmes valeurs illocutoires peuvent leur être attribuées : soit elles indiquent que le destinataire a mal entendu ou mal compris la phrase énoncée, elles constituent alors des demandes de réitération ; soit au contraire, elles expriment son incrédulité, son indignation sur un propos très bien entendu mais mal accepté. La même différence d'intonation - courbe de continuation et courbe de question - doit pouvoir être décelée sur les énoncés ayant ces deux valeurs illocutoires, mais nous ne la marquerons pas dans les quelques observations que nous ferons ici sur ce deuxième type de question - réplique ; nous indiquerons simplement une intonation montante très forte sur le qu-élément nouvellement apparu.

Pour ne pas avoir à entamer une étude trop longue sur les Q-suspens qui du point de vue syntaxique ne manquent pas de poser quelques problèmes - concernant plus particulièrement les interrogations partielles - nous nous contenterons de décrire à grands traits les principales constructions de Q-suspens correspondant aux cadres /Q ? - Q ?/ et /NQ - Q ?/

2.1. Les Q- suspens dans le cadre énonciatif /Q ? - Q ?/

a) Les Q-suspens associées à des interrogatives totales.

On peut voir que le trait original de toutes ces constructions est la présence d'un qu-élément qui normalement n'est pas admis dans une interrogation totale. On sait qu'un qu-élément ne peut figurer dans une interrogative directe, pas plus qu'en co-occurrence avec si dans une interrogative indirecte :

(a) * Est-ce qu'il y avait qui ?

(b) * Tu demandes s'il l'a découpé avec quoi ?

Or, non seulement les constructions syntaxiques (a) et (b) sont possibles si elle représentent des Q-suspens, mais (b) peut prendre une forme de construction tout à fait impensable en dehors de ce cadre, une forme où le qu-élément est placé en tête de phrase (cf chap II § 2.2.2) :

* Avec quoi tu te demandes s'il l'a découpé ?

Cette interrogation peut très bien s'admettre dans le cadre suivant :

(c) A. Il l'a découpé avec une scie ?

B.1. Tu demandes s'il l'a découpé avec quoi ?

2. Avec quoi, tu demandes s'il l'a découpé ?

Nous indiquons pour la deuxième version, où l'interrogatif est placé en tête de phrase, non seulement une accentuation et une intonation ascendante marquées sur ce constituant, mais également une pause qui le sépare du reste de la phrase. Ces traits inhabituels sont nécessaires pour que la construction soit possible.

En effet, comment expliquer que de telles constructions soient possibles alors que normalement si et un qu-élément s'excluent dans une même phrase simple ? Il faut nous semble-t-il, considérer l'insertion du qu-élément dans la phrase comme le fait d'une tout autre règle que celle qui normalement s'applique lorsqu'il y a formation d'une interrogation partielle (cf ch II §1). En réalité, nous sommes là dans un processus de reproduction et non de production de phrase. Dans la Q-écho, nous l'avons vu, la structure de la deuxième phrase non seulement reproduit la structure de la première mais également répète ses éléments lexicaux, exception faite pour le changement des indices de personne. Dans la Q-suspens, il s'agit du même processus, à ceci près que certains éléments lexicaux - un ou plusieurs selon le cas - ne sont pas répétés, mais remplacés par un qu-élément marquant explicitement qu'ils sont les variables sur lesquelles porte très précisément l'interrogation. Le qu-élément est l'unité de remplace-

ment, quelle que soit la nature et l'étendue du segment de phrase concerné - cela peut aller du simple nom ou verbe, au syntagme nominal ou verbal tout entier, ou même à la proposition complète. Si la séquence qu'il remplace ne dépasse pas l'étendue du syntagme nominal ou du syntagme propositionnel, le qu-élément emprunte les formes des éléments interrogatifs normalement employés : qui, quoi, où, quand, combien etc. (Du point de vue lexical, il n'y a donc pas là de différence entre un qu-élément de Q-suspens et un qu-élément interrogatif) Cependant si la séquence concernée a une étendue plus large que ces constituants, l'unité de remplacement est uniformément quoi (et si la séquence correspond au syntagme verbal où l'on doit lui associer le verbe faire : faire quoi)

(d) A. Est-ce qu'il est allé pêcher avec Paul ?

B. 1 S'il est allé pêcher avec qui ?

2 S'il est allé où avec Paul ?

3 S'il est allé faire quoi ?

4. Si quoi ?

Ceci vaut aussi bien pour les Q-suspens simples que pour les attributives. Par exemple si l'on reprend (c) :

(c) A. Il l'a découpé avec une scie ?

Les Q-suspens attributives compatibles avec cette phrase peuvent être :

B.1. Tu demandes s'il l'a découpé avec une quoi ?

2. Tu demandes s'il l'a découpé avec quoi ?

3. Tu demandes s'il a fait quoi ?

4. Tu demandes si quoi ?

5. Tu demandes quoi ?

6. Quoi ?

Toutes les séquences soulignées peuvent fonctionner comme des ellipses, c'est à dire sans qu'il soit nécessaire de répéter la partie de la phrase reproduisant la première interrogation. (Les règles en vertu desquelles ces séquences sont possibles sont en fait très complexes, nous n'en parlerons pas ici car cette question touche au problème général de la formation des ellipses dont il serait trop long d'explorer les mécanismes). Par exemple, B peut répondre à ce que dit A en (c) par : une quoi ? avec quoi ? si quoi ? ou tout simplement quoi ?

Quoi a donc un statut tout à fait particulier parmi les qu-éléments ; il est le seul à pouvoir remplacer n'importe quelle séquence, en plus de son rôle normal de qu-élément correspondant à SN-animé de type propositionnel. (cf chap II § 3.2.). Nous ne ferons pas l'étude de ses divers emplois ici - mais Kr. Sandfeld en donne de nombreux exemples (Sandfeld 1928 p. 322-327), non sans préciser que "certains emplois sont considérés peu polis" ou appartenant "à la langue très familière". Ces exemples montrent bien la gamme très large et très variée des séquences que peut remplacer quoi Cela peut aller à la limite jusqu'à une partie - syllabe ou morphème - du mot :

(e) A. J'ai de l'endocardite

B. De l'endo quoi ?

Cependant très justement Sandfeld fait remarquer que quoi ne s'utilise pas uniquement pour remplacer, mais également pour compléter ou pour faire achever une phrase commencée :

(f) A. Il faut lui écrire.

B. Lui écrire quoi ?

Dans ce cas, nous serions plutôt dans la situation d'une question reformulée et non d'une question-suspens.

Pour les Q-suspens attributives, la séquence comprenant un qu-élément peut-être déplacée en tête de phrase. Par exemple, pour (c) ci-dessus, les Q-suspens données en B2, B3, B4 et peut-être même B5 pourraient devenir:

B2 Avec quoi, tu demandes s'il l'a découpé ?

3. S'il a fait quoi, tu demandes ?

etc...

On a l'impression que du moment que la séquence comprenant le qu-élément peut être une Q-suspens ellipse, i.e qu'elle peut fonctionner sans le reste de la phrase, elle peut aussi bien, si l'ensemble de la phrase est conservé, venir se placer seule en tête car c'est elle qui focalise le maximum d'intérêt, tout le reste se réduisant à une simple répétition. Ainsi donc pour B2, on n'a pas à expliquer le déplacement du qu-élément en tête de phrase par la règle habituelle de qu-mouvement dans COMP (cf chap II § 1), mais plutôt par une règle conçue en fonction de la situation de répétition dans laquelle se trouve la phrase. Cette règle marque la focalisation du segment comportant toute la partie de la phrase qui le précède. Il s'agit en fait d'une règle de postposition semblable aux règles déjà présentées au chap III § II.I :

(f) Tu crois qu'il va venir ? → Il va venir, tu crois ?

Dans la situation de Q-suspens formée à partir d'une première interrogation, le fait que le segment placé en tête soit un simple qu-élément comme en B3 ci-dessous, n'est qu'une possibilité parmi d'autres :

(g) B1 Tu me demandes si je te déranges,

B2 Si je te dérange, tu me demandes ?

(h) B1 Tu me demandes s'il est allé où ?

2 S'il est allé où, tu me demandes ?

3 Où, tu me demandes, s'il est allé ?

b) Les Q-suspens associées à des interrogatives partielles.

Les mêmes possibilités valent pour les interrogatives partielles dont nous n'avons pas parlé jusqu'ici. Une Q-suspens donnée en réplique à un énoncé qui est lui-même une interrogative partielle comporte plusieurs qu-éléments :

(a) A. Qui est passé dans le couloir ?

B. Tu demandes qui est passé où ?

Qui est passé où ?

Une Q-suspens de (a) pourrait être également : dans le quoi ?, qui a fait quoi ? tu demandes quoi ? etc.,

Les phrases que l'on peut trouver ici en B, sont moins étranges que celles couplées avec des interrogations totales, du fait qu'il existe en dehors du cadre énonciatif /Q ? - Q ?/ ce qu'il est convenu d'appeler les interrogatives partielles multiples (cf C.L. Baker 1970, S. Kuno et J. Robinson 1972, K. Wachowicz 1974 etc..) - comportant elles aussi plusieurs qu-éléments :

(b) Je me demande qui est passé où ?

(c) A qui as-tu donné quoi ?

On reconnaît cependant les Q-suspens à ce qu'il y a toujours une courbe ascendante beaucoup plus forte sur le qu-élément nouveau par rapport à la première interrogation :

(d) A. Avec qui Jean est-il parti pêcher ?

B. Avec qui Jean est-il parti où ?

Il est à noter qu'il ne peut y avoir de déplacement de ce deuxième qu-élément en tête de phrase. Si un qu-élément se trouve en tête de phrase dans une Q-suspens cette position était déjà la sienne dans la première interrogation.

Ainsi la Q-suspens de (d) ne peut avoir la forme ni de (e) ni de (f) :

(e) * B Où, avec qui Jean est-il parti ?

(f) * B. Où , Jean est-il parti avec qui ?

Ainsi donc, la seule modification possible dans la Q-suspens répondant à I. partielle est la substitution d'un segment de la phrase par un Qu élément - Quoi si le segment dépasse l'importance d'un syntagme nominal ou prépositionnel - mais tout mouvement de ce qu-élément dans la phrase est impossible. Ceci vaut aussi bien pour les Q-suspens simples que pour les attributives :

(h) A. Où as-tu vu le grand Mogol ?

B 1. Tu demandes où j'ai vu qui ?

2. Où j'ai vu qui, tu demandes ?

* 3. Qui, tu demandes où j'ai vu ?

* 4. Qui, où j'ai vu, tu demandes ?

La règle de postposition a donc également ses conditions d'application : la cooccurrence de deux qu-éléments dans la phrase impose des contraintes que n'impose pas la cooccurrence de si et d'un qu-élément. En effet, on a vu en a) ci-dessus que l'on pouvait avoir une construction sur le modèle de B3 de (h) ; nous la reproduisons en B2 ci-dessous :

(c) A. Il l'a découpé avec une scie ?

B1. Tu me demandes s'il l'a découpé avec quoi ?

B2 Avec quoi, tu me demandes s'il l'a découpé ?

2.2. Les Q-Suspens dans le cadre énonciatif /NQ-Q ?/

La seule différence avec les Q-suspens répondant à une interrogation totale, tient au verbe qu'il faut poser pour établir la construction complète de la phrase - tu dis, tu prétends, tu affirmes etc., pour la phrase déclarative, tu veux que pour la phrase impérative. Sinon, du point de vue

de la construction, on observe les mêmes possibilités, les mêmes mécanismes de remplacement ; un qu-élément vient se substituer à un segment de la phrase énoncée.

(a) A. Donne moi 100 Francs

B. Que je te donne combien ?

(b) A. Je t'ai appelé hier soir,

B. Tu m'as appelé quand ?

Dans la Q-suspens du cadre /NQ-Q ?/, le qu-élément peut être également déplacé en tête de phrase et ceci aussi bien dans la question simple que dans la question attributive. Dans la question simple :

(a) A. Je t'ai appelé hier soir,

B. Quand, m'as-tu appelé ?

Dans la question attributive :

(b) A. Je t'ai appelé hier soir,

B. Quand, dis-tu que tu m'as appelé ?



On observe ici une double intonation ascendante, la première et la plus forte sur le qu-élément, l'autre en fin de phrase. Cette courbe intonative distingue la Q-suspens de l'interrogation normale où dire peut être utilisé comme parenthétique dans une construction interrogative, possibilité qu'ont également des verbes comme croire, penser etc.. (les mécanismes de cette construction ont été indiqués au Chap II § 2.2.2.). Dans le cas où il ne s'agit pas d'une Q-suspens, l'intonation est descendante sur la finale de phrase et il n'y a pas nécessairement une pause après le qu-élément.

(c) Quand crois-tu qu'il viendra ?

(d) Quand a-t-il dit qu'il aurait fini ?

3 Les questions reformulées.

Elles se distinguent des Q-écho par le fait qu'elles ne reprennent pas tout ou partie de la phrase qui vient d'être énoncée, mais y ajoutent des éléments nouveaux ou la reformulent après l'avoir interprétée. Nous donnons quelques exemples de ces questions déjà illustrées dans le tableau A du début.

(a) A. Je t'ai appelé, hier,

B. Tu m'as téléphoné ?

(b) A. Tu connais Paul ?

B. Paul Durand ?

En réalité ces questions reformulées ne sont à ranger dans la classe des questions-réplique que dans la mesure où leur forme et/ou leur intonation montrent qu'elles ne peuvent être produites qu'en rapport avec un énoncé déterminé. Elles n'ont pas alors les caractéristiques des vraies questions -demandes d'information - mais plutôt celles de demandes de confirmation, demandes qui cherchent à faire préciser les termes de l'énoncé produit. En cela, elles ressemblent donc au Q-écho et aux Q-suspens, lorsque celles-ci ont la première de leur deux valeurs illocutoires, c'est-à-dire lorsqu'elles indiquent la non-compréhension, le doute, etc. D'ailleurs, il est possible, comme pour celles-ci lorsqu'elles ont cette valeur, d'apporter une réponse oui/non à la question reformulée :

(a) A. Tu connais Paul ?

B. Paul Durand ?

A. Oui.

On peut également dans ce cas renforcer le segment précisé par un qu-élément :

(b) A. Tu connais Paul ?

B. Qui ? Paul Durand ?

A. Oui.

Dans ce cas la réponse est en partie Q-suspens, en partie Question reformulée.

Les variations sont trop nombreuses pour que nous puissions les décrire ici. Le plus simple est de dire que ce type de question réplique doit être considéré comme une demande de confirmation CONFIRM-OUI ou CONFIRM-NON suivant la nature de la phrase à laquelle elle s'applique. Un fait qui l'indique est que ces questions peuvent avoir une forme attributive tout comme les Q-écho et les Q-suspens. Suivant le cadre énonciatif auquel appartient la question, et suivant le type de confirmation et de précision demandées, on peut utiliser plusieurs expressions verbales : pour le cadre énonciatif /Q ?-Q ?/ la question attributive est de forme tu (me) demandes, tu veux savoir, mais plus généralement tu veux dire qui s'emploie avec n'importe quelle forme d'ellipse :

(c) A. Tu connais Paul ?

B. Paul Durand $\left\{ \begin{array}{l} \text{tu veux dire ?} \\ \text{tu demandes ?} \end{array} \right.$

C'est également tu veux dire qui est le plus couramment utilisé pour les questions reformulées répondant à des phrases déclaratives et impératives:

A. Je t'ai appelé hier soir

B. $\left\{ \begin{array}{l} \text{Tu m'as téléphoné, tu veux dire ?} \\ \text{Hier soir tard ?} \end{array} \right.$

A. Va-t-en maintenant !

B. $\left\{ \begin{array}{l} \text{que je quitte la pièce, tu veux dire ?} \\ \text{Tout de suite ?} \end{array} \right.$

A la différence des Q-écho et des Q-suspens il n'est pas du tout nécessaire qu'il y ait répétition d'une partie de la phrase qui précède. Seule la situation d'énonciation et le schéma intonatif de la phrase interrogative, le plus couramment elliptique d'ailleurs, signalent qu'il s'agit là d'une question réplique.

CHAPITRE VI : Les questions rhétoriques

Selon certains grammairiens, la question rhétorique - fausse question, interrogation oratoire ou interrogation figurée comme on l'appelle parfois - non seulement n'aurait aucun trait spécifique en tant que structure interrogative, mais à la limite ne serait pas à considérer comme une interrogation. Perçue comme un énoncé dans lequel compte essentiellement le facteur émotionnel, sa particularité serait due à la valeur d'expressivité attachée à son énonciation tandis que dans sa forme grammaticale rien ne la différencierait vraiment des autres interrogations. C'est par exemple le point de vue de Ch. Bally (ed. 1951), qui attribue uniquement à l'intonation l'effet de sens ou "la charge d'une valeur expressive" spécifique de la question rhétorique :

"Une interrogation rhétorique n'est pas une interrogation et n'a rien de rhétorique ; c'est un moyen indirect d'expression qui permet de symboliser un groupe plus ou moins déterminé de sentiments par une inflexion particulière de voix. Ainsi la phrase soi-disant interrogative "que n'étiez-vous là ?" marque le regret, "vous taisez-vous à la fin" l'impatience. Il est donc préférable de supprimer cette distinction usuelle entre ton exclamatif et ton interrogatif qui en réalité ne sont séparés par rien d'essentiel : disons que l'interrogation qui n'interroge pas appartient au langage dit exclamatif, quitte à donner à ce terme un sens tout à fait général. Nous n'avons pas à rechercher comment un type de phrase interrogative peut devenir un type exclamatif....nous ferons mieux de comprendre dans quel sens nous prenons le mot exclamation". (ibid p. 269)

Cependant il nous semble que c'est précisément là une question que l'on peut se poser. Comment un type de phrase interrogative peut devenir un "type exclamatif" ? Puisqu'on sait attribuer une valeur de sens particulière à certaines interrogations, n'est-ce pas que l'on est capable de reconnaître

en elles certains traits qui orientent vers cette interprétation ? Et ces traits sont-ils purement intonatifs ou bien l'énoncé ne comporte-t-il pas certains traits syntaxiques dans sa structure ou certaines qualités sémantiques dans ses éléments qui le font interpréter autrement qu'une interrogation à visée cognitive ?

Ainsi, sans oublier pour autant le rôle important que l'intonation joue dans la caractérisation de la question rhétorique, notre propos sera de voir s'il n'entre pas également des facteurs syntaxiques et/ou sémantiques dans la détermination ou le renforcement de cette caractérisation. A notre avis, il y a plus que l'intonation pour nous guider dans l'interprétation et nous faire distinguer une vraie d'une fausse question.

a) La question rhétorique et le cadre question réponse.

Tout d'abord ce que l'on appellera une question rhétorique recouvre des productions de phrases assez proches des énoncés considérés traditionnellement comme des figures de discours sous le nom de questions rhétoriques ou interrogations figurées (cf. P. Fontanier ed. 1968 p. 368) (pour cette raison nous avons conservé l'appellation "question rhétorique")

Fontanier dit (p. 368) "l'interrogation consiste à prendre le ton interrogatif non pas pour marquer un doute et provoquer une réponse mais pour indiquer au contraire la plus grande persuasion et défier ceux à qui l'on parle de pouvoir nier ou même répondre. Il ne faut donc pas la confondre avec l'interrogation proprement dite, avec cette interrogation du doute, de l'ignorance ou de la curiosité par laquelle on cherche à s'instruire ou à s'assurer d'une chose".

Pour ce qui est de sa forme grammaticale l'interrogation figurée est affirmative ou négative. "mais", dit Fontanier, "une singularité frappante, c'est qu'avec la négation elle affirme et que sans négation, elle nie..."

Ah, fallait-il en croire aimante insensée ?

Ne devais-tu pas lire au fond de ma pensée ?

Fuis plus loin:"L'interrogation (figurée) est propre à exprimer l'étonnement, le dépit, l'indignation, la crainte, la douleur, tous les autres mouvements de l'âme et l'on s'en sert pour délibérer, pour prouver, pour décrire, pour accuser, pour blâmer, pour exciter, pour encourager, pour demander, enfin pour mille divers usages".

Cette forme d'interrogation n'est évidemment pas limitée aux seules productions littéraires, on la trouve avec les mêmes effets de sens dans des registres de langue qui nous sont beaucoup plus familiers : dans les dialogues, dans les échanges et les propos de conversation. En voici quelques exemples :

A la forme interrogative

- a) - Tu crois que ça m'amuse d'entendre ?
- b) - Ai-je besoin de le préciser ?
- c) - Est-ce (bien) le moment de penser à cela ?

A la forme interrrogative

- d) Ne vois-tu pas que je suis occupé ?
- e) N'avais-tu pas promis de venir me remplacer ?
- f) N'as-tu pas honte de parler ainsi ?

On a bien conscience que l'on a affaire là à des interrogations qui sur le plan énonciatif -i.e. du point de vue de leur valeur illocutoire - ne remplissent pas le rôle que l'on attend d'une interrogation lorsque véritable demande d'information, elle sollicite l'opinion, le jugement, le savoir, etc... de la personne à qui elle s'adresse.

Cependant notre définition ici veut être plus restrictive. Elle retient sous le nom de "question rhétorique" le cas particulier où la forme de l'interrogation est à mettre en relation avec la nature de la réponse qui lui est fournie, alors que la figure de style désignée sous le même nom comprend des interrogations, regroupées davantage, semble-t-il, sur la ressemblance de l'effet de sens produit que sur la base d'une conformité à un schéma syntactico-sémantique précis.

Pour essayer de mieux définir la question rhétorique, on peut se placer, nous semble-t-il dans le cadre question-réponse. Une question rhétorique est un énoncé de forme interrogative qui n'a pas la valeur d'une vraie question, i.e. d'une véritable demande d'information, car le locuteur sait à l'avance attribuer à la proposition une valeur positive ou négative. Il attend simplement du destinataire qu'il vienne renforcer sa conviction sur la valeur de cette proposition.

Le schéma énonciatif par lequel on peut caractériser la question rhétorique est assez simple. On peut faire à la fois lien et distinction entre réponse attendue et réponse donnée car il y a d'une part un locuteur construisant sa question en fonction de l'idée de la réponse qui lui serait appropriée et d'autre part un destinataire qui, désireux d'exprimer son assentiment donne une réponse conforme à l'attente du locuteur.

Ainsi, si l'on veut représenter le couple question-réponse correspondant à cette situation, on a comme premier terme une phrase interrogative totale, positive ou négative, et comme deuxième terme une réponse de type oui/non dont la valeur est déterminée par la forme de l'interrogation. S'il s'agit d'une interpositive la réponse jugée appropriée est de valeur négative, s'il s'agit d'une interrogative elle est de valeur positive :

- a) Est-ce si urgent qu'on ne puisse attendre demain ? R. Non
- b) Ne vois-tu pas que suis occupé ? R. Si

Si l'on voulait expliciter tous les termes par lesquels de tels couples question-réponse trouvent leur correspondance, on pourrait par exemple pour (a) ci-dessus transposer et commenter de la manière suivante : "le locuteur pense que ce n'est pas si urgent qu'on ne puisse attendre le lendemain et son interlocuteur confirme qu'il est bien de cet avis".

Comme on le voit, la réponse est d'une polarité inverse de celle de la question mais cette inversion n'existe que sur le plan syntaxique. Sur le plan sémantique non exprime aussi bien l'assentiment que si, mais tandis que si l'exprime vis-à-vis d'une interrogation négative, non l'exprime vis-à-vis d'une interrogation négative.

La réponse appropriée à une question rhétorique sera par conséquent l'expression de l'assentiment du destinataire, assentiment exprimé par si pour une interronégation, non pour une interpositive puisque nous nous plaçons ici dans le cadre des questions totales.

Remarque : Nous examinerons de manière plus précise au § V. II cette forme de réponse positive, si. Elle nous semble bien la forme naturelle de réponse en pareil cas, même si des exemples souvent cités témoignent de l'emploi de oui pour un usage semblable. Ainsi, M. Grévisse (1964, p. 839) indique que "oui, s'emploie parfois au lieu de si après une question de forme négative lorsque la pensée de celui qui répond s'arrête non sur la forme de la question, mais sur l'idée positive qu'elle implique". Il propose quelques exemples : "Ne sonne-t-on pas le tocsin ? demande le marquis. - oui (La Varenne, Main d'Arc, p. 188). Nous considérons néanmoins que ces exemples pris dans la littérature ne sont pas suffisamment représentatifs pour que nous accordions à oui la même normalité qu'à si dans cet examen des questions rhétoriques.

dans lequel l'interrogation est à interpréter:

Est-ce vraiment le moment d'en parler ? Nous avons, il me semble, des problèmes plus urgents....

... L'absence de réponse ici ne change en rien la signification de la question rhétorique ; sans l'asserter véritablement puisque la forme d'expression est interrogative, le locuteur considère que la proposition correspondant à sa question est vraie (ici ce n'est pas le moment d'en parler) et le signifie à son interlocuteur.

Sans aller jusqu'à ce cas extrême, où il ne peut matériellement y avoir dialogue, il est assez fréquent que l'interrogation reste sans réponse. L'interlocuteur capable d'apprécier la valeur rhétorique de l'interrogation, sait que son auteur n'attend pas de lui qu'il participe ouvertement au dialogue. Il sait qu'il entend par là suggérer son opinion sur la proposition qu'il émet sans avoir à l'exprimer directement.

On a voulu considérer cette forme d'expression interrogative comme un procédé rhétorique utilisé par le locuteur pour engager son partenaire à prendre personnellement position et lui faire dire sous forme affirmative ce que lui ne fait que suggérer, mais l'absence possible de réponse comme nous venons de le voir, ne manque pas d'enlever quelque poids à cette explication.

Les diverses situations énonciatives dans lesquelles la question rhétorique trouve des modalités d'emploi différentes ne changent pas ce qui fait l'essentiel de ce procédé discursif ; ce qui nous semble important dans le mécanisme de la question rhétorique, c'est le fait qu'une forme interrogative donnée contienne la suggestion d'une assertion de polarité inverse, car c'est elle qui donne son véritable sens à l'interrogation. Que cette suggestion trouve sa matérialisation dans une réponse, dite appropriée parce qu'elle s'avère conforme à l'attente, ne constitue qu'un fait secondaire, même si c'est là la manière dont l'assertion trouve concrètement sa forme verbalisée.

Ainsi, dans la description de la question rhétorique, nous ne traiterons pas différemment la situation de dialogue réel et celle où l'interrogation se suffisant à elle-même n'est pas suivie du deuxième terme, la réponse. En fait le couple question-réponse est surtout potentiel. Il se compose de la phrase interrogative, la question, et d'une réponse dont le sens et la forme sont déductibles de celles de la question et n'a de ce fait pas besoin d'être exprimée.

Il faut cependant toujours laisser la possibilité de formuler concrètement la réponse attendue car elle est en quelque sorte la matérialisation du sens qui est donné à l'interrogation. Dans certains cas, elle permet de faire la distinction entre la question rhétorique et d'autres formes d'expressions qui n'en sont pas très éloignées sur le plan énonciatif. Les circonstances dans lesquelles la question rhétorique s'emploie, les réactions émotives qu'elle accompagne font qu'elle peut avoir des traits intonatifs de l'exclamation avec laquelle il ne faut pas cependant la confondre. Par exemple, les énoncés suivants ne peuvent être considérés comme des questions rhétoriques. Est-ce Dieu possible ! Suis-je idiot ! Faut-il que je sois bête !

Prenons l'énoncé avec faut-il : le verbe falloir construit à la forme interrogative avec une complétive. Faut-il que P ? peut orienter vers une interprétation de question rhétorique, surtout si le sujet de la complétive est à la première personne singulier ou pluriel i.e inclut le locuteur (cf § 1.1. infra)

Faut-il que je supporte tous tes caprices ?

Faut-il que je te supplie à deux genoux ?

Mais par ailleurs falloir introducteur d'une complétive peut également donner lieu à des expressions de type exclamatif:

(a) Faut-il que je sois bête !

(b) Faut-il qu'il soit riche !

A travers cette construction, un effet de quantification ou d'intensité est obtenu concernant l'adjectif contenu dans le prédicat. Cet effet ne semble pas tenir essentiellement à la présence de falloir puisque on obtient le même effet en son absence, (on ajoutera tout de même pour faciliter l'interprétation exclamative).

(c) Suis-je bête tout de même !

(d) Est-il riche tout de même !

L'insertion de falloir semble jouer plutôt comme procédé de renforcement de l'intensification, mais il serait sans doute difficile de dire précisément sa part exacte dans le phénomène. Dans les phrases exclamatives telles que (a) et (b) ci-dessus, falloir a une valeur de nécessité mais d'une nécessité concernant la logique du raisonnement qui fournit l'explication d'un fait autrement inexplicable. Cette valeur de nécessité apparaît mieux dans les phrases déclaratives, car là falloir est généralement suivi d'une phrase explicative. Par exemple, on pourrait dire :

(e) Il faut que je sois bête pour ne pas avoir compris plus tôt.

(f) Il faut qu'il soit riche pour faire de telles dépenses.

On pourrait donc faire le rapprochement entre ces deux types de constructions et voir dans la construction exclamative, une forme elliptique de la construction déclarative, l'inversion étant par ailleurs un procédé assez courant pour marquer l'exclamation.

Cependant on remarque que dans cette construction exclamative, falloir peut indifféremment s'employer avec ou sans négation, sans que le sens de la phrase en soit affecté :

(a1) Ne faut-il pas que je sois bête !

(b1) Ne faut-il pas qu'il soit riche !

Nous nous trouvons là dans la situation où la présence de la négation qui généralement inverse le sens du contenu propositionnel de la phrase n'a aucun effet sur l'interprétation : (a) et (a1) rendent compte de la même constatation exprimée sur le mode exclamatif, c'est-à-dire Il faut que je sois bien bête..., il faut qu'il soit très riche... alors qu'à la forme déclarative nous n'avons pas cette équivalence de sens. Mais là encore falloir n'est pas l'élément essentiel puisque le même phénomène existe en son absence. La phrase (c) ci-dessus retrouve à peu près son sens en (c1):

(c1) Ne suis-je pas bête tout de même !

Ainsi donc, on ne peut pas ramener ce type de construction exclamative à une construction interrogative interprétable comme une question rhétorique. Le fait que falloir, et dans une moindre mesure être possible, participent aux deux types de construction n'est pas une raison suffisante pour qu'on les considère comme proches ou apparentés. Nous excluons donc ces formes d'exclamation de l'étude des questions rhétoriques.

Nous excluons également ou nous considérerons comme des faits marginaux par rapport à la question rhétorique les automatismes de langage qui bien qu'ayant souvent une forme d'interrogation conforme au modèle présenté sont en fait des expressions figées utilisées comme éléments phatiques du discours, ex. (a) et (b) ci-dessous :

(a) Voulez-vous que je vous dise, c'était parfait.

(b) Voyez-vous, ce sera plus difficile que je ne pensais.

En posant ces conditions concernant aussi bien la forme de l'interrogation que sa valeur de question, il n'est plus important de faire la distinction entre la situation de dialogue et celle de monologue, que nous considérerons ici toutes deux comme une seule et même donnée. Cependant

nous considérerons comme cas normal, la situation où la réponse est effectivement formulée. On comprendra la raison de ce choix: en fournissant à l'interrogation la réponse jugée appropriée, on explicite en termes linguistiques la valeur de vérité assignée à la proposition, facilitant ainsi la confrontation entre les deux termes complémentaires du cadre question-réponse.

b) La question rhétorique et l'implication pragmatique liée à la modalité interrogative.

Comment expliquer que la réponse soit implicitement contenue dans la question ? Comment expliquer que cette réponse soit la négation de la proposition concernée ? Il nous semble qu'il y a là un phénomène que l'on peut comprendre si l'on considère les principes conversationnels qui sous-tendent le questionnement.

Du point de vue purement syntaxique, on considère que l'interrogative disjonctive négative représente la forme complète de l'interrogation totale ; toute phrase interrogative de type Est-ce que P ? (ou P ?) est à considérer comme la forme tronquée de Est-ce que P ou nég P ? (P ou nég P ?) (cf Chapitre III § 1). Ceci, nous l'avons vu, est corroboré par des observations diverses parmi lesquelles le fait que dans de très nombreux cas il y a une équivalence de sens entre les deux constructions :

Est-ce que tu as fini ?

Est-ce que tu as fini ou pas ?

Cependant on peut envisager cette troncation sous un angle non plus purement syntaxique, mais en fonction des effets de sens qu'elle peut entraîner. On peut imaginer que l'opération de suppression de l'une des deux parties de la construction disjonctive puisse avoir des conséquences sur la signification de la phrase. Par rapport à ce que représente la structure disjonctive, i.e l'équilibre entre les deux possibilités de valeur positive et négative de la

proposition, cette suppression va dans le sens de la rupture : elle donne la prépondérance à l'une ou l'autre des deux valeurs. Ainsi on peut admettre que la suppression de la proposition positive ou négative de la disjonction puisse être interprétée comme le choix préférentiel de la valeur de polarité inverse.

Nous soulignons qu'il s'agit d'un choix possible et non obligatoire. Il serait faux de dire qu'il s'établit nécessairement une inversion entre la forme d'une interrogation et sa portée significative. En effet, il peut y avoir des interrogations négatives qui se satisfont d'une réponse négative (a) et il est encore plus courant qu'une interrogative sans négation ait une affirmation comme réponse appropriée possible (b) :

(a) Vous n'êtes pas au courant ? R. non

(b) Est-ce que tu viendras avec moi ? R. oui

C'est donc une situation particulière que nous décrivons ici, dans laquelle l'interrogation doit être comprise comme la proposition de polarité inverse qui lui correspond :

(c) Est-ce que je ne suis pas ton ami ? R. si

(d) Est-ce de ma faute si tout va mal ? R. non

Cependant pour particulière qu'elle soit, cette situation n'existe que lorsque l'interrogation apparaît dans sa forme tronquée ; elle n'est donc peut-être pas sans lien avec la suppression de l'un des termes de la disjonction. Du fait que la structure de la phrase interrogative se trouve amputée de l'une de ses composantes, positive ou négative, une plus grande liberté peut être donnée à sa signification sur le plan énonciatif. L'interrogation n'est plus la formulation explicite d'une proposition, envisagée avec ses deux valeurs possibles que l'on pose comme un choix alternatif, elle

est simplement donnée comme l'énoncé d'une proposition à laquelle une valeur de vérité n'a pas été accordée, sans que soit évoquée l'alternative possible.

Cette imprécision dans la formulation ouvre des possibilités plus larges en ce qui concerne la portée significative du questionnement en tant qu'acte de langage.

A ce point donc, pour comprendre l'utilisation qui peut être faite de l'interrogation lorsque celle-ci ne se présente pas sous la forme d'une structure disjonctive, il convient d'examiner la fonction et le sens que peut avoir un énoncé interrogatif sur un plan énonciatif et rappeler ce qui a été dit de certaines stratégies discursives au chapitre V §.

Le fait de poser une question, que celle-ci soit sous forme directe ou indirecte, dénote chez le locuteur un état imparfait de connaissance. Ce manque peut être d'ordre objectif, c'est le non-savoir, l'ignorance etc.. mais il peut être également d'ordre subjectif et être le fait de l'incertitude, d'un manque de conviction etc... En interrogeant sur la proposition P, le locuteur exprime soit qu'il ignore P, soit qu'il est incertain sur la valeur de vérité de P. Cette différence se traduit parfois à travers les termes mêmes utilisés pour l'interrogation. Certains se réfèrent plutôt au savoir, donc dénotent l'ignorance, le non-savoir (chercher à savoir, vouloir savoir, etc.); d'autres expriment plutôt le doute (se demander, s'interroger etc..). Nous n'examinerons pas cette thèse d'un point de vue général mais certains faits lexicaux pourraient indiquer que cette double tendance existe dans certains termes de questionnement.

Par exemple un verbe comme se demander a très souvent le sens de mettre en doute si la phrase interrogative qui suit n'est pas une structure disjonctive.

Je me demande si cela est vrai $\rightarrow \begin{cases} \text{J'ignore si cela est vrai} \\ \text{Je doute que cela soit vrai} \end{cases}$

Il n'y a même plus ambiguïté avec des expressions comme c'est à se demander si, on peut se demander si, etc..

C'est à se demander s'il est sincère (je doute qu'il soit sincère)

Le terme même de question en français peut apparaître dans des expressions exprimant le doute : par exemple, mettre en question est très proche de mettre en doute, faire l'objet d'un doute:

Sa loyauté a été mise en question

Hors de question est bien le contraire de hors de doute mais toujours avec l'idée d'une certitude.

Il est hors de question que je réussisse

Il est hors de doute que je réussirai

Cependant au lieu de poser cette double tendance comme une propriété sémantique au niveau du lexique i.e attachée aux éléments lexicaux eux-mêmes, on peut considérer qu'elle est le fait d'une implication relevant des principes de conversation (cf. H. Grice 1957 et 1972). Il y a des aspects de ce que le locuteur veut exprimer qui sont impliqués "conversationnellement" par l'énoncé. Ils ne découlent pas directement du sens "littéral" de la phrase, ils doivent être le résultat d'une inférence.

Selon certaines conditions, un sens littéral et un sens non littéral (au sens de Grice) peuvent être affectés à la forme interrogative totale. Dans le cas où cette forme est complète, i.e dans le cas de la disjonction - seule le sens littéral est possible : l'interrogation doit être interprétée comme une demande d'information; par contre dans le cas où elle se présente dans une forme tronquée, elle peut exprimer soit son sens littéral, soit le sens qui en est dérivé par implication conversationnelle. Le choix de l'un ou l'autre sens étant déterminé essentiellement par divers facteurs de la

situation de discours.

Comme on l'a vu, il n'y a pas un seul type d'implication pragmatique possible. Suivant les éléments qui composent l'interrogation, l'interprétation peut se faire dans le sens d'une requête, d'une offre, d'une demande de permission etc... L'implication que nous examinerons ici concerne l'attitude de croyance du locuteur vis-à-vis de la valeur de vérité du contenu propositionnel de l'interrogation.

Une implication pragmatique peut être établie entre :

Je demande si P $\implies$ je mets en doute P

Le fait de poser une question sur P est de la part du locuteur une indication qu'il n'a pas arrêté son opinion sur P donc qu'il ne croit ni à la vérité ni à la non-vérité de P. Cependant, et c'est là qu'intervient le principe de conversation, en choisissant de faire porter son questionnement sur la proposition P, il peut impliquer (conversationnellement) qu'il ne croit pas à la vérité de P. Si au contraire, il choisit de formuler non P il peut impliquer que sa non-croyance porte sur la non-vérité de P ce qui inversement donne l'implication :

Je demande si non P $\implies$ Je crois que P

On pourrait énoncer cette implication pragmatique plus généralement de la manière suivante :

J'interroge	sur P	$\implies$	Pour moi non P
	sur non P	$\implies$	Pour moi P

Ce type d'implication conversationnelle pourrait être étendu à d'autres énoncés en dehors même de l'interrogation. Il y a d'autres cas où l'affectation de la valeur de vérité se fait indirectement à travers la ..

négation ou la mise en doute des éléments qui permettrait son assertion.

Par exemple, il existe une implication conversationnelle assez nette du type :

Je ne possède pas des éléments qui témoignent de $P \Rightarrow$ non P, selon moi

(Ces éléments procèdent de la connaissance, de la perception, du raisonnement, de la mémoire etc..)

- Avec savoir dans je ne sais pas que P. L'emploi il est vrai est assez marginal, mais on a bien le sens de :

Je ne sais pas qu'il soit rentré $\Rightarrow$ il n'est pas rentré, selon moi

- avec voir :

Je ne vois pas que vous ayez gagné au change $\Rightarrow$ Pour moi,
vous n'avez pas gagné au change

- avec avoir la preuve:

Je n'ai pas la preuve que vous étiez là $\Rightarrow$ vous n'étiez pas là

(on peut même trouver cette implication dans des énoncés impératifs ; ex :

Prouvez moi que c'est vrai $\Rightarrow$ Je ne crois pas que cela soit vrai)

- avec se souvenir :

Je ne me souviens pas qu'il y ait eu des protestations $\Rightarrow$

il n'y a pas eu de protestations

Cette implication pragmatique vaut lorsque un verbe exprimant la mise en question est présent : je (me) demande, je m'interroge etc... mais plus généralement elle vaut pour toutes les formes d'interrogations directes.

(Même si la forme I.- Inversée et I.est-ce-que sont les plus habituellement attestés, il n'est pas impossible qu'une I - Intonative soit également interprétable comme une question rhétorique. Nous le verrons dans l'étude qui suit).

Pour l'examen des questions rhétoriques, nous distinguerons deux grandes classes d'interrogatives, les interrogatives positives à valeur d'assertion négative (§ I) ci-dessous, et les interrogatives négatives à valeur d'assertion positive (§ II).

VI. I - Les interrogations positives à valeur d'assertion négative :

La question rhétorique dans sa forme interpropositive.

(puisque le terme interronégative est utilisé pour les formes interrogatives négatives nous appelons interpropositives les formes interrogatives qui ne comportent pas de négation.)

Notre propos ici n'est pas de décrire l'ensemble des interpropositives à valeur négative en français, c'est-à-dire de définir les paramètres permettant de reconnaître et de prédire à l'avance tous les cas possibles où une interrogative positive a de manière possible ou nécessaire la propriété d'être une question rhétorique. En premier lieu, la somme des règles syntactico-sémantiques susceptibles de décrire ces formes sont certainement beaucoup trop complexes pour qu'on puisse penser les formuler de manière satisfaisante. De plus les facteurs d'accentuation, d'intonation, qu'il serait très important de décrire pour la caractérisation de ces interpropositives seront à peine évoquer dans notre étude. Enfin l'opération de mise en discours, i.e la précision concernant le contexte linguistique et situationnel dans lequel les cas d'ambiguïté sont à replacer, cette opération ne sera qu'en partie réalisée puisque l'élément retenu comme le plus pertinent est la forme de la réponse appropriée. Or dans de nombreux cas un élargissement de ce contexte restreint serait nécessaire pour confirmer l'interprétation. En particulier il faudrait pouvoir préciser les conditions non verbales du dialogue : circonstances du discours, rapport entre les protagonistes etc...

Ainsi dans le cadre étroit de question-réponse, l'objectif de cette première étude est de donner quelques caractérisations des interpositives auxquelles la possibilité d'interprétation rhétorique est donnée par certains éléments de la phrase. Cependant comme seules les circonstances du discours réalisent cette possibilité, il s'agira toujours dans notre esprit d'une interprétation possible et non obligatoire.

L'examen portera essentiellement sur trois types de facteurs un peu différents :

- 1 - Examen de certains schémas syntaxiques verbaux auxquels s'attache le plus habituellement un sens de question rhétorique.
- 2 - Examen de certains "marqueurs" lexicaux qui sont associés de la manière la plus caractéristique à cette interprétation.
- 3 - Examen de certains phénomènes de quantification qui paraissent également liés de manière assez stable à l'interprétation de question rhétorique.

Etant donné la combinaison possible de ces trois facteurs dans une même phrase, il n'est pas possible de faire à propos de chacun d'eux une étude séparée délimitant précisément les effets de sens dont il est responsable. En effet on peut avoir une phrase dont la structure verbale indique qu'elle peut avoir une interprétation de question rhétorique, par exemple le verbe croire ou vouloir avec les conditions voulues de temps, de personne etc...

Croyez-vous que ça m'amuse de vous attendre ?

Cependant cette même phrase peut contenir les éléments lexicaux essentiellement des adverbes qui généralement renforcent l'interprétation de question rhétorique. exemple : par hasard ou franchement.

Croyez-vous par hasard que ça m'amuse de vous attendre ?

Elle peut également contenir des éléments de quantification qui sont une confirmation que la phrase n'est pas à interpréter comme une vraie question, exemple : tellement, comprendre un traître mot.

Croyez-vous qu'il comprenne un traître mot à ce que je dis ?

Croyez-vous que ce soit tellement nécessaire.

Inversement, la phrase peut avoir une interprétation de question rhétorique et ne pas avoir une structure verbale particulière, simplement un élément de quantification:

Y-a-t il une telle urgence ?

Est-vous plus avancé maintenant ?

Généralement, cependant, un type d'élément lexical se rencontre plus précisément avec une structure de phrase ou un élément de quantification; exemple : par hasard avec les verbes d'opinion, jamais avec les éléments d'intensité.

Croyez-vous par hasard que je vais vous croire ?

Avez-vous jamais vu un spectacle pareil ?

Donc, étant donné cette difficulté à traiter séparément les divers phénomènes, nous avons d'une manière un peu arbitraire décomposé l'étude en trois parties §1 - structures verbales, §2 - éléments lexicaux, §3 - éléments de quantification et dans les cas où il semble s'établir des relations plus strictes entre ces facteurs différents, nous les avons traités conjointement à l'intérieur d'une même partie. (Pour cette raison on comprendra que certains éléments lexicaux sont présentés au §1 et au §3.)

1. Quelques structures verbales caractéristiques des questions rhétoriques

La présence de certains verbes donnent à l'interpositive un sens qui l'apparente à une injonction négative. En effet, si l'on transforme la phrase interpositive en une déclarative négative - n'oublions pas que ces deux constructions sont sensées avoir un lien sémantique très étroit puisque il y a inversion de polarité dans le passage de la question à la réponse - donc si l'on fait de l'interpositive une déclarative négative, on obtient une proposition qui a le sens d'une prescription négative atténuée, nous l'appellerons injonction négative :

(a) Est-ce utile de revenir là-dessus ?

(a1) Ce n'est pas utile de revenir là-dessus.

(b) Est-ce la peine d'en parler ?

(b1) Ce n'est pas la peine d'en parler.

Ces phrases négatives expriment des notions modales ayant toutes à la base l'idée générale de l'approprié, du bien fondé, mais chacune avec des valeurs distinctes d'obligation morale, de pertinence, d'opportunité, etc. En français, ces notions modales s'expriment par le biais de verbes comme devoir, falloir, avoir à mais aussi être le moment, être indiqué, être utile etc... on ne peut donc pas ramener ces verbes à ce qu'il est convenu d'appeler les verbes déontiques. Pour élargir la catégorie nous parlerons de verbes normatifs ou prescriptifs.

Des constructions d'un type légèrement différent seront également rangées dans cette classe d'interpositive, car elles s'interprètent elles aussi, et peut être même d'une manière plus radicale encore, comme des injonctions négatives. Ce sont des phrases construites avec les verbes croire, se figurer, s'imaginer, etc.

(c) Crois-tu que j'ai peur de toi ?

(d) T'imagines-tu que c'est terminé ?

Dans ce cas, la référence est faite à une notion particulière d'approprié. En effet, il y a bien l'idée de prescription mais avec implicitement l'ajout de la justification sur laquelle cette prescription se fonde, la vérité. Par exemple, le sens de (a) ci-dessus revient à : Il ne faut pas croire que j'ai peur de toi car ce n'est pas vrai.

Dans ce deuxième type d'interpropositivité le verbe est généralement utilisé à la deuxième personne et la phrase équivalente non interrogative n'est pas une proposition déclarative mais impérative. A la phrase (c) et (d) ci-dessus on peut faire correspondre :

(c1) Ne crois pas que j'ai peur de toi

(d1) Ne t' imagine pas que c'est terminé.

Le passage du mode interrogatif au mode impératif négatif n'est pas tellement étonnant, puisque le sens véhiculé par la phrase est celui d'une injonction. Simplement dans le premier type de construction avec les verbes prescriptifs (a1 et b1 ci-dessus), la construction impérative n'est pas possible. Ils se construisent à la forme déclarative, introduisant une complétive qui correspond au contenu propositionnel de la prescription. Cependant en modifiant la structure de la phrase, il est possible d'exprimer un sens très comparable et de retrouver le mode impératif :

(a1) Il n'est pas utile de revenir là-dessus

(a2) Ne revenons pas là-dessus, ce n'est pas utile.

Cette mise en relation entre les deux phrases est du même type que celle que l'on a établie au Chap. IV, § III pour les adjectifs modélisateurs épistémiques.

Il est évident qu'il ne viendra pas

Il ne viendra pas, c'est évident

Par conséquent, la différence dans la mise en équivalence entre forme interrogative et forme déclarative dans le cas de falloir, être utile, être le moment etc. et dans celui de croire, penser, se figurer etc. vient de la nature même de ces verbes et de la modalité qu'ils expriment ; dans le premier cas il s'agit de verbes normatifs parmi lesquels les verbes déontiques - dans le deuxième cas de verbes de "croyance".

1.1. Les verbes normatifs

L'effet de sens, commun à toutes les interrogations construites avec ces verbes, repose sur le même principe. Le fait même de poser la question de l'opportunité, de la nécessité, de la pertinence d'une action, d'une prise de position etc. est une manière de mettre en doute ces valeurs. Le procédé est évidemment moins brutal que la négation pure et simple ; l'interrogation ne fait que suggérer la réponse négative comme une conclusion possible à la réflexion qu'elle suscite. Cet affaiblissement de l'assertion négative constitue aussi bien pour le locuteur que pour l'interlocuteur un choix de stratégie discursive : c'est le moyen subtil de "faire passer" un jugement négatif tout en sauvegardant les apparences. Le locuteur n'impose pas son jugement, son interlocuteur reste libre de se faire une opinion et éventuellement de donner une conclusion différente. On évite ainsi le conflit, l'affrontement ouvert entre deux prises de position contraires dans lequel l'un des protagonistes aurait peut-être à se déjuger. D'autre part un jugement présenté sous forme déclarative, surtout s'il a valeur de prescription, d'injonction est ressenti comme le fait d'une autorité abusive, donc peut être très mal reçu tandis qu'une mise en question joue précisément à l'inverse ; elle est la manifestation de l'attente, de désir de voir l'autre s'affirmer, se déterminer.

Avant l'examen de certaines propriétés de ces interpositives à valeur de prescription négative, quelques distinctions sémantiques seront faites de plusieurs groupes de verbes dont la valeur normative relève de considérations légèrement différentes. Cependant comme ces variations ne semblent pas introduire des différences du comportement syntaxique dans les phrases elles-mêmes, il s'agira seulement de suggérer des regroupements possibles sans que ceci constitue un fait important de description.

La valeur normative joue à partir de notions telles que :

- la notion d'utilité ou de nécessité : être besoin, être nécessaire, être utile, être la peine, être obligé, falloir, devoir, etc... (une liste plus complète de chacun de ces groupes n'est pas nécessaire ici).

Est-ce la peine d'insister ?

Faut-il encore vous le répéter ?

Utilisés à la forme déclarative négative, ces verbes ont une valeur de prescription qu'ils n'ont pas tous obligatoirement à la forme affirmative. Certains à l'affirmative peuvent exprimer une constatation, cf. (a) et (b).

D'autres, comme être la peine, être besoin, ne peuvent s'employer sans négation (c) :

(a) Il est utile d'insister (parfois)

(b) Il est nécessaire d'arroser (si les plantes sont flétries)

(c)* Il est besoin de le prévenir.

(d)? C'est la peine d'attendre une heure encore.

- la notion de référence morale (bien, droit, obligation) : avoir le droit, être bon, être juste, être un bien, être souhaitable, devoir, pouvoir, etc...

(a) A-t-on le droit de l'accabler ?

(b) Peut-on lui en vouloir pour si peu ?

Dans ces constructions, il n'est pas rare que les verbes pouvoir, devoir, etc... aient un sujet indéfini on. C'est là semble-t-il le moyen de donner à la phrase le sens d'une prescription négative. On peut comparer par exemple la phrase (b) que l'on comprend comme on ne peut pas... et la phrase (c) qui aurait également le sens de Etes-vous capable de...

(c) Peut-on lui en vouloir pour si peu ?

(d) Pouvez-vous lui en vouloir pour si peu ?

- La notion de pertinence, d'opportunité : c'est le moment, c'est une façon, c'est là, c'est le cas, c'est à (moi + vous etc...), il est indiqué, il est urgent, il est naturel, il convient, il est normal, il est sage, etc...

Est-ce le moment d'en parler ?

Est-ce ainsi que tu me traites ?

Est-ce à moi de te le rappeler ?

- La notion de cause, de justification : être une raison pour, être un motif pour, suffire, il y a lieu de, il y a des raisons, etc...

Est-ce une raison pour ne pas en parler ?

Cela suffit-il à prouver sa culpabilité ?

Il n'est pas sûr que ces distinctions soient vraiment fondées, car elles s'appuient sur des estimations faisant essentiellement jouer le sens. De toute manière, il s'agit là de distinctions permettant de mieux faire comprendre ce que représentent ces verbes prescriptifs. Elles ne recouvrent pas des propriétés sémantiques spécifiques ayant quelques relations avec des comportements syntaxiques différenciés. C'est pourquoi tous ces verbes peuvent être réunis et traités dans un même schéma descriptif.

- Tout d'abord, tous ces verbes et expressions verbales ont ceci en commun que leur présence dans une interrogation peut donner à cette proposition le sens d'une mise en garde, d'une interdiction atténuée basée sur l'appréciation négative de conditions sur lesquelles doit être fondée la raison d'agir : il n'est pas nécessaire, il n'est pas bon, ce n'est le cas, ce n'est pas le moment etc... Comme nous l'avons dit plus haut, le choix de la forme interrogative marque la volonté du locuteur d'atténuer son intervention, qui si elle était pleinement assumée prendrait un aspect trop directif. Dans un registre différent, ces interrogations pourraient être toutes ramenées à un schéma d'impératif négatif où l'injonction serait accompagnée de la justification qui la fonde :

Ne l'accablons pas, nous n'en avons pas le droit.

N'insiste pas, ce n'est pas la peine.

N'en parlons plus, ce n'est pas le moment.

Si l'ensemble des verbes présentés sont susceptibles de donner à une phrase interpositive le sens d'une prescription négative atténuée, cet effet est loin d'être systématique. Une même construction peut recevoir l'interprétation d'une vraie question (demande d'information) ou d'une question rhétorique. Si les phrases qui ont été données comme exemples jusqu'à présent nous orientent toutes plus ou moins vers la deuxième interprétation, on pourrait certainement en construire un même nombre orientant vers la première :

Faut-il vous rapporter ce livre demain ?

Est-ce le moment de greffer les arbres ?

A-t-on le droit d'utiliser ce document ?

Il n'est donc pas possible de dire qu'avec ces verbes la question rhétorique possède une forme propre de construction interrogative.

Tout ce que l'on peut dire c'est qu'un certain type de construction - l'interpositive - employant ces verbes normatifs, donne la possibilité à l'interrogation de prendre une valeur de question rhétorique.

S'il est théoriquement impossible d'établir une caractérisation, on peut cependant mentionner certains facteurs qui orientent vers une interprétation de question rhétorique, parfois même de manière décisive.

a) conditions de temps

L'imparfait et surtout le présent sont les temps les plus courants lorsque l'interpositive a un sens de mise en doute:

(a) Est-il nécessaire de tout recommencer ?

(b) Avait-on le droit de l'accabler ?

(c) Est-il utile d'ajouter ces détails ?

Il serait plus difficile de se prononcer sur le futur ou le conditionnel. Avec ces temps on perçoit quelques variations suivant les verbes utilisés. A l'extrême, pour être besoin seuls le présent et l'imparfait semblent possibles; on dira : (Est + Etait)-il besoin mais plus difficilement (sera + serait)-il besoin. Pour des verbes comme être juste, être un bien, pouvoir, etc. le conditionnel semble compatible avec un sens assimilable à une dénégation :

(d) Serait-il juste de la traiter comme non coupable ?

(e) Pourrait-on lui en vouloir ?

Par contre, ce sens semble peu compatible avec le passé composé ; on peut le voir sur les phrases (a), (b), (c) données plus haut qui sont reçues comme des demandes informatives :

(a1) A-t-il été nécessaire de tout recommencer ?

(b1) A-t-on eu le droit de l'accabler ?

(c1) A-t-il été utile d'ajouter ces détails ?

Il semble qu'avec ce temps la phrase ne puisse avoir l'interprétation d'une question rhétorique, à moins qu'on ne veuille forcer cette interprétation en ajoutant des adverbes d'intensité :

(a2) A-t-il été vraiment utile d'ajouter ces détails ?

mais même dans ce cas un imparfait paraîtrait plus naturel :

(c3) Etait-il vraiment utile d'ajouter ces détails ?

b) l'emploi d'adverbes d'intensité ou de haut degré.

Très souvent ces verbes normatifs sont accompagnés d'un adverbe d'intensité: bien, très, fort ou encore d'adverbes de manière, utilisés de manière intensive : absolument, parfaitement, réellement, vraiment, complètement etc...

Généralement, quand ils sont employés dans une phrase déclarative ces adverbes expriment le haut degré, certains même le degré maximum:

(a) C'est complètement faux

(b) Il est parfaitement heureux

(c) Il est vraiment malade

Certains d'entre eux, par ex. réellement, vraiment peuvent s'employer comme adverbes modifiant un verbe ou un adjectif mais également comme adverbes s'appliquant à la phrase. De ce dernier cas, on le sait, ils renvoient au fait même de l'énonciation, c'est-à-dire au locuteur ou plus précisément même à la vérité de l'énoncé qu'il émet (cf. Chap. IV § III). La phrase (c) ci-dessus peut signifier soit (d), soit (e). Leur sens n'est pas tellement éloigné, en définitive, mais il s'obtient par des voies légèrement différentes.

(d) Il est bien malade

(e) Il est malade, vraiment ou Vraiment, il est malade

Dans une interpositive contenant un verbe normatif, ces adverbes ajoutent une insistance qui accentue le caractère douteux de la valeur positive de la proposition et par conséquent suggèrent de manière plus forte sa valeur négative.

Est-ce bien la peine d'insister ?

Est-il absolument nécessaire de le répéter ?

Cet effet qu'ont ces adverbes dans une interrogation n'est d'ailleurs pas caractéristique des formes interpositives construites avec être la peine, falloir, être nécessaire, etc... ; la seule présence de l'un de ces adverbes suffit souvent à donner, à une interrogation l'interprétation d'une mise en doute plutôt que d'une vraie demande d'information, surtout si une accentuation intonative porte sur cet adverbe. Sans qu'il y ait un verbe exprimant la nécessité, l'obligation, etc... les phrases ci-dessous suggèrent une certaine incrédulité de la part du locuteur :

(a) Est-il vraiment heureux ?

(b) Est-il bien compétent en la matière ?

(a) et (b) peuvent être pris comme des interrogations ayant le sens de véritables questions mais peuvent également signifier :

(a1) Je doute qu'il soit heureux

(b1) Je doute qu'il soit compétent en la matière

Comme nous le verrons au § 3, d'une manière générale la présence d'un élément de quantification ou d'intensité de haut degré, i.e. placé au point maximum de l'échelle à laquelle nous nous référons implicitement comme système de gradation, suffit à orienter l'interprétation vers le sens d'une question rhétorique.

Cela signifierait donc que rapporter au maximum d'une échelle quantitative le degré d'intensité ou de quantité sur lequel on interroge, favorise l'implication négative. Il n'y a pas lieu ici de chercher véritablement les raisons de cet effet qui repose sans doute sur des données psychologiques assez difficiles à cerner. On peut tout au plus faire une hypothèse : admettant qu'en principe toute interrogation, sous une forme interpropositive, peut être prise comme l'expression d'une mise en doute de la proposition concernée, lorsque l'interrogation porte sur une quantification maximum la probabilité pour qu'il s'agisse d'une mise en doute est encore plus forte. Pourquoi ? sans doute parce qu'on croit difficilement que les choses puissent atteindre leur point maximum ou leur complétude. En généralisant l'adage "rien n'est parfait" on pourrait dire "rien n'est jamais à un degré maximum".

Interroger sur ce maximum serait une manière de manifester plus clairement son incertitude, donc de donner à son interrogation de manière plus explicite le sens d'une question rhétorique. Lorsque certains éléments de la phrase inclinent déjà vers cette interprétation, celle-ci s'en trouve simplement renforcée ; lorsque la phrase peut être prise comme une vraie question la présence de ces adverbess d'intensité arrive à elle seule à infléchir l'interprétation. On peut voir cet effet différent dans les couples de phrases suivantes :

- (a) Est-ce la peine de le prévenir ?
- (b) Est-ce vraiment la peine de le prévenir ?
- (a) Es-tu satisfait de ta situation ?
- (b) Es-tu absolument satisfait de ta situation ?

Comme dans les phrases déclaratives, certains de ces adverbess peuvent dans les phrases interrogatives soit caractériser de manière objective ce à quoi ils s'appliquent - la quantité ou l'intensité du référent concerné -

soit exprimer le degré de vérité que l'on croit pouvoir affecter à la proposition. Cette différence de sens ne change pas l'effet d'implication négative sur l'interpositive.

(a) Est-ce terminé ?

(b) Est-ce vraiment terminé ?

On verra au § 3 que ceci ne vaut pas seulement pour ce type d'adverbes intensifs mais plus généralement pour tous les adverbes et adjectifs exprimant le haut degré ou la comparaison dans le haut degré (§ 3.1. et 3.2.). On verra également que les expressions renvoyant au point minimum sur une échelle de quantification, donne lieu à des implications qui favorisent elles aussi l'interprétation de question rhétorique (§ 3.3.).

1.2. Les verbes d'opinion : croire, penser, se figurer, s'imaginer, compter, etc.

Avec ces verbes, l'interrogation n'est pas une mise en cause fondée sur le recours aux valeurs du possible, du nécessaire, du pertinent etc... mais plutôt une mise en cause du raisonnement et de sa capacité à reconnaître le vrai du faux. Ici l'allusion à l'erreur possible se fait de manière très indirecte à travers le questionnement sur l'opinion de l'interlocuteur.

En effet, on peut nier un raisonnement par le biais d'une réfutation directe :

(a) Tu crois que cela m'amuse mais ce n'est pas vrai, cela ne m'amuse pas.

D'une manière aussi directive, on peut prescrire l'orientation dans laquelle on veut que le raisonnement forme sa conclusion :

(b) Ne va pas croire que cela m'amuse.

Sache que cela ne m'amuse pas.

Au lieu de cela, on peut envisager comme hypothèse possible la situation où le raisonnement aboutirait au résultat que l'on sait être faux. C'est en

évoquant la possibilité d'une conclusion fausse que l'on met en garde contre elle.

(c) Crois-tu que cela m'amuse ?

Bien sûr la manière dont s'exprime la mise en garde de (c) en fait un énoncé beaucoup moins tranché et moins directif que l'assertion négative de (a) ou l'injonction négative de (b). Il n'en reste pas moins que dans l'esprit de celui qui formule cette phrase, la proposition qui constitue la complétive doit être prise avec la valeur d'une déclarative négative : cela ne m'amuse pas.

Normalement ces quelques verbes d'opinion qui appartiennent à la catégorie des modaux épistémiques dits assertifs faibles (cf. Chap. IV § IV) ont certaines propriétés en commun. Ils ont en particulier la propriété d'être transparents vis-à-vis de l'interrogation. L'interrogation peut syntaxiquement s'appliquer au verbe introducteur où à la complétive qu'il introduit sans que le sens de la phrase en soit véritablement affecté. Dans le cas où l'interrogation se focalise sur la complétive, le verbe introducteur est déplacé en fin de phrase de manière à ce que la construction interrogative directe de la phrase soit possible :

Crois-tu que j'aurai le temps de terminer ?

Est-ce que j'aurai le temps de terminer, crois-tu ?

(Pour ces constructions, cf. Chap. III, § II)

Ceci est vrai dans le cas général, lorsque un sens de véritable question est donné à l'énoncé. Par contre, dans le cas où l'interpropositive s'interprète comme une question rhétorique - avec une valeur d'injonction négative - la forme interrogative s'applique de préférence à la phrase matrice et non à la complétive qu'elle introduit. Des deux exemples ci-dessous, (a) apparaîtrait

comme une question rhétorique plus naturelle que (b) :

(a) Crois-tu que cela m'amuse d'attendre ?

(b)? Est-ce que cela m'amuse d'attendre, tu crois ?

Ceci semblerait indiquer que dans la question rhétorique l'interrogation porte essentiellement sur le verbe introducteur et non sur le contenu propositionnel de la complétive. En effet pour le locuteur ce n'est pas le choix de la valeur de vérité de la proposition qui compte - pour lui, elle est négative - c'est l'opinion que peut s'en faire autrui et en particulier son interlocuteur, d'où la valeur injonctive qu'exprime très souvent ce type de question : Crois-tu que P = Ne va pas croire que P.

Une autre propriété de ces verbes assertifs faibles se manifeste dans l'interrogation de valeur négative, il s'agit de la propriété de transparence vis-à-vis de la négation (cf. Ch. IV § IV). Comme on l'a vu, elle ne concerne qu'un petit nombre de verbes parmi lesquels croire, penser, trouver, estimer etc. Avec ces verbes lorsqu'une négation est présente dans la complétive, la phrase interrogative peut être soit couplée avec une réponse négative, soit couplée avec une réponse positive de confirmation, alors que généralement avec les autres verbes, la présence d'une négation dans la complétive - ou avec l'infinitif - ne modifie pas la valeur de la réponse. Celle-ci est négative conformément à ce que l'on attend d'une interpositive conçue comme une question rhétorique.

(a) Croyez-vous que je ne souffre pas ?

R.1. Non, bien sûr, (ce n'est pas ce que je crois)

2. Si, bien sûr (je le crois volontiers)

(b) Insinuez-vous que je ne suis pas compétent ?

R.1. Non, bien sûr, ce n'est pas ce que j'insinue

*2. Si, bien sûr, je l'insinue.

On voit que pour (a) la réponse peut être non, réponse normale pour une interpositive, mais elle peut être également si, alors que pour (b) cette deuxième réponse est incorrecte.

La différence vient de ce qu'en (a) la double négation de la réponse 1. : je ne crois pas que vous ne souffriez pas revient sémantiquement à l'affirmation je crois que vous souffrez affirmation condensée dans le si de la réponse 2. correspondant à cette phrase. En revanche en (b) cette équivalence de sens n'existe pas: Je n'insinue pas que vous n'êtes pas compétent ne signifie pas j'insinue que vous êtes compétent. Si est la forme condensée de : j'insinue que vous n'êtes pas compétent mais son emploi est incorrect en (b) car il s'emploie comme confirmation positive à une interrrogative, non à une interpositive :

(c) Q. N'insinuez-vous pas que je ne suis pas compétent ?

R. Si (c'est ce que j'insinue)

Pour croire, penser, trouver etc... le fait que la double négation - sur le verbe et dans la complétive - puisse s'interpréter comme une affirmation tient au sémantisme de ces verbes. Verbes modaux épistémiques, ils expriment la conviction du sujet sur la valeur de vérité de la proposition qu'il énonce. Si croire que P c'est tenir, considérer P comme vrai, ne pas croire que P c'est par conséquent ne pas considérer P comme vrai ou encore considérer P comme non vrai. Etant donnée la relation d'équivalence que l'on peut établir entre non vrai et faux, il n'y a pas une grande différence entre ne pas tenir, ne pas considérer comme vrai et tenir, considérer comme faux. De la même manière que l'on reconnaît une correspondance de sens entre les formes (a) et (a1) de phrases construites avec ces verbes modaux, on doit reconnaître la parenté de sens qu'entretiennent entre elles des phrases comme (b) et (b1)

- (a) Je ne crois pas qu'il viendra
- (a1) Je crois qu'il ne viendra pas
- (b) Je ne crois pas que ce soit vrai
- (b1) Je crois que c'est faux

Inversement étant donné l'équivalence - ou quasi équivalence - existant entre V que ne pas P et ne pas V que P et entre pas vrai et faux la double négation annule tout effet négatif sur la phrase : ne pas considérer P comme faux revient à considérer P comme vrai.

On voit cependant que toute phrase interrogative construite avec ces verbes croire, penser, etc. ne peut avoir systématiquement l'interprétation d'une question rhétorique. Pour certaines phrases, à côté de l'interprétation de vraie question, il paraît même assez difficile de faire apparaître cette deuxième interprétation. On a du mal par exemple à considérer les interrogatives suivantes comme des questions rhétoriques :

- (a) Crois-tu qu'il aura le temps de finir ?
- (b) Pensez-vous qu'il y aura beaucoup de monde ?
- (c) Croyez-vous que je ferais mieux d'abandonner ?

En effet, ces phrases peuvent être facilement considérées comme des interrogatives ayant la valeur de demandes d'information i.e. prononcées sans qu'il y ait de la part du locuteur une opinion déjà arrêtée concernant la valeur positive ou négative de la proposition. Ces trois phrases conserveraient le même sens si l'interrogation prenait la forme disjonctive :

- (a) Crois-tu qu'il aura le temps de finir ou pas ?
- (b) Pensez-vous qu'il y aura beaucoup de monde ou pas ?

La disjonction est toujours possible syntaxiquement, cependant si elle s'applique sur une question rhétorique, elle introduit un changement dans l'interprétation qui lui est attachée. Par exemple, si (a) ci-dessous

est une question à laquelle on peut faire correspondre le sens de (b), on ne peut la paraphraser par (c) :

- (a) Crois-tu que je sois satisfait ?
- (b) Ne crois pas que je sois satisfait
- (c) Crois-tu que je sois satisfait ou pas ?

Ceci s'explique par le fait que la disjonction marque explicitement la mise en question de la valeur de vérité de la proposition alors que précisément la question rhétorique se fonde sur l'estimation de sa valeur négative.

Cette incompatibilité entre disjonction et interprétation de question rhétorique, fait que la présence de ou pas dans une interpositive est une assurance que la phrase ne peut pas être prise comme une question rhétorique, c'est à dire ici comme la version atténuée d'une injonction négative .

Cependant tout comme pour les interpositives contenant des verbes normatifs (§ 1.1.1.), il semble qu'avec ces verbes d'opinion l'interprétation de question rhétorique soit à corrélérer avec la présence d'un certain nombre de facteurs grammaticaux dans la phrase. Du moins, il semble qu'il existe une correspondance assez régulière entre la présence de certains facteurs dans la phrase et le sens d'injonction négative que l'on donne à l'interrogation. Sans prétendre instaurer des règles ou fixer des conditions, nous indiquerons un certain nombre de contraintes sur les variations grammaticales possibles. Ces observations sont loin d'être complètes et de constituer un ensemble de traits suffisants. Il faudrait y ajouter en tout premier lieu des indications de type prosodique qui sans doute jouent un rôle important dans la caractérisation (courbe intonative de la phrase, localisation des points d'accentuation, pauses et suspension de voix etc.). Il faudrait également des informations sur le contexte de discours dans lequel s'inscrit l'énonciation de la phrase interrogative. Mais on peut penser que ces deux types de caractérisations ne feraient que s'additionner à certains faits syntaxiques que l'on est à même d'observer sur la structure de la phrase.

a) Régularités concernant le temps des verbes.

Pour une interprétation de question rhétorique, il semble que le présent soit le temps qui convienne le mieux avec ces verbes. Le verbe de la complétive peut être lui à un temps présent ou passé :

(a) Croyez-vous que je me rendais compte de ce que je faisais ?

(b) Pensez-vous que j'ai tout oublié ?

Lorsque le verbe de la complétive est au futur, le risque d'ambiguïté augmente (c), mais on peut encore avoir des interprétations de question rhétorique assez naturelles lorsque interviennent des facteurs autres que temporels, par exemple le contenu propositionnel de la complétive, comme en (d) :

(c) Croyez-vous que j'aurai le temps de terminer ?

(d) Croyez-vous que je pleurerai pour autant ?

Le conditionnel est peut-être moins employé que le présent avec les verbes d'opinion, mais c'est un temps que l'on retrouve assez souvent dans d'autres constructions (avec les verbes volitifs, par exemple). Exprimant l'idée d'un fait hypothétique il est tout à fait compatible avec l'implication de la question rhétorique qui est de ne pas tenir pour vraie la proposition énoncée. En effet, faire la supposition d'un raisonnement possible, d'une prise de position éventuelle de son interlocuteur, c'est en quelque sorte ne pas l'admettre comme une réalité mais simplement le présenter comme une hypothèse. En faisant porter l'interrogation sur cette hypothèse on marque de manière encore plus explicite son irrecevabilité.

(e) Imaginerais-tu que j'ai menti ?

Cette phrase serait plus naturelle peut-être si venaient s'ajouter soit un adverbe comme : par hasard, ou un verbe aspectuel comme : aller qui accentuent l'idée de l'hypothèse irrecevable :

(f) Imagineriez-vous par hasard que j'ai menti ?

(g) Iriez-vous imaginer que j'ai oublié ?

Nous verrons d'autres exemples où l'interrogation prend le caractère d'une hypothèse absurde (cf. § 1.3. et 1.4.).

Par contre le futur ne semble guère convenir au verbe introducteur. La phrase (a) n'a pas la valeur rhétorique de la phrase (b) :

(a) Croirez-vous que je n'ai rien compris ?

(b) Croyez-vous que je n'ai rien compris ?

Le futur pourrait être acceptable à la rigueur ici, s'il s'agissait d'un futur immédiat se rapportant au présent de l'instance de discours. En effet il arrive que le fait de l'énonciation soit pris en compte dans la formulation même de l'énoncé. Le discours s'inscrit alors sur un axe temporel : son émission comporte un facteur de durée, sa réception et sa compréhension impliquent une phase d'attente par rapport à laquelle la production appartient déjà au passé. Lors de l'énonciation il peut donc y avoir, dans l'esprit du locuteur, la projection de son énoncé dans le futur :

(a1) Croirez-vous - quand je vous l'aurai dit - que je n'ai rien
compris ?

Cette phrase (a1) peut être amputée de sa charnière métalinguistique si je vous le dis, quand je vous l'aurai dit, etc... et prendre la forme condensée de (a) ci-dessus. Une autre manière possible de marquer ce futur serait d'employer aller :

(a2) Allez-vous penser que je ne sais pas m'exprimer ?

Remarque :

D'une manière générale, s'agissant du dialogue, le temps est un facteur dont la prise en compte n'est pas obligatoire dans l'expression du discours. Par exemple, si l'on considère le cadre question-réponse, le dialogue s'effectue selon des phases distinctes, simultanées ou alternatives, centrées sur le locuteur et son destinataire : temps d'émission et de réception mais également temps de compréhension, temps de réflexion et d'élaboration, temps de réponse. On peut ne pas tenir compte de ces décalages et considérer le moment du dialogue comme une unité contenue tout entière dans le présent. C'est d'ailleurs en général ce qui se passe ; le temps qui définit la situation de discours reste le présent, même si le dialogue comporte nécessairement une durée. Par exemple une réplique peut être un énoncé dans lequel le présent n'est pas le temps réel mais renvoie à un passé ou un passé immédiat, par exemple pour dire, affirmer, jurer, etc...

Tu affirmes que tu ne te souviens pas mais j'ai du mal à le croire.

Tu jures que tu n'y es pour rien, je n'en suis pas sûr.

Cependant, inversement, les énoncés peuvent porter la marque du décalage temporel correspondant à leur production. Nous avons donné l'exemple de l'emploi du futur se substituant au présent pour croire, penser etc... et anticipant sur le comportement de l'interlocuteur, on verra également que pour dire et en général pour les verbes de communication une version atténuée de l'ordre peut emprunter la forme interrogative au futur :

Dis-moi ce qui tetracasse

Me diras-tu ce qui te tracasse

Tu me permettras de ne rien dire ?

Pour revenir à la relation que l'on peut établir entre le temps des verbes d'opinion et l'interprétation d'injonction négative, la situation la plus

nette est peut-être celle où le verbe est au passé. Dans ce cas, la phrase semble avoir une valeur réellement interrogative, i.e. une valeur de vraie question:

(a) Avez-vous cru que j'allais accepter ?

On peut voir que le sens de (a) ci-dessus est assez proche du sens de (b) :

(b) Avez-vous cru que j'allais accepter ou pas ?

Cependant, même dans ce cas, il suffit d'introduire des adverbes comme peut-être, sans doute, par hasard pour faire passer d'une interprétation de vraie question à celle d'une question rhétorique ;

(c) Avez-vous cru par hasard que j'allais accepter ?

(d) Vous avez cru peut être que je n'accepterais pas ?

Sous cette forme, l'interrogation exprime moins une injonction négative qu'une hypothèse que le locuteur présente comme peu concevable sinon absurde, donc suggère de ne pas retenir. Nous verrons le rôle de ces adverbes au § 2.c

ci-dessous avec des verbes autres que croire, penser, etc...

Même si la présence de ces adverbes donne au questionnement un sens un peu différent, il n'en reste pas moins qu'ils sont eux aussi des facteurs de modification interprétative. Leur présence semble fortement induire sur la phrase une valeur de vérité de polarité inverse. Ainsi le sens de (c) est très proche de celui véhiculé par (e), le sens de (d) de celui de (f) :

(e) Vous avez peut-être cru que j'allais accepter mais je n'accepterai pas

(f) Vous avez peut-être cru que je n'allais pas accepter mais j'accepte

Comme on le voit, il ne peut s'agir d'une injonction négative étant donné que

la référence est faite à un passé i.e. à une croyance déjà acquise, du jugement déjà formé. La stratégie du locuteur n'est donc pas de persuader, de prescrire mais de dissuader. Envisager la possibilité d'une opinion erronée est pour lui une manière de la signaler, donc implicitement d'établir sa vérité.

b) Régularités concernant les indices de personnes.

Toujours en ce qui concerne l'interropositive construite avec croire, penser, etc... il y a des schémas de phrase qui semblent nécessaires pour que l'interprétation rhétorique soit possible. Le schéma le plus habituel est celui dans lequel la 2ème personne a le rôle de sujet du verbe, le sujet de la complétive étant rempli soit par la 1ère, soit par la 2ème personne (nous mettrons tu et je ici pour 2ème et 1ère personne bien que l'on puisse également employer vous et nous):

$$\text{tu } V_o \text{ que } \left\{ \begin{array}{c} \text{je} \\ \text{tu} \end{array} \right\} V_1$$

Ce schéma rend compte des rôles bien précis tenus par les deux protagonistes, locuteur et destinataire, dans une situation normale de dialogue, situation dans laquelle s'inscrit l'interrogation directe, il ne faut pas l'oublier. L'inversion de ces rôles changerait complètement le sens à donner à l'interrogation. On peut le voir dans les exemples ci-dessous :

- (a) Pensez-vous que je n'ai rien remarqué ?
- (b) Est-ce que je pense que vous n'avez rien remarqué ?

Cependant si le couple 1ère personne/2ème personne est le plus habituel, il n'est pas impossible que la troisième personne intervienne soit comme sujet de la complétive, soit comme sujet du verbe introducteur :

(c) Pense-t-il que je n'ai rien remarqué ?

(d) Penses-tu qu'il n'a rien remarqué ?

Les deux combinaisons il V₀ que je V₁ et tu V₀ qu'il V₁ sont sans doute les plus naturelles, surtout la première, avec le sens d'injonction négative qui nous intéresse ici. Etant donné qu'il n'y a pas d'adresse directe avec la troisième personne, l'injonction ne peut prendre qu'une forme impérative lorsque le sujet est il. Le sens peut en être rendu par la construction que + subjonctif... !

(c1) Qu'il ne pense pas que je n'ai rien remarqué !

On pourrait peut-être trouver des constructions où il est à la fois sujet dans la phrase matrice et dans la complétive. Il n'est pas rare alors qu'une occurrence de première personne - sous forme de complément par exemple - soit également présente:

(e) Pense-t-il nous faire peur ?

(f) Pense-t-il nous impressionner avec ses manières ?

Par contre, si l'on voulait construire des phrases d'après le schéma il V₀ que tu V₁ ou il V₀ que il V₁, elles seraient probablement interprétées comme de véritables questions :

(a) Pense-t-il que vous n'avez rien remarqué ?

(b) Croit-il qu'il y a quelques chances de réussir ?

La phrase (b) par exemple pourrait être paraphrasée par :

(b1) Croit-il qu'il y a quelques chances de réussir ou pas ?

Cependant, pour forcer l'interprétation de question rhétorique il est toujours possible d'ajouter l'un des adverbess mentionnés. La phrase (b) ci-dessus ne

peut plus être une vraie question dans la forme suivante :

(c) Croit-il par hasard qu'il a quelques chances ?

Un cas de figure également possible est celui où un indice de deuxième ou troisième personne est à la fois sujet du verbe introducteur et sujet non exprimé de l'infinitif complément:

Crois-tu être plus fort que les autres par hasard ?

Ces distributions montrent donc qu'il existe quelques contraintes assez nettes sur les indices de personnes et plus particulièrement sur la première personne. Du point de vue de l'énonciation, l'absence de première personne comme sujet du verbe introducteur signifie que le locuteur - qui se met en scène dans je puisque nous sommes en discours direct - ne fait pas appel à son propre jugement, du moins explicitement, pour statuer sur une proposition qu'il considère de la valeur négative. On peut donc imaginer qu'il met en oeuvre d'autres pratiques verbales lorsqu'il s'agit de lui-même i.e. de sa propre opinion et de sa mise en doute.

En effet, si la phrase (a) ci-dessous est à exclure, on peut la remplacer par des expressions telles que (b), (c), (d), etc.

(a) * $\left\{ \begin{array}{l} \text{Crois-je} \\ \text{Est-ce que je crois.} \end{array} \right\}$ que je suis responsable de ce qui arrive?

(b) Du diable si je suis responsable de ce qui arrive ?

(c) Est-ce que je suis responsable moi de ce qui arrive ?

(d) Suis-je vraiment responsable de ce qui arrive ?

Toutes ces formes interrogatives peuvent avoir une valeur de dénégation mais elles n'utilisent pas les verbes d'opinion que nous avons mentionnés. Elles appartiennent à d'autres schémas de questions rhétoriques que nous verrons plus loin.

c) Remarques sur le contenu propositionnel de la complétive.

Nous abordons ici le problème difficile de la caractérisation du prédicat de la complétive ; en effet, même si l'on se plie aux contraintes a) et c) indiquées ci-dessus, on s'aperçoit que suivant les phrases, l'interprétation rhétorique est plus ou moins mise en balance avec celle d'une véritable interrogation. Dans de nombreux cas, l'ambiguïté demeure si le contexte ne vient pas éclairer l'une ou l'autre des deux interprétations :

(a) Croyez-vous que j'ai envie de rire ?

(b) Croyez-vous que j'ai une chance de réussir ?

Dans la phrase (a), avoir envie est le type-même de verbe qui, utilisé sans modalité à la première personne, appelle presque nécessairement une interprétation rhétorique. On comprend en effet qu'une demande informative ne soit pas faite par la personne intéressée sur un sentiment ou une réaction qu'elle est censée éprouver. A l'inverse, avoir une chance, dans (b), peut être considéré comme un exemple de verbe acceptant facilement l'interprétation de vraie question (i.e. le croyez-vous ou non ?), étant donné que dans ce cas la croyance est elle-même liée à un facteur de modalité épistémique ; il y a une chance : il est possible.

Pour justifier cette différence on fait donc appel à des explications qui ne concernent pas les propriétés syntaxiques des verbes ; il s'agit évidemment du sémantisme qu'ils expriment, de propriétés dont on voit mal comment elles pourraient être représentées autrement qu'à partir de catégories notionnelles. En l'occurrence, dans le premier cas, il s'agirait de verbes rendant compte de sentiments, jugements, réflexions, qualités intrinsèques, etc... (mais ces repères vagues constituent-ils des catégories ?) dans le deuxième cas au contraire, de verbes renvoyant à des faits que la personne concernée ne contrôle pas, ne peut connaître à l'avance, ne sait pas évaluer,

etc... - la liste pourrait en être très longue -. Il nous paraît très improbable qu'une telle partition puisse s'opérer de façon stable et reproductible. De toute manière, à supposer qu'elle le puisse, elle ne vaudrait que pour des configurations syntaxiques très limitées ; il suffirait d'ajouter une modalité aspectuelle au verbe, pour que la phrase perde sa première interprétation :

(c) Croyez-vous que je sois inquiet ?

(d) Croyez-vous que je doive m'inquiéter ?

Certaines régularités se dessinent : la présence dans la complétive de devoir, falloir, pouvoir (permission) oriente vers l'interrogation informative, tandis que savoir, pouvoir (il se peut) orientent plutôt vers la question rhétorique, mais ceci ne vaut que si d'autres conditions sont parallèlement observées : temps, personne, etc... si bien que la combinatoire se révèle non seulement très complexe mais encore pratiquement illimitée, si l'on veut tenir compte de tous les paramètres.

Cet inventaire est d'autant plus dérisoire qu'il s'agit là en l'occurrence, comme nous l'avons indiqué en abordant le problème, d'une structure bien précise de phrase. Verbe-sujet clitique que ?, dans laquelle le verbe appartient à une toute petite sous-classe, croire, s'imaginer, etc. Si l'on essaie de relever et de décrire l'ensemble des constructions qui en français sont susceptibles d'illustrer ce procédé d'implication négative, on s'aperçoit que pour chacune d'elles la description fait intervenir des propriétés dont on entrevoit peut-être la nature sémantique mais qui paraissent difficilement formalisables dans les termes de règles opératoires. A se demander si tout ceci est à intégrer dans une description linguistique...

1.3. Les verbes volitifs.

Comme la précédente, cette construction met en jeu une toute petite classes de verbes : vouloir, souhaiter, aimer, tenir à, oser, etc... Nous ne reprendrons pas tous les détails des contraintes sur le temps et sur les indices de personne, car d'une manière générale elles sont à peu près les mêmes que pour les verbes croire, penser, etc. Comme précédemment ces contraintes renvoient à des particularités syntaxiques qui font de la phrase une question rhétorique, même si leur présence ne conduit pas nécessairement à une telle interprétation. De la même manière le contexte et l'intonation sont indispensables pour lever l'ambiguïté dans un assez grand nombre de cas.

(a) Voulez-vous me tuer à la tâche ?

Dans les questions rhétoriques interpositives ces verbes s'emploient de préférence au conditionnel, parfois également au présent ou à l'imparfait. Par contre, le passé composé semble incompatible avec cette interprétation (d). Quant au futur, son utilisation à la forme interrogative est pratiquement limitée aux requêtes : voulez-vous bien...

(b) Voudriez-vous que je me lamente pour si peu ?

(c) Auriez-vous voulu que je me lamente pour si peu ?

?(d) Avez-vous voulu que me lamente pour si peu ?

?(e) Voudrez-vous que nous allions au cinéma ?

Comme pour les verbes précédents, une manière de donner explicitement à cette construction une valeur de question rhétorique est d'introduire après le verbe ou en fin de phrase les adverbes par hasard, peut-être, sans doute, mais toujours à condition qu'il n'y ait pas inversion verbe-clitique pour les deux derniers :

(a) Voudriez-vous que je tolère cela, par hasard ?

(b) Vous voudriez peut-être que je tolère cela ?

Les schémas de combinaison des indices de personne sont à peu près les mêmes que pour les verbes précédents en ce qui concerne première et deuxième personne.

(a) Tu voudrais peut-être que je te plaigne ?

L'emploi de la première personne comme sujet du verbe est totalement exclu avec ce deuxième groupe de verbes comme il l'était pour le précédent.

*(b) Je voudrais peut-être que tu me plaignes ?

Pour la 2ème et 3ème personne, leur emploi donne à la phrase soit le sens d'une hypothèse que le locuteur juge absurde, soit le sens d'une hypothèse plausible sur laquelle le locuteur s'interroge. C'est là précisément ce qui sépare la question rhétorique d'une vraie question.

(c) Tu voudrais peut-être que je me lève à trois heures du matin ?

(d) Il aimerait peut-être que je me lève à trois heures du matin ?

Pour (c), les deux interprétations peuvent être sous une autre forme, données par (c1) et (c2):

(c1) Je n'ai pas l'intention de me lever à trois heures du matin

(d1) Veux-tu que je me lève à trois heures du matin ?

Ainsi la présence des adverbes qui, on l'a vu avec les verbes d'opinion, servent à renforcer l'interprétation de question rhétorique ne suffit pas ici. Ils peuvent être pris dans un sens qui donne à l'interrogation un statut d'hypothèse vraisemblable comme avec n'importe quel autre verbe.

(e) et (f) non seulement n'écarteront pas mais attendent une réponse positive :

(e) Tu as-peut être sommeil ?

(f) Tu aurais du feu, par hasard ?

La particularité essentielle de ce troisième groupe de construction avec vouloir, s'attendre, aimer, etc... réside dans le sens et la forme de la réponse applicable à l'interrogation (nous le verrons plus particulièrement ici avec vouloir). On peut comparer en effet le sens des deux phrases (a) et (b) ci-dessous :

(a) Croyez-vous que je sois de bonne humeur ?

(b) Voudriez-vous que je sois de bonne humeur ?

Dans (b) apparaît une idée de réalisation impossible ou invraisemblable qu'il n'y a pas dans (a), de valeur plus factuelle : le sens approximatif à donner aux deux phrases serait respectivement :

(a1) Ne croyez pas que je sois de bonne humeur, c'est faux

(b1) Ne vous attendez pas à ce que je sois de bonne humeur, c'est impossible

Dans ces conditions, on voit mal quelle réponse effective pourrait être fournie à l'interrogation avec vouloir, dans le cas d'une question rhétorique. Par exemple pour (b) ci-dessus, si le destinataire, pour aller dans le sens du locuteur, veut lui signifier qu'il partage son avis, il peut difficilement lui répondre "non, je ne veux pas", qui serait à notre avis peu naturel. Il faudrait qu'il y ajoute un commentaire du type : non, je sais que c'est difficile, non, je sais que ce n'est pas possible, etc...

Cependant si elle peut convenir dans ce cas particulier, il n'est pas certain qu'une telle réponse soit toujours appropriée. Prenons le cas où

la proposition introduite par le verbe vouloir est affectée d'une valeur positive, puis d'une valeur négative :

(c) Vous voudriez que je ne me sente pas concerné ?

(d) Vous voudriez que je me sente concerné ?

Dans le premier cas, la phrase (c) implique de la part du locuteur je me sens concerné dans le deuxième (d) je ne me sens pas concerné. Est-ce que le destinataire peut répondre : non, je sais que c'est difficile, dans les deux cas ?

A ce point il nous faut peut être rappeler la précision que nous donnions plus haut. Pour qu'une interpositive soit à considérer comme une question rhétorique, il n'est pas nécessaire qu'une réponse effective vienne matérialiser le sens négatif de la proposition. Dans de nombreux cas, au contraire le locuteur utilise la forme interrogative comme un procédé de valeur illocutoire servant à atténuer le caractère trop assertif d'une affirmation ou d'une injonction. La phrase (d) est en un sens la forme affaiblie de ce que pourrait être son équivalent non-interrogatif (d1) :

(d) Vous voudriez que je me sente concerné ?

(d1) Ne me demandez pas de me sentir concerné

Dans ce cas, il n'y a pas de réponse à attendre. En fait par l'interrogation le locuteur signale l'absurdité de l'hypothèse qu'il émet à propos d'un fait, d'une situation avant même que son interlocuteur manifeste une opinion sur le sujet. S'il y avait une réponse à ce type de question ce serait une réplique exclamative du type : loin de moi cette idée !, je n'y avais jamais pensé !, c'est absurde !, c'est idiot ! etc... par laquelle l'interlocuteur se défend avec véhémence de pensées, d'opinions que le locuteur lui prête ou fait semblant de lui prêter afin de les lui faire récuser explicitement.

Sans être aussi véhémentes, les répliques peuvent également prendre la forme de celles qui ont été indiquées plus haut : bien sûr que non, jamais de la vie, assurément pas, etc...

(a) Tenez-vous à ce que je me casse une jambe ?	Bien sûr que non ! Loin de moi, cette idée !
(b) Oseriez-vous me tenir tête ?	Mais non ! Jamais de la vie C'est absurde, insensé
- etc...

1.4. L'expression de la réalité possible et de l'existence.

On peut regrouper dans une autre catégorie de question rhétorique un certain nombre d'interpositives qui transmettent moins l'idée d'une injonction négative que celle d'une supposition jugée erronée parce que ce qu'elle envisage est soit invraisemblable, soit n'a pas d'existence.

D'un point de vue logique, ces phrases font appel à des notions légèrement différentes - le possible, le concevable, l'existant - mais en somme elles incitent toutes à mettre en doute la vérité du contenu propositionnel de leur énoncé. On pourrait les appeler des hypothèses irrecevables.

a) L'ordre de l'éventuel et du possible. L'idée de possibilité s'exprime à travers des tournures verbales comme il est possible, il se peut, il peut arriver, il peut se faire etc. Toutes ne se rencontrent pas dans des interrogations de valeur rhétorique et certaines comme se faire ne sont guère possibles que dans une interrogation partielle (comment se fait-il, comment peut-il se faire etc. cf. § 1.5 infra). Cependant on ne peut pas écarter des phrases comme :

- (a) Est-il possible que tu aies changé à ce point ?
- (b) Se peut-il que je me sois trompé aussi grossièrement ?

De telles interrogations entrent bien dans la catégorie des questions rhétoriques car il est de fait que la proposition qu'elles renferment est à prendre comme une proposition de valeur inverse. Ici par exemple pour les phrases (a) et (b) le sens de l'énoncé rendu par (c) et (d) pourraient être paraphrasé par (c1) et (d1):

(c) Il n'est pas possible que tu aies changé à ce point

(d) Il ne se peut pas que je me sois trompé aussi grossièrement

(c1) Tu n'as pas changé à ce point, ce n'est pas possible

(d1) Je ne me suis pas trompé aussi grossièrement, cela ne se peut pas

on verra qu'il n'en est pas de même avec les interrogations partielles où la mise en doute ne porte pas sur la proposition elle-même qui garde à la forme déclarative une valeur de sens de même polarité : par exemple, dans la phrase (e) ci-dessous, celui qui pose la question ne recuse pas la vérité de la proposition enchâssée. On pourrait sous une forme différente rendre le sens de (e) par (f) :

(e) Comment est-il possible que tu aies changé à ce point ?

(f) Tu as terriblement changé, comment est-ce possible ?

En ce qui concerne la valeur du possible dans est-il possible, se peut-il, on peut considérer qu'il s'agit de la possibilité épistémique dans la mesure où en général dans le langage naturel, la notion de possibilité fait implicitement référence à la connaissance humaine. On dit que P est possible lorsque P est compatible avec ce que l'on sait sur le monde (cf. L. Karttunen 1972 pour la distinction "logical versus epistemic modalities"). Par exemple, si l'on dit ce n'est pas possible que tu aies changé à ce point, cette idée d'impossibilité chez le locuteur semble bien liée de son incapacité à concevoir, à accepter P. De ce fait, nous ne sommes pas très loin avec les expressions comme est-il possible, se peut-il d'un autre type de mise en question où le critère de référence est d'ordre psychologique.

b) ordre du concevable. La possibilité peut être évoquée indirectement à travers la capacité qu'à l'esprit de la concevoir est-il pensable, est-il concevable, est-il imaginable, etc.

(f) Est-il pensable qu'un tel accident puisse encore avoir lieu ?

(g) Est-il imaginable que des êtres pareils existent ?

En même temps, ces expressions ne sont pas très éloignées par leur sens des verbes normatifs du § 1.1. car si dans leur acception première ils signifient on ne peut concevoir, on ne peut penser, on ne peut imaginer, dans leur emploi courant ils sont beaucoup plus proches de on ne peut admettre ou inadmissible, c'est à dire plus proches d'un jugement faisant appel à une norme, une tolérance. Dans (f) par exemple, la proposition peut évoquer l'idée d'un fait que l'esprit a davantage de mal à tolérer qu'à concevoir. On pourrait alors formuler la proposition négative correspondant à (f) de diverses manières :

(fi) Il est impensable qu'un tel accident puisse encore avoir lieu

(f2) Il est inadmissible qu'un tel accident puisse encore avoir lieu

(f3) Un tel accident ne devrait pas avoir lieu de nos jours.

Du fait de ce glissement de sens, on peut ajouter à ces adjectifs en -able des expressions comme est-il permis, a-t-on idée qui expriment elles aussi ce même jugement normatif quand ils sont à la forme négative (h1), (i1) :

(h) A-t-on idée de demander chose pareille ?

(i) Est-il permis d'être aussi têtue ?

(h1) On n'a pas idée de demander chose pareille

(i1) Il n'est pas permis d'être aussi têtue

On retrouve là l'idée de convenance, de conformité à une norme établie - établie par ce qu'est capable d'accepter l'entendement humain et non parce que permettent

des règles institutionnelles ou morales. On dit par exemple : être en droit de penser, être permis de penser etc.. De ce fait (i) suggérant le sens de (ii) est très voisine de (j) qui elle aussi s'entend avec le sens de (j1) :

(j) Est-il possible d'être aussi têtue ?

(i1) Il n'est pas possible d'être aussi têtue

La proximité de ces deux couples d'énoncés montre bien que il est permis perd là sa valeur habituelle de avoir la permission pour se rapprocher du sens de possible, concevable etc. C'est un sens que l'on retrouve dans des phrases qui ne sont pas nécessairement de forme interrogative ou déclarative négative :

Il est permis d'imaginer que tout va s'arranger

*On a la permission d'imaginer que tout va s'arranger

Ce rapprochement de sens entre il est possible, il est permis se retrouve également dans d'autres cas de phrases négatives :

Il n'est pas

permis
possible

 d'opérer mieux

Il hurle comme il n'est pas

possible
permis

ou encore dans l'expression interjective familière.

C'est-il Dieu pas

possible
permis

 !

c) ordre de l'existentiel. La quantification existentielle utilise d'ordinaire en français dans la langue naturelle, les locutions verbales il y a, il existe, mais on peut également l'établir à travers des verbes qui la supposent,

par exemple des verbes exprimant la connaissance (connaître), la perception (voir, entendre), la communication (parler à) etc..

En plus des verbes, la quantification existentielle fait appel à des opérateurs, des quantificateurs selon que l'objet concerné est du domaine des choses, des être humains, du temps, du lieu, etc.

On peut donc interroger sur l'existence d'un objet en employant ces verbes ou ces locutions verbales et ces quantificateurs à la forme voulue, c'est à dire : quelque chose, rien, une chose quelconque, etc. ; quelqu'un, personne, quiconque, etc. ; jamais, déjà, de votre vie, en quelque occasion, etc.. quelque part, en quelque lieu, au monde etc.. ; en quoi que ce soit, en quelque manière etc...

(a) Y a-t-il quelque chose qui te tracasse ?

(b) Connais-tu quelqu'un qui puisse m'aider ?

(c) As-tu entendu quelqu'un se plaindre ?

S'agissant d'interrogatives il peut toujours y avoir une interprétation de question rhétorique pour de telles interrogations ; il suffit que le contexte extralinguistique oriente vers cette valeur de sens. Par exemple, il ne serait sans doute pas très difficile de trouver un discours dans lequel (c) pourrait signifier personne ne s'est plaint (que je sache).

(cl) Tu dis que les gens sont mécontents mais as-tu entendu quelqu'un se plaindre ?

Cependant en l'absence de tout contexte, ces phrases sont plutôt interprétables comme de véritables questions. Il n'en serait pas de même avec les phrases ci-dessous

(d) Y a-t-il au monde une telle beauté ?

(e) Existe-t-il quelqu'un de plus assomant ?

(f) As-tu déjà entendu quelque chose d'aussi stupide ?

(g) Connais-tu rien de plus beau que ce spectacle ?

Ici la réaction première est d'interpréter ces phrases comme des questions rhétoriques même si par ailleurs un sens différent peut leur être affecté (mais il faudrait alors que le contexte s'y prête). Cette interprétation de question rhétorique n'est pas dûe uniquement à la présence de termes comme au monde, déjà, jamais qui jouent pourtant un rôle important dans cette orientation. A eux seuls ils n'arriveraient pas à donner aussi nettement à la phrase la portée d'une déclarative négative. Les phrases ci-dessous pourraient être de véritables questions :

(h) As-tu déjà vu quelqu'un avaler des sabres ?

(i) Y a-t-il jamais eu une explication du phénomène ?

Le sens de question rhétorique des phrases (d) (e) (f) (g) vient d'un deuxième type de facteur que nous examinerons plus en détail au § 3 et qui est l'effet de quantification que peuvent avoir certains éléments d'intensité ou de comparaison etc.. lorsqu'ils apparaissent dans certaines phrases interrogatives. Ces éléments sont généralement couplés avec des quantificateurs existentiels, comme ici, mais on peut également en trouver certains dans des phrases contenant des verbes d'opinion, de jugement ou ce que nous avons appelé des verbes normatifs. Dans ce cas également on observe que leur présence affirme en quelque sorte la valeur de question rhétorique de l'interrogation :

Crois-tu que j'en ai tellement envie ?

Est-ce le moment de faire un bruit pareil ?

Est-ce de ma faute s'il a pris un tel retard ?

Ainsi donc ces interpositives, dans lesquelles sont mises en doute la réalité et l'existence, ne sont qu'un type parmi d'autres en ce qui concerne les constructions de phrases susceptibles d'être des candidates privilégiées à une interprétation de question rhétorique. Cependant nous verrons qu'il s'agit là d'un type essentiel lorsqu'on considère la manière dont s'obtiennent des effets de quantification nulle à partir de superlatifs ou d'éléments polarisés négativement (cf. 3.4.).

1.5. Autres types de structures verbales

Bien qu'il soit moins caractérisable syntaxiquement que les constructions précédentes, il existe un type de phrase qui leur semble apparenté sur le plan sémantique. Il ne s'agit pas dans ce cas d'injonctions négatives - version affaiblie on l'a vu d'impératifs négatifs - mais plutôt d'énoncés qui appellent un jugement négatif concernant la valeur de vérité de la proposition et qui seraient donc plus proches de ce que nous avons appelé des hypothèses irrecevables (§ 1.4 supra). La construction ne comprenant pas de verbe modalisateur, l'interrogation porte directement sur la proposition - tenue pour fausse par l'interlocuteur - mais on pourrait facilement, sans grand changement de sens, donner à la phrase la forme trouves-tu que P, penses-tu que P, etc.. Ceci nous fait penser que sur le plan sémantique, on pourrait assimiler ces interpositives à celles comportant un verbe d'opinion du § 1.2. ci-dessus.

(a) Ai-je eu tort de t'avertir ?

(b) Est-ce fou de croire aux miracles ?

(c) Suis-je responsable de ce qui est arrivé ?

Bien évidemment, pour que l'interrogation soit à considérer comme une question rhétorique il faut que dans l'esprit du locuteur la version déclarative de la phrase - éventuellement matérialisée dans la réponse - soit neg P i.e. il n'est pas vrai que P.

Plus encore que pour les types de constructions présentées jusqu'ici, il est difficile pour ces phrases de déterminer s'il y a valeur rhétorique de l'interrogation, sans faire appel à des considérations de type pragmatique (insertion dans le contexte de discours, situation des protagonistes, circonstances de l'énonciation, etc..) car rien dans la phrase ne marque syntaxiquement, lexicalement ou même phonologiquement l'attente de réponse négative du locuteur. Avec des phrases telles que (a) (b) ou (c) ci-dessus seules les conditions de la situation d'énonciation sont capables de déterminer l'affecta-

tion d'une valeur rhétorique ou non rhétorique à l'interrogation. On pourrait imaginer, par exemple, un contexte dans lequel l'énoncé constitue une véritable question : si on apprend à A qu'une entreprise dans laquelle il a participé a connu un échec, il peut en toute bonne foi demander : suis-je responsable de ce qui est arrivé ? parce qu'il ignore les raisons de l'échec et craint d'en porter une certaine responsabilité. L'interrogation dans ce cas traduit son besoin de savoir. Au contraire, dans un même contexte de discours - la communication de la nouvelle de l'échec - A peut réagir par un énoncé formellement identique mais de sens tout à fait différent, s'il est persuadé qu'il n'est pour rien dans l'échec. Ce qu'il demande à son interlocuteur dans ce cas, c'est de comprendre et de faire sienne la conclusion que lui, A, n'est pas responsable de ce qui arrive.

Dans des cas comme (a) (b) (c) ci-dessus la désambiguïsation de l'énoncé dépend donc uniquement de facteurs extra-linguistiques. Cependant, et peut-être pour atténuer cette indétermination, il n'est pas rare que de telles phrases contiennent certains types d'éléments dont le rôle essentiel semble être de caractériser de manière plus explicite la valeur de question rhétorique qu'on veut leur affecter. Ces éléments, on le verra, sont d'une nature semblable à ceux qui ont été indiqués pour les injonctions négatives (cf. § 2 et § 3 ci-dessous). Par exemple, pour les phrases (a) (b) (c) ci-dessus, l'ajout de certains éléments adverbiaux orienterait nettement vers une interprétation de question rhétorique :

(d) Franchement, ai-je eu tort de t'avertir ?

(e) Est-ce tellement fou de croire aux miracles ?

(f) Après tout, suis-je responsable de ce qui est arrivé ?

Dans ce type d'interropositive, il n'est pas fait référence aux arguments du nécessaire, du souhaitable, de l'approprié etc... comme dans le type de construction présenté au § 1.1. ci-dessus, utilisant des verbes norma-

tifs (est-il besoin, est-il bon, est une raison, etc..). Il est plutôt fait appel, implicitement il est vrai, à la notion de vérité et à sa détermination à travers la modalité du jugement. En cela, ces interpositives ne sont guère différentes de celles comportant un verbe d'opinion, car comme elles, elles se fondent clairement sur l'évaluation de la vérité de la proposition introduite par le verbe. Bien sûr, dans le cas de la question rhétorique la demande est fictive puisque le locuteur ayant un jugement pré-établi vise simplement à l'imposer à son interlocuteur, mais elle n'en reste pas moins, formellement, une demande de jugement, d'estimation. Il n'y a que très peu de différence entre (d) et (g) ci-dessous :

(g) Franchement, estimes-tu que j'ai eu tort de t'avertir ?

En ce qui concerne la structure syntaxique des interpositives, il ne nous a pas paru possible d'aller plus loin dans la caractérisation des éléments susceptibles de leur donner la valeur énonciative de question rhétorique. En dehors des caractéristiques verbales que nous avons indiquées, l'interpositive se présente comme une phrase qui du point de vue structural semble ne présenter aucune propriété particulière, en tout cas aucune propriété pouvant être rapportée à l'implication négative que contient l'énoncé. Par contre, il peut y avoir dans la phrase des marques susceptibles de favoriser ou même parfois de privilégier l'interprétation rhétorique. Ces marques n'ont pas trait à la nature du verbe introducteur, ni aux conditions de son emploi - indices de temps, de personne, de mode etc.. mais elles concernent d'autres aspects de la construction, d'autres composantes de la phrase. Parmi ces composantes, il y a tout d'abord certains types d'adverbes ou d'expressions adverbiales. Ces expressions sont difficilement caractérisables par un trait sémantique commun, mais on peut

dire de manière assez vague qu'elles expriment certaines des conditions à travers lesquelles un énoncé acquiert sa validité : sa validité intrinsèque, (ce sera par exemple la qualité du raisonnement) ou sa validité dans la situation particulière d'énonciation, (ce sera la sincérité de celui qui parle ou plus précisément de celui qui va parler, car présentés dans l'interrogation ces conditions concernent en fait le destinataire dont le locuteur attend qu'il fournisse la bonne réponse, i.e celle qu'il lui suggère).

Comme autres composantes il y a par ailleurs un certain nombre d'adverbes et de constructions quantitatifs qui, du fait que les quantités concernent les extrémités maximum et minimum des échelles mesurant leur relativité, fonctionnent comme des dispositifs d'implication négative dont on sait qu'elle constitue le ressort même de la question rhétorique.

1.6 - La construction interrogative partielle.

Bien que cet examen déborde le cadre de l'étude des interrogatives globales que nous nous sommes fixée, nous ajouterons aux constructions interpositives présentées ci-dessus deux autres constructions ayant une interprétation semblable. Elles utilisent d'ailleurs certaines des unités lexicales déjà mentionnées : vouloir, croire, etc.

Nous ne prétendons pas que l'ensemble des constructions interrogatives partielles introduites par qui, que, quel, pourquoi etc... ont un sens possible de type question rhétorique; mais il existe des cas où des constructions de ce type peuvent avoir cette valeur. Nous examinerons ici des phrases où figurent les verbes vouloir ou pouvoir.

En effet, en plus de l'interprétation dans laquelle ces deux verbes ont leur sens habituel de modaux, les phrases (a) - (d) ci-dessous peuvent

recevoir une deuxième interprétation : elles peuvent être considérées comme des suggestions d'assertions dans lesquelles la variable représentée par l'élément interrogatif prend une valeur indéterminée et de quantification nulle :

(a) Que voulez-vous qu'il lui arrive ? suggère : il ne lui arrivera

rien

(b) Qui peut m'entendre ? suggère : Personne ne peut m'entendre

(c) Quel avantage puis-je y trouver ? suggère : je n'y trouverai

aucun avantage

(d) Où voulez-vous que le trouve ? suggère : je ne le trouverai

nulle part

La présence de vouloir ou pouvoir n'est pas nécessaire pour que l'interrogative partielle s'interprète de cette manière :

(e) Quoi d'étonnant à ceci ? (Il n'y a rien d'étonnant à ceci)

(f) Qu'y faire ?

(g) Quoi de plus beau que ce paysage ?

(h) Que vous importe ?

On remarque en particulier que les constructions quoi de + Adj ? quoi (ou qui) de plus + Adj ? que l'on peut considérer comme les formes elliptiques de qu'y a-t-il de + Adj ?, qu'(ou qui) y a-t-il de plus + Adj ? favorisent cette interprétation, ainsi que les constructions que + infinitif dont le sens est assimilable à que peut-on (puis-je, pouvez-vous) + infinitif ? Cependant il serait difficile d'énumérer tous les types de phrases se prêtant à cette signification d'assertion négative, car en plus de facteurs temporels ou aspectuels, des facteurs sémantiques nuancés interviennent dans le choix

des verbes qui apparaissent dans ces phrases. On peut comparer, pour se convaincre de cette difficulté, les deux interrogatives (i) et (j) ci-dessous, l'une vraie question sans nul doute, l'autre pouvant être interprétée entre autre comme : ceci ne sert à rien.

(i) A quoi sert cet instrument noir là sur la table ?

(j) A quoi sert tout ceci ?

Parmi les constructions avec vouloir dont le sens est généralement difficile à spécifier en dehors d'un contexte de situation précis, il est intéressant de noter les deux expressions : pourquoi voulez-vous que ... et comment voulez-vous que.... En effet pour la première on peut mettre en évidence de manière assez précise deux sens différents de vouloir, dans la seconde on peut montrer les fonctions différentes que représente comment par rapport à vouloir.

a) Pourquoi voulez-vous que.. Cette expression a deux interprétations différentes suivant que vouloir s'entend dans son sens de désirer, souhaiter ou dans le sens de penser, imaginer. Par exemple la phrase (a) est ambiguë, elle signifie soit (a1), soit (a2):

(a) Pourquoi veux-tu qu'il arrive une catastrophe ?

(a1) Pourquoi désires-tu qu'il arrive une catastrophe ?

(a2) Pourquoi penses-tu qu'il arrivera une catastrophe ?

Par contre si l'on met le verbe au passé, seule l'interprétation de vouloir, désirer est conservée, (b) signifie (b1).

(b) Pourquoi as-tu voulu qu'il arrive une catastrophe ?

(b1) Pourquoi as-tu désiré qu'il arrive une catastrophe ?

Cependant, même au présent, la distinction entre les deux interprétations est possible dans le cas où le sujet de vouloir et le sujet du verbe de la complétive ont le même référent à la deuxième personne de manière explicite. Alors que (c) est ambiguë, (d) prend le sens d'une interrogative positive dans laquelle veux-tu signifie penses-tu:

(c) Pourquoi veux-tu être plus bête qu'un autre ?

(d) Pourquoi veux-tu que tu sois plus bête qu'un autre ?

Le sens implicite que suggère (d) est approximativement (d1) :

(d1) Il n'y a aucune raison pour que tu sois plus bête qu'un autre.

On retrouve ici la valeur indéterminée et la quantification nulle attribuée à la variable interrogative quel. Pourquoi paraphrasable comme il se doit par pour quelle raison ... ou quelle raison y a-t-il pour ... doit être interprétée avec sa valeur négative il n'y a aucune raison pour que... Nous sommes donc ramenés au cas de figure de l'interpositive telle que nous l'avons vue jusqu'à présent, avec cette différence que dans l'interrogative partielle, c'est l'élément interrogatif qui est touché par l'effet de négation.

b) Comment voulez-vous que... Cette expression prend également deux sens différents, mais dans ce cas c'est la fonction de comment dans la phrase qui détermine l'interprétation. Si comment représente la variable correspondant à un complément de manière dans la complétive, il doit être possible de ramener comment dans la complétive, dans sa position de complément. (Dans ce cas il n'y a plus inversion dans l'interrogative).

(a) Comment veux-tu qu'on t'appelle ?

(a1) Tu veux qu'on t'appelle comment ?

Si cette opération est possible, l'interrogation n'a pas la valeur de question rhétorique ; c'est le cas ici pour (a1) ; au contraire elle prend cette valeur si comment n'a pas cette fonction dans la complétive. On peut donc rendre compte de cette interprétation en insérant un complément de manière dans la complétive :

(a2) Comment veux-tu qu'on t'appelle "Madame" tu as l'air d'avoir quinze ans.

(b) Comment veux-tu qu'il agisse intelligemment ?

Dans (a2) et (b) il s'agit d'interpositives dans lesquelles le sens correspondant à comment veux-tu est en quelque sorte il n'est en aucune manière possible ; par exemple, le sens suggéré par (b) est approximativement (b1)

(b1) Il n'est pas possible qu'il agisse intelligemment.

Vouloir n'est pas le seul verbe qui se construise avec comment pour donner lieu à des expressions qui fonctionnent comme des questions rhétoriques. Il y a en particulier plusieurs constructions que nous avons évoquées lors de l'examen des questions-réplique (chap V § V) comment peux-tu ... comment oses-tu ... comment te permets-tu ... etc.. Dans ce cas, il n'y a pas d'ambiguïté possible. La seule interprétation à donner à l'interrogation est celle d'un jugement d'impossibilité. Comment peut se dilater en expressions plus explicites : comment se fait-il que tu V..., comment est-il possible que tu V..., etc..., qu'il faut de toute manière comprendre comme il n'est pas possible que tu V... (la deuxième personne n'est pas

la seule possible, l'adresse peut concerner également un sujet absent Comment ose-t-il...). L'expression de ce qu'il estime être une impossibilité est bien sûr une manière pour le locuteur d'adresser un reproche, de demander une explication, d'apporter un démenti etc... Suivant le contenu propositionnel de l'interrogation, la valeur de l'acte illocutoire diffère légèrement, même si les énoncés ont tous un arrière-plan commun qui est l'idée d'impossibilité et de négation. On peut comparer :

Comment oses-tu me dire cela ?

Comment peux-tu croire cela ?

Comment peux-tu accepter cela ?

Il n'est donc pas très utile d'aller au-delà de ces constatations très générales concernant le rôle de comment, dont nous disons simplement qu'il aide à l'expression d'un jugement d'impossibilité.

1.7. La construction : si vous croyez que..

Nous signalons ici cette construction, car si elle n'a pas la caractérisation formelle de l'interrogation, elle a une valeur significative très proche de la construction présentée au § 1.2. (verbes d'opinion). On retrouve d'ailleurs les mêmes verbes croire, se figurer, s'imaginer..., lorsque cette construction apparemment conditionnelle prend une valeur d'assertion positive ou négative, en raison inverse de la forme de la complétive qui suit; mais on peut y inclure d'une manière plus large les verbes exprimant un jugement, une supposition, une probabilité, etc..., c'est-à-dire exprimant une croyance de quelque nature qu'elle soit. Il semble que ce soit là une classe plus ouverte que celle qui admet l'interrogation :

(a) si tu crois que je suis satisfait !

(a) est très proche du sens de (b) quand celle-ci est une question rhétorique :

(b) crois-tu que je sois satisfait ?

Elle suppose comme elle l'infirmité de la proposition : je ne suis pas satisfait.

Les verbes d'opinion au sens large sont sans doute les seuls verbes qui dans la construction : si vous croyez que ..., donnent lieu à une interprétation d'assertion négative. Avec d'autres verbes, une telle construction est possible, mais on a alors affaire à une conditionnelle qui dans sa forme exclamative peut conserver un tour elliptique :

(c) Si vous dites que tout va bien !

(d) Si vous exigez que je sois satisfait !

(c) et (d) ne suggèrent pas l'idée d'une assertion négative comme (a). Si l'on essaie d'explicitier l'idée rendue par l'exclamation, on obtient des phrases comme : si vous dites que tout va bien , c'est que cela doit être vrai, Si vous exigez que je sois satisfait, il faut bien que je le sois, c'est à dire des énoncés qui marquent la tendance à l'affirmation positive de la phrase enchâssée, avec une acceptation résignée de la part du locuteur dans cette affirmation.

Donc, même s'il ne s'agit pas de véritables assertions, mais plutôt d'assertions modalisées : cela doit, il faut bien etc... le sens de ces phrases oriente , à l'inverse des premières vers l'admission de la valeur positive de la proposition enchâssée.

Dans les deux cas cependant il s'agit d'un schéma parallèle de cons-

truction. La phrase introduite par si constitue le premier terme d'une construction plus large si P_1 , P_2 ; simplement il ne s'agit pas du même schéma logique. Dans le premier cas si introduit une supposition sur un jugement d'autrui que l'on tient pour faux, tandis que dans le deuxième cas il ne s'agit pas à proprement parler d'une supposition, mais du point de départ d'une inférence. Les énoncés (a) et (c) ci-dessus pourraient respectivement avoir la formulation complète (a1) et (c1):

(a1) Si tu crois que je suis satisfait, alors tu te trompes
(= c'est faux)

(c1) Si (=puisque) vous dites que tout va bien, c'est que cela
doit être vrai

Dans le premier cas, il est possible d'insérer par hasard, pas dans le deuxième cas :

(a2) Si tu crois par hasard que je suis satisfait !

(c2) * Si vous dites par hasard que tout va bien !

On retrouve cette interprétation d'assertion négative dans des phrases exclamatives contenant le verbe pouvoir ou ses deux variantes être permis et être possible (cf. 1.4. supra):

(e) Si c'est possible d'entendre chose pareille !

(f) Si c'est permis d'être aussi maladroit !

Dans ces deux phrases, la construction hypothétique marquée par si a le même sens que la déclarative négative ; par exemple (f) peut être interprété comme (f1) :

(f1) Il n'est pas permis d'être aussi maladroit !

A l'inverse, on voit dans d'autres exclamatives une forme négative donner à la proposition une valeur d'assertion positive ; (g) a la signification de (gl) :

(g) Si c'est pas malheureux de voir chose pareille !

(gl) C'est malheureux de voir chose pareille !

Il s'agit en l'occurrence d'une construction parallèle ayant valeur elle aussi de question rhétorique que nous verrons plus en détail au § II. des interrrogatives.

Nous nous contenterons ici de poser ce problème du sens des constructions exclamatives car il dépasse le cadre de cette description centrée sur l'interrogation (pour les études concernant les exclamatives en français, cf. J.C. Milner 1976, A. Culioli 1974).

2 - Quelques types d'adverbes favorisant l'interprétation de question rhétorique.

2.1 - Les expressions adverbiales: après tout, tout bien considéré, au fond...

Ces adverbes renforcent l'appel au jugement contenu implicitement ou explicitement dans les interrogations. Sémantiquement, ils font référence à la réflexion, au raisonnement que nécessite l'élaboration d'une opinion positive ou négative concernant la valeur de vérité de la proposition. Cependant il semble qu'ils soient utilisés uniquement lorsque le locuteur attend la confirmation de sa propre opinion.

Lorsqu'ils apparaissent dans une interropositive, la confirmation doit aller dans le sens de la négation:

Après tout, suis-je responsable de ce qui arrive ? (suppose :

Je ne suis pas responsable !)

Au fond, est-ce là le véritable problème ?

Mais il peuvent également apparaître dans une interronégative et là la confirmation va dans le sens affirmatif :

Après tout, n'ai-je pas le droit de décider pour moi-même ? (J'ai le droit.

On peut sans doute trouver ces adverbes dans une vraie question, mais le plus souvent ils semblent exprimer l'idée d'une réticence de la part du locuteur à admettre la vérité de la proposition sur laquelle il interroge :

Au fond, est-ce que tu as faim ? (Probablement, tu n'as pas faim)

Après tout, est-ce que cela est important ?

Dans la stratégie du locuteur, l'ajout de ces adverbes tend à susciter le doute chez son interlocuteur. Faisant appel à sa réflexion, il semble conseiller à son interlocuteur de ne pas se prononcer de manière hâtive et inconsidérée. Ceci sans doute afin de ne pas donner une réponse erronée. Or dans la mesure où la forme dans laquelle est posée la question peut être interprétée comme la suggestion d'une assertion de polarité inverse, ne pas répondre de manière erronée consiste à adopter le point de vue du locuteur !

Nous n'avons indiqué ici quetres adverbes mais les expressions adverbiales pouvant jouer ce rôle sont évidemment beaucoup plus nombreuses et de formes très variées. On pourrait avoir par exemple : à y bien réfléchir, tout bien pesé, tout bien calculé, à y regarder (de plus près + attentivement), si l'on réfléchit bien etc... (Il est probable qu'un inventaire complet ne serait pas possible).

2.2 Les adverbes franchement, sincèrement, honnêtement, sérieusement, vraiment, réellement..

Du point de vue sémantique, ils sont un peu différents des précédents dans la mesure où ils ne font pas référence à la réflexion ou au raisonnement, mais à l'expression de la vérité de celui à qui l'on s'adresse.

Ces verbes étudiés en anglais par S. Greenbaum (1969) et P. Schreiber (1972) sous le nom de "style disjuncts" ont été analysés du point de vue syntaxique comme des adverbes de manière s'appliquant non pas au prédicat de la phrase qu'ils accompagnent, mais à la proposition performative effacée lui ayant servi de phrase matrice : I tell you.. pour les phrases déclaratives I request of you that you tell me.. pour les phrases interrogatives (P. Schreiber p. 325 et p. 330).

Pour établir une correspondance avec cette description en français on pourrait dire que (a) et (b) ci-dessous sont les structures dérivées de (a1) et (b1), (c) et (d) les structures dérivées de (c1), (d1) :

(a) Franchement, ce n'est pas bon.

(b) Sincèrement, je n'y peux rien.

(a1) Je te dis franchement que ce n'est pas bon.

(b1) Je te dis sincèrement que je n'y peux rien.

(c) Franchement, est-ce que cela te plaît ?

(d) Sincèrement, est-ce que tu veux rester ?

(c1) Je te demande de me dire franchement si cela te plaît.

(d1) Je te demande de me dire franchement si tu veux rester.

Cette dérivation permettrait, en outre, d'expliquer pourquoi dans les phrases déclaratives on comprend que l'adverbe renvoie au locuteur,

dans les phrases interrogatives à l'interlocuteur : la différence porte précisément sur la relation grammaticale implicite entre le sujet de la phrase et l'adverbe de manière - je dis franchement dans (a), dis-moi franchement dans (c).

Nous ne ferons pas ici une critique de fond de cette analyse qui pose l'existence d'une structure performative sous-jacente pour toute phrase déclarative et interrogative. Simplement, dans ce cas particulier, on peut se demander si l'existence d'une phrase performative est réellement nécessaire pour rendre compte du statut de ces adverbes.

Il s'agit là d'adverbes de manière se rapportant à la vérité de la proposition énoncée mais de façon tout à fait indirecte. Par rapport aux adverbes épistémiques étudiés au ch. IV qui s'appliquent directement à la proposition qu'ils accompagnent, ces adverbes ici s'appliquent à la situation d'énonciation, et plus particulièrement aux protagonistes du dialogue. Ils renvoient à la vérité du contenu propositionnel de l'énoncé, mais indirectement, à travers les conditions nécessaires à son expression, i.e à la manière dont son auteur s'attache à dire cette vérité. Dans le cas de l'énoncé déclaratif, celui dont on attend l'expression de la vérité est celui qui émet l'énoncé, le locuteur; dans l'énoncé interrogatif au contraire, c'est celui qui doit donner la réponse, l'interlocuteur. Donc même s'ils concernent en définitive la vérité de l'énoncé, ces quelques adverbes concernent tout d'abord l'acte d'énonciation.

Or dans cette fonction, ces quelques adverbes ne forment qu'un tout petit sous-groupe à l'intérieur d'un ensemble d'expressions d'adverbiales de formes variées : à vrai dire, en toute bonne foi, sans mentir,

soit dit sans me vanter , parole d'honneur, pour être tout à fait franc,
sans blague etc... Si l'on voulait se conformer à l'analyse proposée, il
serait sans doute difficile d'insérer toutes ces expressions dans le schéma
général des deux structures performatives indiquées ci-dessus. Je te dis
Adv ... et je te demande de me dire Adv ... Nous retrouvons là un pro-
blème comparable à celui que pose le rattachement à la phrase, d'expressions
comme selon moi, selon nous, d'après vous, à votre avis, qui paraissent
elles aussi difficilement intégrables à une structure performative de ce
type.

De plus, tous ces adverbes et expressions adverbiales ne constituent
qu'un ensemble sémantique particulier à l'intérieur d'une grande catégorie
d'adverbes de phrase se rapportant aux conditions de l'énonciation. Diverses
typologies ayant été proposées de ces adverbes dans diverses études (R. Martin
1974, S. Greenbaum 1969, D. Allerton et A. Cruttenden 1973), nous ne ferons
que présenter quelques exemples :

- Place assignée à l'énoncé dans le discours : soit dit en passant, entre
parenthèse, en gros, au fait, incidemment, finalement, en
conclusion, par ailleurs.
- Modalité du dire : confidentiellement, plus précisément, officieusement,
en d'autres termes, si j'ose dire, plus exactement etc...

Ainsi, si l'on voulait donner véritablement un statut syntaxique à
ces adverbes concernant le rapport du locuteur à la vérité, il faudrait
sans doute commencer par les regrouper avec ces autres adverbes ou expressions
adverbiales qui ont les mêmes rapports syntaxiques et sémantiques avec la
phrase à laquelle ils sont adjoints et faire une étude plus générale sur
l'ensemble.

Pour ce qui nous concerne plus précisément ici, on peut simplement observer que l'ajout de ces adverbess franchement, sincèrement, honnêtement etc. dans une interpositive, renforcent l'appel à une réponse négative un peu de la même manière que les précédents: après tout, au fond etc...

Franchement, est-ce que tu trouves ça bon ?

Honnêtement, est-ce que tu es malheureux ?

L'appel à la franchise, la sincérité, etc... de l'interlocuteur peut être considéré comme une manoeuvre de mise en garde contre une réponse donnée à la légère ou sans grande considération de la vérité. En mentionnant ces qualités, le locuteur invite à une réflexion qu'il espère voir aboutir aux conclusions que lui-même a tirées.

Ces quelques adverbess ne sont pas bien sûr les seuls éléments marquant l'incitation à formuler une réponse dans le sens où l'entend le locuteur. Il existe de nombreuses expressions dont il serait sans doute difficile de donner la liste : en toute (franchise + sincérité + honnêteté), à parler franc, entre nous, de vous à moi, sans mentir, etc...

Si on compare ces adverbess aux précédents : après tout, au fond etc... on peut voir que la différence n'est pas très grande, ni du point de vue syntaxique, ni du point de vue sémantique. Un adverbe comme sérieusement par exemple pourrait être aussi bien versé dans le premier groupe que dans le deuxième (on peut parler mais également réfléchir sérieusement)

2.3. Le rôle des adverbess par hasard, peut-être, sans doute .

Puisque nous avons dû signaler l'effet que ces adverbess peuvent avoir avec les verbes d'opinion, nous indiquerons ici le rôle et l'effet de sens

qu'ils ont d'une manière plus générale dans les questions rhétoriques.

En effet leur emploi n'est pas lié aux verbes d'opinion mais se retrouve avec d'autres constructions, avec les verbes volitifs par exemple (§ 1.3) ou avec il y a (§ 1.4.).

De plus, si l'on signale leur présence ici dans des interpositives, on les trouve également dans les interrrogatives (cf. Chapitre V, § II).

Nous relevons pour ces adverbes qu'ils sont associés aux expressions verbales mentionnées lorsque la proposition contenue dans une construction interrogative doit être entendue avec une valeur inverse par rapport à sa forme. Dans les interpositives, qu'il s'agisse des verbes d'opinion ou des verbes volitifs, si la complétive est de forme P sa valeur propositionnelle, dans l'esprit du locuteur, est non P.

Croyez-vous par hasard que j'exagère ? (Je n'exagère pas)

Si la complétive est de forme que neg P, elle doit être comprise comme P:

Croyez-vous par hasard que je ne sois pas au courant ? (je suis
au courant).

Par contre, avec d'autres verbes l'insertion de par hasard dans la phrase ne modifie pas la valeur de vraie question de l'interpositive :

Vous avez vu mon sac par hasard ?

Reste-t-il du vin, par hasard ?

Cependant, ces trois adverbes ne manifestent pas du point de vue syntaxique un comportement tout à fait homogène. Alors que par hasard,

s'insère sans problème dans les trois types d'interrogatives - Intonative Inversée, Est-ce que - peut-être et sans doute ne peuvent s'employer, ou s'emploient assez mal, dans l'interrogative Inversée et Est-ce que :

- (a) * Croyez-vous peut-être que je vais céder ?
- (b) ? * Est-ce que vous croyez peut-être que je vais céder ?
- (c) Vous croyez peut-être que je vais céder ?

En l'absence d'une marque formelle interrogative, il est assez difficile de dire si l'intonation est plutôt interrogative ou exclamative :

- (a) Vous croyez peut-être que je vais accepter ! (?)
- (b) Vous vous imaginez sans doute que je vous crois ! (?)

Cependant le sens que l'on prête généralement à une question rhétorique se retrouve dans les phrases (a) et (b) ; toutes deux impliquent la proposition de valeur inverse correspondante: pour (a), je ne vais pas accepter, pour (b) je ne vous crois pas. Il n'y a donc là aucune différence avec ce que l'on observe pour par hasard dans une phrase comme (c):

- (c) Croyez-vous par hasard que j'exagère ?

La ressemblance d'emploi entre les trois adverbes se précise, si l'on examine un autre type de construction négative qu'elle n'a aucun trait interrogatif puisque même par hasard n'accepte pas la forme inversée ; du point de vue intonatif, la courbe pourrait-être celle d'une exclamation :

- (d) Vous ne croyez pas peut-être que je vais accepter !
- (e) Vous n'imaginez pas sans doute que je vous crois !
- (f) Vous ne vous figurez pas par hasard que je vais obéir !

Comme on peut le noter, ces phrases ne sont pas sémantiquement très

éloignées des interpositives correspondantes. Dans les unes et les autres la complétive doit être comprise comme il est faux que P. Dans ces dernières cependant l'insertion de peut-être et sans doute est moins libre. L'adverbe doit être placé immédiatement après le verbe ou en fin de phrase :

(d1) Vous ne croyez pas que je vais accepter peut-être !

S'il était en position initiale, le sens de la phrase ne serait pas la même :

(d2) Peut-être vous ne croyez pas que je vais accepter ?

En (d2) peut-être reprend son sens d'adverbe épistémique et la phrase pourrait aussi bien être à la forme interrogative inversée :

(d3) Peut-être ne croyez-vous pas que je vais accepter ?

Remarque :

Avec les phrases (d), (e), (f) nous sommes formellement assez près de la question rhétorique interrrogative, mais sans que cela induise une confusion de sens puisque, on le verra au § II, l'interrrogative suppose de la part du locuteur la suggestion de la valeur positive de la proposition enchâssée. On peut comparer :

(d) Vous ne croyez pas peut-être que je vais accepter !

(g) Vous ne croyez pas que vous avez assez bu ?

L'interrrogative (g) suggère vous avez assez bu alors que pour la phrase (d) c'est la proposition de polarité négative et non positive qui est sous-entendue : je ne vais pas accepter.

Il faut également ajouter qu'en liaison avec cette différence de

sens, l'intonation des deux phrases reste elle aussi bien distincte : de caractère plutôt exclamatif pour (d), mais interrogative pour (g).

(d) Vous ne croyez pas peut-être que je vais accepter !

(g) Vous ne croyez pas que vous avez assez bu ?

Le fait que peut-être, par hasard, sans doute se retrouvent dans des phrases parallèles de polarité inversée, mais de sens comparable – (a) et (d) ci-dessous – ne peut manquer de surprendre. Cela semblerait montrer soit le peu d'importance que joue dans ce cas-là l'élément négatif accompagnant le verbe introducteur, soit le rôle déterminant de l'intonation finale qui par sa seule variation parvient à combler la différence introduite par la négation.

(a) Vous croyez peut-être que je vais accepter ?

(d) Vous ne croyez pas peut-être que je vais accepter !

En fait, l'intonation de (d) est très proche d'une autre construction interrogative, la question-reprise (cf. ch.III §II). Comme on l'a vu, une interrogation de ce type est composée d'une phrase affirmative ou négative sur laquelle se déclenche un questionnement. L'ensemble a un caractère interrogatif mais la phrase à l'intérieur est à considérer comme une déclarative:

(h) Vous êtes prêt, non ?

(i) Vous n'êtes pas prêt, si ?

Pour celui qui pose une telle question la valeur de vérité positive (h) ou négative (i) de la proposition n'est pas réellement à établir. Simplement au lieu de la présenter comme une certitude, donc de l'asserter, il attend cette assertion de son interlocuteur. C'est en réalité une confirmation qu'il demande par le biais de l'interrogation avec non et si, confirmation

positive avec non, négative avec si.

L'emploi de verbes de modalisation assertive (assertifs faibles) est admis dans ces constructions, ce qui montre la valeur très peu interrogative de la proposition introduite :

(j) Je trouve que vous n'êtes pas en forme, si ?

(k) je crois que vous vous trompez, non ?

Pour ce qui est de la phrase (d) reprise ci-dessous, on pourrait la considérer comme la forme tronquée de la question reprise (dl) :

(d) Vous ne croyez pas peut-être que je vais accepter !

(dl) Vous ne croyez pas peut-être que je vais accepter, si ?

Ce rapprochement montre qu'il ne s'agit pas pour (d) d'une intonation exclamative comme on aurait pu le penser mais de l'intonation s'appliquant à la première partie de la question-reprise i.e la question-reprise réduite à la phrase déclarative. Bien que cette phrase soit syntaxiquement déclarative son intonation ne peut être descendante puisqu'il y a attente de confirmation, elle ne peut être non plus carrément interrogative puisque sa valeur négative est déjà posée. L'intonation reste suspendue, reflet du statut intermédiaire de l'énoncé entre affirmation et interrogation, ce qui explique son peu de différence avec l'intonation exclamative.

D'une manière générale, il semble donc qu'il y ait une relation de sens très nette entre les phrases de construction interpropositives à valeur de question rhétorique et les questions-reprise de type neg P, Si ? Dans l'un et l'autre type la proposition est affectée d'une valeur négative mais alors que cette valeur est indirectement suggérée dans l'interpropositive (a), elle est explicitement proposée dans la question reprise négative tronquée ou non

tronquée. On a indiqué ceci au ch.V §II pour les interronégatives CONFIRM NON.

(a) Vous croyez peut-être que je vais accepter ?

(d) Vous ne croyez pas peut-être que je vais accepter (si ?)

Les adverbes ne jouent aucun rôle dans ce rapprochement sémantique.

Sans peut-être on pourrait avoir de la même façon :

(l) Vous ne croyez pas que je vais accepter ?

(m) Vous ne croyez pas que je vais accepter, si ?

De fait, l'adverbe ne modifie que légèrement le sens de chacun des énoncés. Si l'on compare (n) et (o) ci-dessous, la différence que l'on perçoit est essentiellement dans le degré de certitude qu'a le locuteur de l'opinion qu'il prête ou feint de prêter à autrui. En (n) avec peut-être - mais l'effet serait le même avec sans doute et par hasard - le locuteur marque l'idée d'une probabilité sur ce qu'il estime être le point de vue, la croyance de son interlocuteur concernant la proposition (je vais accepter). Il traite donc comme une hypothèse et non comme une réalité l'estimation qu'il prête à son interlocuteur, lui laissant par là une liberté plus grande pour changer d'opinion et se conformer à ce que, lui locuteur veut affirmer : Je ne vais pas accepter.

(n) Vous croyez que je vais accepter ?

(o) Vous croyez peut-être que je vais accepter ?

Du point de vue du sens nous ne sommes pas très loin des énoncés hypothétiques, mentionnés au § 1.5 : si vous croyez que P. D'ailleurs on peut voir que l'adverbe par hasard, compatible avec la supposition puisqu'il n'est pas un adverbe épistémique, est tout aussi bien accepté dans une cons-

truction avec Si:

(r) Si vous croyez par hasard que je vais accepter ?

Son ajout ne modifie en rien le sens de la phrase (p), il ne fait que renforcer l'idée d'hypothèse introduite par si et le marquer comme une éventualité encore plus improbable, (cette improbabilité reposant bien sûr sur le caractère erroné que le locuteur lui attribue).

Les variations dans le comportement syntaxique de ces trois adverbes vient vraisemblablement de leur nature différente : Sans doute et peut-être adverbes modalisateurs ne peuvent normalement entrer dans une phrase interrogative alors que par hasard adverbe de manière y est tout à fait acceptable, et ce en dehors même du cas particulier des questions rhétoriques.

Auriez-vous vu mon livre par hasard ?

* Auriez-vous vu mon livre peut-être ?

L'examen de ces quelques adverbes fait apparaître la question rhétorique sous un jour légèrement différent en ce qui concerne la force illocutoire qui la sous-tend et qui la caractérise comme acte de langage. Elle apparaît moins ici comme une injonction négative, que comme l'évocation d'une hypothèse improbable ou inacceptable. Ces deux aspects ne sont pas d'ailleurs incompatibles mais peuvent être vus comme la conséquence l'un de l'autre : si la proposition contenue dans l'interpropositive est considérée comme une hypothèse inacceptable par celui qui l'émet - le locuteur -, certains énoncés pourront être pris comme un conseil ou plus précisément parfois comme une incitation à l'écarter, à la repousser. Selon les énoncés

donc, on aura l'impression plus nette de l'un ou de l'autre des deux implications de sens, mais comme chacune peut conduire indirectement à l'autre la différence peut ne pas être très grande, il reste toujours l'idée d'une implication négative. Peut-être le sentiment d'une injonction négative est-il davantage lié à l'emploi de certaines structures verbales comme les verbes normatifs par exemple. L'idée d'une hypothèse improbable ou irrecevable est quant à elle présente de manière constante quelle que soit la formulation adoptée. C'est pourquoi, dans l'ensemble, les questions rhétoriques de forme interpositive peuvent être vues comme la présentation indirecte d'hypothèses erronées que leur caractère même rend inacceptables et qui suggèrent donc une évaluation négative; (cette présentation d'hypothèse erronée peut apparaître sous une forme autre qu'interrogative comme nous l'avons vu au § 1.5.)

3. La question théorique et les effets de quantification.

3.1. Les adjectifs de conformité et le sens intensif : tel, pareil, semblable, équivalent, etc.

Dans certains de leurs emplois ces adjectifs expriment la confrontation qualitative. Ils peuvent apparaître dans une construction déclarative affirmative ou négative :

- (a) Il y a déjà eu des orages semblables l'année dernière
- (b) On ne pouvait pas laisser passer une telle occasion

On les trouve également dans des constructions interrogatives :

- (a) Est-ce une raison pour tenir de tels propos ?
- (b) Que signifie pareille attitude ?

Tels qu'ils sont employés en (a) et (b), tel et pareil peuvent être déictiques ou anaphoriques. Dans le premier cas ils font référence à des éléments discursifs ou non discursifs du contexte d'énonciation de la phrase. Ils se rapportent à des propos ou à un comportement - mouvement, attitude, réaction, etc...- que le discours commente ou rapporte. Leur sens n'est compréhensible qu'à l'intérieur de la situation d'énonciation particulière dans laquelle ils sont prononcés. Par exemple (a) et (b) ci-dessus peuvent avoir le sens de :

(a₁) Est-ce une raison pour tenir des propos tels que ceux que tu es en train de tenir ?

(b₁) Que signifie une attitude pareille à celle que tu as ?

S'ils sont anaphoriques, ces adjectifs reprennent d'un énoncé antérieur un élément constitutif du discours - membre de phrase, syntagme, terme, etc. - et mettent l'accent sur la qualité s'appliquant à l'objet, le fait, l'action qu'il désigne. Dans ce cas, (a) et (b) ci-dessus ne seraient compréhensibles qu'insérés dans un contexte d'énoncé plus large :

(a₁) Il ne cesse de répandre calomnies, mensonges, menaces...

Il est furieux mais est-ce une raison pour tenir de tels propos ?

(b₁) Il a jeté la lettre au panier sans rien dire. Que signifie une pareille attitude ?

Cependant tel, pareil, semblable que nous venons de considérer comme des adjectifs de confrontation qualitative expriment en même temps l'intensité si certaines conditions de construction de la phrase le permettent.

a) pareil, semblable, tel dans les constructions déclaratives.

Pareil et semblable expriment difficilement l'intensité dans les

phrases déclaratives affirmatives. Pour tel ce sens est possible, mais à condition qu'il se construise suivant le schéma tel... que P, schéma que pareil et semblable n'acceptent pas. (tel avec un sens intensif serait acceptable en (a) ci-dessous si la phrase était une exclamative et non une déclarative.)

- (a) * Il fait un tel bruit.
- (b) Il fait un tel bruit qu'on ne s'entend plus
- (c) * Il fait un pareil bruit qu'on ne s'entend plus
- (d) * Il y a un bruit semblable qu'on ne s'entend plus

Dans cette construction tel exprime une intensité dont le degré est susceptible d'entraîner une conséquence : Il équivaut alors à un tel degré de ou à Si Adj dans lequel Adj est un qualificatif approprié au substantif qu'il détermine. Généralement cette qualité qu'il faut expliciter désigne une intensité, par exemple la force, l'ampleur, la dimension, etc... Pour (b) ci-dessus tel peut s'analyser comme si fort, mais dans d'autres couplages, on le traduira par si grand, si intense, etc...

- (e) Il y avait une telle foule qu'on n'a rien vu.
- (f) C'est d'une telle laideur que personne n'en veut.

En fait, le sens de ce déterminant n'est pas très éloigné de celui qu'expriment les adverbes intensifs tellement, à tel point, etc... lorsqu'ils modifient un adjectif ou un verbe :

- (g) Il exagère à tel point que personne ne le croit plus
- (h) C'est tellement laid que personne n'en veut
- (i) Il crie tellement qu'on ne s'entend plus

Par contre ces adjectifs tel, pareil, semblable, insérés dans une

construction déclarative négative peuvent exprimer tous les trois l'intensité, qualitative ou quantitative, sans qu'une construction consécutive soit nécessaire pour compléter la phrase.

(a) On ne peut pas imaginer un pareil désastre

(b) Je n'ai pas entendu un tel bruit depuis longtemps,

Il n'est pas rare de trouver dans les phrases déclaratives négatives où s'emploient ces adjectifs des adverbes de temps qui renforcent l'idée de négation existentielle : jamais, de ma vie, etc... (cf. § 1.4. supra).

(c) Je n'ai jamais vu un spectacle pareil

(d) Je n'avais jamais eu une frayeur semblable,

En effet, la négation concernant une confrontation peut donner lieu à une négation d'existence. Dire je n'ai jamais vu un spectacle pareil signifie il n'existe pas un spectacle pareil à celui-ci, il n'existe pas un spectacle qui ressemble à celui-ci (voir § 1.4. ci-dessus, la valeur existentielle attachée à certains verbes et en particulier aux verbes de perception). A partir de là, s'élabore une nouvelle signification de l'adjectif due à une implication de type pragmatique : en niant l'existence d'un terme de comparaison possible, on place implicitement la qualité de l'objet concerné au degré relatif maximum. (cf. § 3.3.c. ci-dessous).

L'effet conjugué du sens qualitatif et du sens intensif vient donc de ce que la négation de l'expérience de la confrontation fixe la qualité de l'objet à comparer au degré maximum de l'échelle de valeurs mesurant l'appréciation quantitative. Pareil, semblable, tel jouent alors le rôle de véritables superlatifs. La relation de conformité qu'ils expriment établit la qualité de l'objet auquel elle se rapporte - bruit, frayeur dans les exemples ci-dessous - à son degré le plus élevé.

(c₁) Je n'ai jamais vu un spectacle aussi beau que ce spectacle (qui est le plus beau).

(d₁) Je n'avais jamais eu une frayeur aussi forte que cette peur (qui est la plus forte).

Sous une autre forme on pourrait dire :

(c₂) Ce spectacle est le plus beau que j'aie jamais vu.

(d₂) Cette peur a été la plus forte que j'aie jamais eue.

Au contraire, quand la phrase est à la forme déclarative positive le terme de la confrontation n'est plus pris comme repère de qualité maximum. La valeur intensive disparaît, seule est conservée le rapport de conformité ou de ressemblance :

(a) J'ai déjà vu (un) pareil spectacle il y a deux ans

(b) On a déjà entendu de telles déclarations

(c) Il a eu une frayeur semblable l'année dernière.

b) Pareil, tel, semblable, dans les interpositives.

On retrouve dans les interpositives le même phénomène que dans les déclaratives négatives. Ces adjectifs peuvent avoir là aussi un sens de confrontation qualitative et d'intensité. Cependant bien que les situations ne soient pas nettement tranchées, on constate une prédominance de l'un ou l'autre sens selon la valeur énonciative de l'interrogation : très souvent en effet, on peut choisir de donner un sens plutôt que l'autre, en considérant l'interrogation soit comme une véritable question, soit comme une question rhétorique. La tendance générale semblerait indiquer que le sens confrontatif n'est vraiment perceptible que dans une véritable question :

(a) Avez-vous relevé de tels propos dans son discours ?

(=propos de cette nature) ?

(b) Pensez-vous à une situation semblable?(= situation de cette nature) ?

A l'inverse, s'il s'agit d'une question rhétorique, le sens intensif semble prédominer. L'adjectif sous-entend alors une qualification, bonne ou mauvaise, envisagée à son plus haut point. (c) et (d) formulées avec une implication négative ont le sens indiqué entre parenthèses :

(c) Avez-vous de votre vie vu un tel désordre ? (= désordre aussi grand)?

(d) Peut-on oublier de pareils moments (= moments aussi pénibles) ?

(= moments aussi exaltants) ?

Ainsi ces adjectifs viennent par leur sens intensif renforcer la force négative qui est le propre de la question rhétorique ; (on cherchera l'explication de cet effet à un niveau plus général en rapportant le phénomène à un ensemble plus large d'expressions de quantification maximum, cf. § 3.3.d. ci-dessous). Leur présence dans une interpositive oriente donc vers une signification de question rhétorique - oriente seulement car si d'autres éléments ne viennent pas confirmer ce statut, il est toujours possible que l'interrogation soit une véritable question :

(e) Avez-vous déjà vu une chose semblable ?

Cette phrase, hors de tout contexte de discours, peut être interprétée comme une demande d'information - dans ce cas elle peut avoir le sens de (e₁) et (e₂) - ou comme une question rhétorique mais alors son sens est celui de (e₂) uniquement.

(e₁) Avez-vous déjà vu une chose qui ressemble à ceci ?

(e₂) Avez-vous déjà vu une chose aussi (ridicule, révoltante, etc...) ?

On pourrait peut-être trouver quelques caractéristiques syntaxiques dans l'expression de l'un et l'autre sens. Ainsi pour le sens intensif, il peut y avoir absence d'article devant le syntagme nominal contenant semblable ou pareil :

(f) Avez-vous déjà vu chose semblable ?

(g) Peut-on accepter pareil affront ?

Cependant ceci n'est pas une suppression obligatoire, comme on a pu le voir dans les exemples précédents dans lesquels l'article est conservé. De plus, cette caractérisation ne semble pas s'appliquer à tel :

(h) * Avez-vous déjà vu tel courage ?

On ne peut donc pas prendre cette absence d'article comme un critère de distinction entre les deux sens possibles de ces adjectifs. On peut simplement la noter comme une variante applicable aux questions rhétoriques et non aux véritables questions.

c) Les adverbess ainsi, de la sorte, comme ça.

Etant donné qu'ils ne sont pas très différents des adjectifs tel, pareil, etc... dans les interpositives de valeur rhétorique, nous mentionnerons ici ces quelques adverbess désignant la manière d'être ou d'agir, et faisant référence eux aussi, soit au contenu d'un énoncé antérieur (a), soit à la réalité présente du contexte d'énonciation (b):

(a) Tu as répondu violemment. Tu n'aurais pas du réagir
ainsi (ainsi = en répondant violemment)

(b) Tu devrais t'y prendre ainsi (ainsi = comme je te montre)

Comme ça est sans doute plus familier que les deux autres, mais fonctionne exactement de la même manière. (Nous retrouverons cet emploi de ça avec les adverbes d'intensité : pas tant que ça, pas tellement que ça, etc.).

(a) Tu aurais pas du réagir comme ça.

(b) Tu devrais t'y prendre comme ça.

Ces adverbes tout comme les adjectifs précédents peuvent dans certaines circonstances avoir un sens d'intensité. Ils sont alors paraphrasables par à ce point, Si+Adverbe, (l'adverbe exprimant une qualité d'intensité appropriée à l'action - action du moment ou action mentionnée dans le discours). Il semblerait que ce sens intensif apparaisse surtout dans des phrases interrogatives, négatives, conditionnelles, mais comme il nous manque de véritables études sur le sujet, il s'agit là d'une impression plus que d'une affirmation.

(a) Pourquoi, cries-tu ainsi ? (= si fort)

(b) Il n'a pas plu de la sorte depuis des mois (= à ce point)

Si nous citons ces adverbes ici, c'est qu'ils peuvent se trouver dans des interpositives ayant la valeur de questions rhétoriques et dans ce cas il est difficile si non impossible de ne pas leur donner un sens intensif, c'est-à-dire comme pour les adjectifs tel, pareil, etc..., un sens de degré maximum :

(a) Est-ce la peine de courir ainsi ?

(b) Est-il possible de hurler de la sorte ?

(c) A-t-on idée de cogner comme ça ?

Dans ces trois phrases, les adverbes peuvent être des anaphoriques ou des déictiques (le contexte ici ne peut l'indiquer), mais de toute manière

ils ont le sens de à ce point ou si+Adverbe si l'énoncé s'entend avec une force négative. Cette interprétation est d'ailleurs pratiquement obligatoire pour (a) et (c) ci-dessus; elles sont paraphrasables par (a₁) et (c₁) et assimilables au sens de (a₂) et (c₂):

(a₁) Est-ce la peine de courir si vite ?

(a₂) Ce n'est pas la peine de courir si vite

(c₁) A-t-on idée de cogner si (brutalement + fort + etc...) ?

(c₂) On n'a pas idée de cogner si (brutalement + fort + etc..)

3.2. Les éléments d'intensité et de quantification : si, tellement, tant, à ce point, etc... (trop est ajouté à cette liste mais ses propriétés sont quelque peu différentes, surtout en ce qui concerne les interpositives).

Ces adverbes sont par définition des termes de quantification marquant le haut degré. Contrairement à tel, pareil, semblable, ils n'ont pas d'autre sens que : à ce haut point, à ce point élevé (trop quant à lui signifie : à ce point excessif).

a) Construction dans les phrases déclaratives.

Dans une phrase déclarative, ces termes jouent le rôle d'éléments de corrélation et nécessitent l'introduction d'une proposition consécutive :

(a) Ce colis est tellement lourd qu'il faut deux hommes pour
le porter

(b) Je suis trop fatigué pour aller plus loin

(c) Il a tant de travail qu'il ne sait par où commencer.

Sans cette corrélation consécutive, la construction déclarative n'est pas

acceptable (sauf avec trop). Les phrases ci-dessous sont des exclamatives et non des déclaratives exprimant le haut degré :

- (a) Il est si ennuyeux !
- (b) Il a tant de mérite !
- (c) Il fait tellement chaud !

Comme on le sait, la mention du haut degré dans les déclaratives peut ne pas entraîner nécessairement une conséquence comme ici, mais elle s'exprime alors avec des adverbes comme très, beaucoup, extrêmement, énormément, etc... Si l'on emploie tellement, tant, si, ceux-ci doivent avoir un rôle à la fois de quantifieur et de corrélateur. (Comme nous l'avons vu plus haut, c'est également la condition que doit remplir tel.)

Par contre, dans une phrase déclarative négative, ces adverbes ne sont plus nécessairement liés à une consécutive. Ils peuvent avoir la fonction de simples quantitatifs et dans ce cas être assimilables à des quantifieurs de degré moyen (moyennement par exemple, médiocrement etc...)

Pour tellement et trop, suivant que l'adverbe modifie un adjectif, ou un verbe, on a l'expression pas adv Adj ou verbe pas adv; pour si qui ne modifie que des adjectifs, pas si Adj.

- (a) Ce colis n'est pas tellement lourd
- (b) Ce n'est pas si grave
- (c) Je ne suis pas trop fatigué
- (d) Il ne travaille pas trop

Pour tant qui ne s'emploie qu'avec les substantifs, la négation n'est possible que si l'on conserve le cadre formel : V pas tant que ça, pas tant de N que ça ..

(a) Il n'y a pas tant de travail que ça

(b) Il ne travaille pas tant que ça

(Toutes ces expressions avec ça relèvent d'un registre de langue familière, mais à notre avis elles sont intéressantes car elles représentent l'étape intermédiaire entre les deux constructions consécutives et non consécutives).

Cependant, si ces adverbes entrent dans les phrases négatives comme des quantifieurs ordinaires, ils gardent également la possibilité d'introduire une corrélation consécutive :

(a) Ce colis n'est pas tellement lourd qu'on ne puisse le porter à deux.

(b) Je n'ai pas tant de travail que je n'aie aucun loisir.

(c) Ce n'est pas si grave qu'on ne soit obligé d'agir immédiatement.

Pour trop cette construction est nettement moins acceptable :

(d) ? Je ne suis pas trop fatigué que je ne puisse continuer.

Dans la construction consécutive, ils conservent le même sens quantitatif qu'ils ont à la forme affirmative ; ce n'est pas tellement lourd que ... signifie ce n'est pas lourd au point (élevé) que ... La différence vient on le voit, de la portée de la négation. Dans le cas de la phrase consécutive, c'est toute la proposition qui est niée. (a) ci-dessus peut être reprise sous la forme (a₁) :

(a₁) Il n'est pas vrai [que ce colis soit tellement lourd qu'on ne puisse le porter à deux]

Au contraire, dans la construction sans consécutive, c'est la quantification elle-même qui est modifiée par la négation et qui passe de ce fait du degré

élevé à un degré moyen. Or l'expression de ce degré n'est pas associée , en français du moins, à l'idée d'une conséquence possible. On peut le voir si on remplace les expressions pas tellement, pas tant, etc... construites avec la négation, par des adverbes de sens équivalent ou presque : moyennement, médiocrement, pas beaucoup, etc.

(a) x Il est moyennement lourd que je ne puisse le porter

(b) x Je n'ai pas beaucoup de travail que je ne puisse
avoir des loisirs

Remarque

Comme on le voit, l'introduction de la négation fait passer la quantification du haut degré au degré moyen. Si l'on veut exprimer le bas degré, ce n'est pas en ajoutant pas mais le quantifieur peu : si peu, tellement peu (tant quant à lui n'a pas d'équivalent dans le bas degré). A la forme affirmative, on retrouve avec peu les conditions d'emploi de si, tellement, trop : la construction consécutive exprime le bas degré et la conséquence qui en découle.

(a) Il reste si peu de temps que je ne sais par où commencer

(b) Il est tellement peu soigneux qu'il finit par tout égarer

(c) Il est trop peu informé (pour) qu'il puisse nous répondre

A la forme négative, la construction consécutive est d'un emploi rare, parfois même à la limite de l'acceptable, cependant elle n'est pas totalement exclue :

(a) Il n'y a pas si peu de temps que l'on ne puisse faire
quelque chose

(b) x? Il n'est pas tellement peu soigneux qu'il ne sache
retrouver ses affaires

Par contre, la construction sans consécutive est impossible :

(a) x Il n'est pas tellement peu soigneux.

(b) x Il n'y a pas si peu de temps.

Ces règles d'emploi brièvement rappelées pour les phrases déclaratives, nous verrons comment se construisent ces adverbess et adjectifs dans les phrases interrogatives.

b) Construction dans les interpositives

Dans les interpositives, les conditions d'emploi sont pratiquement les mêmes qu'à la forme déclarative négative. Ces quantifieurs peuvent se construire avec ou sans consécutive. Avec une consécutive :

(a) As-tu tellement de travail que tu n'aies le temps de venir me voir ?

(b) Est-ce si important que tu ne veuilles en parler au téléphone ?

(c) Y a-t-il tant d'obstacles que vous ne vouliez continuer ?

Sans consécutive :

(d) Es-tu tellement pressé de partir ?

(e) Est-ce si urgent d'envoyer cette lettre ?

Cependant quelques remarques sont à faire sur ces deux types de construction :

- Si dans les deux cas, il s'agit bien d'interpositives, leur valeur énonciative est différente. Dans le premier cas, le locuteur pose la question, supposant ou sachant que la proposition est vraie c'est-à-dire avec l'idée que la réponse appropriée est positive. Dans une formulation différente mais assez proche sémantiquement il pourrait dire :

(a₁) Tu as sans doute beaucoup de travail, que tu n'aies le temps ...

(b₁) Ce doit être très important, pour que tu ne veuilles...

Dans le deuxième cas au contraire, il peut s'agir de questions rhétoriques telles que nous les avons définies, c'est-à-dire des interrogatives suggérant ou appelant une réponse négative parce qu'elles supposent la non-vérité de la proposition concernée:

(d₁) Tu n'es pas (tellement) pressé de partir

(e) Ce n'est pas (si) urgent d'envoyer cette lettre

Encore une fois, cette interprétation est simplement une possibilité car seul le contexte de discours peut être déterminant; mais cette possibilité existe avec ces phrases (d), (e), alors qu'elle ne semble pas exister avec les premières (a), (b), (c).

- En ce qui concerne le sens de ces adverbes, ils expriment dans les deux cas une quantification de haut degré. Dans le premier cas, cette quantité n'est pas réellement mise en doute, car la mention de la conséquence qu'elle est censée entraîner indique qu'elle doit être tenue pour vraie. Au contraire dans le cas où il n'y a pas de consécutive, interroger une proposition contenant une quantification peut être une manière de mettre celle-ci en question. Nous retrouvons là le principe d'implication pragmatique qui est à la base même du fonctionnement de la question rhétorique : Formuler interrogativement une proposition est une manière d'exprimer son doute à son sujet.

Il semble pourtant qu'un effet tout particulier soit imputable à ces éléments de quantification de haut degré, car leur présence renforce ou même détermine l'interprétation de question rhétorique de manière décisive, sans qu'il soit nécessaire de faire appel au contexte d'énonciation.

Nous avons déjà signalé un effet semblable pour d'autres éléments quantitatifs de haut degré : pour les adverbes vraiment, réellement au § 1.1.

pour les adjectifs tel, pareil, etc... les adverbes ainsi, de la sorte au § 3.1. Comme le phénomène apparaît également avec les adverbes de comparaison au § 3.3., nous attendrons d'avoir présenté ces derniers pour faire un examen plus général des mécanismes conduisant à ce résultat.

3.3. Les éléments de comparaison de supériorité, et d'égalité : plus aussi, autant, autre, davantage etc... (auxquels il faut ajouter les termes morphologiquement comparatifs : meilleur, supérieur, pire, inférieur, etc...)

On trouve très souvent dans le prédicat des phrases interpositives ces adverbes ou adjectifs exprimant des rapports de comparaison quantitative.

- (a) A-t-on le droit d'être aussi cruel ?
- (b) Connaissez-vous une histoire plus émouvante ?
- (c) Existe-t-il chose plus folle que ce projet ?
- (d) Y a-t-il rien d'aussi aberrant que cette attitude ?
- (e) Peut-on être plus soumis qu'il ne l'est ?

Généralement ces éléments de comparaison apparaissent dans des phrases déjà marquées syntaxiquement ou sémantiquement comme de possibles questions rhétoriques par la présence d'un verbe normatif (a), de verbes marquant explicitement ou implicitement l'existence (b), (c), (d), ou la possibilité (e). Le comparatif semble donc faire partie du dispositif mis en oeuvre lorsque le sens d'une forme interrogative doit être assimilé au sens d'une déclarative négative, alors qu'en lui-même il ne constitue pas une marque certaine du caractère rhétorique de l'interrogation. On peut comparer les phrases (a) - (c) et les phrases ci-dessous qui sont ambiguës sur le plan de leur force illocutoire.

(f) Es-tu plus heureux maintenant ?

(g) Les accidents sont-ils plus nombreux qu'auparavant ?

(h) Me proposes-tu une autre solution ?

Pour ces dernières, il suffirait d'ajouter un adverbe du type après tout, par hasard, franchement, etc... pour qu'elles prennent un sens de question rhétorique. On n'obtiendrait pas cependant le même résultat : dans la déclarative négative impliquée par ce type de question, le comparatif reste un comparatif relatif tandis que pour les premières, il devient un seuil au-delà duquel il y a négation d'existence. Supposons que (f) soit une question rhétorique, la phrase négative correspondante serait (f₁), tandis que pour (b) la phrase correspondante serait (b₁) :

(f₁) Tu n'es pas plus heureux maintenant.

(b₁) Tu ne connais pas une histoire plus émouvante.

Pour (f₁) un commentaire possible serait tu n'es pas plus heureux maintenant, tu l'es même moins, tandis que pour (b₁) le commentaire ne serait pas tu ne connais pas d'histoire plus émouvante, tu en connais même de moins émouvantes mais serait plutôt il n'existe pas d'histoire plus émouvante.

Tout d'abord, nous verrons quelques propriétés syntaxiques particulières de ces termes de comparaison.

a) Construction dans les phrases déclaratives.

On connaît les différences d'emploi de ces adverbess et adjectifs dans les phrases déclaratives affirmatives et négatives. A la forme affirmative, plus, aussi, autant, et tous les adjectifs comparatifs meilleur, pire etc... remplissent obligatoirement une fonction de comparaison.

(a) Ce bateau est aussi grand que le tien

(b) Il mange autant qu'un adulte

(c) J'ai eu plus peur que toi

Il est clair en tout cas que leur emploi diffère de celui des adverbes d'intensité déjà présentés - si, tant, tellement. On rappelle ici à la fois la construction et le sens de ces derniers lorsqu'ils sont corrélateurs :

(a) Ce bateau est si grand qu'il cache tous les autres.

(b) Il mange tant qu'il va se rendre malade.

(c) J'ai eu tellement peur que j'en tremble encore.

Or la situation se modifie à la forme négative. D'une part on l'a vu, la suppression de la proposition consécutive est possible pour si, tant, tellement, d'autre part, il est également possible avec les comparatifs de supprimer le deuxième terme de la construction sans que ceci entraîne un changement de leur sens comparatif (dans ce cas la comparaison est implicite).

(a) Ce bateau n'est plus aussi rapide.

(b) Depuis quelque temps il ne mange pas autant.

(c) La prochaine fois je serai plus attentif.

Cependant ce sens comparatif, qu'il soit d'égalité ou de supériorité, disparaît pour un sens quantitatif de haut degré lorsque phrase contient la négation d'une quantification existentielle (marquée parfois par jamais, personne, rien, nulle part etc...). Dans les phrases suivantes, plus, aussi, autant expriment tous les trois la même quantité élevée à ce (haut) point, à ce (haut) degré, etc... et de ce fait deviennent pratiquement interchangeables :

(a) Je n'ai jamais vu un $\left\{ \begin{array}{l} \text{plus} \\ \text{aussi} \end{array} \right\}$ grand bateau

(b) Je ne connais personne qui mange { davantage
autant

(c) Je n'ai jamais eu { plus }
aussi } peur

Qui plus est, ils deviennent également interchangeables avec les adverbess d'intensité si, tant, tellement. On pourrait dire :

(a₂) Je n'ai jamais vu un si grand bateau

(b₂) Je ne connais personne qui mange tant.

(c₂) Je n'ai jamais eu si peur

Il apparaît donc que dans certains cas de phrases à la forme négative, il n'y a pratiquement aucune différence à employer un adverbe d'intensité ou un comparatif, et à confondre égalité et supériorité.

b) Construction dans les interpositives

Une situation comparable se retrouve à la forme interrogative. Le même phénomène apparaît lorsque l'interrogation porte sur un quantifieur existentiel : rien, jamais (pris dans leur sens positif) un, quelqu'un, quelque chose, quelque part, etc... ou lorsqu'elle met en question l'existence d'un fait, d'une action, etc... Existe-t-il un, Y a-t-il un ? (cf. §1.4. ci-dessus). Les comparatifs contenus dans la phrase prennent alors une valeur quantitative de haut degré qui les assimile à des adverbess d'intensité. Nous reprendrons ici quelques unes des phrases données ci-dessus :

(a) Existe-t-il un être plus méprisable ?

(b) Y a-t-il rien d'aussi aberrant que cette attitude ?

(c) Fait-il rien d'autre que se plier à la règle ?

(d) Connaissez-vous quelque chose de plus effrayant ?

Dans ces phrases, on pourrait très bien remplacer le comparatif utilisé par un comparatif d'une autre valeur, ou même parfois par un adverbé d'intensité si, tellement etc... Leur sens ne serait guère différent :

(a₁) Existe-t-il un être $\left\{ \begin{array}{c} \text{aussi} \\ \text{si} \end{array} \right\}$ méprisable ?

(b₁) Y a-t-il rien de plus aberrant que cette attitude ?

(c₁) Fait-il rien de plus que se plier à la règle ?

(d₁) Connaissez-vous quelque chose de $\left\{ \begin{array}{c} \text{aussi} \\ \text{tellement} \end{array} \right\}$ effrayant ?

On peut même élargir le regroupement et ramener à ce schéma commun les adjectifs de conformité tel, pareil, semblable, équivalent. En fait, par leur sens, ils sont assimilables à des termes de comparaison - au lieu d'exprimer la quantité égale, ils expriment la similitude - et dans les phrases négatives ou interrogatives, on a vu qu'ils peuvent avoir une valeur d'intensifs (cf. § 3.1. ci-dessus). Or, précisément c'est lorsque la phrase a une valeur existentielle que ce sens d'intensité s'impose le plus fortement :

(a) Avez-vous jamais vu (un) spectacle semblable ?

(b) Avez-vous de votre vie entendu (de) pareilles histoires ?

(c) Existe-t-il au monde pareille beauté ?

ou lorsque le référent est de l'ordre du concevable, du possible, etc...

(cf. § 1.4. ci-dessus)

(d) Peut-on imaginer une telle violence ?

(e) Un pareil désastre est-il concevable ?

Il serait assez facile dans ces exemples de remplacer l'adjectif marquant l'intensité par des comparatifs de supériorité ou d'égalité accompa-

gnant un adjectif qualitatif approprié au subjonctif et déterminé par le contexte du discours dans lequel la phrase est produite

(a₁) Avez-vous jamais vu un spectacle $\left\{ \begin{array}{l} \text{aussi} \\ \text{plus} \end{array} \right\}$ désolant ?

(b₁) Avez-vous de votre vie entendu des histoires $\left\{ \begin{array}{l} \text{aussi} \\ \text{plus} \end{array} \right\}$ stupides ?

(c₁) Peut-on imaginer une $\left\{ \begin{array}{l} \text{si} \\ \text{plus} \end{array} \right\}$ grande violence ?

(d₁) Existe-t-il au monde une $\left\{ \begin{array}{l} \text{plus} \\ \text{si} \end{array} \right\}$ grande beauté ?

Ainsi, qu'il s'agisse d'une relation de conformité ou d'une relation d'égalité et de supériorité quantitative, dans tous les cas l'expression de cette relation fixe l'un des termes de la confrontation - i.e. le référent du subjonctif, présent ou sous-entendu, du deuxième terme de la confrontation - comme le repère maximum de la qualité ou de la quantité examinée. Dans toutes les phrases qui ont été données comme exemples, le subjonctif auquel on rapporte explicitement ou implicitement la confrontation est interprété comme N qui est le plus Adj, N qui est au plus haut point.

(a) Connaissez-vous $\left\{ \begin{array}{l} \text{plus} \\ \text{aussi} \end{array} \right\}$ triste que ce spectacle ?

(b) Connaissez-vous un spectacle $\left\{ \begin{array}{l} \text{plus} \\ \text{aussi} \end{array} \right\}$ triste ?

Ces phrases sont à comprendre comme :

(d) Connaissez-vous un spectacle $\left\{ \begin{array}{l} \text{plus} \\ \text{aussi} \end{array} \right\}$ triste que ce spectacle
qui est le plus triste

c) Les comparatifs et l'interprétation de degré maximum.

Par quel biais arrive-t-on pour les comparatifs à cette interprétation de degré maximum ?

Tout d'abord , on rappelle que cette interprétation n'est pas strictement liée à l'énoncé interrogatif puisqu'on la trouve également dans les énoncés déclaratifs négatifs, et également qu'elle n'est pas obligatoire. Dans une interrogation considérée comme une véritable question, le degré du terme de comparaison est au contraire fixé à un point qui n'est pas le point maximum :

(a) Avez-vous un tissu plus résistant ?

Cette phrase signifie :

(b) Avez-vous un tissu qui soit plus résistant que ce tissu
qui n'est pas le plus résistant.

L'interprétation de degré maximum exige donc que l'interrogation soit formulée avec la présomption de la valeur négative de la proposition concernée, ce qui est le trait même de la question rhétorique : demander si P suppose qu'on ne sait pas si P mais peut supposer également qu'on ne croit pas P, selon le principe conversationnel que nous avons posé de manière très générale au § I.b. au début de ce chapitre. Nous essayerons de le préciser en montrant comment certains énoncés sont plus particulièrement associés à ce type d'implication (cf. § suivant).

En premier lieu nous partirons donc de la déclarative négative pour voir comment le comparatif de supériorité ou d'égalité reçoit une interprétation de degré maximum. Nous verrons ensuite comment le fait d'interroger sur une phrase comportant l'idée de degré maximum conduit à faire de

cette interrogation une question rhétorique.

Tout d'abord, il faut remarquer que cette interprétation n'a lieu que s'il s'agit d'une proposition existentielle. On sait que s'appliquant à une proposition existentielle, la négation constitue une négation d'existence :

- (a) Il y a [pas une chose] qui m'intéresse = Il n'y a rien qui m'intéresse
- (b) Il y a [pas une personne] que j'ai vue = Il n'a vu personne
- (c) Il a été [pas une fois] malade = Il n'a jamais été malade

Etant donné une telle proposition, si la négation d'existence porte sur une quantification relative, ce qui est nié c'est précisément l'existence d'un point plus élevé sur l'échelle quantitative. En disant (a) on signifie (b) :

- (a) Il n'y a pas de spectacle plus émouvant
- (b) Ce spectacle est le plus émouvant qui soit

En effet, dire il n'existe pas un spectacle plus émouvant revient à dire que le point maximum est atteint dans la quantification de la qualité exprimée par émouvant. Il en serait de même avec le comparatif d'égalité :

- (c) Je ne connais pas de spectacle aussi émouvant

Le même phénomène joue pour les adverbes et les adjectifs d'intensité avec lesquels nous avons vu que ces comparatifs pouvaient être interchangeables. (e) et (f) ont dans un contexte approprié le sens de (b) pour les mêmes raisons :

- (e) Je n'ai jamais vu un spectacle si émouvant
- (f) Je n'ai jamais vu un tel spectacle

Si on se replace dans la perspective de la question rhétorique, on peut

comprendre dès lors comment les éléments marquant l'intensité dans le haut degré et les éléments de comparaison d'égalité ou de supériorité n'ont pas un rôle tellement différent pour ce qui est de l'interprétation quantitative dans la phrase interrogative : les uns et les autres acquièrent un statut unique de quantifieurs de degré maximum dans la phrase déclarative négative correspondante.

Ainsi s'explique également la présence très fréquente dans ces phrases interrogatives de valeur rhétorique, d'adverbes comme jamais, au monde, déjà, de votre vie, etc... quantifieurs existentiels de temps et de lieu qui expriment ou renforcent le questionnement d'existence :

- (a) Avez-vous de votre vie vu un plus beau spectacle ?
- (b) Je n'ai de ma vie vu un plus beau spectacle
- (c) Existe-t-il au monde une telle beauté ?
- (d) Il n'existe (nulle part) au monde une telle beauté

La négation d'existence est explicite en (d) tandis qu'elle est suggérée en (b) qui renvoie indirectement à la non-existence de l'objet à travers l'expérience qu'on peut avoir (cf. § 1.4.c.). En effet, la formulation de (b) appelle la proposition existentielle correspondante (b') :

- (b') Il n'existe pas de plus beau spectacle

Remarque

Cette négation d'existence n'est possible qu'à certaines conditions. Par exemple, elle n'est pas possible lorsque le verbe qui l'introduit implique l'existence de l'objet. C'est le cas de verbes comme aimer, critiquer, se plaindre de, apprécier, etc... qui sont des factifs :

- (e) Je n'ai pas apprécié un si long voyage

Dans (e) il n'y a pas négation d'existence et l'effet de quantification maximum n'a pas lieu.

d) La qualité de degré maximum et l'interprétation de question rhétorique.

Qu'ils s'agisse des adjectifs ou des adverbes d'intensité (tel, pareil, si, tellement, ainsi, etc...) ou des éléments de comparaison d'égalité ou de supériorité (plus, autant, etc...) leur présence dans une interpositive semble orienter vers une interprétation de question rhétorique dans laquelle ils expriment l'idée d'une qualité de degré élevé ou même de degré maximum. Toutes les variantes de la phrase (a) peuvent être considérées comme des paraphrases, et si la phrase (b) a en soi un sens plus indéterminé, elle pourrait cependant servir de paraphrase dans un contexte particulier :

(a) Avez-vous entendu une histoire (plus + aussi + si etc...) émouvante ?

(b) Avez-vous déjà entendu pareille histoire ?

L'interrogation porte sur l'existence possible d'une qualité portée à son degré maximum, c'est-à-dire sur le point le plus haut de l'axe ou de l'échelle de quantification. Cette référence à l'extrémité de l'axe semble être le facteur qui donne à la phrase sa force illocutoire de déclarative négative.

Comme nous l'avons vu au § 1.1.b., lorsque l'interrogation porte sur une intensité très élevée (absolument, complètement, etc.) il est plus probable qu'elle corresponde à une mise en doute qu'à une véritable question. L'hypothèse que nous avons faite pour les adverbes vraiment, absolument, etc... pourrait trouver ici un élargissement et par là même une confirmation. Si l'on pose que le doute est proportionnel au taux d'improbabilité qu'à un objet d'exister, une action de se réaliser, un événement d'avoir lieu, etc... les confronter à ce qui constitue un niveau maximum dans la catégorie est une manière de suggérer leur improbabilité très grande. Ce lien entre niveau et taux élevé d'improbabilité repose sur un principe conversationnel que nous présentons comme une hypothèse : dans notre monde, le niveau maximum quantitatif ou qualitatif est un seuil qui est est rarement atteint et à plus forte raison dépassé. Interroger sur ce niveau maximum constitue ainsi une manière très compréhensible de manifester son incertitude et de formuler son doute.

3.4. Autres éléments de quantification. La quantité minimum et les expressions de polarité négative.

Si dans une interrogation le doute peut s'exprimer par l'évocation de la valeur maximum d'une échelle quantitative, on peut avoir à l'inverse le cas où le même effet a lieu par l'évocation de valeurs constituant le minimum de l'échelle :

- (a) As-tu la plus petite idée de ce qui se passe ?
- (b) T'ai-je fait la plus légère remarque ?
- (c) Ai-je manifesté le moindre regret ?

Ces phrases ne sont pas obligatoirement des questions rhétoriques mais peuvent être prises comme telles. (La présence de l'indice de 1ère personne on la vu au § 1.2., aide sans doute à cette interprétation dans (b) et (c) alors que (a) pourrait être plus facilement une véritable question). Enoncées comme des questions rhétoriques ces phrases suggèrent non seulement la négation de la quantité exprimée par le superlatif, mais encore la négation de l'existence de l'objet auquel s'applique la quantité.

- (b1) Je ne t'ai pas fait la plus légère remarque (= aucune remarque)
- (c1) Je n'ai pas manifesté le moindre regret (=aucun regret)

Il faut donc voir que ces superlatifs qui concernent une quantité minimum, c'est à dire des adjectifs que l'on peut situer au bas de l'échelle quantitative : petit, léger, faible etc., ont là une interprétation de quantification existentielle. Ils fonctionnent sémantiquement comme des indicateurs de quantification, comme un, un quelconque, dans l'interpositive, comme pas un, aucun dans la déclarative négative. Une autre formulation de (a) ci-dessus

pourrait être :

(a1) As-tu une idée de ce qui se passe ?

Ici encore il y a donc deux étapes dans l'explication à donner pour l'interprétation de phrases telles que (a) (b) (c) ci-dessus : dire d'une part, comment par sa présence le superlatif donne un sens de quantification existentielle à la phrase, d'autre part comment ce type de phrase est le plus souvent à interpréter comme une question rhétorique et non comme une vraie question.

a) Le superlatif comme mode de quantification existentielle.

Nous ne reprendrons pas ici l'étude détaillée de ce phénomène qui est longuement décrit dans G. Fauconnier 1976. Il suffira de rappeler qu'il existe en français un certain nombre d'adjectifs superlatifs qui ont la propriété de fonctionner comme des quantificateurs de valeur universelle: tout, n'importe quel, etc... ou de valeur existentielle: un, un quelconque etc..

(a) La plus légère remarque le blesse (=toute)

(b) Il s'irrite de la plus légère remarque (=n'importe quelle)

(c) Il n'accepte pas la plus légère remarque (=une)

(d) Vous ai-je fait la plus légère remarque ? (=une quelconque)

La valeur existentielle se retrouve dans les phrases négatives et interrogatives construites avec les expressions il y a, il existe etc... ou des verbes qui n'impliquent pas l'existence, éventuellement combinés avec des quantificateurs de personne, de classe, de temps, de lieu etc... (cf. 1.4 supra)

(e) Connaissez vous quelqu'un qui ait fait la plus légère remarque ?

(f) Y a-t-il jamais eu la plus légère remarque à ce sujet ?

(g) Je n'ai jamais entendu la plus légère remarque à ce sujet.

(h) Il n'y a pas eu la plus légère remarque à ce sujet.

Pour ce qui concerne les questions rhétoriques, ce sont ces superlatifs de valeur existentielle qui nous intéressent au premier chef car ce sont eux qui ont une valeur quantifiante dans les interpositives.

Tout d'abord si l'on essaie de faire la liste des adjectifs qui ont cette propriété à la forme superlative, on voit qu'il s'agit d'adjectifs exprimant une qualité prise à son plus bas niveau d'intensité ou de quantité : faible, petit, léger, doux, etc...

L'interprétation existentielle des superlatifs de ces adjectifs de bas degré repose sur l'implication pragmatique suivante que nous décrirons plus précisément au §c suivant : en niant l'existence d'une quantité à son plus bas degré, on évoque la quantité nulle et par là même on suggère la non-existence de l'objet auquel elle s'applique. Par exemple la vérité de (h) entraîne la vérité de (hl):

(hl) Il n'y a pas eu de remarque à ce sujet.

De manière comparable, interroger sur une qualité à son plus bas degré peut avoir le même effet, mais comme pour la négation, le prédicat ne doit pas impliquer l'existence de l'objet, on peut comparer (i) et (j) ci-dessous :

(i) Avez-vous vu le plus petit livre fabriqué au monde ?

(j) Avez-vous vu le plus petit article sur cet accident ?

Dans (i) le superlatif marque simplement la taille de l'objet tandis que dans (j) deux interprétations sont possibles :

(j1) Avez-vous vu le plus petit article paru sur cet accident ?

(j2) Avez-vous vu qu'il y ait eu le plus petit article sur cet accident ?

Par conséquent, on ne peut pas dire que ces superlatifs de quantité minimum ont un sens de quantité nulle dans tous les cas de phrases négatives, et de quantité existentielle dans tous les cas de phrases interrogatives. Ils n'ont ce sens que lorsque la phrase comporte la négation ou la mise en doute d'une proposition existentielle. C'est le fait essentiel que nous retiendrons concernant leur présence et leur fonctionnement dans les questions rhétoriques.

Cependant ces superlatifs ne sont pas les seuls éléments qui permettent d'exprimer la quantification existentielle. Il existe d'autres termes que des adjectifs de quantité minimum; des termes qui du fait de leurs caractérisations très diverses ne constituent pas une catégorie lexicale ou grammaticale bien précise mais évoquent plutôt un fonctionnement syntactico-sémantique particulier. Il s'agit des termes et expressions dits de polarité négative.

b) Les éléments de polarité négative.

Il est devenu courant d'appeler "éléments polarisés" un certain nombre de termes et d'expressions qui manifestent des variations d'acceptabilité très nettes lorsque l'environnement dans lequel ils sont insérés se trouve soit affecté, soit privé d'un marqueur de négation (pour des études plus précises voir E. Buyssens 1959, E. Klima 1964, C.L. Baker 1970, D. Gaatone 1971, G. Fauconnier 1976 etc...). En effet, certains termes ou expressions

ne peuvent s'employer dans une phrase déclarative que si des conditions syntaxiques sont remplies. Pour les uns, il est nécessaire que la phrase ne contienne pas de négation (ce sont des éléments de polarité positive), pour les autres au contraire, la phrase doit contenir une négation (éléments de polarité négative). Nous donnerons quelques exemples en français pour illustrer les deux types de contraintes.

Pour les éléments de polarité positive, on indiquera surtout des adverbess de quantité : bien mieux, un peu, plutôt, surtout, déjà, assez (dans le sens de relativement), à peu près, presque, pratiquement, à peine, encore (dans un sens de durée), un rien, etc... des expressions verbales comparatives: faire mieux, valoir mieux, aimer mieux, etc... également de locutions idiomatiques : tenir bon, savoir gré, se faire fort de, etc...

- (a) Il fait à peu près nuit.
- (b) * Il ne fait pas à peu près nuit.
- (c) C'est plutôt Jean que je soutiens.
- (d) * Ce n'est pas plutôt Jean que je soutiens.
- (e) J'aime mieux les gâteaux à la crème.
- (f) * Je n'aime pas mieux les gâteaux à crème.

Parmi les éléments de polarité négative, on trouve :

- des adjectifs et des substantifs de quantité : le moindre, l'ombre de, une once de - en fait toutes les unités de mesure de petite valeur : un gramme de, un grain de, une goutte de, une miette de, etc... lorsqu'elles ont un sens purement quantitatif-également grand chose, grand monde, etc..

- des adverbess de quantité : du tout, pour autant, le moins du monde, pour rien au monde.

- des adverbes de temps et de lieu : jamais, de la journée, de ma vie, de longtemps, de sitôt, une minute, une seconde, au monde etc..

- des verbes et des formes verbales idiomatiques : bouger d'un pouce, sourciller, broncher, lever le petit doigt, (souffler + piper) mot, comprendre le premier mot, comprendre un traître mot, fermer l'oeil, ouvrir la bouche, avoir le (premier) sou, lui toucher un cheveu, faire mal à une mouche, se fouler etc.

Dans son étude sur la négation, 1971, D. Gaatone parle de certains de ces termes comme de "satellites de la négation", et les caractérise de la manière suivante : ces mots "apparaissent soit dans des contextes formellement négatifs, soit dans des contextes sémantiquement négatifs ou dubitatifs. Mais ces mots ne sont pas négatifs par eux mêmes. Ils ne peuvent qu'accompagner d'autres mots négatifs... D'autre part ces mots et ces locutions admettent parfois l'emploi de pas dans leur contexte immédiat" (ibid.p. 188):

- (a) Il n'a pas le sou.
- (b) * Il a le sou.
- (c) Cela ne signifie pas grand chose.
- (d) * Cela signifie grand chose
- (e) Il ne partira pas de sitôt.
- (f) * Il partira de sitôt.
- (g) Cela ne me plaît pas du tout.
- (h) * Cela me plaît du tout.

S'il est assez facile de définir ce que sont les contextes formellement négatifs - essentiellement les phrases déclaratives négatives - les "contextes sémantiquement négatifs ou dubitatifs" dans lesquels ces termes

sont susceptibles d'apparaître ont des formes très diverses. Sans faire l'inventaire de toutes les possibilités, D. Gaatone en donne différents types parmi lesquels la construction conditionnelle avec Si (a), la construction interpositive directe ou indirecte (b):

(a) Je te dirais où il est si j'en avais la moindre idée.

Je serais stupide si je croyais le moins du monde à tout ce qu'on raconte.

Si j'y comprenais un traître mot, je pourrais te répondre.

(b) Je me demande si on le reverra de sitôt.

Je voudrais savoir si on a la moindre preuve de sa trahison.

Comprends-tu un traître mot à ce que je dis?

Avez-vous la moindre idée de ce qui s'est passé?

Comme on le voit, dans ces deux contextes, les mots que l'on considère comme des éléments de polarité négative peuvent apparaître sans qu'il y ait un terme de négation. Il en est de même d'ailleurs pour les éléments de polarité positive qui peuvent à l'inverse s'employer avec une négation dans ces constructions.

(c) Si tu n'as pas déjà choisi, laisse-moi te conseiller.

Si je n'étais pas à peu près sûr de la chose, je n'en parlerais pas.

(d) Est-ce qu'il ne ferait pas mieux d'attendre ?

Je me demande s'il n'est pas déjà parti ?

Ce phénomène est présenté par C.L. Baker sous le nom de renversement de polarité "polarity reversal" (cf. C.L. Baker 1970 p. 174). On peut considérer en effet que ces contextes renversent la polarité puisqu'ils permettent la suppression de la négation là où elle était nécessaire et au contraire

de l'introduire là où elle n'était pas possible. Cependant on peut dire qu'il y a renversement de polarité sur le plan syntaxique mais pas sur le plan sémantique. Dans les phrases (a) et (b) ci-dessus, par exemple, le contexte conditionnel ou la forme interrogative changent bien la polarité des expressions concernées d'une manière formelle, mais la compréhension que l'on a de ces phrases indique que la négation est toujours nécessaire pour le sens : Si j'y comprenais un traître mot suppose je n'y comprends pas un traître mot. Quant aux interrogatives, il s'agit bien là d'interpositives de valeur rhétorique : comprends-tu un traître mot à ce que je dis ? suggère tu ne comprends pas un traître mot à ce que je dis.

Le même phénomène a lieu avec des contextes sémantiques dont on dit qu'ils renversent la polarité. Il ne s'agit pas de faire ici l'inventaire complet de ces contextes car il existe une très grande variété de constructions et d'expressions qui véhiculent de manière très différente l'idée de négation ou de doute. Par exemple avec des verbes comme être étonné que, être surpris que, être déçu que etc... que l'on range parmi de tels contextes, l'élément de négation est perçu par une voie très indirecte. C.L. Baker dit "intuitivement, on peut dire que chacun de ces prédicats exprime une relation de contraire entre un certain fait et un état mental ou émotionnel". En effet, dire je serais surpris que P, c'est juger que P ne peut avoir lieu ou ne peut être vrai, c'est donc une autre manière de dire Je m'attends à ce que neg P (Ceci a déjà été mentionné au chap. IV pour les expressions je serais surpris que P, il serait surprenant que P).

(a) Je serais surpris qu'il y ait la moindre difficulté.

(b) Je serais étonné qu'il reste une goutte de vin.

Ces problèmes de polarité négative et positive seront plus amplement étudiés au § II suivant, dans le cadre de l'étude de l'interronégative. On indiquera simplement ici certaines propriétés des éléments de polarité négative dans les interpositives. En particulier, dans cette courte étude, il ne sera pas tenu compte de certaines variations que l'on peut noter parmi ces éléments dont le comportement n'est pas tout à fait homogène dans les contextes prévus, et en particulier dans les phrases interrogatives. Ainsi, on peut comparer l'acceptabilité très large de la plu part des déterminants nominaux et des adverbes - exemples (a) et (b) - avec celle beaucoup plus restreinte d'expression comme dire un mot, ouvrir la bouche, sourciller, avoir le son, se fouler etc... exemples (c), (d), (e) :

- (a) A-t-il jamais travaillé ?
- (b) Reste-t-il une goutte de vin ?
- (c) ? A-t-il sourcillé ?
- (d) * ? A-t-il le son ?
- (e) ? A-t-il dit un mot ?

Cependant les dernières phrases seraient sans doute acceptables si l'on ajoutait seulement, seul, qui accentuent la mise doute (cf § c infra) ou si le contexte orientait vers cette idée de doute :

- (d1) A-t-il le son seulement ?
- (e1) A-t-il seulement dit un mot ?
- (e2) A-t-il dit un mot de toute la soirée ?

Dans l'ensemble ces éléments polarisés négativement semblent avoir un trait commun : qu'ils soient expressions verbales, adjectifs, adverbes etc., ils expriment sous une forme idiomatique le degré minimum de la quantité

ou l'action concernée. On peut les situer aux points les plus bas des échelles pragmatiques associées aux schémas propositionnels constitués par les phrases qui les contiennent (ex. un mot est le point bas de l'échelle quantitative associée à il n'a pas dit—).

Pour la plupart de ces éléments polarisés, il est facile de voir qu'ils désignent des extrémités d'échelles. Par exemple, le moindre est la forme lexicalisée du superlatif de quantité le plus petit ou encore dans des expressions comme ne pas bouger d'un pouce, ne pas lever le petit doigt, ne pas piper mot, ne pas comprendre un (traître) mot, on comprend que le pouce est le minimum qu'on puisse bouger, le mot est le minimum qu'on puisse dire ou comprendre, etc... Pour d'autres, l'idée d'une quantité minimum est moins évidente. On peut encore la mettre à jour dans les adverbes de temps jamais de ma vie, déjà... que l'on peut interpréter comme au moins une fois, une fois dans ma vie etc...

Avez-vous	{	Jamais déjà de votre vie	}	pensé à ce qui pourrait arriver ?

Il est plus difficile d'expliquer cette interprétations pour d'autres expressions : par exemple du tout qui désigne l'extrémité haute de l'échelle (il signifie ou plutôt signifiait complètement, absolument) prend dans l'interrogation le sens de quelque peu (a) et le sens de le moins du monde si la phrase est interprétée comme une question rhétorique (b):

(a) Etes-vous du tout intéressé par cette affaire ?

(b) Suis-je du tout intervenu dans cette affaire ?

Egalement grand chose, grand monde qui devraient désigner la quantité élevée ont dans une question rhétorique le sens de la moindre chose :

(c) Comprenez-vous grand chose à tout cela ?

Lexicalement, il serait plus naturel de regrouper ces expressions avec des termes de haut degré (§ 1.1.b), mais en vérité comme les conditions dans lesquelles ils expriment le degré minimum ne diffèrent pas vraiment de celles qui caractérisent les autres éléments polarisés, en particulier en ce qui concerne l'interrogation, c'est avec ces éléments qu'il convient de les regrouper.

Ces éléments polarisés produisent un sens comparable à celui que nous avons décrit pour les superlatifs de quantité minimum. La différence vient de ce qu'ici les termes manifestent une polarité syntaxique stable, alors que pour les superlatifs la polarisation n'a lieu que dans certains schémas propositionnels de phrase. Elle vient également de ce qu'ici, il s'agit pour la plupart, d'expressions idiomatiques qui expriment la quantité minimum dans des constructions figées, alors que les superlatifs ont eux une très grande liberté de formation. Sinon, ces différences mises à part, les conditions où s'opère l'implication de sens de quantification existentielle à la forme interrogative, de quantification nulle à la forme négative, sont identiques. On peut comparer les couples (a) et (b) suivants :

(a) Avez-vous levé le petit doigt pour me défendre ?

(b) Avez-vous fait le plus petit geste pour me défendre ?

(a) Ai-je eu l'ombre d'une hésitation ?

(b) Ai-je eu la plus petite hésitation ?

(a) Je n'ai pas sourcillé.

(b) Je n'ai pas eu la plus petite réaction.

Ces deux types d'expression sont donc simplement à considérer comme les deux voies différentes - l'une littérale, l'autre idiomatique - d'un même procédé d'induction : la mention d'une quantité minimum a pour effet de mettre en doute ou de nier l'existence de ce à quoi elle s'applique. On pourrait ajouter un troisième type d'expression: seul, seulement, qui constitue une variante par rapport aux deux autres.

c) seul, seulement.

Bien qu'il ne s'agisse ni d'un superlatif, ni d'un élément polarisé l'emploi de seul(un seul) conduit au même phénomène de quantification, dans les phrases interrogatives et négatives:

- (a) Ai-je fait une seule remarque désagréable ?
- (b) Reste-t-il un seul endroit tranquille dans cette ville ?
- (c) Connais-tu un seul de ses projets ?

Toutes ces interpositives sont généralement à interpréter comme des questions rhétoriques (je n'ai pas fait une seule remarque désagréable, il ne reste pas un seul endroit ... etc). Seul intensifie le quantifieur un considéré comme l'unité minimale, et renforce par là-même l'implication de quantité nulle attachée à ce type d'interrogation. Seulement, quant à lui, signale qu'une échelle pragmatique est associée au schéma propositionnel de la phrase en localisant le terme qu'il accompagne au point le plus bas sur cette échelle :

- (a) As-tu seulement écouté ce que je disais ?

Dans une phrase comme (a), seulement fixe écouter comme l'action minimum que l'interlocuteur est censé faire. En allant du point le plus bas vers le maximum, la gradation pourrait être écouter, enregistrer, noter etc.. Il est donc bien évident que cette échelle est tout à fait liée au schéma propositionnel de la phrase, elle ne vaudrait pas dans un autre contexte.

A la forme négative les expressions seulement pas ou pas seulement sont d'un emploi assez courant bien que la première soit jugée familière, la seconde amphibologique (le Robert). Elle sont interchangeables avec même pas qui est elle tout à fait acceptée :

- d) tu n'as $\left\{ \begin{array}{l} \text{seulement pas} \\ \text{même pas} \end{array} \right\}$ écouté ce que je disais.

- (e) Il ne reste $\left\{ \begin{array}{l} \text{seulement pas} \\ \text{même pas} \end{array} \right\}$ un endroit tranquille.
- (f) Tu ne connais $\left\{ \begin{array}{l} \text{seulement pas} \\ \text{même pas} \end{array} \right\}$ ses désirs.

Même on le sait, localise le terme qu'il accompagne au sommet de l'échelle pragmatique associée au schéma propositionnel constitué par la phrase. Reprenant la phrase (d) à la forme affirmative on pourrait dire :

- (g) Tu as même écouté ce que je disais.

Dans ce cas l'échelle associée à la phrase, localiserait écouter non plus comme le niveau plancher, mais au contraire comme le niveau plafond : écouter représenterait l'action maximum attendue par rapport à percevoir entendre (par exemple : non seulement tu as entendu mais tu as même écouté ce que je disais).

L'effet serait comparable avec un adjectif : il est même affectueux (affectueux représentant la qualité maximum à laquelle on puisse s'attendre ex : poli, aimable, affectueux) ou avec un substantif : même Pierre était présent. Quelle que soit la catégorie du terme concerné, la négation du schéma propositionnel renverse la polarité pragmatique de même qui se retrouve ainsi au point minimum de l'échelle et devient de ce fait l'équivalent de pas seulement comme on peut le voir en (d), (e), (f).

Cependant on trouve quelquefois même dans les interpositives avec le sens de seulement. Cet emploi est très limité, semble-t-il, à des phrases construites avec un verbe informatif du type être la peine, être nécessaire, être besoin, il faut etc...

- (a) Est-il même nécessaire d'en parler ?

(b) Est-il même besoin de le signaler ?

Ces phrases, qui par la seule présence de ces verbes, inclinent déjà vers une interprétation de question rhétorique, y sont encore plus fortement orientées avec l'ajout de même. On pourrait à la limite penser qu'il s'agit là d'expressions figées induisant par leur seule forme une valeur négative sur la proposition déclarative correspondante : Il n'est même pas nécessaire de... il n'est même pas besoin de. Certaines d'ailleurs sont des expressions qui déjà sans même n'apparaissent pas à la forme affirmative : * il est besoin, * il est la peine ...

Remarque :

Au moins ne semble pas avoir tout à fait les mêmes propriétés. Bien que dans certains cas on puisse l'utiliser avec un sens très voisin de seulement - emploi considéré comme familier, il est vrai - il n'a pas le même effet de négation induite; (ceci vaut également pour tout au moins, pour le moins):

(a) As-tu au moins l'argent pour l'acheter ?

(b) As-tu seulement l'argent pour l'acheter ?

La phrase (b) traduit l'idée d'une estimation négative de la part de celui qui pose la question (je doute que tu aies l'argent pour l'acheter) alors que (a), plus neutre, pourrait signifier : j'espère que tu as au moins l'argent....

D'ailleurs au moins ne s'emploie pas à la forme négative :

(c) * Tu n'as pas au moins l'argent pour l'acheter.

(d) Tu n'as $\left\{ \begin{array}{l} \text{seulement pas} \\ \text{pas seulement} \end{array} \right\}$ l'argent pour l'acheter.

On voit donc que seul et seulement par des mécanismes légèrement

différents conduisent eux-aussi à la même interprétation quantifiante que les superlatifs de quantité minimum (§a) et les éléments syntaxiquement polarisés (§b). Leur fonction est d'attribuer au syntagme qu'ils accompagnent -syntagme nominal pour seul, syntagme verbal pour seulement - une valeur de quantité minimum sur l'échelle pragmatique, définie par le contexte précis de la phrase dans laquelle ils apparaissent. Comme précédemment la mise en doute et la négation de la quantité minimum conduit à exprimer la négation pure et simple.

seulement qui est le seul élément susceptible de polariser négativement un syntagme verbal - tous les autres s'appliquent à des syntagmes nominaux - s'est en quelque sorte spécialisé dans cette fonction. Dans les phrases déclaratives affirmatives, il exprime une restriction concernant l'action représentée par le verbe. On pourrait le remplacer par ne faire que qui précisément s'emploie avec ce sens restrictif à la forme interrogative (c) :

- (a) J'ai seulement parcouru le journal.
- (b) Je n'ai fait que parcourir le journal.
- (c) N'as-tu fait que parcourir le journal?

Ceci expliquerait peut-être que la présence de seulement dans une interpositive soit très nettement associée avec une interprétation de question rhétorique. Si l'on compare les phrases (a) et (b) ci-dessous, on peut voir que seulement suffit à donner à l'interrogation le sens d'une mise en doute.

- (a) L'avez-vous reconnu ?
- (b) L'avez-vous seulement reconnu ?

(a) As-tu cherché à le rencontrer ?

(b) As-tu seulement cherché à le rencontrer ?

A côté de seul et seulement, on pourrait signaler simple et simplement. Si leur emploi n'est pas aussi nettement associé avec l'interprétation de question rhétorique, on peut avoir cependant des exemples où exprimant la restriction, c'est-à-dire la limite supérieure d'une évaluation, ils tendent à localiser l'objet à un point minimum d'une échelle pragmatique :

(a) Est-ce simplement un accident ?

(b) Est-ce un simple accident ?

Dans (a) et (b), accident est considéré comme le fait minime par rapport à quelque chose de plus grave suicide, meurtre etc... Les deux phrases de ce fait peuvent s'interpréter comme la proposition négative (c):

(c) Ce n'est pas un (simple) accident.

d) Le degré minimum et l'interprétation de question rhétorique.

Si le fait d'interroger en se rapportant au degré maximum d'une échelle peut être un moyen de formuler son doute (cf. 3.3.d), on peut voir que l'on atteint un résultat semblable en faisant porter l'interrogation sur des gradations de valeur minimale. Ainsi donc les extrémités inverses des échelles quantitatives se révèlent utilisables pour un effet identique d'implication pragmatique. Cependant les mécanismes de ce deuxième type d'implication semblent un peu différents du premier. Dans le premier cas, l'improbabilité qu'exprime l'interrogation semble reposer sur le postulat d'ordre général : "un seuil maximum de qualité ou quantité est rarement atteint ou dépassé"; ici il s'agit moins d'une improbabilité liée aux objets eux-mêmes (i.e. à notre expérience du monde), que d'une improbabilité liée à une estimation personnelle du locuteur.

Généralement étant donné un point sur une échelle quantitative, lorsque le locuteur interroge sur ce point, il indique par là son ignorance à son sujet et uniquement à son sujet.

(a) Est-ce qu'il a beaucoup souffert ?

(b) Est-ce que tu en as profité au maximum ?

En posant la question sur beaucoup, très, au maximum, etc... indique le niveau quantitatif précis sur lequel il veut être renseigné. Par exemple, pour (a) il sait que X a souffert, il peut même savoir qu'il a souffert un peu, assez..., l'information qu'il veut, porte sur la quantité élevée beaucoup. Cependant lorsque l'interrogation porte sur le niveau minimum, elle peut comporter une implication pragmatique de type scalaire : en faisant porter l'interrogation sur le degré minimum, le locuteur peut vouloir indiquer qu'il s'agit là de la dernière position de l'échelle pour laquelle il ignore encore si la proposition est vraie ou fausse, toutes les autres ayant à ses yeux une valeur négative :

(a) Y a-t-il eu beaucoup de réflexions désagréables ?

(b) Y a-t-il eu la moindre réflexion désagréable ?

On peut comparer la phrase (a) et (b) ci-dessus. Pour (a), l'interrogation porte précisément sur la valeur quantitative beaucoup, pour (b) au contraire deux cas sont possibles : l'interrogation peut porter sur la quantité minimum associée à l'échelle et sur ce point précis uniquement comme précédemment, ou bien elle peut indiquer que connaissant les autres positions sur l'échelle, le locuteur en interrogeant sur la dernière possibilité est sur le point de conclure à une quantité nulle.

Comment s'opère cette implication dans le deuxième cas ?

- Tout d'abord l'interrogation doit être considérée comme un contexte renversant la polarité de la proposition. Pour matérialiser linguistiquement le contexte que constitue l'interrogation, on peut utiliser l'expression. je ne sais pas si, j'ignore si (Il ne s'agit pas ici d'une équivalence dérivationnelle mais plutôt de ce qu'implique du point de vue énonciatif, le fait d'interroger : l'absence de savoir ou d'information, l'incapacité à se faire une opinion, etc...)

- Prenons ensuite une proposition déclarative positive :

(a) Il y a eu beaucoup de réflexions désagréables.

Dans cette proposition la quantité beaucoup, haut niveau quantitatif, implique toutes les quantités inférieures.

Schéma d'implication.

Beaucoup $\longrightarrow$ quelques $\longrightarrow$... un peu $\longrightarrow$ la moindre

Si l'on insère cette proposition dans le contexte je ne sais pas si — cette implication ne joue plus :

(b) Je ne sais pas s'il y a eu beaucoup de réflexions désagréables

Ici la quantité beaucoup n'indique rien sur les autres quantités: on peut se poser la question (b) et savoir que (c) est vraie :

(c) Il y a eu (quelques + ... + la moindre) réflexions désagréables

Par contre si l'on se pose la même question avec la quantité minimum la moindre (d), cela infirme la vérité de la proposition concernant les quantités supérieures.

(d) Je ne sais pas s'il y a eu la moindre réflexion désagréable.

On ne peut pas se poser la question au sujet de (d) et en même temps savoir que (e) est vraie :

(e) Il y a eu (...+ quelques + beaucoup) de réflexions désagréables.

En effet, par l'effet de l'implication indiquée plus haut, dire (e) implique (f) :

(f) Il y a eu la moindre réflexion désagréable.

Il y aurait donc contradiction entre (d) et (f).

Deux attitudes restent possibles concernant ces quantités supérieures: on peut s'interroger également sur ces quantités tout en s'interrogeant sur la quantité minimum (g), ou poser leur négation (h):

(g) Je ne sais pas s'il y a eu (...+quelques + beaucoup de) réflexions..

(h) Il n'y a pas eu (...+ quelques + beaucoup de) réflexions..

Aucune de ces deux propositions n'est incompatible avec (d), en particulier la seconde correspond à la situation indiquée plus haut. Le locuteur sait ou croit à la valeur négative des propositions concernant tous les niveaux de l'échelle, sauf le dernier. L'interrogation sur le dernier niveau, le point minimum, laisse en théorie une dernière possibilité pour une valeur positive, mais par l'effet de toutes les autres négations, il ne reste qu'une toute petite marge d'incertitude par rapport à la proposition de valeur négative:

(i) Il n'y a pas eu la moindre réflexion désagréable.

Ceci peut expliquer comment l'interprétation d'une interpositive contenant des éléments de quantité minimum - superlatifs, éléments polarisés, restrictifs - s'oriente dans le sens d'une quantification nulle i.e d'une proposition négative. Interroger sur le seuil minimum constitue une manière indirecte d'attribuer une valeur négative à la proposition, car l'interrogation peut s'accompagner de l'implication de valeur négative pour toutes les autres quantités possibles sur l'échelle et de ce fait ne concerner qu'une quantité peu susceptible de modifier à elle seule l'opinion déjà acquise.

VI.II. La question rhétorique dans sa forme interronégative

1. Réserves sur le parallélisme des questions rhétoriques positives et des questions rhétoriques négatives.

Nous l'avons dit au Chap. V § II, dans la majorité des cas, une construction interronégative oriente vers le sens d'une phrase déclarative positive. On peut comparer cette situation à celle où de manière inverse, une construction interpositive est à comprendre comme une déclarative négative (cf. ce chapitre § I). C'est sans doute la raison pour laquelle on utilise souvent le même terme dans les deux cas. Interrogation figurée, question rhétorique, interrogation oratoire, l'expression désigne fondamentalement le phénomène d'inversion qui s'opère entre la forme sous laquelle se présente l'interrogation et l'interprétation qu'il faut lui donner. Dans la tradition classique par exemple, quand P. Fontanier parle d'"interrogation figurée", il fait aussi bien référence à l'interpositive qu'à l'interronégative : "L'interrogation figurée est, quant à la forme grammaticale, affirmative ou négative" (P. Fontanier ed. 1968 p. 369).

Il en est de même pour E. Pope dans son étude sur le système de questions-réponses en Anglais, qu'elle mène dans un cadre génératif transformationnel ; elle n'opère pas de distinction entre interrogatives positives et négatives pour l'application du terme "rhetorical questions" : "In yes-no rhetorical questions, the form of the question always reveals which one of the two possible answers it is that is supposed to be the obvious answer. The way it works out grammatically is that negative rhetorical questions expect positive answers and positive rhetorical questions expect negative answers" (E. Pope 1975 p. 25, c'est nous qui soulignons) on pourrait facilement trouver l'usage d'une désignation unique chez d'autres auteurs. M. Grevisse, par exemple, parle d'"interrogation oratoire" et donne comme exemple à la fois : Est-il possible qu'il ait fait une telle faute ? et Ne vous avais-je pas averti ?, c'est à dire une interrogative et une interronégative (Grevisse 1964, § 175). C'est pourquoi il nous a semblé préférable de conserver, à un niveau très général, le même terme de question rhétorique pour la forme positive et négative des interrogations qui manifestent un phénomène comparable d'inversion. Cependant s'il y a une justification à conserver le même terme, il faut voir que les conditions syntaxiques qui règlent cette inversion et les valeurs de sens que celle-ci entraîne, ne sont pas transférables d'une construction à l'autre. Ainsi les conditions qui déterminent, ou plus généralement favorisent, un effet de question rhétorique lorsqu'il s'agit d'une interpositive - conditions que nous avons examinées au § V.I. précédent - ne peuvent être reprises telles quelles pour une interronégative. Il ne suffit pas d'ajouter une négation aux structures de phrases positives que l'on a pu interpréter avec un sens négatif, pour qu'elles se transforment automatiquement en interronégatives orientant vers un sens positif. C'est souvent le cas, mais il se peut aussi qu'on aboutisse tout simplement à des incorrections sur le plan syntaxique (a) ou à des effets de sens qui ne correspondent pas nécessairement à une inversion de polarité (b) . En particulier, la

plupart des effets de quantification maximum et minimum obtenus avec les interpositives sont distincts dès que l'on insère une négation dans la phrase (c) :

(a) A-t-on idée de cogner si fort ?

*N'a-t-on pas idée de cogner si fort ?

(b) Vous tenez à ce que je me casse une jambe ? R. non, certainement pas.

Vous ne tenez pas à ce que je me casse une jambe ? R. non, bien sûr.

(c) Existe-t-il un être plus méprisable ?

N'existe-t-il pas un être plus méprisable ?

Ceci est compréhensible, car la négation change le sens même de ce que représente le fait d'interroger.

L'interrogation que l'on considère dans sa forme positive comme l'expression d'un doute, d'une réticence à admettre la vérité de la proposition - réticence qui peut devenir une mise en garde contre la proposition inverse - représente dans sa forme négative une mise en doute de sa non-vérité, c'est-à-dire une invitation à croire la proposition vraie. On le voit, la stratégie est différente dans les deux cas, même si ce que l'on recherche et ce que l'on veut faire admettre, c'est en dernier ressort sa propre conception de la vérité de la proposition.

Dans le premier cas, introduire le doute sur la proposition positive est une façon indirecte d'indiquer ce qui n'est pas la vérité. Si la vérité se dégage, c'est d'une certaine manière "en creux", comme un potentiel très large et très vague par rapport à ce qui n'est pas la vérité.

Au contraire, dans le deuxième cas, introduire le doute sur la proposition négative est une façon à peine voilée d'indiquer que la vérité s'applique à la proposition de valeur inverse, la proposition positive correspondante. La proposition négative contient en filigrane la proposition positive qu'elle veut suggérer.

Ceci rejoint en quelque sorte le commentaire que l'on trouve dans Grevisse (1964 § 175), qui est en réalité une citation de Bergson : "La négation n'est qu'une attitude prise par l'esprit vis-à-vis d'une affirmation éventuelle. Une proposition affirmative traduit un jugement porté sur un objet ; une proposition négative traduit un jugement porté sur un jugement. La négation diffère donc de l'affirmation proprement dite en ce qu'elle est une affirmation du second degré : elle affirme quelque chose d'une affirmation qui, elle, affirme quelque chose d'un objet" (H. Bergson, *l'Evolution créatrice*, pp. 311-312).

Prenons par exemple une forme de phrase qui peut, à la forme positive et négative, être interprétée comme une question rhétorique :

(a) Est-ce le moment de parler de cela ? ' ce n'est pas le moment...

(b) N'est-ce pas le moment de parler de cela ? c'est le moment ...

(Bien sûr, la phrase (a) n'est envisagée ici que dans l'une de ses acceptions possibles. Elle pourrait être une vraie question, c'est-à-dire correspondre à l'interrogation disjointe correspondante, car interroger sur la vérité d'une proposition positive laisse l'alternative de l'admettre comme réponse. Mais ici (a) est donnée avec le sens d'une mise en doute (généralement, en pareil cas le contexte de discours ou la présence d'éléments d'insistance Est-ce tellement le moment... Au fond, est-ce bien le moment..., etc. sont là pour le préciser). L'interrogation doit être interprétée comme : ce n'est pas le moment de parler de cela, i.e. comme l'affirmation négative de la proposition. On mesure ceci aux réponses qui peuvent être considérées comme appropriées ; par exemple au non de la confirmation négative, on peut ajouter des termes qui se réfèrent, explicitement, au point de vue négatif du locuteur :

(a) Est-ce le moment de parler de cela ? R.	je reconnais que non j'admets que non non, je suis d'accord non, je vous l'accorde

Les réponses que donne le destinataire indiquent sa convergence de vue avec le locuteur dont il sait qu'il tient la valeur de l'énoncé pour négative. Ces réponses signifient : je reconnais que ce n'est pas le moment..., je suis d'accord que ce n'est pas le moment etc... mais sait-on pour autant quelle peut être la contrepartie positive de cet énoncé ? non, absolument pas, car ce n'est pas sur le fait lui-même que l'on porte un jugement négatif, mais plutôt sur le jugement qui le tient pour faux : "on juge un jugement".

La phrase (b) quant à elle, du fait de la forme inversée de l'interrogation ne peut avoir qu'un seul sens : elle ne peut être qu'un appel à la confirmation positive (cf. Chap. III § II). Or on peut voir que répondre à une interrogation négative comme (b) consiste à confirmer le jugement de vérité porté sur le contenu propositionnel de la phrase, donc ce faisant, à juger de la vérité de ce contenu :

(b) N'est-ce pas le moment de parler de cela ?	vous avez raison c'est vrai c'est juste, exact, etc...

Les réponses ci-dessus signifient toutes : oui, c'est le moment... mais il n'est même pas nécessaire d'introduire oui ou si explicitement dans la réponse. Le jugement sur le fait est repris à son compte par l'interlocuteur qui lui affecte à son tour une valeur de vérité : c'est juste, c'est vrai, etc. Il serait plus difficile de produire de telles expressions en réponse à la question rhétorique interpropositivale (a) :

(a) Est-ce le moment de parler de cela ? R. ? c'est vrai
 ? c'est juste

Ceci se comprend, car par sa formulation (a) n'est pas un appel à la confirmation négative mais plutôt une mise en doute de la vérité de la proposition énoncée. Le locuteur suggère indirectement que la phrase doit se comprendre

comme non P. Il est difficile dans ce cas de reprendre l'énoncé par des expressions comme c'est vrai, c'est juste etc...

Ainsi, il y a une différence essentielle dans la valeur illocutoire de la question rhétorique positive et négative. Cette dernière est généralement à considérer comme un simple appel à la confirmation positive, assez rarement comme une question rhétorique au sens que nous avons vu pour les formes interrogatives. Avec l'interrogative négative, nous sommes ramenés à un schéma assez simple : soit elle indique que le locuteur croit la proposition négative correspondante ou très probable ou vraie (question CONFIRM NON), soit elle indique comme ici qu'il propose de considérer comme vraie la proposition de valeur inverse (question CONFIRM-SI). Dans quelques cas, l'interrogative négative s'utilise de manière neutre mais c'est assez rare (nous en citerons quelques uns au § 3 ci-dessous).

Par contre, on l'a vu, pour l'interrogative positive la situation est plus complexe et plus nuancée, car elle implique une stratégie de la persuasion : il ne s'agit pas de chercher à affirmer une vérité, puisque précisément c'est cette vérité qui est mise en doute, ce qu'il faut au contraire, c'est faire comprendre en quoi cette vérité est réfutable ou même indéfendable. D'où les appels à des jugements de bon sens, à des avis raisonnés, à des appréciations quantitatives, etc., à toute une série de procédés argumentatifs visant à faire admettre l'idée d'une proposition fausse.

Il est moins difficile, semble-t-il, de faire admettre l'idée de proposition vraie : une manière de suggérer la vérité d'une proposition consiste simplement à mettre en doute sa valeur négative, sans qu'il soit nécessaire de justifier le bien-fondé de cette estimation. Parfois on le verra, il peut y avoir recours à des faits de perception ou à des raisonnements, mais le plus souvent ces arguments ne sont pas évoqués ; suggérer qu'une proposition est vraie revient pratiquement à présenter cette vérité comme allant de soi ; alors que suggérer

qu'elle est fausse suppose davantage qu'on fasse appel au bon sens, au raisonnement, au jugement a contrario ; références aux normes, hypothèses absurdes, valuations quantitatives maximales, etc. sont autant de procédés qui visent à mettre l'interlocuteur sur la voie de la déduction désirée. Il semblerait donc que du point de vue psychologique, faire reconnaître que quelque chose est faux appelle quelques ménagements et une formulation pleine de doigté. Est-ce parce qu'on ne veut pas attaquer brutalement les convictions de son interlocuteur, qu'on veut lui laisser le temps de les reconsidérer et de les ré-évaluer, que l'on présente son propre jugement d'une manière si détournée ? C'est effectivement une hypothèse que l'on peut faire. En tout cas, on constate que les formulations interrogatives pour faire admettre la valeur positive d'une proposition n'emprunte jamais de détours aussi subtils. L'interrogation s'effectue selon deux procédés :

.1 - La question reprise, dont on a présenté la construction au Chap. III § II.II, qui se décompose en une affirmation et un appel explicite à la confirmation : P(déclarative affirmative), non ? (cf. Chap. V § I.1).

.2 - La question simple sous l'une de ses trois formes. Dans ce cas, il existe deux voies un peu différentes :

.2a - L'interrogation porte sur la phrase de valeur positive. Il s'agit là des demandes de confirmation décrites au Chap. V § I : les questions CONFIRM-OUÏ, parmi lesquelles on peut distinguer les questions estimatives (§ I.2) et les questions attributives (§ I.3).

.2b - L'interrogation porte sur la phrase de valeur négative. C'est le type d'interrogation que nous avons présentée au Chap. V § II.1, lors de l'étude du cadre question-réponse compatible avec les diverses formes interrogatives, et que nous avons appelée question CONFIRM-SI. C'est à ce type d'interrogation que nous avons réservé l'appellation de question rhétorique en nous fondant sur un parallélisme qui, nous venons de le dire, ne doit pas être

mené très loin : encore une fois, on ne peut pas considérer la question CONFIRM-SI comme la version négative de la question rhétorique positive.

2. Les interrrogatives et l'attente de réponse positive : les questions CONFIRM-SI

Les questions CONFIRM-SI ont été évoquées à de nombreuses reprises dans les chapitres précédents, en particulier au Chap. V où il a été question de la valeur illocutoire de demande de confirmation et des diverses formes interrogatives qui sont susceptibles de l'exprimer. Aussi notre tâche essentielle ici sera de réunir et d'organiser les observations qui ont pu être faites à diverses occasions, de manière dispersée, pour essayer de donner de ces questions CONFIRM-SI une description plus homogène et plus globale. C'est donc une synthèse plutôt qu'une étude originale qui viendra clôturer ce chapitre.

2.1. Quelques types particuliers d'interrrogatives CONFIRM-SI.

Tout d'abord, pour des raisons qui tiennent à la détermination de la valeur illocutoire de la question, nous ne traiterons pas ici de certains types d'interrrogatives que l'on serait fondé à considérer comme des questions CONFIRM-SI, car dans certaines de leur acception elles suscitent une réponse de confirmation positive. Il s'agit de constructions qui ont déjà été examinées au Chap. V, sans distinction marquée entre interrrogatives et interpositives, car leur valeur illocutoire se révèle relativement indépendante de la forme positive ou négative qu'elles peuvent prendre.

En effet, il y a plusieurs types d'interrrogatives qui bien que n'étant pas à séparer totalement de demandes de confirmation, CONFIRM-SI, sont tout de même trop marquées par la valeur illocutoire qu'elles expriment pour qu'on puisse les ranger sans restriction dans cette catégorie. D'ailleurs, en ce qui concerne leur construction et les contraintes qui pèsent sur elles, on peut

factifs) et à une valeur illocutoire (transmission d'information), nous avons préféré ne pas la verser dans la catégorie générale des questions rhétoriques négatives, mais l'isoler comme la catégorie plus restreinte des questions notificatives.

b). Il en est de même de l'autre type d'interronégative, qui peut être considéré comme un artifice de présentation d'un énoncé performatif.

- L'acte illocutoire consiste en une communication d'information : dire, informer, annoncer, etc..., mais la forme interrrogative et interpropositive s'emploient de manière à peu près interchangeable. Par certains aspects de leurs propriétés formelles et énonciatives, ces phrases interrogatives ressemblent bien à des questions notificatives. Demander à l'interlocuteur si on lui a déjà communiqué une information, est une façon de la lui communiquer réellement. Pour cette raison nous avons présenté ces interrogations comme une variété de questions notificatives, (cf. Chap. V § III.2.).

a) T'ai-je dit que j'ai l'intention de partir très loin ?

b) Ne t'ai-je pas dit que j'ai l'intention de partir très loin ?

Cependant la forme interrrogative peut prendre l'aspect d'une véritable CONFIRM-SI, si l'interprétation du contenu propositionnel de la phrase s'y prête ; par exemple, si des éléments lexicaux donnent l'idée que l'acte illocutoire a réellement eu lieu, et que l'interrogation a pour but d'en demander confirmation à l'interlocuteur :

c) Ne t'ai-je pas dit hier que j'avais l'intention de partir ?

R. Si, tu me l'as dit

- Si l'acte illocutoire est autre chose qu'une communication d'information, s'il est par exemple une demande d'agir, une offre, une promesse, etc., seule la forme interrrogative peut s'employer en conservant à l'énoncé une valeur performative. Ainsi, on peut comparer (a) et (b) ci-dessous :

(a) Ne t'ai-je pas demandé de fermer la porte ?

(b) T'ai-je demandé de fermer la porte ?

Suivant le contexte de discours, une phrase comme (a) ci-dessus peut avoir deux sens : elle peut être une demande de confirmation : la réponse attendue dans ce cas est si, auquel peut s'ajouter un terme de renforcement confirmatif si, effectivement, si, je me rappelle, etc... ; mais elle peut être également l'expression déguisée d'une demande d'agir ou plutôt d'une ré-itération de demande d'agir qui n'a pas été satisfaite. Cet emploi renvoie à la situation où le locuteur ayant donné un ordre, formulé un désir, etc... voit que l'action concernée n'a pas été mise à exécution. Reprendre l'énoncé performatif sous la forme d'une interronégative CONFIRM-SI est une manière de réitérer la demande d'une manière moins brutale peut-être, mais en faisant sentir qu'il s'agit là d'un rappel ; d'où l'impression d'impatience que peut susciter une telle forme interrogative, (a) par exemple est à comprendre comme la version un peu atténuée de (c) ou (d) :

(c) Je t'ai demandé cent fois de fermer la porte

(d) Combien de fois t'ai-je demandé de fermer la porte

En (d), il serait également possible d'employer la forme négative :

.. (e) Combien de fois ne t'ai-je pas demandé de fermer la porte ?

La fonction première de l'interrogation dans ce cas n'est pas de susciter une réponse verbale, mais bien un agissement. Au Chap. V § IV.8, nous avons assimilé cet emploi de l'interrogation négative à celui d'un énoncé performatif indirect. Car si en règle générale, il faut que le verbe performatif entre dans la séquence : je vous V (présent) P pour que l'énoncé prenne la valeur d'un acte illocutoire, divers types de modifications peuvent être apportées à cette structure de phrase, parmi elles la mise à la forme interronégative. En couplage à une telle question, il peut évidemment y avoir réponse verbale, mais

celle-ci ne peut se limiter à une simple confirmation ou dénégation ; elle doit, comme toute réponse applicable à une demande d'agir, indiquer l'acceptation ou le refus d'accomplir l'action demandée. Par exemple, en réponse à (a), pour exprimer son acceptation on dira : je le fais, tout de suite, j'y vais etc... (cf. Annexe 10 Chap. IV) pour exprimer son refus : je ne peux pas, je n'ai pas le temps, etc... Ce qui n'empêche pas bien sûr l'interlocuteur de répondre de manière confirmative par si, en même temps qu'il s'engage à faire l'action : si, j'y vais, si, je le fais, etc...

Par contre la phrase (b) ne peut être ni une demande de confirmation, ni une demande d'agir. Une interrogation positive qui s'applique à un énoncé performatif lui enlève de ce fait sa valeur performativité propre. Par exemple elle peut faire de (b) une demande d'information neutre :

(d) T'ai-je demandé ou non de fermer la porte ?

La reconstitution de la structure disjonctive en (d) donne à la phrase la valeur d'une vraie question. Le locuteur s'informe et demande en toute bonne foi s'il a déjà adressé la demande ou pas.

Mais également elle peut faire de (b) une question rhétorique ayant le sens de (e) :

(e) Je ne t'ai pas demandé de fermer la porte

situation classique où l'interrogation de la phrase suppose que le locuteur considère fausse la proposition qui en fait l'objet : il n'est pas vrai que je t'ai demandé de fermer la porte.

Par conséquent, pour des phrases comme (b), l'emploi de l'interronégative ne peut pas être confondu avec la demande de confirmation CONFIRM-SI. L'objectif est de susciter une réaction où le témoignage de la réponse verbale ne joue qu'un rôle secondaire et même superflu.

c). D'une manière plus générale, cette différence dans la réponse attendue marque l'ensemble des interronégatives qui, en l'absence même de verbes performatifs, sont utilisées pour l'expression d'actes de langage qui visent autre chose qu'une confirmation de la vérité de la proposition énoncée : demande d'agir, demande de permission d'agir, offre d'agir, etc... (Nous avons suffisamment exposé le problème au Chap. V § IV pour ne pas y revenir en détail ici). Pour la demande d'agir, on a constaté qu'il y a assez peu de différence à employer la forme négative ou positive, en dehors même de la formulation qui est donnée à l'énoncé - formulation qui dépend du choix des conditions intrinsèques attachées à l'acte de langage. On peut comparer la valeur illocutoire des phrases suivantes prises deux à deux :

(a) Tu fermes la fenêtre ?

Tu ne fermes pas la fenêtre ?

(b) Tu peux fermer la fenêtre ?

Tu ne peux pas fermer la fenêtre ?

(c) Tu voudrais fermer la fenêtre ?

Tu ne voudrais pas fermer la fenêtre ?

Nous l'avons dit, une différence que l'on pourrait noter dans ce cas entre les deux formes d'interrogation serait que l'interronégative donne une atténuation plus marquée à l'expression de la demande. Elle en fait une requête plus détournée, moins pressante. La même impression vaut également d'ailleurs pour l'offre d'agir que l'interronégative présente également comme une proposition plus indirecte donc plus discrète.

(a) Pourrais-je vous accompagner ?

Ne pourrais-je pas vous accompagner ?

(b) Vous voulez que je vous accompagne ?

Vous ne voulez pas que je vous accompagne ?

La préférence semble donnée à l'interronégative lorsqu'on tient à marquer le caractère peu contraignant de l'acte de langage. C'est pourquoi on la trouve assez souvent pour exprimer la suggestion d'agir (cf. Chap. V § IV.6), le conseil ou l'invitation à agir, etc... toutes situations où l'on veut évoquer les avantages ou le bien-fondé d'une action plutôt que sa réalisation effective.

(c) Ne faudrait-il pas fermer cette fenêtre ?

A ce point, la frontière entre demande d'information et demande d'agir paraît assez ténue. En effet, on n'est pas loin avec (c) d'une demande de confirmation, tant du point de vue de la valeur illocutoire de l'acte de langage (la suggestion ou l'invitation à agir n'engageant pas directement à accomplir une action) que du point de vue de son expression. L'interronégative en (c) peut être en effet comprise, soit comme une CONFIRM-SI - on pourra répondre alors par l'affirmation en disant : si, je crois que si, il me semble que si etc. - soit comme une incitation à agir. La réponse tout en étant une confirmation marquera alors l'acceptation d'agir de l'interlocuteur : si, je vais le faire, si, j'y vais, etc...

Ainsi donc, ayant rappelé ces trois types d'interronégatives, nous ne les considérerons ici que dans leur valeur illocutoire de questions CONFIRM-SI, c'est-à-dire dans les cas où elles ne sont pas interprétables comme des questions notificatives, des questions-demande d'agir, etc... mais simplement comme n'importe quelle interronégative ayant les traits requis pour exprimer un appel à la confirmation de vérité de la proposition énoncée.

2.2. Les questions CONFIRM-SI, appel à la confirmation de la valeur de vérité.

D'une manière assez schématique, on peut définir la question CONFIRM-SI par son adéquation à un schéma défini en termes de question et réponse : une interrogation de forme négative appelle ou attend une réponse de forme positive. La réponse attendue peut être constituée par la seule assertion si (cf. Chap. V § II.1.3.), mais peut être également renforcée ou remplacée par des éléments de

modalisation assertive : effectivement, tout juste, parfaitement, etc... (cf. Chap. IV, Annexe 3).

Pour caractériser la question CONFIRM-SI d'un point de vue énonciatif, on peut dire qu'elle est utilisée quand le locuteur croit ou suppose vraie la proposition positive correspondant à son énoncé, mais ne veut pas lui-même l'affirmer. Il désire et il attend que la confirmation lui soit donnée par son interlocuteur :

(a) N'est-ce pas à moi de jouer ? R. Si, c'est à toi

(b) N'ai-je pas raison ? R. Si, effectivement

Dans le plan de description que nous avons suivi, la question CONFIRM-SI ne peut se décrire que de manière différentielle, c'est-à-dire par rapport à des propriétés syntactico-sémantiques et énonciatives déjà affectées à d'autres types d'interronégatives. En ce qui concerne les propriétés énonciatives, nous avons grossièrement établi sa spécificité en la distinguant des trois types d'interronégatives décrites et spécifiées par ailleurs (Chap. V § II et IV). Pour les propriétés syntaxiques, il convient de la caractériser par rapport à un autre type d'interronégative, la question CONFIRM-NON que nous avons présentée au Chap. V § II. En effet, par rapport à cette catégorie, la différence n'est pas dans la valeur illocutoire qu'on peut attribuer aux deux types d'interronégatives; pour toutes les deux l'objectif de l'interrogation est le même : le locuteur a une appréciation de la valeur de la vérité de la proposition qu'il soumet sous forme interrónégative à son interlocuteur, et il attend de lui qu'il confirme cette appréciation. La différence tient bien sûr à la nature de l'appréciation, qui dans le premier cas est négative, dans le deuxième positive. C'est donc par rapport à cette catégorie CONFIRM-NON que la caractérisation syntaxique de l'interrónégative CONFIRM-SI doit pouvoir s'établir ; l'une et l'autre appelant à une confirmation de valeur de vérité, on peut examiner ce qui formellement marque la différence de construction quand la confirmation attendue est positive dans un cas, négative dans l'autre.

3. Quelques modèles d'interronégatives CONFIRM-SI

3.1. Les constructions "standard". (Nous appelons ainsi les formes Intonatives Inversées, Est-ce que cf. Chap. III § I).

Le trait essentiel qui marque la construction d'une question CONFIRM-SI est sans doute la possibilité d'utilisation des trois formes. En effet, on a vu qu'une question CONFIRM-NON possède des contraintes assez strictes sur ce point. Sa construction la plus normale est de très loin la forme Intonative, tandis que la forme Est-ce que offre déjà une gamme moins large d'interprétations, et surtout, que la forme Inversée est très rarement acceptable (cf. Chap. V § IV.2.2). Ainsi donc, il y a au moins une propriété structurale qui distingue les questions CONFIRM-NON et CONFIRM-SI, le fait pour cette dernière d'accepter la construction Inversée :

(a) Tu n'es pas satisfait du résultat ?	non, effectivement si, effectivement
(b) N'es-tu pas satisfait du résultat ?	*non, effectivement si, effectivement

A moins de cas très particuliers, il n'y a donc pas d'ambiguïté possible sur l'interprétation à donner à une interrrogative lorsque celle-ci est à la forme Inversée. Pour les deux autres formes, la distinction n'est possible que si des facteurs supplémentaires viennent préciser la valeur énonciative de la phrase : la courbe intonative par exemple, que nous n'examinerons pas véritablement ici, mais dont on peut dire sommairement qu'elle est plus suspensive sur la question CONFIRM-NON, plus ascendante sur la question CONFIRM-OUI ; à quoi il faudrait sans doute également ajouter des différences concernant le schéma accentuel de la phrase :

(c) Tu n'es pas satisfait du résultat ?	R. non, pas du tout
(d) Tu n'es pas satisfait du résultat ?	R. si, tu le sais très bien

Il y a également pour distinguer les deux types d'interronégatives, des facteurs grammaticaux tels que le mode du verbe, l'emploi de l'article de avec le complément, etc..., que nous avons indiqués lors de la caractérisation de la question CONFIRM-NON, ou alors des facteurs liés à la présence d'éléments lexicaux dans la phrase : adverbes de renforcement de la négation, éléments de polarité négative etc... que nous avons également mentionnés lors de la même étude.

Il est un trait que nous pouvons évoquer tout de suite car il ne présente qu'un intérêt historique aujourd'hui, c'est la distinction qui a pu être faite entre l'emploi de pas (ou point) avec ou sans la particule ne. On trouve dans Wagner et Pinchon (1962, p. 539) la remarque suivante : "A l'époque classique, dans les interrogations faussement négatives, la négation pouvait être réduite à l'élément pas ou point" ; et parmi les exemples : "Viendra-t-il point quelqu'un encore me divertir ? (Molière)". De même dans Damourette et Pichon (1934 § 2267), il est dit que l'emploi de pas sans ne dans les phrases interrogatives constitue un tour très ancien auquel on peut donner le nom "d'interrogation incitative" car il appelle si au lieu de non comme réponse. Parmi les exemples donnés : Dirait-on pas des yeux jaloux qui nous observent ? (V. Hugo).

Il est évident que ceci ne peut pas être considéré comme un critère de distinction. L'utilisation de pas ou point sans ne s'interprète aujourd'hui plutôt comme le fait d'un tour de langage parlé familier, et non comme l'indice d'une valeur illocutoire de demande de confirmation positive. De toute manière, dans tous les exemples rapportés, les constructions de phrase sont des constructions Inversées, qui de ce fait ne pourraient sans doute pas être interprétées autrement que comme des questions CONFIRM-SI. Quelle que soit l'explicitation donnée, il n'est donc pas intéressant de s'arrêter sur ces tours où ne est absent, car à partir d'eux aucune règle aujourd'hui ne peut être établie permettant la distinction entre question CONFIRM-NON et CONFIRM-SI.

a) Le mode conditionnel

Comme on l'a déjà indiqué, le conditionnel peut exprimer une idée de supposition ou d'hypothèse. On l'a mentionné comme une variante habituelle du présent dans les questions rhétoriques positives construites avec les verbes volitifs (cf. ce chapitre § 1.3.) :

(a) Tu veux que je tolère cela ?

(b) Tu voudrais que je tolère cela ?

Dans ce cas évidemment, l'hypothèse que le conditionnel est censé représenter est considérée comme absurde ou irrecevable et l'interrogation doit être comprise comme : tu ne voudrais pas que...

L'emploi du conditionnel est apparemment indépendant de la valeur que l'on donne à l'hypothèse, puisque on le trouve aussi bien pour représenter une hypothèse raisonnable et admissible : à la forme positive l'hypothèse peut suggérer une offre, une demande d'agir (par exemple (c) ci-dessous), mais également elle peut être véritablement une supposition que l'on attend ou que l'on craint de voir confirmer (d) :

(c) Pourrais-tu me prêter cent francs ?

(d) M'oublierais-tu ? mon sang se glace à cette pensée (citation)

Il en est de même à la forme négative. Le conditionnel peut s'employer lorsqu'on fait la supposition de la valeur positive de la proposition. L'interronégative équivaut alors à une demande de confirmation positive :

(a) Tu n'aimerais pas partir en voyage ?

(b) Tu n'aurais pas vu mon sac ?

Mais il peut également s'employer lorsque la supposition aboutit, à l'inverse, à l'idée que la valeur de la proposition est négative. Dans ce cas, on trouve surtout

des interronégatives introduites par est ce que :

(c) Est-ce que tu ne serais pas d'accord avec moi ?

(d) Est-ce que tu n'aurais pas reçu ma lettre ?

On retrouve là un emploi où Est ce que s'interprète très bien comme est-ce le cas que, c'est-à-dire un emploi où l'on voit clairement que la négation ne s'applique pas à la valeur de l'interrogation, mais à la proposition sur laquelle porte l'interrogation : Est-ce le cas que [non P] ? (cf. Chap. V § II en finale).

Lorsque le conditionnel s'emploie dans une interronégative pour marquer une supposition de valeur positive, l'interprétation peut ne pas correspondre exactement à une demande CONFIRM-SI. L'interrogation peut être utilisée comme un procédé rhétorique : il se peut que sous l'apparence d'une demande de confirmation positive, l'interrogation ait pour objectif de faire établir un démenti, (on propose le faux pour faire dire le vrai) :

(e) Tu ne te moquerais pas de moi ? | mais non, pas du tout
| mais non, tu te trompes

(f) Tu n'aurais pas quelques griefs envers moi ?

Des phrases comme (e) et (f) peuvent fonctionner comme figures de discours : en présentant le faux comme une supposition dont on demande la confirmation positive : "tu te moques de moi", on veut en réalité voir l'interlocuteur confirmer la proposition dans sa valeur inverse : je ne me moque pas de toi. On pourrait donc avoir là l'un des rares cas où l'interrogation CONFIRM-SI est à prendre comme une véritable question rhétorique.

Remarque :

Bien qu'il ne s'agisse pas de conditionnel, nous citerons ici un autre type de question rhétorique fonctionnant un peu sur le même mécanisme de questionnement faussé. Ici, à l'inverse, on construit la question

comme si on laissait supposer que l'on attend une réponse négative, alors qu'on attend une réponse qui est une confirmation positive. Ce type de construction est difficile à classer, car syntaxiquement il peut être considéré comme une interrrogative CONFIRM-NON - ou même comme une phrase exclamative - alors que du point de vue de sa valeur illocutoire l'énoncé s'utilise assez fréquemment comme une demande de confirmation positive. Nous n'avons trouvé que deux ou trois exemples d'expressions verbales ayant ce double jeu de question CONFIRM-NON et CONFIRM-SI- il y en a certainement d'autres : dire, faire croire, vouloir dire ...

- (a) Tu ne me feras pas croire qu'il est d'accord ? R. mais, si, je
t'assure
- (b) Tu ne vas pas me dire que cela t'intéresse ? R. mais si, beaucoup
- (c) Tu ne veux pas dire qu'il est trop tard ? R. si, précisément

En dehors de cet emploi un peu particulier, le conditionnel marquant une supposition de valeur positive, donne à l'interrrogative une valeur de demande CONFIRM-SI :

- (g) Tu n'aurais pas pris mon journal ?
- (h) Tu n'aurais pas envie de sortir ?

Si bien que parfois il n'y a pas une grande différence à employer la forme interrogative positive ou négative : c'est le cas, lorsqu'à la forme positive le conditionnel exprime, comme nous l'avons dit plus haut, une supposition dont on attend (ou l'on redoute) une réponse positive. On peut comparer par exemple (i) et (j) ci-dessous qui peuvent accepter une même réponse, exception faite, bien sûr, de oui et si imposés par la forme de l'interrogation :

- (i) Te douterais-tu de quelque chose ? R. oui, tu as deviné
- (j) Ne te douterais-tu pas de quelque chose ? R. si, tu as deviné

Ce sont des exemples comme ceux-ci qui font dire à des grammairiens que "l'opposition formelle positif-négatif ne fait pas intervenir de changement essentiel dans le contenu du message" (Gaatone 1975, p. 211). Cependant il faut préciser que ce jugement n'est applicable que dans des cas particuliers où interpositive et interrónégative peuvent être ramenées à des valeurs illocutoires assez proches, ici par exemple à une valeur de confirmation positive – dans d'autres cas précis à une valeur de demande d'information (cf. § 3.2. ci-dessous) – mais il est évident qu'on ne peut faire de ceci une règle générale.

On peut d'ailleurs tout de suite présenter un autre emploi du conditionnel où cette équivalence n'est pas possible. Il y a en français un petit groupe de verbes : croire, dire, penser, sembler, imaginer, etc... qui construits au conditionnel présent ou passé, à la forme impersonnelle ou avec un sujet indéfini on, ont un sens à peu près identique, que l'on pourrait grossièrement paraphraser par : l'apparence est que P mais la réalité est différente :

(a) On croirait qu'il va tomber

(b) On aurait dit qu'il allait pleuvoir

Or lorsque ces quelques verbes sont construits à la forme interrónégative, ils prennent obligatoirement une valeur illocutoire de question CONFIRM-SI (la confirmation se faisant sur le verbe et non sur la phrase enchâssée) :

(c) Ne croirait-on pas qu'il va tomber ? R. Si, tout à fait

(d) Ne dirait-on pas qu'il est malade ? R. Si, effectivement

Certains d'entre eux se construisent également à la forme pronominale

(e) Ne se croirait-on pas en pleine campagne ?

(f) Ne s'imaginerait-on pas que c'est le matin ?

En général, leur construction est assez figée. Ainsi, il n'est pas très courant de les trouver à la forme Est-ce que et peut-être moins encore à la forme Intonative :

(g) ? On ne croirait pas qu'il va tomber ?

(h) ? Il ne semble pas qu'il est malade ?

Ces quelques verbes forment un ensemble assez homogène lorsqu'ils prennent ce sens au conditionnel (pour sembler, également au présent : ne semble-t-il pas que ...). En particulier, il n'est pas possible de considérer qu'interropositive et interrónégative appellent un même type de réponse de confirmation positive :

(i) Ne croirait-on pas qu'il est vivant ? Si, en effet on le croirait

(j) Croirait-on qu'il est vivant ? *Oui, en effet on le croirait

En fait, les deux phrases (i) et (j) ont une signification inverse. Si (i) appelle bien une réponse positive, (j) quant à elle appelle une réponse négative : on ne croirait pas qu'il est vivant (Apparence et réalité étant bien sûr en relation inverse : dans le premier cas il n'est pas vivant, dans le deuxième cas il est vivant).

Il faut donc considérer qu'il s'agit là d'une catégorie particulière de construction à laquelle on ne peut étendre les propriétés généralement attachées aux interrónégatives CONFIRM-SI au conditionnel, bien que sa valeur illocutoire soit véritablement celle de la demande de confirmation positive.

Bien qu'il ne s'agisse pas de conditionnel, on peut citer ici une tournure interrónégative ayant valeur de supposition, mais elle n'a cours qu'avec le verbe voir :

(a) Tu ne vois pas qu'il revienne sur sa promesse ?

Dans une telle phrase tu ne crois pas est paraphrasable par supposer, imaginer à la forme impérative :

(b) Suppose qu'il revienne sur sa promesse !

ou encore par la construction et si... ?

(c) Et s'il revenait sur sa promesse ?

Etant donné son application à un seul verbe, il est difficile de faire un diagnostic sur cette construction interrrogative à valeur de supposition. Nous nous contenterons donc d'en faire mention ici, ne serait-ce que pour susciter quelques réflexions à son sujet. Nous signalons en même temps la construction et si P ? dont nous n'avons pas eu l'occasion de parler jusqu'ici. En effet, elle est à interpréter comme une variante de que se passerait-il si P ? et non de que dirais-tu si P ? que nous avons présenté au Chap. V § IV.6 comme l'ensemble de la phrase à reconstruire à partir de Si P ? proposition ou suggestion d'agir: Si nous prenions un taxi ? . Et si P ? peut donner lieu aux deux reconstitutions, donc à des interprétations sensiblement différentes.

b) Renforcement de la valeur de supposition

Pour renforcer cette idée de supposition qu'exprime le conditionnel, il n'est pas rare d'ajouter à la phrase un adverbe comme par hasard (il y a aussi éventuellement, mais beaucoup rare, et des fois très familier). Nous renvoyons ici aux observations faites sur l'emploi de cet adverbe dans les questions rhétoriques positives où il remplit un peu le même rôle que peut-être, sans doute (cf. § I.I.1.3. par exemple). Dans les interrrogatives, de ces trois adverbes, seul par hasard peut s'employer pour appuyer la supposition de la valeur positive de la proposition :

(a) Tu n'aurais pas vu mon sac, par hasard ?

(b) Tu n'aurais pas envie de sortir, par hasard ?

De même d'ailleurs que pour la supposition de la valeur négative :

(c) Est-ce que tu ne serais pas d'accord avec moi, par hasard ?

(d) Est-ce qu'il n'y aurait plus de pain, par hasard ?

Cet adverbe n'a pas besoin du conditionnel pour apparaître dans une interronégative de valeur positive. On peut le trouver également dans une phrase au présent :

(e) Tu n'as pas vu mon sac par hasard ?

Ainsi, la présence de cet adverbe, dont l'emploi n'est pas lié à la construction de l'interronégative, peut lorsque celle-ci est à la forme Intonative et au présent, lever l'ambiguïté entre une question CONFIRM-SI et CONFIRM-NON, dans laquelle cet adverbe ne peut apparaître (cf. Chap. V § II.2.2.).

c) L'emploi de l'article partitif de

Sur ce point également, nous ne ferons que reprendre les observations faites au Chap. V § II.2.3. En dépit de situations parfois assez floues, il semble se dégager une règle assez nette concernant l'emploi de l'article de lorsque celui-ci détermine le complément direct du verbe participant à une construction interronégative. A la forme déclarative, cet emploi est pratiquement obligatoire s'il n'y a pas d'effet contrastif sur le complément :

(a) Je ne prends pas de café le matin

(b) Je ne prends pas du café mais du thé le matin

A la forme interrogative, dans une situation où il n'y a pas d'effet contrastif, la présence de la négation ne bloque pas l'emploi de l'article défini, mais il semble que cet emploi soit lié à la valeur illocutoire de l'interrogation : l'article de est généralement utilisé lorsqu'il ne s'agit pas d'une question CONFIRM-SI. On peut par exemple, comparer le sens que l'on donne spontanément aux deux phrases ci-dessous ; il semble raisonnable de dire que (c) s'emploie comme une

question CONFIRM-SI - on a l'espoir que la réponse sera si - et (d) au contraire comme une question CONFIRM-NON - c'est en quelque sorte une constatation que l'on fait, ou une conjecture où ne subsiste qu'un très petit doute :

(c) Tu n'as pas une cigarette ?

(d) Tu n'as pas de cigarette ?

La différence apparaît encore mieux, si l'on fait de l'interronégative une question estimative (en ajoutant un élément modal épistémique : verbe, adverbe, etc..)

(e) ? Tu n'as pas une cigarette probablement ?

(f) Tu n'as pas de cigarette probablement ?

Dans les constructions Inversées qui s'admettent assez mal pour les questions CONFIRM-NON, il semble bien que la présence de de soit également mal tolérée :

(g) ? N'as-tu pas de cigarette ?

(h) N'as-tu pas pris d'imperméable ?

(i) N'as-tu pas envoyé de lettre ?

Au vu de ces phrases, il semblerait que la présence de de devant le complément oriente assez fortement l'interrogation vers une interprétation de question CONFIRM-NON, alors que normalement avec cette construction, cette valeur illocutoire a très peu cours. Dans ce cas, la nature de l'article serait un facteur aussi déterminant que la construction elle-même. On ne sait trop s'il faut se fier à la construction et interpréter la phrase comme une question CONFIRM-SI, ou au contraire tabler sur la présence de de et prendre l'interrogation comme l'attente d'une réponse qui confirmera la valeur négative de la proposition : je n'ai pas de cigarette, je n'ai pas pris d'imperméable, etc... Il semble que l'on penche plutôt vers la deuxième solution...

Si cette règle n'est pas totalement fiable (voir en particulier les exemples de D. Gaatone, 1971, p. 116), il semble cependant d'après les tests que nous avons pu faire, que l'on associe beaucoup plus facilement la présence du partitif de à l'interprétation d'une question CONFIRM-NON qu'à celle d'une question CONFIRM-SI. En dehors de la construction elle-même, on aurait donc là un trait supplémentaire pour distinguer syntaxiquement les deux types de question.

3.2. Les constructions postposées

Parmi les constructions postposées examinées au Chap. III § II, il y en a deux - structure ②b et structure ③ - qui ont une construction interrónégative. Nous redonnons un exemple pour chacune d'elles :

2 b : (a) Il viendra, tu ne crois pas ?

3 : (b) Est-ce qu'il porte des lunettes ? tu n'as pas remarqué ?

Nous ne reviendrons pas sur les explications données pour ces deux constructions, mais il est évident que seule la structure ②b peut être considérée comme une forme possible d'interrónégative interprétable comme une question CONFIRM-SI. La structure ③ dont la deuxième partie est à recomposer comme une interrónégative introduisant une interrogation indirecte - tu neg V si P ? - représente l'un des rares cas d'interrónégative où il n'y a pas d'orientation de réponse (cf. Chap. III § II.2.2.2.). En effet, avec ces verbes participant à la structure ③ (verbes semi-factifs du groupe II, donnés en Annexe du Chap. III), il n'y a pas une grande différence à employer l'interrogation positive ou négative ; les deux formes véhiculant toutes les deux une valeur illocutoire de demande d'information (vraie question) :

(c) Tu as remarqué s'il portait des lunettes ?

(d) Tu n'as pas remarqué s'il portait des lunettes ?

En (c) et (d), interpositive et interrónégative ont une valeur illocutoire assez proche. Lors de la présentation de la construction de l'interrónégative au Chap. III § II, nous disions que la négation a pour effet de donner un caractère orienté à l'interrogation. En effet, généralement une interrogation négative reflète une option du locuteur, une inclination à supposer vraie, soit la valeur positive, soit la valeur négative de la proposition qu'il énonce. Or nous avons ici un cas où précisément ce caractère orienté disparaît, où l'interrónégative n'est pas l'expression d'une opinion que le locuteur possède déjà sur la valeur de vérité de la proposition, mais représente au contraire l'une des deux formes possibles dans lesquelles il peut interroger. Cette équivalence tient au fait que l'interrogation porte sur une proposition qui est elle-même une interrogative indirecte, c'est-à-dire une proposition dont la valeur positive ou négative reste encore à déterminer; (c) et (d) sont en fait les formes réduites de (e) :

(e) Tu as remarqué ou tu n'as pas remarqué s'il portait des lunettes
ou pas ?

Cette équivalence vaut pour les interrogations totales dans lesquelles le verbe introduit une phrase interrogative indirecte, qu'il s'agisse d'une construction standard comme en (c), (d) ou (e), ou d'une construction postposée comme en (b). Ceci revient à dire que cette double configuration est possible lorsque le verbe est un semi-factif (groupe II de l'Annexe I du Chap. III) :

Tu as vu ?	}	si le restaurant était ouvert ? / Est-ce que...	/	Est-ce que...	}	tu as vu ?
Tu n'as pas vu						tu n'as pas vu ?
Tu te souviens	}	si tu as pris la clé ? / Est-ce que tu as pris la clé,	/	Est-ce que tu as pris la clé,	}	tu te souviens ?
Tu ne te souviens pas						tu ne te souviens pas ?

Ce sont ces mêmes verbes - dont peut remarquer en passant la plasticité de construction - que l'on trouve dans ce que nous appelons les questions notificatives (Chap. V § III), qui peuvent avoir les traits de la structure de type ②b que nous allons maintenant examiner.

En ce qui concerne la structure ②b, nous avons là une construction qui par sa composition même, révèle que l'interronégative en finale est une question CONFIRM-SI. En effet la première partie est constituée par une proposition assertive positive, qui dans la structure complète de la phrase, devrait également figurer dans la deuxième partie. Cette structure ②, nous le rappelons, peut être considérée comme la juxtaposition d'une proposition assertive, reprise par une interrogation qui invite à sa confirmation (cf. Chap. III § II.4) :

(a) Il viendra, tu ne crois pas qu'il viendra ?

Les verbes apparaissant dans cette structure ②b sont d'une part les verbes semi-factifs dont nous venons de parler, d'autre part un sous-ensemble des verbes modaux épistémiques (le groupe Ia. de l'Annexe 1 du Chap. III).

Pour ce groupe de verbes, la construction postposée est une manière explicite de marquer la valeur de question CONFIRM-SI de l'interronégative. En effet, dans la construction standard où cette valeur n'est pas aussi précisément marquée, il peut y avoir ambiguïté, comme le montre (h) ci-dessous, construction standard correspondant à (a).

(h) Tu ne crois pas qu'il viendra ?

Il faut avoir recours à des distinctions intonatives ou accentuelles pour comprendre si (h) est une question CONFIRM-SI ou une question CONFIRM-NON, qui serait dans ce cas une question attributive d'une signification assez proche de (i) ou (j) :

(i) Tu crois qu'il ne viendra pas ?

(j) Il ne viendra pas, tu crois ?

Ainsi donc, on peut considérer la structure postposée ②b comme une version possible de l'interronégation CONFIRM-SI, lorsque celle-ci se compose de verbes admettant cette construction. Sous cette forme, elle appelle la confirmation positive d'une manière plus catégorique que sous la forme standard correspondante, en particulier avec des verbes comme penser, croire, avoir l'impression, etc.. avec lesquels des variations de mode indicatif / subjonctif ajoutent encore au jeu subtil de l'interprétation lorsqu'ils sont dans une construction standard :

(k) Tu ne penses pas qu'il puisse revenir ?

(l) Tu ne penses pas qu'il pourrait revenir ?

3.3. Les questions-soutien

Nous avons appelé ainsi au Chap. III § III, des questions qui par leur conformation générale sont assez proches des questions-reprise - au point que le plus souvent il n'est pas indiqué qu'il y a là deux types de construction (cf. M. Cohen 1952, J. Dubois 1963, etc...) - Cependant des différences existent ne serait-ce que dans le mode de la (première) phrase, déclarative dans la question-reprise, interrogative dans la question-soutien :

(a) Tu as compris, non ?

(b) Est-ce que tu as compris, oui ?

De plus, malgré un emploi assez indifférencié de non dans les questions-soutien, on peut dire que d'une manière générale les particules s'attachant à la première phrase sont de polarité inverse pour les questions-reprise, de même polarité pour les questions-soutien :

(c) Tu n'as pas compris, si ?

(d) Tu n'as pas compris, non ?

Nous avons indiqué au Chap. III § III.1.1. que les questions-soutien de forme négative, comme (d) ci-dessus, expriment une valeur illocutoire qui n'est généralement pas définie à l'avance ; selon le cas, elles peuvent être comprises comme des demandes de confirmation négative, (e) ci-dessous, ou au contraire de confirmation positive, (f) :

(e) Tu n'y reviendras pas de sitôt, non ?

(f) Tu n'exagères pas un peu, non ?

En (f), la présence dans la phrase d'un élément de polarité positive, un peu, oriente sans équivoque vers un sens de confirmation positive, alors qu'en (e) la présence de de sitôt de polarité négative oriente au contraire vers un sens de confirmation négative. Les deux phrases représentent de ce fait des exemples assez clairs de questions CONFIRM-NON et CONFIRM-SI. Il en va ainsi chaque fois que des éléments lexicaux sont présents qui commandent l'orientation du sens à donner. Les questions CONFIRM-SI taillées sur ce modèle de question-soutien possèdent des repères faciles notamment avec les éléments de polarité positive quantitatifs : un peu, quelque peu, un rien, assez, passablement, quelquefois etc... que l'on voit souvent employés dans ce type d'interrogation, peut-être précisément pour lever l'ambiguïté :

(g) Ce n'est pas un peu gênant, non ?

Ce n'est pas assez gênant, non ?

Ce n'est pas gênant quelque-fois, non ?

Etant donné la proximité à la fois syntaxique et sémantique qu'il y a entre les deux formes : neg P, non ? et P, non ? la première, question-soutien interrrogative, la deuxième, question-reprise s'appliquant à une assertion affirmative (cf. III § II.1.2.), il n'est pas étonnant de voir les phrases données en (g), interprétées exactement de la même manière, dans la forme de questions-reprise, P, non ? :

(h) C'est un peut gênant, non ?

C'est quelque peu gênant, non ?

C'est gênant quelquefois, non ?

Ceci implique en particulier qu'on puisse avoir indifféremment sous forme négative ou positive les expressions interrogatives dont on se sert pour qualifier péjorativement celui à qui l'on adresse. Au lieu de traiter quelqu'un de fou, malade, détraqué, piqué, tordu, sonné, etc. on dira :

(a) Tu n'est pas (un peu) fou, non ?

(b) Tu es fou, non ?

Dans ce cas particulier, l'interronégative perd sa valeur de demande CONFIRM-SI. Le locuteur n'attend pas de celui à qui il s'adresse de manière dépréciative, qu'il vienne lui apporter sa confirmation. L'interrogation est plutôt à considérer comme une question rhétorique, c'est-à-dire un procédé oratoire pour exprimer de manière détournée ce qu'il serait maladroit de dire trop directement, maladroit parce que brutal, discourtois, à la limite injurieux. Nous avons donc ici un nouvel exemple où la demande CONFIRM-SI prend la valeur d'une question rhétorique, i.e. de véritable affirmation positive.

Les exemples que nous avons donnés de questions-soutien interprétables dans un sens de demande CONFIRM-SI - et éventuellement dans un sens d'affirmation positive - sont des phrases où apparaissent des éléments qui fixent cette interprétation. Mais la question-soutien peut fonctionner avec cette valeur illocutoire sans ces éléments. Dans ce cas, on ne peut se fier qu'au contenu propositionnel de la phrase, à son contexte d'énonciation ou à des facteurs intonatifs assez subtils, pour lui attribuer la bonne interprétation (cette ambiguïté venant de l'emploi peu différencié de non à certaines occasions).

(a) Tu n'as pas froid, non ?

Cependant on peut être à peu près sûr de la valeur positive d'un certain nombre de phrases, devenues des sortes de tours stéréotypés pour exprimer la désapprobation, le reproche, l'exhortation :

(b) Tu n'as pas honte, non ?

C'est pas fini, non ?

Tu n'y penses pas, non ?

Dans ce cas, les phrases sont difficilement analysables comme des questions CONFIRM-SI. Il s'agit plutôt de questions rhétoriques, en ce sens que présentées sous une forme interrrogative, elles doivent être interprétées comme des sortes de prescriptions positives :

(h) Tu devrais avoir honte

Il est temps de finir etc.

Ce renversement n'est pas sans rappeler celui que nous avons observé dans les questions rhétoriques positives, de caractère injonctif :

(i) Crois-tu que je vais me laisser faire ?	Ne crois pas que...
Est-ce le moment d'en parler ?	Ce n'est pas le moment..

Cependant il y a une différence qui n'est pas négligeable : cet effet de sens n'apparaît ici que pour quelques énoncés, difficilement caractérisables sur le plan syntaxique et sémantique, alors que pour les questions rhétoriques positives le phénomène n'est pas du tout marginal. S'appliquant à toute une catégorie de verbes et d'expressions verbales, cette interprétation possède un caractère parfaitement stable et régulier. Elle peut être systématiquement mise en parallèle avec l'interprétation littérale de la phrase, avant que celle-ci ne reçoive sa valeur illocutoire du contexte particulier de discours dans lequel elle est énoncée. On ne peut dire la même chose des quelques phrases interrrogatives que nous

avons citées. Leur signification s'est presque totalement figée, au point qu'on ne peut penser à une autre interprétation; lorsqu'elles sont employées, elles fonctionnent pratiquement comme des sortes d'interjections. (Nous avons cité au Chap. III § II des expressions encore plus figées, dont la valeur est plus exclamative qu'interrogative, ex. : tu ne m'as pas regardé, non ?).

4. Caractéristiques structurales des interrónégatives CONFIRM-SI

4.1. Les éléments de polarité positive et négative

On vient de le voir, il n'est pas toujours facile de déterminer sur des bases syntaxiques l'orientation de confirmation positive ou négative que suggère l'interrónégative. Même si certains facteurs peuvent aider à faire reconnaître l'une ou l'autre de ces orientations, il est rare que leur présence suffise à assurer l'une des deux interprétations, et donc à rendre inacceptable la deuxième possibilité. Cependant il y a peut-être un cas où l'interrónégative porte en elle-même les marques indiquant explicitement le biais positif ou négatif qu'elle veut suggérer, c'est le cas où parmi les éléments lexicaux qui la composent il existe des éléments polarisés.

Pour les questions rhétoriques positives, nous avons surtout parlé des éléments de polarité négative, et parmi ceux-ci plus précisément de ceux qui dans un contexte négatif expriment l'idée d'une quantité nulle : ne pas lever le petit doigt, ne pas ouvrir la bouche, ne pas avoir le sou (un rond), ne pas sourciller, pas de sitôt etc... On a également vu le rôle des éléments de polarité négative dans la caractérisation des constructions interrónégatives (Chap. V § II.2.4.3.). Dans cette catégorie d'interrogation, si l'on veut conserver le sens de quantité nulle, il faut qu'il y ait orientation vers une confirmation négative. De ce fait, il est difficile de trouver ces expressions dans une construction Inversée/^{qui}prés- que automatiquement fait interpréter la phrase comme une question CONFIRM-SI :

- (a) * N'a-t-il pas le sou ?
 (b) * Ne l'a-t-il pas quitté d'un pas ?
- } Si, en effet.

(a) ci-dessus serait correcte dans le cas où avoir le sou signifierait avoir la pièce d'un sou, mais nous prenons ici l'expression ne pas avoir le sou dans le sens n'avoir aucun argent, sens que l'on trouve dans (c) ci-dessous (la même observation vaut pour ne pas quitter d'un pas) :

- (c) Il n'a pas le sou ?
 (d) Il ne l'a pas quitté d'un pas ?
- } non, je peux te l'affirmer

dans (c) et (d) l'interrogation est à comprendre comme une CONFIRM-NON de type question attributive (cf. Chap. V § II.2.2.2.) :

- (e) Il n'a pas le sou, tu penses ?
 (f) Il ne l'a pas quitté d'un pas, tu crois ?

Cette différence de comportement des éléments de polarité négative dans les interronégatives Inversées et dans les interronégatives Intonatives nous conduit à penser que des contraintes existent, que la négation ne joue pas le même rôle dans les questions CONFIRM-NON et CONFIRM-SI.

Ceci semble se confirmer, si nous examinons le comportement des éléments de polarité positive. Parmi ces éléments, on trouve des adverbess quantitatifs : un peu, plutôt (dans le sens assez, passablement), moyennement, à peine, relativement, un rien, passablement, assez, etc... La quantité qu'ils expriment se situe entre le niveau inférieur et un niveau moyen, constituant une gradation entre la quantité minimum tendant vers la quantité nulle exprimée par les éléments de polarité négative et la quantité supérieure ou maximum dont nous avons vu qu'elle peut recevoir une négation (Chap. VI § I.3.2.).

-				+
à peine	un peu	assez	beaucoup	
juste	quelque peu	relativement	très	
un rien	un petit peu	plutôt	énormément	
	légèrement	passablement		
		moyennement		

A côté de ces adverbes quantitatifs il y a également des adverbes de temps : déjà, ensuite, d'abord, dorénavant, désormais etc... des expressions verbales comparatives : faire mieux, valoir mieux, aimer mieux etc... et des indéfinis : quelqu'un, quelque chose, quelque part, quelque fois etc... (polarisés lorsqu'ils ne sont pas utilisés de manière contrastive, cf. Chap. V § II.2.4.3.).

Dans les énoncés déclaratifs ces éléments sont acceptables avec une négation à condition que la phrase soit elle-même plongée dans un contexte négatif de nature syntaxique ou sémantique, qui doit exprimer soit l'hésitation, le doute, etc..., soit une condition qui ne s'est pas réalisée, soit un souhait, toutes circonstances qui laissent à la phrase des chances d'avoir une valeur d'énoncé positif :

- (a) * On n'a pas déjà parlé de cela
- * Je ne ferais pas mieux de me taire
- * Il n'est pas quelque peu déçu

Contexte syntaxique négatif :

- (b) Il n'est pas dit qu'on ne l'ait pas déjà envoyé
- Je ne sais pas si je ne ferais pas mieux de me taire
- On n'est pas sûr qu'il ne soit pas quelque peu déçu

Contexte sémantique "négatif" :

- (c) On se demande s'il n'est pas déjà parti
- Je serais étonné qu'il ne soit pas quelque peu déçu

Si la balle n'avait pas légèrement dévié, il aurait été touché

Si je ne venais à peine de manger, j'accepterais volontiers

Tous ces exemples montrent que les diverses formes de construction contenant un élément de polarité positive, ont un sens qui laisse supposer ou inférer que la négation ne s'applique pas véritablement à la phrase, mais fait partie du mécanisme de couplage d'un énoncé de type dubitatif ou de type conditionnel hypothétique avec une proposition qui doit conserver sa valeur positive.

Pour traiter plus directement de notre problème, nous retiendrons parmi ces exemples les phrases qui contiennent des interrogations indirectes :

(d) Je ne sais pas si je ne ferais pas mieux de me taire

(e) On se demande s'il n'est pas déjà parti

Avec des verbes comme ne pas savoir, se demander mais également avec chercher, vouloir savoir, calculer, etc... on a déjà indiqué au Chap. V § II.1.1. que la présence de la négation dans l'interrogative indirecte enlève presque systématiquement à celle-ci son indétermination concernant sa valeur de vérité. Elle oriente presque toujours vers une affectation de valeur positive. Pour (d) par exemple, on a un sens qui ne semble pas très éloigné de (f) :

(f) J'ai comme l'impression que je ferais mieux de me taire

Cependant il n'est pas nécessaire que le verbe soit à la forme négative ou implique l'idée de doute pour que la construction d'interrogation indirecte soit possible :

(g) L'examen indiquera s'il n'aurait pas mieux valu attendre

(h) Il finira bien par nous dire s'il n'a pas été quelque peu déçu

Ce qui compte en définitive, c'est que la signification de l'énoncé introduisant l'interrogative indirecte n'interdise pas ou même facilite une interprétation où

l'on affecte à cette proposition une valeur de vérité positive, car c'est en définitive une valeur positive que le locuteur veut faire indirectement admettre. Par exemple, en énonçant (g), il fait part de sa conviction : il aurait mieux valu attendre simplement par le choix qu'il fait d'exprimer l'interrogation indirecte avec sa valeur négative plutôt que positive. En disant (i), sa prise de position vis-à-vis de la vérité de la proposition n'aurait pas été perceptible ; (i) pourrait être paraphrasé par (j)

(i) L'examen indiquera s'il aurait mieux valu attendre

(j) L'examen indiquera s'il aurait mieux valu attendre ou pas

Ce que nous venons de dire pour l'interrogation indirecte vaut également pour l'interrogation directe. Tous ces éléments de polarité positive entrent dans une interrogative directe à condition qu'elle soit interprétée comme une question CONFIRM-SI. Les trois formes sont possibles :

(a) Je ne ferais pas mieux d'arrêter ?	}	Si, effectivement
(b) Est-ce qu'il n'est pas déjà terminé ?		
(c) N'es-tu pas relativement tranquille ?		
(d) Ne viens-tu pas à peine d'arriver ?		

Pour cette raison, les éléments de polarité ne posent aucun problème dans les interronégatives ; au point que généralement on ne signale pas de différence entre leur emploi et celui de n'importe quel autre élément lexical. Il faut voir cependant qu'ils ne sont acceptables que dans la mesure où l'interronégative est une question CONFIRM-SI. Si par des éléments spécifiques, on marque l'interronégative comme une CONFIRM-NON, la phrase devient incorrecte (par exemple si l'on ajoute, ainsi, du tout ou même à la négation, cf. Chap. V § II.2.4.).

(d) * Tu n'as même pas déjà terminé ?	}	non, effectivement
(e)?* Ainsi, je ne ferais pas mieux d'arrêter ?		

Il faut donc admettre qu'une contrainte existe. Les questions CONFIRM-NON et CONFIRM-SI n'ont ni les mêmes propriétés syntaxiques, ni les mêmes tolérances lexicales. Ceci est dû, à notre avis, à la fonction différente de la négation par rapport à la phrase interrogative : dans le cas de la question CONFIRM-NON la négation peut s'appliquer à des éléments qui composent la phrase - on l'a vu avec les éléments de polarité négative qui sans elle ne peuvent s'employer dans le sens de quantité nulle - tandis que dans le cas de la question CONFIRM-SI, la négation ne s'applique pas à un élément quelconque, ni même à l'ensemble de la phrase mais s'applique à l'interrogation. La construction interrogative qui met le plus clairement ceci en évidence est la question Inversée, car il n'est généralement pas possible de l'interpréter comme une question CONFIRM-NON. Cette contrainte indique que pour cette construction, la négation n'a pas un rôle ambigu, qu'elle fait partie du mécanisme de l'interrogation sans toucher véritablement à la phrase. Pour ces deux autres au contraire, il faut considérer la négation tantôt comme une donnée de la modalité interrogative, tantôt comme un élément portant sur la phrase. On peut schématiser la différence en concrétisant le fonctionnement interrogatif par des expressions comme il est vrai ou c'est le cas (par exemple, Pl ou non Pl ? peut être mieux explicité par : c'est le cas que Pl ou ce n'est pas le cas que Pl ?). Ainsi, non Pl ? de l'interronégative peut être rapporté à deux expressions différentes :

CONFIRM-NON : c'est le cas que [non P]? (Formes Inversée, Intonative,

Est-ce que)

CONFIRM-OUI : ce n'est pas le cas que[F]? (Formes Inversée, Est-ce que)

Avant d'essayer d'expliquer la différence de ces deux interrrogatives à partir de la structure que l'on doit poser pour chacune d'elles, nous voudrions donner un autre exemple de cette différence, en examinant une forme interrogative particulière, construite avec n'est-ce pas.

4.2. Les constructions interrogatives avec n'est-ce pas que...

Dans l'étude des questions-reprise, au Chap. III § III.2.2., nous avons parlé de n'est-ce pas ? et pas vrai ? dans une utilisation où ils sont très peu différents de si et non :

(a) J'ai raison, n'est-ce pas ?

(b) Tu es content, pas vrai ?

Nous ne reviendrons pas sur la description de ces constructions où n'est-ce pas et pas vrai sont traités comme de simples particules, un peu à la manière de hein, dis ? etc... Mais en dehors de cette utilisation, n'est-ce pas et pas vrai - dont la forme complète est n'est-il pas vrai - fonctionnent également comme introducteurs de phrase :

(c) N'est-ce pas que j'ai raison ?

(d) (N'est-il) pas vrai que tu me l'as donné ?

On est tenté de dire que ces constructions sont des interrrogatives de valeur CONFIRM-SI, car il est très clair que le locuteur attend une réponse positive lorsqu'il énonce (a) ou (d). Cependant si l'on a bien affaire là à des demandes de confirmation positive, la réponse qui leur convient est oui et non si :

(c) N'est-ce pas que j'ai raison ? R. oui, parfaitement

(d) Pas vrai que tu me l'as donné ? R. oui, c'est tout à fait vrai

A quoi cette différence est-elle due ? Pourquoi emploie-t-on oui au lieu de si ? A notre avis, on peut expliquer ceci par le caractère figé qu'ont pris les deux tours qui de formes négatives d'expressions existant par ailleurs Est-ce que, est-il vrai, sont devenus de véritables éléments indépendants et autonomes. On peut s'en convaincre en comparant les deux possibilités que manifeste pas vrai selon qu'on le considère comme une expression figée (d) ci-dessus, ou comme la forme négative de est-il vrai :

(e) N'est-il pas vrai que tu es mon cousin ? R. mais si, pourquoi me demandes-tu cela ?

En (e), l'expression est utilisée comme n'importe quelle construction il est Adj à la forme négative (on pourrait par exemple le remplacer par n'est-il pas exact que...) et il est tout à fait normal qu'elle reçoive la réponse si.

Pour n'est-ce pas que les choses sont moins claires, car il existe également le tour est-ce que ne... pas que nous avons vu dans les questions CONFIRM-NON et CONFIRM-SI, dont le sens n'est pas tout à fait le même ; on peut comparer (c) ci-dessus et (f) :

(c) N'est-ce pas que j'ai raison ?

(f) Est-ce que je n'ai pas raison ?

La différence n'est pas très grande lorsque l'interronégative est une question CONFIRM-SI comme ici, même si la valeur positive de la proposition est plus affirmée avec n'est-ce pas que. Cette affirmation devient plus claire encore lorsque la phrase prend la forme d'une construction postposée, comme en (a) ci-dessus, mais on peut encore trouver une grande ressemblance de sens à (f) et à (a).

Cependant, on le sait, la forme est-ce que ne... pas peut également servir à exprimer des demandes CONFIRM-NON :

(g) Est-ce que tu n'as pas bougé de toute la journée ?

Dans cette phrase, l'emploi de n'est-ce pas que serait impossible du fait de la présence de l'élément de polarité négative :

(h) * N'est-ce pas que tu as bougé de toute la journée ?

Il faut donc distinguer les deux tours n'est-ce pas que... et est-ce que ne ...pas, à la fois sur la forme de la réponse positive qui est faite aux deux interronégatives et sur la valeur illocutoire que ces deux interronégatives expriment. Si les

deux tours se sont syntaxiquement figés (pour est-ce que nous l'avons dit au Chap. III § I.5.2.) à partir de c'est que, ce n'est pas que, chacun s'est spécialisé dans un emploi légèrement différent; n'est ce pas que sert exclusivement pour les demandes CONFIRM-SI au point d'être considéré comme une particule de demande de confirmation, Est-ce que ne... pas représente l'expression commune de deux structures de forme et de sens différents : c'est que ne pas P et ce n'est pas que P (dans le deuxième cas seulement il n'est pas très loin du sens de n'est-ce pas que...).

4.3. Hypothèse sur la structure des interrrogatives CONFIRM-SI

Cette hypothèse a déjà été ébauchée au Chap. V § II. Partant de la construction disjonctive exclusive si P1 ou si neg P1 que l'on pose comme la structure de base des phrases interrogatives indirectes et directes, des situations différentes sont possibles, tout d'abord en ce qui concerne le contenu de P, ensuite pour ce qui est de l'ordre dans lequel on place les deux termes de la disjonction, enfin pour ce qui est de la réduction de la structure disjonctive. A ces différentes situations vont correspondre des formes de phrases différentes. (Si P1 ou si neg P1, on le rappelle, doit se comprendre comme si oui P1 ou si non P1, oui et non se référant à la valeur de la proposition P1, ce que l'on peut encore paraphraser par si c'est le cas que P1 ou si ce n'est pas le cas que P1).

1ère situation : 1) On garde la séquence si oui P1 ou si non P1

2) La première occurrence de P1 est positive

3) La suppression du deuxième terme de la disjonctive est possible après sa réduction à ou pas. Cette suppression dépend de la valeur illocutoire donnée à la phrase.

Au passage de la forme indirecte à la forme directe trois constructions sont possibles : (non peut être remplacé par pas) :

Intonative : P (ou non) ?

Inversée : P inversée (ou non) ?

Est-ce que : Est-ce que P (ou non) ?

1 - Tu as faim (ou non) ?

2 - As-tu faim (ou non) ?

3 - Est-ce que tu as faim (ou non) ?

2ème situation : 1) On garde la séquence si oui Pl ou si non Pl

2) La première occurrence de Pl est négative

3) La suppression du deuxième terme est pratiquement obligatoire
mais on peut parfois le conserver (ou si)

Au passage de la forme indirecte à la forme directe deux constructions sont possibles :

Intonative : ne pas P ?

Est-ce que : Est-ce que [ne pas P] ?

1 - Tu n'as pas faim ?

2 - Est-ce que tu n'as pas faim ?

3ème situation : 1) On inverse la séquence si non Pl ou si oui Pl

2) La première occurrence Pl est positive

3) La suppression du deuxième terme est obligatoire

A la forme directe trois constructions sont possibles :

Intonative : ne pas P ?

Inversée : ne pas P (inversée) ?

Est ce que : Est-ce que ne pas [P] ?
 | n'est-ce pas que [P] ?

1 - Tu n'as pas faim ?

2 - N'as tu pas faim ?

3 - Est-ce que tu n'as pas faim ?
 n'est-ce pas que tu as faim ?

La troisième situation est celle de l'interronégative CONFIRM-SI. Comme on le voit la phrase ne contient pas d'élément négatif, c'est la valeur de vérité négative de la phrase qui est interrogée. Or on l'a déjà dit, interroger peut être une manière de mettre en doute, lorsque l'interrogation porte sur une phrase où la disjonction a été supprimée. Interroger sur la valeur négative d'une proposition est donc une façon de mettre en doute cette valeur négative et par là même une façon de donner quelque probabilité à la valeur inverse, la valeur positive. (cf. Chap. V § II.1.1.). Il en est de même dans la première situation ; lorsqu'on interroge sur la valeur positive d'une proposition, on donne quelque probabilité à sa valeur négative. C'est sur ce ressort que joue la question rhétorique positive (Chap. VI, § I).

Ainsi donc les mécanismes des deux types d'interrogation, question rhétorique positive et question CONFIRM-SI, ne sont pas tellement différents .. Dans les deux cas en interrogeant sur l'une des deux valeurs de la proposition, on suggère que c'est la valeur inverse que l'on a choisi de croire et de faire admettre.

Est-ce le moment d'agir ? je ne crois pas que ce soit le moment...

N'est-ce pas le moment d'agir ? je crois que c'est le moment ...

C'est ce parallélisme dans la stratégie discursive qui nous fait ranger les deux types d'interrogatives dans la même classe des questions rhétoriques.

Cet essai de description des diverses formes à travers lesquelles se manifeste l'interrogation totale en français et des diverses interprétations qui leur sont attribuées lorsqu'on raisonne en termes d'actes de langage, se présente comme un inventaire raisonné : des classements sont proposés, tout d'abord sur la base de traits distinctifs concernant les structures de phrase, ensuite sur les mises en corrélation entre structures de phrase et valeur d'énonciation.

Tous les problèmes soulevés au cours de ce travail n'ont pas été réglés. En effet, pour quelques-uns, nous avons le sentiment de ne pas être parvenu à donner de véritables explications, même si par nos descriptions et nos schémas d'organisation, certains éclaircissements ont été apportés aux phénomènes, ne serait-ce que par le fait qu'ils ont été isolés et d'une certaine manière caractérisés. Par exemple, il n'est pas facile de développer une argumentation complètement satisfaisante pour rendre compte des mécanismes par lesquels des phrases interrogatives, dont on peut concevoir qu'elles sont dérivables d'un schéma structural commun sur le plan syntaxique, s'interprètent avec des valeurs illocutoires bien différenciées, suivant que des variations, parfois minimes, leur sont apportées ou que des conditions contextuelles de discours leur sont associées. En effet, les possibilités différentes d'utilisation des phrases sont fonction de règles qu'il n'est pas possible de concevoir dans le même cadre théorique, ni de formuler dans les mêmes notations que les descriptions qui caractérisent leur structure. Des constatations peuvent être faites, des corrélations peuvent être établies, des hypothèses peuvent être proposées, mais il reste toujours la difficulté d'articuler avec cohérence ce qui sur le plan de la phrase s'exprime en termes de structure, de propriétés syntaxiques, de règles de transformations, etc... c'est-à-dire qui appartient à un système de description et de représentation assez bien défini, et ce qui sur le plan de l'énonciation s'ex-

prime par des notions telles que intention de signifier, appel à la confirmation, satisfaction de l'attente, etc..., c'est-à-dire des notions qui renvoient à une esquisse de ce que pourrait être un modèle de la mise en fonctionnement du langage (facteurs psychologiques, principes de logique pragmatique, conventions d'usage, etc...).

Le seul moyen que l'on ait pour l'instant d'assurer l'articulation entre les deux champs de l'analyse linguistique est de témoigner d'un certain nombre de relations, d'établir la régularité de certaines mises en correspondances. Par exemple, on peut observer des corrélations entre la présence de certaines catégories d'éléments lexicaux et la manifestation de certaines valeurs énonciatives; on peut juger du bien-fondé de certaines règles de dérivation pour un effet particulier de sens, ou au contraire montrer l'incompatibilité qu'il y a entre certaines constructions et l'expression de certaines valeurs illocutoires, etc...

Le cadre particulier de discours dans lequel ces observations ont été faites - le cadre question/réponse - est certainement trop étroit. Il faudrait par exemple pouvoir l'élargir à un contexte qui engloberait le couple question-réponse, car l'interrogation elle-même participe à une organisation plus large du discours : elle peut faire suite à des énoncés dont le sens est souvent utile pour son interprétation. Cependant, même en élargissant le contexte, on n'arriverait pas à résoudre le problème fondamental qui est celui de la distinction inévitable entre les règles qui rendent compte de la structure de la langue et les règles qui rendent compte de son utilisation.

Nous nous heurtons là au problème de la non-homogénéité des phénomènes, problème qui se pose inévitablement lorsqu'on examine et que l'on veut décrire les faits linguistiques dans leur véritable dimension. Si l'étude de l'interrogation en constitue une illustration particulière, ce problème se pose à l'ensemble

de la description linguistique aujourd'hui. Il n'est que de voir les grandes directions d'étude qui se dessinent et les diverses tentatives qui sont faites pour établir des ponts entre des systèmes de représentation de nature différente, pour se convaincre de l'actualité de cette question. En cherchant à dépasser le cadre purement syntaxique de la langue, on touche inévitablement à des facteurs qui introduisent une complexité nouvelle dans la description des faits, au point que de nouveaux cadres doivent être trouvés pour arriver à une plus juste appréhension des phénomènes.

Sans que ceci signifie un changement radical de perspective, nous citerons pour ce qui nous concerne un facteur dont nous ne soupçonnions pas l'importance pour la description de l'interrogation totale. Il s'agit de l'expression de la modalité et tout particulièrement de la modalité épistémique, dont nous n'avions pas perçu l'intérêt au départ de cette étude, mais qui dans de nombreux cas s'est révélée être un instrument de différenciation tout à fait indispensable. En effet, on peut trouver surprenant que le Chapitre IV soit presque entièrement consacré à un ensemble de verbes, d'adjectifs, d'adverbes, etc... que l'on peut globalement désigner sous le nom d'éléments de modalisation assertive, car a priori ces éléments ne paraissent pas directement liés au phénomène de l'interrogation. Pourtant, à l'occasion des observations sur les différentes formes de l'interrogation directe, la présence couramment attestée de l'un de ces éléments nous a contraint à prendre en considération les marques de la modalité épistémique et à constater le rôle important qu'elle joue dans la stratégie du questionnement en même temps que dans celle de la réponse. En particulier, on est tenu de reconnaître son action et de l'inclure dans la description lorsqu'elle apparaît sous une forme verbale, c'est-à-dire dans une expression où il y a manifestation du sujet-qu'il s'agisse d'un sujet de première personne ou de deuxième personne. En effet, dans ce cas là, toute la construction de la phrase interrogative peut dépendre de la nature de l'agent modalisateur.

A la réflexion, d'ailleurs, ceci n'a rien pour surprendre. Par sa nature même, l'interrogation directe s'inscrit obligatoirement dans un cadre de dialogue, c'est-à-dire dans un cadre de discours où il est impossible de négliger les conditions de l'énonciation. Comme on le sait, ces conditions sont liées en tout premier lieu à celui qui est responsable de la mise en fonctionnement du langage, le locuteur qui en parlant, est généralement amené à se désigner (je), et éventuellement, s'il le met directement en cause, à désigner celui à qui il s'adresse, son interlocuteur (tu). Or, dans l'interrogation, cette désignation est on ne peut plus probable puisque le locuteur par la modalité même de son intervention fait de l'interlocuteur un protagoniste du discours ; il attend de lui une participation active, il le pousse à prendre la parole pour qu'il complète utilement son propre énoncé, en d'autres termes il l'incite à répondre.

Ainsi celui qui dans un premier temps n'est qu'un interlocuteur passif, doit à son tour s'exprimer sur un sujet qu'il ne choisit pas, mais qui lui est imposé - plus ou moins autoritairement, il est vrai. Ce que l'on veut de lui, c'est son appréciation dont on lui laisse la totale responsabilité, ou au contraire que l'on guide, que l'on oriente vers l'une ou l'autre des deux possibilités. Dès lors, dans un tel scénario, il n'est pas étonnant de voir apparaître aussi bien dans l'énoncé interrogatif que dans celui qui lui fait suite et qui le complète, des éléments dont la fonction est d'exprimer le savoir, l'expérience, le jugement etc.. par rapport à la proposition énoncée, particulièrement des éléments verbaux grâce auxquels l'agent humain peut être explicitement désigné.

Dans l'interrogation, la présence d'éléments de modalisation épistémique appuie généralement l'appel à une évaluation, l'invitation à l'assentiment, l'incitation à une confirmation de la part de celui à qui l'interrogation s'adresse. Mais il n'est pas rare, dans certains cas de questions orientées par exemple, que celui qui interroge évoque son propre point de vue sur la proposition, à l'aide des mêmes éléments (s'il le fait à l'aide de verbes seule change

alors la nature du sujet). Ainsi, on peut voir que parmi les constructions interrogatives, certaines sont directement soumises à l'action de ces éléments modalisateurs. C'est le cas notamment des constructions postposées. Envisagées sous l'angle de leur valeur illocutoire, elles donnent lieu à des interprétations un peu différentes : questions estimatives ou délibératives s'il s'agit des séquences je V, questions attributives au contraire s'il s'agit des séquences tu V. Mais on a également vu le rôle non négligeable que la modalisation joue dans les questions-reprise, dans les questions-réplique, etc...

- Dans la réponse à l'interrogation, la présence de ces éléments marque le degré de fiabilité qui peut être accordé à l'information fournie, ou s'il ne s'agit pas d'une vraie question, la force ou l'atténuation avec laquelle est apportée la confirmation, l'acquiescement ou au contraire la dénégation, le refus. Les verbes apparaissent alors sous la forme je V en accompagnement ou en remplacement des particules d'assertion positive ou négative, mais ce rôle de substituts peut être tenu, en l'absence de tout sujet, par les adjectifs et les adverbes. Ainsi, l'importance de tous ces éléments est encore plus immédiatement perceptible dans la réponse, puisqu'ils constituent à eux seuls des énoncés assertifs pertinents. Je V, c'est Adj, Adv etc... sont autant de séquences qui permettent de dire oui ou non sans avoir à le dire vraiment, c'est-à-dire qui permettent de pratiquer l'assertion avec l'art subtil des nuances et des restrictions mentales, tout en satisfaisant au jeu prévu de la participation que suppose l'interrogation, quelle que soit sa véritable nature (appel véritable au jugement d'autrui ou simplement procédé oratoire pour faire admettre un point de vue déjà acquis).

Ainsi, qu'il s'agisse de l'interrogation ou de la réponse, on voit que l'intervention des facteurs de modalisation assertive ne peut être négligée dans la description du fonctionnement de l'interrogation, ne serait-ce que pour comprendre la multiplication des formes dont on se doit de faire le recensement.

Mais en même temps, il est évident que cette prise en considération du phénomène de modalisation introduit une complexité nouvelle en ce qui concerne la description de l'interrogation totale. Des concepts nouveaux apparaissent qui, nous semble-t-il, n'ont guère été évoqués et utilisés jusqu'ici dans l'étude de la construction interrogative et encore moins perçus en liaison avec l'acte de questionnement. Il faut donc essayer d'intégrer ce nouveau paramètre dans l'étude descriptive des formes de l'interrogation et dans l'interprétation de ces formes du point de vue de leur valeur énonciative.

L'étude n'en devient que plus difficile et apparemment moins satisfaisante en ce qui concerne la netteté des résultats. Tout d'abord, la multiplicité des critères auxquels on a recours augmente la complexité de l'analyse, mais ce qui est plus grave, la nature même de ces critères se prête mal à des descriptions confortables pour l'esprit par leur caractère bien tranché. Il suffit parfois de variations minimales - le temps du verbe, un changement de personne, une modification aspectuelle, etc.. - pour que les conditions d'application d'une règle ne soient plus valides : ceci pour un sous-ensemble ou même à la limite pour un élément d'un sous-ensemble défini à l'intérieur d'une catégorie de termes de modalisation. On peut imaginer la difficulté qu'il y a à élaborer des règles qui conviennent pour chacun des cas, dans chacune des situations particulières de construction. Et pourtant pour étudier le phénomène dans sa dimension empirique véritable, on ne peut pas se contenter de règles générales, qui assurément correspondent à une certaine réalité, mais une réalité qui par le jeu des exemples et des troncatures constitue une réduction ^{du} véritable fonctionnement du langage.

Nous sommes certainement aujourd'hui à ce moment de transition où au-delà de la description des phrases dans ce qu'elles ont de plus aisément objectivable et de plus stable, on veut également comprendre ce qui fait leur plasticité, leur accommodation au contexte, leur capacité à moduler de manière très

nuancée, souvent par le biais d'infimes variations, la signification que l'on attendrait normalement de leurs composantes lexicales et syntaxiques.

BIBLIOGRAPHIE

- ALLERTON D., CRUTTENDEN A., 1973.- "English sentence adverbials", Lingua, 34,1.
- ARBINI R.- "Tag questions and tag imperatives", Journal of Linguistics, 5.
- ARÇAIS (d') G. et LEVELT N., eds., 1970.- Advances in Psycholinguistics, North-Holland Company, Amsterdam.
- AUSTIN J.L., 1961.- Philosophical Papers, Oxford University Press, Oxford.
- 1962.- How to do Things with Words, Oxford University Press, Oxford (traduction française, Ed. du Seuil, 1970).
- BACH E., 1968.- "Nouns and noun phrases", Universals of Linguistic Theory, E. Bach and R. Harm eds., Holt, Rinehart and Winston, New-York.
- 1971.- "Questions", Linguistic Inquiry, vol. II,2.
- BAKER C.L., 1968.- Indirect Questions in English, Ph.D. diss., University of Illinois, Urbana. University Microfilms, Ann Arbor, Mich., 1969.
- 1970.- "Double negatives", Linguistic Inquiry, vol. 2.
- 1970.- "Notes on the description of English questions : the role of an abstract question morpheme", Foundations of Language, 6,2.
- BANFIELD A., 1973.- "Narrative style and the grammar of direct and indirect discourse", Foundations of Language, vol. 10,1.
- BELNAP N., 1963.- "Questions, answers, presuppositions", Journal of Philosophy, 20.

- BENVENISTE E., 1970.- "L'appareil fondamental de l'énonciation", Langages, n° 17.
- BEVER T.G., 1970.- "The influence of speech performance on linguistic competence", in D'Arçais et Levelt, eds.
- BIERWISCH M. et HEIDOLPH K.E., eds., 1970.- Progress in Linguistics, Mouton, La Haye.
- BLANCHE R., 1969.- Structures intellectuelles, J. Vrin, Paris.
- BLINKENBERG A., 1928.- L'ordre des mots en français moderne, 2 vol., Copenhague, Munksgaard, 2e édition, 1958.
- BOER (de) C., 1947.- Syntaxe du français moderne, Universitaire Pers., Leyde.
- BOLINGER D.I., 1957.- Interrogative Structures of American English (the Direct Question), Publication of the American Dialect Society, n° 28, University of Alabama Press, University.
- 1968.- "Postposed main phrases. An English rule for Romance subjunctive", Canadian Journal of Linguistics, 14.
- 1976.- "Yes-No questions are not alternative questions" (article ronéotypé).
- BONNARD H., 1961.- "Le système des pronoms qui, que, quoi en français", Le Français Moderne, T. 29, n° 3.
- BORILLO A., 1976.- "Remarques sur l'interrogation indirecte en français", Méthodes en grammaire française, J.C. Chevalier et M. Gross eds., Klincksieck, Paris, 1976.
- 1976.- "Les adverbes et la modalisation de l'assertion", Langue Française, Lexique et Grammaire, n° 30, Larousse, Paris, 1976.

- BORILLO A., 1976.- "Les parenthétiques et le mode interrogatif". Colloque de "Syntaxe et sémantique du Français", Montréal, Août-Sept. 1976, publié dans Cahiers de Linguistique, n° 8, Syntaxe et Sémantique du français, Université de Québec, Montréal.
- BORKIN A., 1971.- "Polarity items in questions", Papers from the 7th. regional Meeting Chicago Linguistics Society.
- BRESNAN J., 1970.- "On complementizers : towards a syntactic theory of complement types", Foundations of Language, vol. 6,2.
- BROWN W., 1972.- "Conjoined question-words", Linguistic Inquiry, vol. III,2.
- BRUNOT F., 1926.- La pensée et la langue, Masson, Paris, 3e édition, 1965.
- BUYSENS E., 1959.- "Negative contexts", English Studies, 40.
- CASAGRANDE J., SACIUK B., 1972.- Generative Studies in Romance Languages, Rowley, Newbury House, Mass.
- CHAFE W., 1963.- "English questions", Pegs Paper, n° 26.
- CATTELL R., 1973.- "Negative transportations and tag questions", Language, 49.
- CHEVALIER J.C., 1968.- Histoire de la syntaxe, Droz, Genève.
- 1969.- "Registres et niveaux de langue : les problèmes posés par l'enseignement des structures interrogatives", Le Français dans le Monde, n° 69.
- CHEVALIER J.C. et alii, 1964.- Grammaire du français contemporain, Paris, Larousse.
- CHEVALIER J.C. et GROSS M., eds., 1976.- Méthodes en grammaire française, Paris, Klincksieck.

- CHOMSKY N., 1965.- Aspects of the Theory of Syntax (traduction française, Le Seuil, Paris).
- 1967.- "Remarks on nominalization", in Chomsky, 1972.
- 1971.- Conditions on Transformations, Indiana University Linguistics Club (ronéotypé).
- 1972.- Studies on Semantics in Generative Grammar, Mouton, La Haye (traduction française, Le Seuil, Paris).
- CLEDAT L., 1979.- "L'inversion du sujet", Revue de Philologie Française, 40, n° 2.
- COHEN M., 1952.- "Emplois nouveaux de oui et non en français", Bulletin Société de Linguistique de Paris, 1, Paris.
- COHEN T.- "Illocutions and perlocutions", Foundations of Language, vol. 9, 4.
- COLE P., ed., 1978.- Syntax and Semantics. Pragmatics, vol. 9, Academic Press, New-York.
- COLE P. et MORGAN J.L., eds., 1975.- Syntax and Semantics III : Speech Acts, Academic Press, New-York.
- CORNULIER (de) B., 1973.- Etude des incises en français, thèse de 3e Cycle, Aix-en-Provence.
- 1973.- "Sur une règle de déplacement de négation", Le Français Moderne, 41.
- CRESSEY W., 1970.- "Relatives and interrogatives in Spanish : a transformational analysis", Linguistics, 58,1.
- CRISARI M., 1975.- "Sugli usi non istituzionali delle domande", Lingua e stile, 10.

CULIOLI A., 1968, "La formalisation en linguistique", Cahiers pour l'Analyse, n° 9.

1973.- "Sur quelques contradictions en linguistique", Communications, 20, 83-91.

1974.- "A propos d'énoncés exclamationnels", Langue Française, 22.

DAMOURETTE J. et PICHON E., 1934.- Des mots à la pensée, Tomes 4 et 5, d'Artrey, Paris.

DAVISON A., 1975.- "Indirect speech acts and what to do with them", in COLE et MORGAN, 1975.

DELATTRE P., 1966.- "Les dix intonations de base du français", The French Review, vol. XL, n° 1.

1967.- "La nuance du sens par l'intonation", The French Review, vol. XLI, n° 3.

DESSAINTES M., 1960.- La construction par insertion incidente, d'Artrey, Paris.

1971.- Recherche linguistique et enseignement, Duculot, Gembloux.

DUBOIS J., 1963.- "Recherches sur l'intonation française", Etudes de Linguistique Appliquée.

DUBOIS J. et DUBOIS-CHARLIER F., 1970.- Éléments de linguistique française : syntaxe, Larousse, Paris.

DUCROT O., 1972.- Dire et ne pas dire, Hermann, Paris.

1975.- "Je trouve que", Semantikos, 1.

ELLIOT D., 1965.- "Towards a grammar of exclamations", Foundations of Language, vol. 11, n° 3.

- EMONDS J., 1976.- A Transformational Approach to English Syntax. Root.
Structure Preserving and Local Transformations, Academic
Press, New-York.
- 1973.- "Parenthetical clauses", Papers from the 9th Regional Meeting Chicago Linguistics Society.
- ESCURE G., 1974.- "Negation and dialect variation in French", Papers in Linguistics, vol. 7, 3-4.
- FAUCONNIER G., 1973.- "Points de vue récents sur les rapports entre la logique et la grammaire", Langages, 30.
- 1976.- Etude de certains aspects logiques et grammaticaux de la quantification et de l'anaphore en français et en anglais, thèse de doctorat, Paris.
- FONTANIER P., 1968.- Les figures du discours, Flammarion, Paris.
- FRANTZ D., 1973.- "On question-word movement", Linguistic Inquiry, vol. IV, 4.
- FOULET E., 1921.- "Comment ont évolué les formes de l'interrogation", Romania, 47.
- 1926.- "L'interrogation et l'ordre des mots en anglais et en français", Romania, 52.
- FRASER B., 1974.- "An examination of the performative analysis", Papers in Linguistics, 7, 1-2.
- 1974.- "An analysis of vernacular performative verbs", in SHUY R.W. et BAILEY C.J.N., eds.), Toward Tomorrow's Linguistics, Washington, Georgetown University Press, 138-158.
- 1975.- "Hedged performatives", in COLE et MORGAN, 1975.
- FREGE G., 1971.- Ecrits logiques et philosophiques, Le Seuil, Paris.

- FROMAIGÉAT E., 1938.- "Les formes de l'interrogation en français moderne : leur emploi, leurs significations et leur valeur stylistique", Vox Romanica.
- GARTONE D., 1971.- Etude descriptive du système de la négation en français contemporain, Droz, Genève.
- GOUGENHEIM G., 1970.- Etudes de grammaire et de vocabulaire français, Picard, Paris.
- GORDON D., LAKOFF G., 1971.- "Conversational postulates", Papers from the 7th Regional Meeting Chicago Linguistics Society (traduction française 1973, dans Langages, 30).
- GREEN G.M., 1975.- "How to get people to do things with words", in COLE et MORGAN, 1975.
- GREENBAUM S., 1969.- Studies in English Adverbial Usage, Longmans, Londres.
- GREENBERG J., 1966.- Universals of Language, M.I.T. Press, Cambridge, Mass.
- GREVISSE M., 1964.- Le bon usage - Grammaire française, Duculot, Gembloux, 8e édition.
- GRICE H.P., 1957.- "Meaning", Philosophical Review, 66(3).
- 1968.- "Utterer's meaning, sentence-meaning and word-meaning", Foundations of Language, 4(3).
- 1975.- "Logic and conversation", in COLE et MORGAN, 1975.
- GRINDER J., 1971.- "Chains of coreference", Linguistic Inquiry, vol. II,2.
- GROSS M., 1968.- Grammaire transformationnelle du français, Larousse, Paris.
- 1974.- Méthodes en syntaxe, Hermann, Paris.
- 1977.- "Une analyse non presuppositionnelle de l'extraction dans C'est ... que", Linguisticae Investigationes, t. 1(1).

- GROSS M., 1978.- "On the methodology of generative grammar", L.A.D.L., Université de Paris VII (article ronéotypé).
- GROSS M., HALLE M., SCHÜTZENBERGER M.P., 1973.- The Formal Analysis of Natural Languages, Mouton, La Haye.
- HAMBLIN C., 1973.- "Questions in Montague English", Foundations of Language, vol. 10.
- HANAH D., 1963.- "Questions", Journal of Philosophy, 20.
- HARRIS Z., 1971.- Structures mathématiques du langage, Dunod, Paris.
1976.- Notes du cours de syntaxe, Le Seuil, Paris.
- HERINGER J.T., 1972.- "Some grammatical correlates of felicity conditions and presuppositions", Working Papers in Linguistics, Ohio State University.
- HIRSCHBÜHLER P., 1970.- Traitement transformationnel de l'interrogation, thèse de l'Université de Bruxelles, Bruxelles.
- HIZ H., 1962.- "Questions and answers", Journal of Philosophy, vol. LIX, n° 1.
- HIZ H., ed., 1977.- Questions, Reidel, Dordrecht, Hollande.
- HOOPER J., 1975.- "On assertive predicates", in Syntax and Semantics, J.P. Kimball ed., Academic Press, New-York.
- HENRY, 1960.- Etudes de syntaxe expressive, Paris.
- HORN L.R., 1978.- "Remarks on negation raising", in Syntax and Semantics, 2, P. Cole, ed.
- HUDDLESTON R., 1970.- "Two approaches to the analysis of tags", Journal of Linguistics, 6.

- HUDDLESTON R., UREN O., 1969.- "Declarative, interrogative and imperative", in French Lingua, 22.
- HUDSON R., 1975.- "The meaning of questions", Language, 51.
- HULL R.D., 1975.- "A semantics for superficial and embedded questions in natural language", in E. KEENAN, ed., Formal Semantics of Natural Language, Cambridge University Press, Cambridge.
- HULL R.D., et KEENAN E.L., 1973.- "The logical presuppositions of questions and answers", in D. FRANCK et J. PETOEFI, eds., Praesuppositionen in Philosophie und Linguistik, Athenaeum, Frankfurt.
- HUOT H., 1977.- Recherches sur la subordination en français, thèse de doctorat d'Etat, Université de Paris VIII (ronéotypé).
- JACKENDOFF R., 1972.- Semantic Interpretation in Generative Grammar, M.I.T. Press.
- JACOBS R. et ROSENBAUM P., 1970.- Readings in English Transformational Grammar, Ginn, Waltham, Mass.
- JESTERSEN O., 1924.- The Philosophy of Grammar, Allen and Undwin, Londres.
- JORET Ch., 1877.- "Un signe d'interrogation dans un patois français", Romania, vol. 6,2.
- KARITUNEN L., 1977.- "Syntax and semantics of questions", Linguistics and Philosophy, 1.
- KATZ J., POSTAL P., 1964.- An Integrated Theory of Linguistic Description, M.I.T. Press, Cambridge, Mass.
- KAYNE R., 1972.- "Subject inversion in French interrogatives", in CASAGRANDE et SACIUK, eds. (traduction française dans Le Français Moderne, 41, 1973).

KAYNE R., 1974-1975.- "French relative que", Recherches Linguistiques, 2 et 3, Université de Paris VIII-Vincennes (ronéotypé).

1975.- French Syntax, the Transformational Cycle, The M.I.T. Press, Cambridge, Mass.

KEENAN E., 1973.- "The logical syntax of direct and indirect questions", Papers from the 9th Regional Meeting Chicago Linguistics Society.

KIPARSKY P. et KIPARSKY C., 1970.- "Fact", dans Progress in Linguistics, M. Bierwisch et K. Heidolph eds., Mouton, La Haye.

KIMBALL J.P., ed., 1975.- Syntax and Semantics, vol. 4, Academic Press, New-York.

KLIMA E., 1964.- "Negation in English", in The Structure of Language, J. Fodor et J. Katz eds.

KOUTSOUDAS A., 1968.- "On wh-words in English", Journal of Linguistics, 4.

KUNO S., KOLINSEN J., 1972.- "Multiple wh-questions", Linguistic Inquiry, vol. III, 4.

KURODA S.Y., 1966.- "Attachment transformation", in Modern Studies of English, Reibel et Shane eds.

LAKOFF G., 1976.- Linguistique et logique naturelle, Klincksieck, Paris.

LAKOFF R., 1969.- "A syntactic argument for negative transportation", Papers from the 5th Regional Meeting Chicago Linguistics Society.

1973.- "Questionable answers and answerable questions", in KACHTO, LEES, MALKIEL, PIETRANGELI, SAPORTA, eds., Issues in Linguistics Papers in Honor of Henry and Renée Kahane, University of Illinois Press, Urbana.

- LAMERAND R., 1970.- Syntaxe transformationnelle des propositions hypothétiques du français parlé, Aïman, Bruxelles.
- LANGACKER R., 1965.- "French interrogatives : a transformational description", Language, 41, n° 4.
- 1970.- "English question intonation", in Studies Presented to R. Lees by His Students, J. Sadock et A. Vanek, eds., Edmonton.
- 1972.- "French interrogatives revisited", in Generative Studies in Romance Languages, Casagrande et Saciuk, eds.
- 1974.- "The question of Q", Foundations of Language, 11, 1-38.
- LAWLER J., 1971.- "Any questions ?", Papers from the 7th Regional Meeting Chicago Linguistics Society.
- LE BIDOIS R., 1952.- L'inversion du sujet dans la prose contemporaine, d'Arthey, Paris.
- LE BIDOIS G., LE BIDOIS R., 1967.- Syntaxe du français moderne, J. Picard, Paris, 2e édition, 1971.
- LEP P.A., 1976.- "Impositive speech acts", Working Papers in Linguistics, 21, Ohio State University.
- LEES R., 1960.- "Review of interrogative structures of American English", Word, 16.
- LIPS M., 1926.- Le style indirect libre, Payot, Paris.
- MALONE L., 1967.- "A transformational reexamination of English question", Language, 43.
- MCCAWLEY, 1968.- "Where do names come from ?", in Readings in English Transformational Grammar, R. Jacobs et P. Rosenbaum, eds.

- MARTIN R., 1967.- "Quelques réflexions sur le système relatif-interrogatif qui/cui//que/coi en ancien français", Travaux de linguistique et de littérature, 5, Université de Strasbourg.
- MAURY N., 1973.- "Observations sur les formes syntaxiques et mélodiques de l'interrogation dite totale", The French Review, 47.
- MEISEL J.M., 1974.- "A possible constraint on wh-questions in French", in Ch. ROHRER et N. RUWET, eds., Actes du colloque franco-allemand de grammaire transformationnelle, vol. 1, Tübingen.
- MEUNIER F., 1875.- "Sur le passage du sens interrogatif au sens affirmatif", Mémoires de la Société Linguistique de Paris, 2.
- MILNER J.C., 1973.- "Analyse de la relation question-réponse en allemand", Semiotica, 3, IX, 73.
- 1974.- "Les constructions exclamatives", in Actes du colloque franco-allemand de grammaire transformationnelle, C. Rohrer et N. Ruwet, eds.
- 1975.- Quelques opérations de détermination en français, syntaxe et interprétation, thèse de doctorat à l'Etat, Université de Paris VII, publiée 1978. De la syntaxe à l'interprétation, Le Seuil, Paris.
- MOIGNET G., 1966.- "Esquisse d'une théorie psycho-mécanique de la phrase interrogative", Langages, 3.
- 1967.- "Le système du paradigme qui/que/quoi", Travaux de linguistique et de littérature, 5, Université de Strasbourg.
- MORGAN J.L., 1978.- "Two types of convention in indirect speech act", in Syntax and Semantics, n° 9, P. Cole, ed.
- MORIN Y., 1973.- "Tag-questions in French", Linguistic Inquiry, vol. II.

- MOREAU M.L., 1971 a.- "L'homme que je crois qui est venu; qui, que : relatifs et conjonctions", Langue Française, 11.
- 1971 b.- Trois aspects de la syntaxe de C'est, Université de Liège, thèse publiée 1976. C'est, étude de syntaxe transformationnelle, Université de Mons.
- NYROP Kr., 1930.- Grammaire historique de la langue française, Gyldendalske Boghandel Nordisk Forlag, Copenhague.
- OBENAUER H.G., 1976.- Etudes de syntaxe interrogative du français, Niemeyer, Tübingen.
- PATTERSON G., 1972.- "French interrogatives : a diachronic problem", in Generative Studies in Romance Languages, Casagrande et Saciuk, eds.
- PINCHON J., 1967.- "Les procédés interrogatifs", Le Français dans le Monde, n° 17.
- POHL J., 1965.- "Observations sur les formes d'interrogation dans la langue parlée et dans la langue écrite non littéraire", in G. STRAKA, éd., Actes et colloques du dixième congrès de linguistique et de philologie romane, 1962, vol. 2, Klincksieck, Paris, 1965.
- POPE E., 1971.- "Answers to yes-no questions", Linguistic Inquiry, vol. II. 1.
- 1975.- Questions and Answers in English, Indiana University Linguistics Club, Bloomington.
- PRINCE E., 1976.- "The syntax and semantics of neg-raising with evidence from French", Language, vol. 52.
- RENCHON H., 1967.- "Etudes de syntaxe descriptive II", La syntaxe de l'interrogation, Palais des Académies, Bruxelles.

- ROHRER C, RUWET N., 1974.- Actes du Colloque franco-allemand de grammaire transformationnelle, Niemeyer, Tübingen.
- ROSS. J.R., 1968.- "On declarative sentences", Readings in Transformational Grammar, R. Jacob, R. Rosenbaum, eds., Ginn, Waltham.
- 1969.- "Guess who", Papers from the 5th Regional Meeting Chicago Linguistics Society.
- 1973.- "Q-binding and conjunctive questions", Foundations of Language, vol. 10.
- 1973.- "Shifting", in M. GROSS, M. HALLE, M.P. SCHÜTZENBERGER, eds., The Formal Analysis of Natural Language, Mouton, La Haye.
- 1973.- "The penthouse principle and the order of constituents", Papers from the 9th Regional Meeting Chicago Linguistics Society.
- ROULET E., 1969.- Syntaxe de la proposition nucléaire en français parlé, A.I.M.A.V., Bruxelles.
- 1978.- Essai de classement syntaxique et sémantique des verbes, potentiellement performatifs en français, Cahiers de Linguistique, n° 8, Montréal.
- RUWET N., 1968.- "Adverbs. A note on the question : where do they all come from ?" (article mimeographié).
- 1972.- Théorie syntaxique et syntaxe du français, Le Seuil, Paris.
- SADOCK J.M., 1970.- "Whimperatives", in SADOCK et VANEK, eds., Studies Presented to Robert B. Lees by His Students, pp. 223-238, Edmonton, Alberta, Canada.
- 1971.- "Queclaratives", Papers from the 7th Regional Meeting Chicago Linguistics Society.
- 1974.- Toward a Linguistic Theory of Speech Acts, Academic Press, New-York.

- SAINT-PIERRE M., 1977.- Aspects pragmatiques des interrogatives globales en français de Montréal, thèse de doctorat, Université de Québec, Montréal.
- SANDFELD K., 1928.- Syntaxe du français contemporain. Les pronoms, Champion, Paris, 1970.
- 1936.- Syntaxe du français contemporain. Les propositions subordonnées, Droz, Genève, 1965, 2e édition.
- SARLES H.B., 1970.- "An examination of the question-response system in language", Semiotica, 2.
- SEARLE J.R., 1972.- Les actes de langage, Hermann, Paris.
- 1975.- "Indirect speech acts", in COLE et MORGAN, 1975.
- 1976.- "A classification of illocutionary acts", Language, in Society, 5.
- SCHLYTER B., 1957.- "Les types interrogatifs en français moderne", Moderna Språk, 51, 99-115, Stockholm.
- SCHLYTER S., 1974.- "Une hiérarchie d'adverbes et leurs distributions" in Actes du Colloque franco-allemand de grammaire transformationnelle, C. Rohrer et N. Ruwet, eds.
- SCHREIBER P.A., 1971.- "Some constraints on the formation of English sentence adverbs", Linguistic Inquiry, vol. 2,1.
- 1972.- "Style disjuncts and the performative analysis", Linguistic Inquiry, vol. 3,3.
- STEFANINI J., 1962.- La voix pronominale en Ancien et Moyen Français, Ophrys, Aix-en-Provence.
- 1972.- "Modèle transformationnel et linguistique historique", in The Formal Analysis of Natural Languages, M. Gross, M. Hall, M.P. Schützenberger, eds.

- STOCKWELL R., SCHACHTER P., HALL PARTEE B., 1968.- Integration of transformational Theories in English Syntax, University of California, Los Angeles.
- STRAWSON P.F., 1970.- "Phrase et acte de parole", Langages, n° 17.
- 1971.- Logico-Linguistic Papers, Methuen, Londres.
- TANQUERY, 1934.- "Le conditionnel dans les propositions introduites par si", Français Moderne.
- TRAVIS C., 1971.- "A generative theory of illocutions", Readings in the Philosophy of Language, R. Jacob et P. Rosenbaum, eds.
- TERRY R.M., 1970.- "The frequency of use of the interrogative formula est-ce que ?", French Review, 40.
- 1970.- Contemporary French Interrogative Structures, Cosmos, Québec.
- VENDLER Z., 1970.- "Les performatifs en perspective", Langages, n° 17.
- WACHOWICZ K., 1974.- "Against the universality of a simple wh-question movement", Foundations of Language, vol. II.
- WAGNER R.L. et PINCHON J., 1962.- Grammaire du français classique et moderne, Hachette, Paris.
- WANDRUSZKA M., 1970.- "Réflexions sur la polymorphie de l'interrogation française", Revue de Linguistique Romane, 34.
- WEISER A., 1975.- "How not to answer a question. Purposive devices in conversational strategy", Papers from the 11th Regional Meeting Chicago Linguistics Society.
- WILMET M., 1976.- "Oui, si, non en français moderne", Le Français Moderne, n° 3.

WRIGHT (von) G.H., 1951.- An Essay in Modal Logic, Amsterdam.

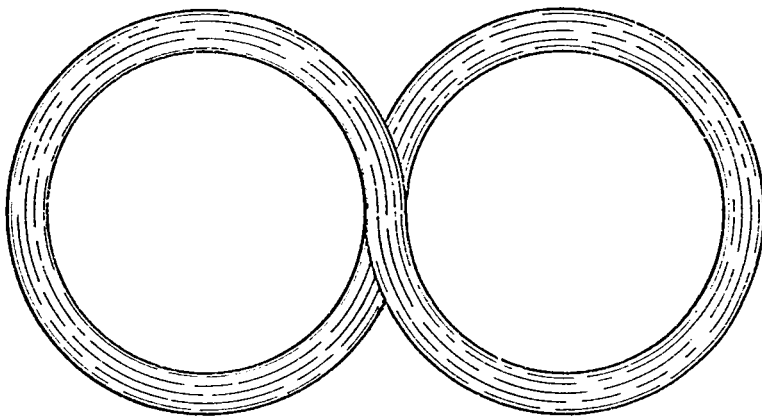
WUNDERLICH D., 1972.- "Pragmatique, situation d'énoncé et deixis", Langages, 26.

ZWICKY A., 1971.- "On reported speech", in Studies in Ling. Semantics, in FILLMORE et LANGACKER, eds.

1974.- "Direct and indirect discourse", Working Papers in Linguistics, 17, Ohio State University.

❖

suez y panamá



INDEX DES PRINCIPAUX TERMES
ET TRANSFORMATIONS

INDEX DES PRINCIPAUX TERMES ET TRANSFORMATIONS

A

actes de langage directs 633, 635
actes de langage indirects 626, 633, 635, 638, 639
adjectifs de conformité 781-89
 tel, pareil, semblable, équivalent, etc.
 --et sens intensif 781
adjectifs de modalisation 337, 434, 438, 445, 491-3, 537, 540
 -- liste 537, 540
 -- construction c'est Adj 454-5
 -- construction P, c'est Adj 497-504
 -- construction il est Adj 454-5
 -- construction il est Adj que P 497-504
 -- et négation 504-7, 513
 -- et réponse confirmative 508
 -- Groupe 1 445, 504-9
 -- Groupe 2 446, 504-9
 -- Groupe 3 447, 504, 509-13
 -- Groupe 4 448, 513-20
 -- Groupe 5 448, 513, 520-1
adverbes assertifs 292, 402, 408-33, 557-558, 592
 -- liste 532-33
 -- positifs
 -- négatifs 415
 -- et négation 418-20, 426-29
 -- classement 430, 533
 -- construction Adv que P 412-6, 423
 -- construction P, Adv 416-23
 -- réponse Adv pas 426-7
 -- réponse Adv que non 426-7
 -- réponse Adv que oui 424
 -- réponse Adv que si 424
 -- réponse non, Adv 426-7
 -- réponse oui, Adv 425-6
adverbes de conformité 787-9
 ainsi, comme ça, de la sorte
adverbes d'inférence 560, 561, 569, 595
 ainsi, donc, alors, etc.
adverbes d'intensité (haut degré) 729, 758, 789-95
 à ce point, tant, tellement, trop
adverbes d'intensité (bas degré) 563
adverbes de modalisation v. adverbes assertifs
adverbes de phrase 402-7, 772-3
 -- et question rhétorique 758-69
 après tout, au fond, tout bien considéré
adverbes de polarité positive 563

adverbes quantitatifs de renforcement 421, 607-12, 721, 729-32
 absolument 607-11
 bien 61
 du tout 607-11
 vraiment 607-11
adverbes de restriction 562, 597, 818
 au moins, malgré tout, tout de même, etc.
adverbes évaluatifs 429, 470
adverbes performatifs 430, 758-9, 770-3
 franchement, sincèrement, etc.
ajustement intonatif 227, 229
aller+infinitif 598, 601, 650, 652, 653
alternative hypothétique 75
article partitif 603-7, 847-9

C

cadre question-réponse 364, 383, 398, 439, 508, 570, 626, 704
conditions intrinsèques 634, 637-8
ce que, ce qui 138, 139, 155-6, 168-73
 177
c'est Adj si P 82
c'est N si P 82
c'est-il que P 251-53
c'est (que + qui) 145-7, 245
c'est que P 247, 254
c'est que P emphatique 250
c'est que P explicatif ou causal 248-50
comparaison de supériorité et égalité 795-801
concealed question 161
constructions contrastives 389
construction déclarative disjonctive 232-233
construction déclarative postposée 258-260, 453-7
construction incidente 257
construction hypothétique alternative 77
construction hypothétique conditionnelle 44-5
construction interrogative directe / const. int. indirecte 362
construction interrogative postposée 256-258, 261, 339, 464, 469-70, 484, 511, 849
 -- P, tu V ? 261, 264-90
 -- type ① 265-6, 277, 280-4, 290, 298, 344, 475-7, 511-2
 -- type ② 265-6, 280-2, 284-5, 288, 290, 296-8, 344, 347, 478-9, 616, 618, 851-2
 -- type ③ 270-2, 278, 280-90, 293, 296, 297, 298, 849
 -- type ④ 272-3, 277-8, 289-90, 293, 298, 565, 566-7, 689

-- P, je V ? 290-8
 -- type (5) 291-3, 298, 554, 557
 -- type (6) 293-4, 296-8
 -- verbes (entrant dans)
 -- Groupe I 265, 269, 282-5, 330, 334
 591, 851; liste 359
 -- Groupe II 266, 268, 269-70, 285-
 288, 330, 334, 343; liste 359
 -- Groupe III 273, 277-80, 290, 343;
 liste 359
 -- Groupe IV 291; liste 360
 -- Groupe V 294; liste 360
 -- et négation 263, 474-6
 -- -- neg P, je V ? 591-3
 -- -- (neg) P, (neg) tu V ? 305
 -- et question CONFIRM NON 590, 591
 -- et question CONFIRM SI 849, 851-2
 -- et question reprise 339-42, 556
 -- et verbes semi-factifs 484
 -- valeur illocutoire (de)
 construction parataxique 457, 503, 504, 516
 construction parenthétique 121, 258, 453
 continuation majeure 230
croire 269, 277, 280, 281, 282, 291, 324,
 328, 330, 763
 -- si vous croyez 765

D

demande d'agir 367, 372, 547, 626, 638-40
 641-6, 647, 668, 833
 -- et conditionnel 650-1, 670
 -- et interrrogative 652-3
 demande de confirmation 272, 379, 409
 -- confirmation positive v. CONFIRM OUI
 et CONFIRM SI
 -- confirmation négative v. CONFIRM NON
 demande informative v. question notifica-
 tive
 demande d'information v. vraies questions
 demande de permission d'agir 646, 660-2,
 668
 -- et interrrogative 663
demander 40, 58, 273, 279, 288, 289
se demander 58, 60, 61, 288, 289, 294, 313
détachement 200
devoir 76, 657-8
dire 50, 55, 59, 193; 197, 272, 273, 276,
 279, 289, 358
 -- dis ? 311, 358, 589
 -- dis-moi si P ou non P ? 36
 discours direct 32-3, 232, 386-8
 discours indirect 32-3, 232, 388
 -- rapporté v. discours indirect
 disjonction v. construction déclarative
 disjonctive ou interr. indirecte disjon-
 ctive ou interr. directe disjonctive
 disjonction dans conditionnelles conces-
 sives 73-8

E

EFFAC-DISJ 214, 217, 229, 233
 effacement radical de que 187, 189
 EFFAC RADICAL QUE 187, 189
 éléments de modalisation assertive 400-1,
 708
 -- forme syntaxique et valeur de sens 451
 -- et la négation 458-60
 -- formes impersonnelles 491, 559
 éléments de polarité négative 320-1, 612-6
 805, 809, 856
 éléments de polarité positive 320, 809, 853
 856-67
 éléments phatiques 42
 emphase sur négation 607-11
 énoncé performatif direct 36, 203, 220, 633
 énoncé performatif indirect 623, 669, 833
est-ce que 242, 244, 247, 254
 v. Interr. Estceque
est-ce (que+qui) 113, 142-55
 -- dans Int. partielle 158-9
 EST-CE-QUE-INS 243, 255
être égal 67, 69, 72, 195 v. verbes intro-
 ducteurs de I.I. (Groupe III)
 exclamative 35, 45, 83, 99-102
 -- indirecte 100-2
 expressions d'assentiment 307, 546, 548,
 565, 707
 expressions de confirmation 534, 548, 565,
 567, 580-1, 589-90
 expressions d'information 534, 548, 581,
 588, 602
 extraposition 191-2, 199

F

falloir 76, 677-8, 710-12
 force illocutoire 36
 -- de l'interr. directe 364, 375, 377,
 380 v. valeur illocutoire
 formules de politesse 275, 628, 648, 649,
 650, 652, 653, 655, 660, 662, 666, 668-9

H

hein ? 311, 355-6, 358
 hypothèse absurde 368, 373
 hypothèse de production (SUJ-CL-INV) 237
 hypothèse de duplication (SUJ-CL-INV) 236
 hypothèse de structure de phrase 97
 hypothèse irrecevable v. hypoth. absurde 757
 hypothèse de suggestion d'agir 659
 hypothèse demande de confirmation 651,
 843-6

I

impératif 653, 654, 659, 663, 635, 644,
 674, 690

implication conversationnelle 628, 632, 635, 637, 716-8
 -- pragmatique 630, 713-9 v. implicati.
 conversationnelle
 incise modale 284, 417, 453, 555, 566, 589
 indices de personne 742
 -- et question rhétorique 742-4
 injonction négative 722-7, 732, 734, 737;
 740
 insertion de que 104 v. QUE-INS
 interprétation de degré maximum 731, 800,
 801-3, 804
 -- de degré minimum 805-20, 820-4
 interrogative constative 369
 -- directe totale
 -- -- construction standard 203-8, 295,
 839
 -- -- structure disjonctive 118-20, 194,
 196, 214, 215-20, 232, 233, 713,
 736-7
 -- -- structure disjonctive mixte 220-2
 -- -- structure disjonctive négative
 215, 218, 241, 365-71, 375, 377,
 379, 381, 384, 546, 549, 572-3
 -- -- structure disjonctive positive
 217, 315, 382, 574
 -- -- structure disjonctive réduite 222-
 227 v. réduction de conjonction
 -- directe simple 375, 380, 381, 384,
 365-71, 546, 713, 736-7
 -- Estce que 105, 208, 242, 255, 262,
 265, 266, 267, 596, 599, 616, 662,
 718
 -- Estceque neg P 255
 -- est-ce le cas que P ? 600, 842
 -- Intonative 205, 208, 209, 212, 227,
 234, 262, 265, 549, 563-4, 587-8,
 599, 608, 616, 620, 662, 689, 718
 -- -- force illocutoire (de) 212-13
 -- Inversée 205, 208, 209, 235-42, 262,
 265, 564, 596, 599, 608, 610, 616,
 620 662, 683, 718
 interrogative indirecte
 -- statut syntaxique 23, 27-31
 -- complément 23-7, 44-60, 484, 570-7
 -- -- construction V si F et V que P 80
 -- et Interr. directe 31-44
 -- et les complétives complément 47-66
 -- et les complétives sujet 67-78
 -- et les phrases déclaratives 44
 -- structure disjonctive 26, 45, 53, 204
 207
 -- -- que P₁ ou P₂ 194-6 197
 -- -- si P₁ ou P₂ 196-8, 67-8, 69-78, 204
 -- -- infinitif si P₁ ou P₂ 197-8
 -- -- si P₁ ou pas 70-2, 69-78, 204
 -- -- que .. ou .. 43, 45-7, 65, 67, 68,
 71-73 75, 77, 79
 -- -- si .. ou si .. 43, 45-7, 69-78, 79
 302

-- -- entre.. et .. 79
 -- disjonctive négative 43, 45-7, 52,
 65, 69, 84, 371-75, 376
 -- -- que P ou pas 67-9, 70-78, 75, 204
 -- -- si P ou pas 69-78, 204
 -- infinitive 113, 114
 -- partielle 109, 244-47
 -- simple 208, 214, 215-20, 232, 371-75
 -- sujet 67-78, 183-192, 193-201
 interrogative masquée 160, 165-7, 173
 -- règle I.MASQ 165-7, 173
 -- règle MONTEE SN et RELATIV 167, 171,
 174
 s'interroger 288, 289, 294
 interronégative 219-309, 343, 377, 570,
 652, 669, 672, 824-66
 -- CONFIRM NON v. question CONFIRM NON
 -- CONFIRM SI v. question CONFIRM SI
 -- dans interr. directe 577-81
 -- dans interr. indirecte 570-77
 -- et conditionnel 600
 -- et question reprise v. quest. reprise
 -- et question rhétorique v. question
 rhétorique
 intonation dans construction postposée
 256, 263, 264, 265, 266, 269-70, 287-8,
 344
 -- dans interr. indirecte 216, 232
 -- dans interr. Intonative 215, 228, 231,
 234
 -- dans question écho 684, 685, 686, 207
 -- dans question reprise 302
 -- dans question soutien 304, 306, 307,
 308
 -- dans question suspens 693-4, 696, 698
 inversion stylistique 25-6, 113, 141, 235,
 240, 685
 inversion verbe-sujet clitique 38, 74-5,
 115-7, 128, 141, 204, 236, 684 et v.
 SUJ-CL-INV

J

je te demande de me dire si P ou si non P
 36, 203, 220
 -- si P₁ ou si P₂ 204
 -- si P₁ ou pas 204

M

même 611-12
même si 71-73, 76-8, 81
même si..pas 71, 72-3
 modalité épistémique v. éléments de moda-
 lisation
 -- des adverbes assertifs 429-31
 -- des adjectifs de modalisation 493-5
 -- des verbes assertifs faibles 467-9
 -- et temps des verbes 461-2

N

négation v. interrónégative

- et constructions impersonnelles 522-523, 529
- et construction postposée 458-60, 474, 479
- et interr. directe 570
- et interr. indirecte 572
- et question notificative 619
- et verbes de modalisation assertive 333-6

négation d'existence 784. 802

négation contrastive 223-7

NEG TRANSPORTATION 329-32

n'est-ce pas ? 42, 344, 349-54, 356, 358, 409, 555, 569, 589

n'est-ce pas que...? 350, 255, 297, 321, 862-4

n'est-il pas vrai ? 354-5, 862

non pas 223, 225, 226

non v. réponse non

O

offre d'agir 626, 638, 646, 664-8, 833

- et interrónégative 666

orientation vers valeur négative 576-7, 581

- vers valeur positive 576-7, 579, 580

ou non 26, 43, 53, 222-7, 374

ou oui 572

ou pas 26, 43, 52, 68, 222-7 374

ou si 124, 241, 572

oui, non dans complétives

- que oui, que non 393, 394-7, 434, 436-437, 442, 451
- liste des verbes (se construisant avec) 535-6

oui, si, non 53, 299-301, 302, 389-98, 385-9

oui ou non 52, 302, 303, 304, 306, 365, 367, 376, 391, 392, 443, 572

- si oui ou non 442-3

P

par hasard 600-1, 747? 767, 773, 774-81, 846

PAS DE QUOI 179

pas vrai 344, 349, 353-5, 555, 589, 862

performatif 36-7, 43-4, 203-4, 633, 635, 638-40

performatif indirect v. énoncé performatif indirect

peut-être 38, 115, 651, 747, 773-81, 846

phrase concessive simple 75-8

- conditionnelle concessive 73-8
- enchâssée et la question reprise 317,

318, 323-5

-- incomplète 40

PLACEMENT DE +Q 241

polarité négative v. éléments de polarité

polarité positive v. " "

postulats de conversation 635-7

pouvoir 662, 664, 666, 671

prédicats assertifs 422

préposition avant si 185-7

proposition d'agir 642-3, 646

Q

quantifieur existentiel 797-8, 803, 806-8

qu- éléments 109-11, 112, 115, 116, 117;

et v. que, qui, quoique 103, 127-30, 131, 137, 139, 140-2, 175, 178, 194-6, 200-1

- et l'indicatif 59

- et le subjonctif 59

QUE-COMP hypothèse 127, 130, 177-82

QUE-DALLE 179

QUE-DEI/105, 106, 107

QUE-DEPLAC 188, 190, 199

QUE-INS 104, 105, 106, 107, 130, 178, 187

que-MORPH 127, 130 v. QUOI MORPH

QUE-MOUV 105, 106

QUE-ROOT-DELETION 125, 129, 188, 189, 206,

et v. effacement radical de quequ'est-ce(que+qui) 137, 139, 142-4, 147-155, 159, 169, 174, 180-2, 244, 245-7quel N 161, 162-7 v. interr. masquée

question attributive 278, 310, 378, 565-9, 593, 683

- et question reprise 569

question CONFIRM NON 307, 551, 570-616, 547, 584-6, 587, 588, 591-2, 594, 839, 840,

843, 851, 853, 860-1, 863

- estimative 590

- et const. interrogative postposée v. const. int. postposée

- et question reprise 589, 592

question CONFIRM OUI 272, 546, 547-69, 595, 602-3, 689

question CONFIRM SI 269, 270, 320, 610, 615-6, 621, 667, 830, 831, 837, 839-66

- structure 864-66

- et conditionnel 600, 841, 842

- et éléments de polarité positive et négative 856-60

- et const. interr. postposée v. const. int. postposée

question conjecturale 291, 553, 557

question contrastive 553

question demande d'agir v. demande d'agir

question délibérative ou glosée 293-4, 677, 683

question-écho 36, 278, 280, 289, 567-8, 676-91, 674-5

-- construction elliptique 690-1
 -- attributive 568, 680, 687-8, 675
 -- partielle 684-6, 688, 675
 -- simple 675, 687-8
 question estimative 310, 342, 378, 552-560
 -- CONFIRM NON je V que neg P 590-2
 -- CONFIRM OUI je V que P 552-4
 question imputative v. question estimative
 question notificative 267, 369, 373, 547, 616-25, 623, 832
 -- et interrrogative 622, 624-5
 -- et interpositive 622, 624-5
 question orientée 381, 382
 question reformulée 278, 568, 674-5, 700-1
 -- attributive 568
 question-répétition 676, 675
 question-réplique 280, 288, 547, 567, 674-5
 -- tableau (de l'ensemble des) 675
 question-reprise 39, 256, 275, 269, 281-2, 299-305, 311-42, 380, 470, 484, 511-2, 551, 556, 569, 588-9, 830
 -- construction neg P, si ? 39, 299, 314 555-6, 589, 602
 -- construction P, non ? 39, 299, 310, 312, 314-23, 331, 555-6
 -- structure 322-3
 -- et adverbes de modalisation 558
 -- et const. int. postposée 339, 340-2, 556
 -- et négation 328-35, 343
 question rhétorique 308-9, 322, 379, 547, 550, 587, 614, 702
 -- définition 706
 -- interpositive 705-6, 719-22
 -- -- caractéristiques verbales 725-6
 -- -- ordre de l'éventuel 751
 -- -- ordre de l'existentiel 754
 -- -- ordre du concevable 753
 -- -- et interprétation de degré maximum 801-20
 -- -- et interprétation de degré minimum 820-4
 -- -- partielle 705, 706, 719, 760-65
 -- interronégative 579, 704-9, 824-30 et v. interronégative
 -- -- CONFIRM SI v. question CONFIRM SI
 question-sondage v. question notificative
 question-soutien 301-11, 649, 852-6
 -- negP, non? 303, 307-10, 311
 -- P, oui ? 303, 305-6, 316, 409
 question-suspens 691-99
 -- partielle 697
qui 131, 132, 127-8, L33, 135, 139, 178-80
quoi 127, 131, 133-37, 139, 158, 172, 175, 177-8
 QUOI-MORPH hypothèse 140-2, 173
 -- règle 174

R

réduction de conjonction 52, 120, 214-5, 233, 382, 391, 573
 réduction de coordonnées v. réduction de conjonction
 règle de mouvement 24
 REL-NP-DEL 106, 107, 179
 réponses (types de) 668-9
 -- à demande d'agir 544, 627, 660, 667, 668-9
 -- à demande de permission d'agir 664, 668-9
 -- à interronégative CONFIRM SI 828, 837-8, 843-5, 860
 -- à offre d'agir 627-8, 667, 668-9
 -- à question rhétorique 707, 713, 714
 -- -- interpositive 734, 750-1, 827-8
 -- à suggestion d'agir 660, 668-9
 -- appropriée 381, 383? 400, 707
 -- attendue 216 v. réponse appropriée
 -- modalisée 400 et v. éléments de modalisation, adv. assertifs, adj. et verbes de modalisation
 -- non 585, 581-7
 -- -- de confirmation 581, 582, 586-7 et v. question CONFIRM NON
 -- -- d'information 581, 582, 583, 586, -- oui 581-7, 583
 -- -- de confirmation 548, 567, 583-4 et v. question CONFIRM OUI
 -- -- d'information 584
 -- oui, non 216, 384, 546
 -- oui, si, non 385-98, 434, 581-7, 702
 -- que non 225
 -- que si 602
 -- si 581-7, 584, 602, 837-8
 -- si et non 581
 -- si et oui 345
 -- de polarité inverse 708, 714, 824-5

S

sans doute 38, 73, 115, 747, 773-81, 846
savoir 48-9, 54, 55, 59, 60, 61, 62, 64, 187, 193, 194, 286
 -- pour savoir si P 62-4
 -- chercher à savoir 288, 289
 -- je ne sache pas que.. 286
 -- que je sache 596
 sens conventionnel 631, 656, 716 (également sens littéral, sens naturel)
 sens non-conventionnel 379, 629-33 (également sens non-naturel)
seul 816-20
seulement 816-20
si introducteur de I.I. 108-10, 111-127, 182-3, 185-92, 193, 196-201
 -- effacement v. SI-EFFAC et 205, 206,

208

-- et le statut de complétive 80-2
 -- et le statut d'exclamative 83
 si c'est le cas que P 254
 SI-EFFAC 185
 SI-INS 123, 182-5, 187, 188, 190, 191
 si oui ou non 226
 si P ?679-82 et v. question écho
 si P ? subjonctif 659
 si P ou pas 72, 84, 204
 SI-PERFORM-EFFAC 206, 207, 235
 SI-SUBST 189, 190, 191
 SLIFTING 260
 soit.. soit.. 253-4
 substantifs de modalisation 434, 438,
 439, 449, 521-31
 -- liste 543
 -- groupes 1 à 6 450
 suggestion d'agir 367, 374, 657, 640-1,
 646, 657-60, 837
 -- et conditionnel 658-9, 670
 -- et int. partielle 658
 SUJ-CL-INV 116, 237-40, 241, 242, 243
 superlatif et quantification existentielle
 806-16
 suppression de COMP 116, 206-8

V

valeur assertive négative 444-5, 448,
 450, 429
 valeur assertive positive 439, 445, 450,
 528
 valeur illocutoire de l'I.I. 84
 -- de l'Int. Intonative 212-13
 -- de l'interronégative 570
 -- de question écho 686
 valeur de vérité 46, 376
 verbes assertifs 290 et v. const. int.
 postposée (verbes des groupes I et II
 liste 359)
 -- assertifs faibles 344, 466, 467, 469,
 473, 478; 553, 733, 851, 852
 -- et la négation 458-60, 474, 479,
 734-6
 -- introducteurs de I.I.
 -- -- groupe I (savoir) 49- 58, 86-8
 -- -- groupe II (chercher 58-66, 89- 90,
 288-9
 -- -- groupe III 67-73, 91
 -- de modalisation assertive 325-6, 535-
 536; 435 et v. verbes modalisateurs
 -- modalisateurs 434, 439, 535-6, 552
 -- -- liste 539, 541-2
 -- -- groupe 1 440, 465, 467-78
 -- -- groupe 2 440, 465, 467-73
 -- -- groupe 3 441, 479-88
 -- -- groupe 4 444, 479, 488-90
 -- -- groupe 5 445

-- -- négatifs 620
 -- modaux épistémiques 290 v. constr.
 int. postposées (groupe I) liste
 359
 verbes normatifs 724-27
 -- d'opinion 732
 -- d'ordre d'agir 641, 643, 668
 -- de proposition 642, 643
 -- semi-factifs 268, 270, 290, 327, 343,
 347, 485-90, 478, 479, 553, 616, 850
 -- -- dans réponse 485
 -- -- et négation 479-84
 -- -- et l'I.I. 484
 -- de sollicitation 641, 643
 -- transparents 324
 -- volitifs 747
 voir 59, 62, 268, 285, 327, 359, 536
 -- pour voir si P 62
 -- chercher voir si P 62
 vouloir 274-5, 655, 666, 712, 747, 749-50,
 760-64
 -- pourquoi voulez-vous .. 762-5
 -- comment voulez-vous .. 762-5
 vouloir bien 275, 662-3, 567
 vraie question 23, 220, 363, 378, 381,
 382, 546
 -- définition opératoire 384-5

W

whether 110



LISTES ET TABLES

adjectifs de modalisation 537, 540
 adverbess de modalisation assertive 532, 533
 expressions de réponse confirmative 534
 -- de réponse informative 534
 expressions impersonnelles de modalis. 543
 interrogation et actes de langage indirect
 668
 questions réplique 675
 types de réponse à demande et offre d'agir
 544
 verbes de modalisation assertive 535, 538,
 541
 verbes entrant dans const. int. postposée
 P, tu V ? 359
 P, je V ? 360
 verbes introducteurs d'interrogative indir.
 groupe I 86-8
 groupe II 89-90
 groupe III 91
 structures de constructions int. postposées
 264 (structures ①, ②, ③, ④)
 291-2 (structures ⑤, ⑥)